U d'/of OTTAWA
39003001473817

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

VIII.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

PAR M. CAPEFIGUE.

> Si le roi très-chrétien pouvait avoir en dot les Pays-Bas et la Franche-Comté en épousant l'infante d'Espagne, alors nous aurions tout le solide, car nous pourrions espérer la succession d'Espagne.
>
> *Dépêche de Mazarin aux plénipotentiaires de Munster.*

PARIS.

DUFÉY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17

M DCCC XXXVI.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
123
.C36R
#8
1836

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE LXXXVII.

PARIS MUNICIPAL. — COMBAT DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE.

Paris religieux, civil et militaire au dix-septième siècle. — Esprit public. — Mesures de l'Hôtel-de-Ville et du parlement. — Stratégie de la journée Saint-Antoine. — Louis XIV présent au combat. — Mlle de Montpensier à la tête des halles. — La Bastille tire le canon sur le roi. — Les portes sont ouvertes au prince de Condé.

1652.

Paris devenait le centre des premiers mouvemens militaires des deux armées de Condé et de Turenne. Si les divers corps de M. de

Nemours pouvaient trouver appui dans la population de la capitale, si les bastions, les murailles, la Bastille, les grosses et fortes tours de Saint-Martin et de Saint-Denis faisaient feu sur les troupes de Mazarin, la position militaire devenait infiniment facile pour l'armée des princes; ils avaient tout à la fois un appui pour l'attaque et un point de retraite assuré, au cas où la fortune tournerait pour les armes du roi. C'est ce qui explique l'extrême empressement que le prince de Condé avait mis à se rendre à Paris; en s'assurant l'appui de la grande cité, il pouvait opérer sur un vaste terrain, se porter sur la rive gauche et sur la rive droite de la Seine pour tomber à plate couture sur les régimens de Turenne.

L'enceinte de Paris, au dix-septième siècle, s'était considérablement accrue; la ville était flanquée de plusieurs faubourgs sur les deux rives de la Seine; tous ces faubourgs, environnés eux-mêmes de murailles crénelées et fermées. Il y avait d'abord Paris moyen âge, Paris en l'île, catholique et religieux, dont le centre était Notre-Dame, la grande et sainte cathédrale; il était clos sur la Seine par les

deux abbayes de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Germain-des-Prés, avec leurs jardins, leurs moulins, leurs riches propriétés, leurs fours banaux. Quand la ville religieuse s'était accrue, elle avait étendu ses bras vers Sainte-Geneviève, lieu de pèlerinage vénéré, tout à côté de Saint-Étienne-du-Mont et de Saint-Marcel, car partout où il y avait un oratoire, bientôt apparaissait une ville; partout où s'élevait une église il y avait un peuple, des maisons, des lieux de repos et de prières. Le Paris primitif et catholique s'étendait donc de Notre-Dame à Sainte-Geneviève par le pont Saint-Michel, les rues Saint-Jacques et Saint-Etienne en la montagne.

Puis s'était élevé Paris des métiers, la ville des confréries, avec ses étals, ses boucheries dans les rues Saint-Martin, Saint-Eustache, le marché des Innocens, quartiers actifs, dans leurs rues sinueuses, leur orfévrerie et leurs églises aussi, Saint-Eustache, Saint-Gervais, vieux patrons des métiers. Ensuite Paris parlementaire et d'université, s'étendant à l'île Saint-Louis et au Marais, avec ses rues larges et bien pavées, et au faubourg Saint-Germain sur l'herbe

verdoyante du Pré-aux-Clercs. Si la ville catholique et marchande était pleine d'églises et d'étals, la ville d'université et de parlement voyait des maisons régulières, bien bâties, des cours et places largement plantées, comme les solitudes de l'antique académie d'Athènes, célébrées en dissertation et harangues ez chaires de docteurs de sorbonne.

Il y avait aussi Paris royal avec ses palais, ses monumens, depuis les Tournelles du Marais jusqu'au Luxembourg florentin; puis, descendant par le Pont-Neuf, œuvre de Henri IV, jusqu'au Louvre, monument d'architecture de tous les âges, lequel attenait aux Tuileries, grand verger qu'on plantait de beaux arbres fruitiers et d'un treillage de vignes d'Espagne parfaitement abrité en forme d'espaliers tout au midi. Paris militaire offrait aussi de redoutables moyens de défense. D'abord la grande enceinte de bonnes murailles épaisses de six à sept pieds; elle était flanquée de soixante-sept tours, chacune d'elles avec plate-forme et deux couleuvrines; à chaque porte il y avait également deux pièces d'artillerie. Comme ouvrage avancé était le château de Vincennes, à une lieue à

peine de la porte Saint-Antoine; sur la rive gauche le vieux château de Weiscester ou Bicêtre. Aux portes de Paris était la Bastille, forte construction capable de résister à une attaque sérieuse; Montfaucon, Montmartre, la montagne depuis appelée le Mont-Valérien, fortifiés de couleuvrines, défendaient également Paris bourgeois contre toute attaque soudaine et extérieure. Pénétriez-vous dans la cité, on ne voyait que rues étroites avec chaînes et bornes. Ce n'était pas certes sans motifs que les habitans expérimentés de Paris avaient ainsi construit toute leur ville en rues serrées; n'était-il pas facile d'arrêter dans ces rues les francs-archers de la garde du roi, les mousquetaires et carabins venant imposer leurs lois à la bonne bourgeoisie! Comment se seraient-ils jamais enfournés dans les rues Tixeranderie ou de la Mortellerie, ou dans les carrefours du tourniquet Saint-Jean, de la Juiverie, ou même d'Aubry-le-Boucher, près le cimetière des Innocens?

Combien ce voisinage de fenêtres à fenêtres était favorable à ce parlage des quartiers pour les affaires municipales! On se connaissait tous comme francs amis et bons compères de même

rue, on se prêtait son luminaire, on célébrait en commun les mêmes solennités : Pâques fleuries ou la fête de Noël. Si on était quartenier ou marguillier, toute la rue le savait; on se disait à travers l'huis et l'estre toutes les nouvelles du jour : si le roi était arrivé dans sa bonne ville, si le parlement tiendrait sa séance, s'il y aurait mariage et fête à la paroisse, s'il y avait mortalité en la cité, si les vents impétueux s'étaient faits sentir pendant la nuit, s'il y avait peste et famine en quelques villes lointaines, s'il y avait beaucoup de cierges allumés à l'œuvre de Saint-Gervais ou de Saint-Eustache, où le banc des métiers était orné de draperies rouges et de serges frangées. Quand les vieillards de Saint-Avoie ou de la Mortellerie voyaient bâtir les larges rues du Marais, tous ces quartiers neufs de magistrature et de noblesse, ils disaient en branlant la tête : « Allons donc, bons bourgeois, faites rues larges et bien pavées, abattez maisons à tourelles, afin que les gendarmes du roi puissent bien et dûment vous arracher un à un tous vos priviléges, et frapper dru sur vos gardes bourgeoises; démolissez vos bornes et vos chaînes, bâtissez

maisons découvertes, pour qu'on puisse faire rouler grosses pièces d'artillerie sans gêne, et tirer sur vous à toute volée! »

Dans la grande agitation où étaient les esprits au conseil de ville, par suite des émeutes populaires, ce conseil résolut une procession solennelle où les châsses seraient portées, afin de calmer les têtes et préparer la paix. Le catholicisme municipal considérait une procession comme le dénombrement des forces civiques, le déploiement de leur bannière; là paraissaient toutes les corporations, tous les métiers, tout ce qui avait une vie active et puissante dans la cité. Jamais émotions pieuses et ferventes comme celles d'une procession : la châsse bénite, d'or, d'ivoire et de soie, cette châsse que l'on portait en triomphe, exprimait le souvenir de quelques services rendus à la cité; les saints ossemens de Geneviève, pauvre fille de Nanterre, gardeuse de brebis, n'avaient-ils pas préservé Paris de la fureur des Goths? n'était-ce pas le bras de Saint-Germain qui avait animé les Parisiens pour défendre leur ville contre les Normands, alors que le pieux Abbon, sur une des tours de l'Abbaye, décochait ses flèches

aiguës qui perçaient d'outre en outre les Scandinaves ramassés sur leurs longues barques? Au temps de la force brutale, quand tout se décidait par la violence des armes, n'était-ce pas une belle idée morale que d'avoir placé le pouvoir aux mains fragiles d'une jeune fille ou d'un faible cénobite agenouillé dans la contemplation et la prière? L'Hôtel-de-Ville ordonna donc une procession municipale : « Le samedi 25 mai, MM. de la ville reconnoissant que la paix devoit venir de Dieu, furent voir M. le procureur général pour le prier de trouver bon que la ville allât le lundi suivant au parlement pour prier la cour d'arrêter le jour où l'on feroit descendre les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel; avant quoi ledit sieur procureur général voulut être éclairci de la forme qui s'y étoit pratiquée, et à cette fin pria les sieurs de la ville de lui envoyer quelques registres, où toute cette cérémonie fût bien expliquée. Et la cour du parlement, après en avoir délibéré, a résolu que le dimanche suivant, 3 juin, se feroient les processions ordinaires et accoutumées, et huitaine après, la générale avec les châs-

ses de sainte Geneviève et de saint Marcel, nos bons patrons. »

Le samedi 8 juin commencèrent les ordres municipaux pour la grande procession. « M. le président Aubry, plaise vous trouver mardi prochain, à six heures du matin, à cheval et en housse à l'Hôtel-de-Ville, pour nous accompagner à la procession générale qui se fera ledit jour, vous priant n'y vouloir faillir. » La ville ordonna aux trois quarteniers de Notre-Dame de faire détendre les chaînes aux avenues des rues par lesquelles ladite procession devait passer, comme aussi aux bourgeois et habitans de ne point embarrasser les rues d'échafauds, et au lieu de ce, de faire mettre de la tapisserie devant leurs maisons. Elle se mit en marche, la grande et belle procession, où arrivèrent les religieux de Saint-Martin-des-Champs avec la châsse de saint Pancrace, les prêtres de l'oratoire du faubourg Saint-Jacques avec celle de saint Magloire, les pères bernabites de Saint-Eloi avec celle de sainte Anne; les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois avec la châsse de saint Landry, ceux de Saint-Marcel avec celle de saint Clément, ceux de

Sainte-Opportune avec celle de cette sainte, et les quatre filles Notre-Dame avec chacune sa châsse toute parée de guirlandes de fleurs, « lesquelles demeurèrent une heure et demie dans Notre-Dame avec leurs contestations, quoique M. de Saintot, maître des cérémonies, fît tout son possible pour les accorder. Enfin, ne pouvant attendre davantage, et le temps pressant, les compagnies religieuses et ecclésiastiques partirent pour aller à Sainte-Geneviève, puis tous les chanoines de Notre-Dame avec les châsses de saint Marcel et de saint Lucain, celle de Notre-Dame étant demeurée dans le chœur sur une table couverte d'une nappe blanche, au-dessus de l'aigle avec deux chandeliers d'or à cierges allumés[1]. »

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, coté sous le n° XXXII aux Archives du royaume. — Une gravure contemporaine reproduit la magnifique procession de la châsse de Sainte-Geneviève. A côté l'un de l'autre, marchent sur le premier plan : l'archevêque de Paris, sur une chaise portée à bras, et l'abbé de Sainte-Geneviève, à pieds nus; tous deux la mître en tête et en habits pontificaux. Ensuite viennent, marchant également côte à côte, les chanoines de Notre-Dame de Paris, et les prieurs de Sainte-Geneviève; les uns prétendant à la préséance, comme appartenant au premier chapître de la cité; les autres

Les convictions sont si profondément affaiblies aujourd'hui, qu'on ne comprend pas cet enthousiasme pour les grandes représentations du magnifique culte de l'Eglise catholique; comme si chaque siècle n'avait pas ses manifestations politiques, morales ou religieuses, ses saints, ses châsses, ses drapeaux, comme si ces objets du culte ne se modifiaient pas seuls! La philosophie peut sourire à l'aspect de toutes ces discussions de préroga-

comme desservans de la sainte, en l'honneur de laquelle a lieu la cérémonie.

Diverses châsses de saints et de saintes figurent à cette procession dans tout leur éclat; mais aucune d'elles n'égale en magnificence, et par le fini des détails, celle de Sainte-Geneviève. Les reliques sont enfermées dans une petite nef, où l'orfévrerie se trouve enchâssée dans le bois, auquel elle se marie avec un goût infini. Les colonnes, les pilastres et les petites figures d'anges qui les surmontent, enfin la flèche qui couronne l'élégante basilique, tout est d'un travail et d'une délicatesse admirables.

Les porteurs de la confrérie de la châsse de Sainte-Geneviève plient sous le poids de la pesante relique. Au bas de l'estampe est écrit le sixain suivant :

Qui pourrait empêcher que la fureur civile
Ne fît un grand désert de cette grande ville;
Ravageant ses palais par le fer et le feu,
Et qui nous sauverait de famine et de peste,
Si ces prêtres sacrés, de ce bouclier céleste,
N'avaient pas arrêté la colère de Dieu?

tives qui s'agitaient dans cette procession. Tout cela s'explique, la société étant religieuse, les disputes qui s'élevaient alors entre les ordres monastiques ressemblaient à ces débats sérieux qui aujourd'hui s'engagent entre les pouvoirs politiques. Il y avait en cette procession si brillante « une telle confusion de peuple, qu'à peine pouvoit-on aller tous de front jusqu'au tournant de la place Maubert, où l'on se trouva plus au large. Néanmoins il n'étoit pas loin de dix heures quand on arriva à Sainte-Geneviève avec MM. du bureau de la ville, ayant leurs bonnets carrés et toques de velours sur leurs têtes. Lesdits sieurs de la ville étant entrés dans l'église, pensoient tourner à main gauche autour du chœur pour aller baiser la châsse de sainte Geneviève, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué; mais ils furent bien étonnés que les porteurs d'icelle la tenoient sur leurs épaules et s'étoient avancés jusqu'à côté du grand autel; ce dont M. le prevôt des marchands se plaignit hautement. A quoi les porteurs, qui avoient fait cela de leur mouvement, se plièrent en baissant ladite châsse d'un côté, de sorte que plusieurs la baisèrent.

Ce fait, MM. de la ville, la plus grande partie desquels n'avoient pas déjeûné, crurent n'avoir pas le temps de ce faire. Comme le murmure de ceux qui se sentoient foibles emporta la constance des autres, ils entrèrent dans le cloître tous ensemble, espérant que l'on n'eût qu'à se mettre à table et à boire chacun un coup ou deux pour s'en revenir promptement à l'église; ils furent fort étonnés de ne trouver à qui parler dans ledit cloître, de façon qu'ils allèrent jusqu'à la cuisine, s'informant du lieu où l'on pourroit restaurer la ville, à quoi les cuisiniers ne répondirent que par des plaisanteries, ce qui n'étoit point le compte de ces messieurs. Ce que voyant, beaucoup d'entre eux se jetèrent sur du pain et de l'eau qu'ils trouvèrent, et s'en repurent, et les autres demeurèrent sur leur appétit. Vrai est que quelque quart d'heure après que la compagnie fut entrée dans un grand réfectoire, il vint un officier du couvent ayant deux gros pains sous les bras et deux bouteilles de vin en ses mains, dont il régala M. le prevôt des marchands; ce qui ne parut guère à tant de peuple, et fâcha d'autant plus MM. du bureau de

la ville, que la veille ils avoient prié les religieux de vouloir destiner un lieu particulier en leur couvent pour recevoir la compagnie et la régaler d'un sobre déjeûner. La difficulté plus grande fut celle qui s'éleva entre les chanoines de Notre-Dame et les religieux de Sainte-Geneviève, à cause qu'il y avoit beaucoup plus de prêtres que de moines ; ceux-ci ne voulurent point sortir qu'en se trouvant derrière la châsse en nombre égal ; ce qu'ayant été ainsi réglé par MM. du parlement, il y eut encore une contestation entre M. l'archevêque et M. l'abbé, le premier voulant que celui-ci allât devant à cause de son incommodité et de l'embarras de sa marche, ce que le régulier ne voulut point faire ; de façon que pour avancer, il fallut que la cour prononçât qu'ils iroient à côté l'un de l'autre. Il survint encore un autre différent bien sérieux entre Son Altesse Royale et MM. du parlement mêmes, voulant marcher immédiatement chacun après lesdits archevêque et abbé. Ce que le parlement n'a voulu permettre ni souffrir, disant qu'ils représentoient le roi; ce qui fut cause que ladite Altesse Royale ne parut point à la

procession, et laissa aller le parlement, qui en sortant fut joint par la chambre des comptes et MM. de la cour des aides, et furent ainsi à côté les uns des autres jusque dans l'église de Notre-Dame, où entrèrent aussi MM. le prince de Condé et le duc de Beaufort, qui avoient joint cette procession au-dessus du petit Châtelet, marchant, malgré les réclamations des uns et des autres, immédiatement après la châsse de Sainte-Geneviève. »

Cette lutte sur des prérogatives qui se rattachaient à l'histoire, à la vie municipale de Paris, à ses vieux souvenirs de monastères, d'abbayes, de prevôtés se prolonga jusque pendant la célébration de la messe, où il est dit que le grand pénitentier qui la récitait, assisté de deux diacres de Sainte-Geneviève, fut obligé de faire signe aux chantres du chœur de ne point s'égosiller ainsi; car il faut savoir que le lutrin se trouvait alternativement occupé par les chanoines de Notre-Dame et par les religieux de Sainte-Geneviève, qui même dans leurs chants cherchèrent à se surpasser les uns les autres en récitant l'antienne. De son côté, l'abbé de Sainte-

Geneviève demeura assis en son siége et la mître sur la tête, pendant que l'archevêque donna la bénédiction [1]. Ces chants, ces cérémonies étaient de véritables souvenirs nationaux pour Paris, son peuple, ses métiers, ses confréries, son Hôtel-de-Ville.

La procession des châsses pouvait-elle calmer les esprits? Les halles venaient d'apprendre que M. le prince de Condé manœuvrait aux environs de Saint-Cloud avec son armée, et qu'il demandait vivement à s'appuyer sur les faubourgs de Paris; cette nouvelle avait suscité une grande exaltation. Est-ce qu'on allait laisser écharper M. le prince et tant de bonne noblesse par le Mazarin, et cela sans leur porter secours? Il y avait partout des rassemblemens, l'Hôtel-de-Ville était plus inquiet que jamais sur les émeutes. « Monsieur le colonel, écrit le conseil, sur l'avis qui nous a été présentement donné que quantité de gens sans aveu s'étoient attroupés et continuoient de s'attrouper dans la place Royale et autres lieux de cette ville, menaçant de faire désordre et même piller

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, coté sous le n° XXXII aux Archives du royaume.

cette nuit diverses maisons, à quoi étant nécessaire de pourvoir, nous vous prions de faire mettre présentement toutes les compagnies de votre colonelle sous les armes, et faire des corps-de-garde cette nuit et les jours suivans, jusqu'à nouvel ordre, en chacune des rues de l'étendue d'icelle, pour empêcher tout rassemblement, dissiper ceux qui se voudroient attrouper, et en cas de résistance et de coups de pierres, comme ils ont coutume de faire, mettre main-basse. » Dans un autre mandement il est dit : « Colonel, dissipez les mutins avec la dernière violence et sans sommations, sans avertissemens préalables, quoiqu'ils ne cessent de crier : *vive d'Orléans! vive Son Altesse Royale!* Les colonels en conséquence ne doivent appeler aux patrouilles et corps-de-garde extraordinaires que ceux des bourgeois dont ils sont parfaitement sûrs. » Les craintes d'émeute continuant, un arrêté du conseil de la ville décide (le 28 juin) « que si les capitaines des compagnies bourgeoises ne se peuvent tenir assurés de leurs compagnies, ils en donneront avis à M. le prevôt des marchands, pour mander au besoin les notables et les raffermir dans leur devoir.

Auquel cas les compagnies se porteront au jour naissant en leurs divers postes, et s'opposeront à ce que le peuple s'attroupe, ne l'empêchant pas de crier et vociférer, ce qui seroit aujourd'hui folie ; ils chercheront à le faire écouler, et, pour y mieux pourvoir, on tendra les chaînes, ce qui s'exécutera par toute la cité de Paris. »

Le parlement aide tant qu'il le peut la ville en ses mesures d'ordre; il sent le besoin de rassurer les bourgeois, que les menaces du peuple inquiètent. « Ce jour la cour, toutes les chambres assemblées, ayant délibéré sur ce qui s'est passé depuis quelques jours en cette ville de Paris, même mardi dernier à la levée de la cour, par quantité de gens vagabonds et inconnus, qui se mêlent parmi les bourgeois; lesquels gens ont blessé, tué et assassiné plusieurs personnes de condition et commis de grands outrages envers les principaux ministres et officiers de ladite cour et de justice, profèrent plusieurs paroles scandaleuses et injurieuses, font des actions pernicieuses contre l'autorité du roi, et font imprimer, afficher, distribuer et débiter des écrits et placards

tendant à sédition et émotion de tout l'Etat, a ordonné qu'il sera informé criminellement de tout ce qui s'est passé, circonstances et dépendances en forme de droit, et sera publié dimanche prochain en toutes les paroisses de cette ville par les curés en leurs chaires, lesquels seront avertis d'exhorter les bons bourgeois à tenir la main au repos et tranquillité publique[1]. »

Le bureau de la ville prend ensuite des mesures pour qu'on mette sur pied toutes les compagnies, et qu'on tende les chaînes par les rues, afin d'empêcher le renouvellement des désordres. Le plus fort de l'émeute était toujours aux environs du palais du Luxembourg et à la place Royale. Quatre mandemens adressés à divers colonels par le prevôt des marchands, les invitent à se porter dans ce dernier endroit avec leurs meilleures compagnies, « pour arrêter les desseins, est-il dit, des vagabonds séditieux et de mauvaise vie; et en cas de résistance, se rendre les plus forts à tout prix. » Tout était ainsi désordre. « Le lieutenant-colonel de M. de

1 Registre du parlement, ad ann. 1652.

Champlatreux, chef de la colonelle de la Cité, étant reconnu pencher pour le parti de la cour, les bourgeois de ce quartier demandèrent sa destitution, « à cause, comme ils disoient, que toutes les fois qu'ils montoient la garde, on les appeloit *Mazarins*, ce qu'ils ne veulent souffrir. » Un colonel, M. de Longueil, s'étant présenté pour relever la garde, le capitaine de la garde descendante lui demandant le mot d'ordre, le premier refusa de le lui donner; il s'éleva une querelle, et ses compagnies allaient en venir aux mains, quand un ordre de MM. de la ville arriva, qui enjoignit audit colonel « de donner le mot d'ordre suivant l'usage »; auquel avis ledit colonel ne voulant obtempérer, se retira avec sa compagnie. »

L'aspect de la ville était si agité qu'on n'osait même pas célébrer la fête de la Saint-Jean, joyeux anniversaire pour Paris; quelles antiques et belles coutumes! Quand le soleil de juin ne dorait plus le faîte des maisons en Grève, toutes les compagnies bourgeoises, MM. le prévôt et échevins en tête, faisaient le tour du beau feu de la Saint-Jean, orné de banderoles et drapeaux. Tout aussitôt, en mille

endroits divers, feux de joie apparaissaient pour égayer la ville, tandis que les cloches sonnaient à grand branle. Les temps de croyances sont les époques de fêtes, parce que le cœur et l'imagination se mêlent à tout; les temps de raison froide et dissertatrice sont les époques de désenchantement et de douleur; les uns reproduisent l'enfance avec ses rêves d'or, les autres la vie flétrie et desséchée par l'expérience et l'âge.

Oh! que Paris fut triste! « La veille de la Saint-Jean, MM. de la ville voyant que les affaires s'aigrissaient au lieu de s'accommoder, ainsi que les gens de bien souhaitoient, auroient résolu de ne faire aucune cérémonie au feu de la Saint-Jean, et donné charge au greffier de la ville de le faire dresser de la forme ordinaire et y mettre le feu quand il seroit temps, sans avoir aucun tambour ni trompette, bouquets, collations ni autres solennités quelconques. » Quelle douleur donc en cette cérémonie! « Ledit jour, entre huit et neuf heures de relevée, le greffier de la ville ayant sa robe mi-partie, accompagné de quelques huissiers de la ville avec leurs robes de

livrée, est allé allumer le feu de la Saint-Jean avec sa torche ordinaire, après avoir fait trois tours autour du bûcher qui étoit de deux cents fagots dressés et préparés pour ledit feu; pendant lequel temps la compagnie de bourgeois de la Grève, conduite par M. Richard, retournant du poste où elle avait été depuis le matin, prit l'occasion de venir tourner à l'entour du feu, et faire haie à M. le greffier et à sa compagnie quand ils retournèrent à l'Hôtel-de-Ville; et il était temps qu'il en fût ainsi, car il y en était d'aucuns de la foule qui criaient, « Au feu! au feu les Mazarins! brûlez la grande robe! poussez, poussez, courez sus! » Et par ainsi il fut peut-être évité un nouveau malheur. » Qu'il fut donc lugubre ce beau feu de joie, lequel, aux autres années, était tout plein d'allégresse et de cérémonies, danses, branles et pétards!

Pendant que la ville était si agitée, le prince de Condé se rapprochait de plus en plus des murailles pour s'appuyer sur Paris, dans la bataille qu'il se préparait à livrer au maréchal de Turenne : c'était là qu'allaient se frapper les grands coups militaires. « Le prince de Condé,

jugeant le poste de Charenton plus avantageux que celui de Saint-Cloud[1], à cause de la Marne qui est derrière et de la Seine qui est à côté, résolut de se porter sur ce bourg. Le 2e juillet il passa donc la Seine sur un pont de pierres et un de barques, traversa le bois de Boulogne, et vint se présenter vers trois heures du matin à la porte de la Conférence, où il y avoit bonne garde de bourgeois. Ceux-ci ayant refusé de livrer passage, et le prince ne voulant pas forcer la porte, fit filer ses troupes par le fossé de la porte de Richelieu. Le maréchal de Turenne étant averti de ceci, fit avancer sa cavalerie avec tant de diligence qu'il rencontra l'arrière-garde du prince sur les cinq heures du matin à l'entrée du faubourg Saint-Denis. Le comte de Noailles la chargea si vigoureusement que le régiment de Conti en fut fort endommagé, aussi bien que quelques escadrons qui étaient proche de la porte du Temple. Le prince était entré dans Paris pour conférer avec le duc d'Orléans; mais sachant que les royaux avaient attaqué son arrière-garde, il sortit par la porte

[1] Extrait du manuscrit, cot. n° 300; Bibliothèque royale, sous ce titre : *Brigues pour le gouvernement*.

Saint-Martin, comme un foudre, et divisa ses gens en deux corps dans un très-bel ordre sous les murailles de Paris, poste très-avantageux. Toute la cour était à cheval. Le cardinal, aussi à cheval et galopant à la gauche du roi, conduisit Sa Majesté sur la montagne de Charonne pour lui faire voir la défaite de l'armée des princes, laquelle il tenait pour certaine. L'armée du roi étant arrivée à La Villette, Turenne prit à gauche, passa la colline de Charonne, et descendit dans la plaine qui est entre le faubourg Saint-Antoine et Charenton où il rangea son armée en bataille. Dans ce moment le maréchal de La Ferté-Senneterre était de l'autre côté avec le reste des troupes du roi, et chargeant quelques escadrons avancés au-delà dudit faubourg, les repoussa jusque dans les maisons. Cependant les régimens de Languedoc, de Valois et de Langeron commencèrent à plier et à reculer jusqu'à la place du faubourg avec quelque perte. Ce fut ici que le prince de Condé fit paraître sa valeur. Il vint à la tête de son régiment de cavalerie et de celui d'Enghien au secours des siens, et ouvrit un nouveau et terrible combat. Lui-même dans

la mêlée et s'engageant comme un simple soldat parmi les ennemis, en tua plusieurs de sa main et soutint l'assaut de plusieurs autres, les repoussant par la force de son épée. Il n'en allait pas de même de l'autre côté, défendu par le comte de Tavannes, car le marquis de Saint-Mégrin lui donna dessus avec tant de bravoure, à la tête de la maison du roi, qu'il l'aurait entièrement culbuté, s'il n'avait été tué. Mais M. de Saint-Mégrin étant mort, les troupes du roi furent repoussées par celles du prince avec la même vigueur. Il y eut beaucoup de seigneurs tués dans cette attaque. Les royaux s'étaient d'autre part rendus maîtres de la rue de Rambouillet et de quelques maisons et barricades, nonobstant la défense désespérée des assaillis. Le prince tenait encore la rue de la porte Paris jusqu'à une grande place qui est sur la même rue, tout entourée de maisons, de murailles et de jardins. Or les royaux ayant percé les maisons, montèrent dedans et les incommodèrent fort à coups de mousquets. Les ducs de Nemours et de Beaufort étant survenus au secours de l'armée du prince, reprirent quelques barricades; ils les auraient con-

servées, si les royaux qui les canardaient des deux côtés de la rue ne les eussent fait abandonner. Le duc de Nemours reçut trois mousquetades sur sa cuirasse et deux à la main droite. Le duc de La Rochefoucauld fut blessé entre les deux yeux. Le duc de Beaufort et le prince de Marsillac furent obligés de quitter le poste pour secourir les blessés, et eux-mêmes allaient être faits prisonniers si le prince de Condé ne fût accouru à leur secours[1]. »

Un plan, gravure contemporaine, représente cette bataille aux portes de Paris le 2 juillet 1652. Un retranchement enveloppe de son vaste contour tout le faubourg Saint-Antoine, depuis le chemin de Ménil-Montant jusqu'à la rivière de la Seine. L'armée des princes est rangée en bataille derrière. Celle du roi lui fait face. M. le vicomte de Turenne est au centre. La gauche est confiée à M. le marquis de Navailles, et la droite à M. le marquis de Saint-Mégrin. Sur la hauteur de Charonne, on a figuré un petit groupe de personnes pour représenter le roi et la cour, qui, de cet endroit, en effet, furent

1 Mss. Bibliothèque royale, cot. nº 300, sous ce titre : *Brigues pour le gouvernement*.

témoins de la bataille. Au-dessous on lit l'explication suivante : « M. le Prince avec son armée avoit résolu de gagner Charenton, de Saint-Cloud où il étoit campé. S'étant présenté à la porte de la Conférence, on lui refusa l'entrée; M. de Turenne, averti, atteignit son arrière-garde dans la grande rue du faubourg Saint-Denis; et la mit en déroute[1]. »

Cependant qu'allait faire Paris en face de ce combat qui se livrait à ses portes? Refuserait-on d'ouvrir la ville au prince de Condé, et de favoriser sa retraite? Quoi! de braves gentilshommes mourraient aux pieds des murailles pour la défense de la Confédération et Fronde municipales, et on leur refuserait un asile pour soigner leurs blessés! Le conseil du roi, qui connaissait l'importance de conserver Paris, afin de détruire plus facilement M. le Prince, ne cessait d'entretenir des intelligences avec les Parisiens; le roi écrivait aux échevins : « Très-chers et bien aimés; nous vous avons déjà fait savoir par nos précédentes lettres le déplaisir que nous avons de nous voir contraints par le

[1] Bibliothèque royale, cabinet des estampes, règne de Louis XIV.

retour des troupes ennemies, qui au préjudice des paroles qui vous avoient été données et que vous avez fait porter de leur part, se sont venues loger à Saint-Cloud, Surène et quelques autres lieux proche de vous; nous avons été, disons-nous, contraint d'en faire aussi rapprocher notre armée pour les chasser des postes qu'elles ont occupés. Nous espérons vous faire voir bientôt que nous n'avons d'autre but en cela que de travailler à gagner votre affection. LOUIS. »

Quelques heures après, nouvelle lettre au nom du roi, adressée à MM. le prevôt des marchands et échevins de la ville de Paris, afin qu'ils se refusent à tout prix d'ouvrir les portes à M. le Prince et à son armée. « Le roi vient d'avoir avis que M. le Prince fait toutes les instances et sollicitations possibles pour obtenir de la ville de Paris la liberté de faire retirer ses troupes dans les faubourgs. Sa Majesté ne peut croire que cela soit véritable, n'y ayant pas d'apparence que les habitans voulussent s'attirer la guerre dans le cœur de leur ville et toutes les ruines et misères qui la suivent. Mais si par faction ou autrement, et

même contre leur gré, monseigneur le Prince faisoit aller ses troupes dans lesdits faubourgs, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire qu'elle désire que vous employiez tous les moyens possibles, non seulement pour obliger les habitans de la ville à refuser le logement aux soldats du prince, mais à s'y opposer par force ouverte, dans le cas où l'on voulût le faire sans leur consentement. Vous donnerez diligemment avis à Sa Majesté de ce que vous estimez qui se doit faire pour engager davantage les habitans à ce faire. Je suis, Messieurs, etc. LETELLIER.[1] »

Enfin du milieu de son camp, alors qu'il voit que l'armée de M. le Prince parlemente avec les bourgeois, Louis XIV se hâte d'envoyer un nouvel exprès aux Parisiens : « Je vous écris cette lettre de ma propre main et du milieu de mon armée, avec laquelle, Dieu aidant, j'espère vous délivrer bientôt des maux que l'on vous a fait souffrir ainsi qu'aux habitans de ma bonne ville de Paris, en soumettant à mon obéissance les troupes ennemies. Je ne doute

[1] Mss. de Béthune. Saint-Denis, juillet 1652.

point qu'attaquées par mon armée et en les empêchant d'entrer dans vos murs, vous ne facilitiez un sujet qui doit avancer votre repos et hâter mon retour au milieu de vous, que je souhaite autant que vous-mêmes. Vous reconnoîtrez assez que si vous en usez autrement, vous vous attirerez la continuation et sans doute l'accroissement des malheurs que vous avez soufferts jusqu'à ce jour, et dont je serois si heureux de vous délivrer. Je me promets de recevoir en une occasion si importante les témoignages ordinaires de votre fidélité et affection singulières, comme aussi j'aurai soin de m'informer et de récompenser de tout mon pouvoir, en d'autres temps, ceux d'entre vous qui le plus contribueront à l'effet de mon dessein, lequel est ici que toute entrée soit refusée à M. le Prince et aux troupes qu'il commande. LOUIS[1]. »

Toute cette correspondance pouvait bien satisfaire le conseil municipal, le parlement de Paris, mais le peuple était fortement ému; il était partout réuni, bien décidé à s'allier

1 Ecrit du camp près Charonne, le 2 juillet 1652. — Mss. de Béthune.

avec M. le prince, à seconder cette brave noblesse qui combattait avec tant de vaillance. Les registres du conseil municipal font foi de l'agitation populaire : « L'attaque du faubourg Saint-Antoine ayant donné beaucoup d'alarmes aux divers quartiers de Paris, et fait amasser quantité de canaille en la place de Grève, qui crioit hautement que la longueur apportée à faire unir toute la ville avec les princes étoit la seule cause de la ruine de leur armée. Ensuite de quoi le Mazarin viendroit foudroyer Paris, tant pour tirer raison de l'outrage qu'il croit avoir reçu du parlement, que pour assouvir la haine mortelle qu'il a conçue contre les habitans et bourgeois de Paris; et vouloient tous ces gens-là qu'on leur ouvrît la porte de l'Hôtel-de-Ville pour avoir des armes et se défendre contre le Mazarin, lequel tumulte fut obstiné et avec tant de furie, qu'aucun du dedans n'osait mettre la tête aux fenêtres du côté de la Grève sans courre fortune. Auquel bruit MM. le prevôt des marchands et échevins étant accourus, ainsi que le procureur de la ville, auroient avisé d'envoyer prier M. le gouverneur de prendre la

peine de venir audit hôtel, ce qu'il fit à l'instant. Et comme ces messieurs s'entretenoient de ce qui s'étoit passé hier au soir et de ce que réclamoit la foule, il s'émut un grand bruit sur la place, voyant arriver un carrosse des couleurs de M. le duc d'Orléans dans la Grève, et en même temps l'on vint dire à ces messieurs que c'étoit Mademoiselle avec quelques autres dames qui montoient l'escalier pour leur parler. Ils firent aussitôt ouvrir la grande salle pour la faire entrer, et peu après vinrent la trouver. Laquelle se voyant abordée, leur dit : « Messieurs, je viens ici de la part de M. le duc d'Orléans vous présenter cette lettre, que vous prendrez la peine de lire, puis je dirai le surplus. » Laquelle lecture faite, Mademoiselle exposa sa créance, qui étoit de prier MM. de la ville de vouloir faire détacher de cinq colonelles de la ville, nommées dans la lettre de Son Altesse Royale, deux mille hommes pour secourir leurs troupes, lesquelles compagnies seroient commandées par M. Canaye, et d'envoyer mandement à ceux qui commandent aux portes de la ville, de laisser entrer et sortir lesdites troupes, et même tous

les bourgeois qui, de leur gré, voudroient le faire en faveur de MM. les princes ; qu'il étoit également nécessaire d'ordonner aux portes de Saint-Honoré et de la Conférence qu'on laissât passer les troupes qu'on doit faire sortir par la porte Saint-Antoine pour le secours des princes, et que M. le duc d'Orléans se promettoit cela de leur affection à son service. A quoi ces messieurs lui dirent qu'ils alloient arrêter ensemble ce qu'ils avoient à faire, suppliant Mademoiselle de se reposer en attendant. Eux sortis de la grande salle et entrés au petit bureau, avisèrent d'expédier des mandemens qui seront ci-après transcrits ; ils dirent à ladite demoiselle que les bourgeois de Paris n'avoient point accoutumé de sortir de l'enceinte des murailles sans l'ordre de leurs colonels et capitaines. Qu'au surplus ils croyoient avoir satisfait aux autres chefs de sa demande par les deux mandemens[1], desquels elle demanda l'expédition ; puis sortit de l'Hôtel-de-Ville, bien satisfaite de l'accueil qui lui avoit été fait, ainsi qu'elle-même le témoigna à ce peuple attroupé

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. nº XXXII aux Archives du royaume.

devant l'hôtel de ladite ville. Quelque temps après, MM. de ladite ville furent avertis que M. le duc de Beaufort passoit à cheval, l'épée à la main, au travers de la Grève; que tout le matin il n'avoit cessé de faire la même chose dans les rues Saint-Honoré, Saint-Denis, Saint-Martin et autres adjacentes, en demandant du secours et en criant : *Qui m'aime, qui me suive!* Il alla en faire autant dans la rue Saint-Antoine, et revint par celle de la Tisseranderie dans la Grève, descendit de cheval à la porte de l'Hôtel-de-Ville, où il entra lui quatrième, si las et si fatigué, qu'il n'en pouvoit plus. Et de fait il se reposa sur l'escalier, priant qu'on lui apportât du vin et qu'on l'excusât s'il ne montoit point, et qu'il n'étoit point en état de cela, ce qu'il disoit en buvant à longs traits. Il pria ensuite un de MM. les échevins de vouloir bien lui donner le duplicata des deux mandemens qui avoient été accordés à Mademoiselle; ce qu'ayant été fait, il témoigna beaucoup de satisfaction à MM. de la ville, parlant à M. d'Evison, l'un d'iceux, n'ayant point vu les autres. »

L'Hôtel-de-Ville lança en conséquence deux mandemens pour satisfaire aux demandes de

Mlle de Montpensier : l'un s'adresse à cinq colonels de Paris, les priant de détacher jusqu'à 2000 hommes de leurs colonelles, et les envoyer au faubourg Saint-Antoine pour la conservation dudit faubourg; et protéger les blessés et les troupes qui trop pressées voudroient se mettre à couvert; l'autre au capitaine commandant à la porte de la Conférence, pour qu'il laisse passer quelques troupes qui veulent entrer pour ressortir à la porte Saint-Antoine.

Ainsi maîtresse des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, Mademoiselle se porta à la Bastille, où elle invita le sieur Broussel, fils du conseiller de ce nom, à tirer le canon; et comme celui-ci refusait, Mademoiselle y entra, et les fit tirer en sa présence. « Le roi voyant que les Parisiens ne manquoient pas seulement de parole, en ce qu'ils avoient reçu le bagage et donné entrée aux troupes des princes, mais encore qu'ils saluoient Sa Majesté à coups de canon, fit camper son armée dans la campagne d'Ivry. Mademoiselle enrageant de voir tant de braves gens tués ou blessés, parce que les Parisiens avaient refusé aux

troupes des princes le passage dans la ville, et cela par la faction de ceux qui tenoient pour Mazarin, et voulant les faire exterminer tous, mit un gros bouquet de paille à sa tête, et passa dans toutes les rues en criant : « Que ceux qui ne sont pas du parti de Mazarin prennent la paille, sinon ils seront saccagés comme tels... » On vit alors dans un moment, non seulement tous les habitans, mais encore tous les étrangers, de quelque qualité qu'ils fussent, et les religieux mêmes, porter de la paille sur leurs têtes pour éviter la furie de ceux du parti des princes. Tout ceci se passa le 2 juillet 1652. « On put dire que cette journée fut une des plus remarquables, et cette bataille une des plus acharnées, soit par la valeur et le talent que les deux grands capitaines y montrèrent, que par le nombre de morts et de blessés des deux côtés. »

La ville s'était donc ouvertement déclarée pour Condé et le parti des princes. Les frondeurs étaient maîtres de Paris et des murailles ; on voit le conseil de ville hésitant à s'en expliquer avec le roi. Le prevôt des marchands et les échevins cherchent à s'excuser auprès de

Sa Majesté des mandemens qu'ils ont été obligés de donner contrairement aux ordres qui avaient engagé la ville et les bourgeois à refuser toute assistance aux troupes du prince de Condé, voire même à leur fermer les portes de Paris. « Sire, lui dirent-ils, nous avons pris la liberté d'écrire à Votre Majesté cejourd'hui, pour la supplier de trouver bon que deux de nos échevins allassent auprès d'elle pour l'informer de ce qui s'est passé en sa bonne ville de Paris, et lui faire connoître, malgré les mandemens que nous avons donnés, la sincérité de notre conduite. Et pour cet effet vouloir bien Votre Majesté leur donner escorte nécessaire. Nous estimons qu'il sera de son service d'effectuer notre désir; et que ce sera un moyen pour faire rendre l'entière obéissance qui est due à Votre Majesté, et le calme parmi nous. » Néanmoins nouvel ordre fut envoyé par le conseil de ville à M. de Vauroy, colonel du faubourg Saint-Marceau, pour qu'il ouvre les portes aux troupes de l'armée des princes qui voudroient se retirer en cas de nécessité [1].

[1] « De par le gouverneur, le prevôt des marchands, etc., capitaines et gardes qui commandez à la porte Saint-Antoine,

Telle fut la journée du faubourg Saint-Antoine; elle eut des résultats décisifs pour l'armée du prince de Condé, car elle lui assura la retraite de Paris, ville forte et puissamment soutenue. La courageuse résolution de Mlle de Montpensier, l'union du duc d'Orléans avec les frondeurs, et surtout l'esprit populaire de M. le prince, dominèrent le conseil municipal, composé de la bourgeoisie timide, qui voulait garder un milieu entre le roi et la cause du peuple. La multitude avait vu avec enthousiasme la valeur de tous ces gentilshommes qui sortaient l'épée au poing, et allaient se faire tuer par le canon de Mazarin; le spectacle de cette noblesse rentrant dans les murailles, navrés et blessés, avait courroucé les Parisiens, et ils menacèrent l'Hôtel-de-Ville si on n'ouvrait pas immédiatement les portes à M. le Prince. Jamais Condé, La Rochefoucauld, Beaufort, Marcillac n'avaient montré une plus bril-

députez l'un des tambours de votre compagnie pour porter en l'armée de M. de Turenne, général de l'armée de Sa Majesté, la lettre dont il sera chargé, sans lui donner, allant et retournant, aucun empêchement. Au bureau de la ville, 2 juillet 1652. »

lante valeur; le caractère de Mlle de Montpensier se déploya avec une grande énergie, elle fut dès lors la femme du peuple, elle devint l'idole de tous les quartiers. Le parlement, l'Hôtel-de-Ville s'effacent devant l'opinion plus décidée des frondeurs; le parti militaire des gentilshommes, les halles et les métiers sont maîtres de Paris : c'est le temps d'énergie municipale; il faut s'attendre, comme sous les Armagnac et la Ligue, à de grands excès; la main du peuple est sanglante; l'époque du tiers parti et des ménagemens est passée!

CHAPITRE LXXXVIII.

RÉACTION FRONDEUSE. — PRISE DE L'HÔTEL-DE-VILLE PAR LE PEUPLE.

Entrée du prince de Condé à Paris. — Domination du parti des gentilshommes. — Projet d'une lieutenance-générale du royaume en faveur de Monsieur. — Assemblée des États à l'Hôtel-de-Ville. — Opposition du conseil du roi. — Rupture de l'assemblée. — Murmures du peuple. — Attaque et saccagement de l'Hôtel-de-Ville.

1652.

L'ÉNERGIQUE volonté de Mlle de Montpensier avait ouvert les portes de Paris au prince de Condé et à tout le parti militaire; l'armée des gentilshommes put dès lors dé-

ployer ses étendards dans les rues de la cité, et faire sa retraite tambour battant, en traversant la Seine sur les hauteurs du faubourg Saint-Victor. L'armée royale, de son côté, voyant la résistance des Parisiens, s'était massée sur la route de Saint-Denis, sous la protection des retranchemens qu'elle avait dressés tout autour de la vieille abbaye. Le courage qu'avait déployé le prince de Condé dans ses attaques successives, cette merveilleuse activité qui l'avait fait se jeter tête baissée à droite et à gauche de l'ennemi comme un foudre de guerre, tous ces actes d'éclatante valeur lui avaient créé une grande popularité dans Paris; il n'était question que de lui aux halles, dans les églises, aussi bien dans les bons dires des harengères que dans les prônes de paroisse. Rien ne frappe plus l'esprit du peuple que cette valeur personnelle, que cette énergie du corps et de l'esprit qui fait les héros. Il y avait un indicible entraînement pour M. le Prince; on lui aurait donné tout le pouvoir s'il l'avait demandé. Le peuple l'aurait volontiers constitué son chef; les quarteniers allèrent le trouver, pour lui offrir le gouvernement de

Paris; toute la portion ardente du parlement, Broussel et Blanc-Mesnil, l'entourèrent comme le bras militaire destiné à donner gain de cause à leurs idées. Condé eût pu à cette époque jouer le même rôle que le duc de Guise sous la Ligue; il était maître des masses, il disposait de tout ce qui avait une volonté de guerre civile et une ferme résolution dans Paris; indépendamment des gentilshommes armés et des braves gens qu'il commandait, il avait encore à ses ordres les compagnies de métiers de la ville qui se séparaient de l'esprit bourgeois et timide [1].

Dans cette situation des affaires, il était urgent d'organiser une forme de gouvernement capable de mettre en action toutes les forces de la ville. Il y avait dans les vieilles constitutions de la monarchie un titre qui donnait tous les pouvoirs de la royauté, sans pour cela changer l'ordre successorial; la lieutenance générale du royaume était la réunion de toutes les prérogatives de la couronne; elle faisait supposer le roi captif ou absent; le lieutenant général était l'image vivante de la royauté héréditaire, c'était l'unité dans ces temps de crise où le

1 *Gazette de France*, ad ann. 1652.

pays pleurait son roi. Le prince de Condé insista pour que cette autorité fût déférée à Monsieur; il respectait ainsi l'ordre hiérarchique, qui est une puissance sur le peuple; il donnait un gage au parlement dont Gaston d'Orléans était l'expression intime; il compromettait de plus en plus ce prince, en le faisant entrer complètement dans l'opinion de résistance; et d'ailleurs qu'avait à craindre Condé en confiant un grand pouvoir au père de Mlle de Montpensier? Gaston ne serait-il pas sous l'influence de cette héroïne populaire qui avait donné tant de gages à la multitude? Placer le pouvoir aux mains du duc d'Orléans, c'était le confier à sa fille, c'est-à-dire au bras et au cœur le plus dévoués aux intérêts de Paris, à celle enfin qu'on appelait l'Amazone, Marphise et la Bradamante de l'époque frondeuse[1].

Ce point arrêté, il fallait également donner le gouvernement de Paris à un chef militaire tout conquis aux intérêts de la Fronde; pouvait-

1 « Nécessité d'une lieutenance générale en faveur de Son Altesse Royale Monsieur, oncle de Sa Majesté. » Paris, chez Olivier, ann. 1652.

on compter sur le maréchal de L'Hôpital, gouverneur actuel? Il portait un nom de transaction et de timidité qui ne convenait pas aux époques de crise, alors qu'il faut des têtes hautes et des cœurs fiers. Le prince de Condé voulait donc faire remplacer L'Hôpital par le duc de Beaufort, l'ami des halles, le prince tout populaire; le duc de Beaufort consentait à son tour à tenir son pouvoir du prince de Condé, chef militaire qui se réservait la direction de l'armée.

Enfin était-on sûr du prevôt des marchands, de tout ce conseil de ville qui ne parlait jamais que de transaction avec la cour, que de soumission au roi-enfant et à Mazarin? Ne fallait-il pas, pour seconder ce mouvement de résistance, des magistrats tellement compromis qu'ils eussent joué leur tête dans la bagarre? On ne voulait « ni double visage, ni double peau, ni des personnes à tout vent, girouettes tournant à droite et à gauche, comme le disoit un pamphlet, à la manière des ossemens d'un pendu à Montfaucon [1]. » Broussel, caractère

1 « Description exacte de l'hermaphrodite du temps, lequel se voit dans les rues de Paris; dédié aux vrais amis de l'État et monarchie de France. » Paris, Pierre Chevalier, ann. 1652.

inquiet et maussade, beau vieillard de Fronde et de révolte, visait à la place de prevôt; c'était là l'homme qu'il fallait prendre; les conseillers municipaux devaient être choisis dans le sein même des braves quarteniers qui eux avaient été élus par les métiers de Paris; le temps était enfin venu de se débarrasser de cette gent timide et molle qui embarrassait les affaires du peuple de Paris.

Ce bas peuple était alors ardent frondeur, tous les métiers avaient arboré un signe qui caractérisait le dévouement municipal aux intérêts de la Fronde; c'était un brin de paille attaché au chapeau en forme de croissant. A toutes les époques les populations avaient ainsi adopté un symbole saisissant pour signaler leurs opinions. Lors de la révolte des halles de Paris sous les Armagnacs, ce fut la couleur du chaperon; dans l'immense mouvement sous la Ligue, ce fut la croix au chapeau; sous la Fronde, un brin de paille; plus tard, un drap blanc ou à plusieurs couleurs devint la marque de reconnaissance et d'intelligence entre les partis; vieilles traditions transmises par les confréries qui elles aussi avaient des bannières,

des couleurs au banc-de-l'œuvre ou des signes de marguilliers de paroisse. Les Parisiens prirent la paille; tout homme ou femme qui n'arborait pas ce signe visible était insulté ou proscrit. Vous eussiez vu autour du Palais-Royal ou du palais du Luxembourg, alors occupé par le duc d'Orléans, une multitude de peuple chantant les Mazarinades, demandant à grands cris que les Mazarins fussent jetés à l'eau, vociférant contre les mous et les traîtres qui vendaient la ville et ses priviléges au conseil siégeant à Saint-Denis sous le maudit Italien, dûment condamné et proscrit.

Je rappelle que pour organiser la résistance et constituer les forces du gouvernement, les princes et le parlement étaient convenus de convoquer à l'Hôtel-de-Ville une assemblée générale à l'instar de petits Etats-Généraux. Ce fut le 4 juillet qu'eut lieu cette nouvelle assemblée politique, réunie par arrêt du parlement; elle avait pour but d'aviser à l'ordre nécessaire pour la sûreté de la ville et de la justice. On y remarquait des députés de tous les états, de toutes les qualités et conditions, et particulièrement l'archevêque de Paris, des ecclésias-

tiques représentant le chapitre de Notre-Dame et toutes les paroisses de Paris, MM. du parlement, de la cour des aides, des requêtes, enfin douze bourgeois et artisans de chaque quartier, le tout en grand costume et au nombre de trois cent dix, sans ceux non mandés. « La compagnie étant assemblée, M. le maréchal de L'Hôpital, gouverneur, dit hautement que Son Altesse Royale avoit mandé qu'elle viendroit en ce lieu, où il étoit à propos d'entendre ce qu'elle auroit à proposer, avant que de commencer l'ouverture de ladite assemblée. Cependant il arriva un trompette du roi à l'Hôtel-de-Ville, lequel entra dans la grande salle, présenta un paquet de lettres audit sieur gouverneur. Mais comme cette dépêche s'adressoit à M. le prevôt des marchands, il l'auroit remise aux mains du sieur prevôt qui en fit la lecture à l'heure même. Et fut remarqué que pendant l'arrivée de ce trompette et le temps de la lecture desdites lettres, qu'aucuns disoient tout haut que c'étoient des lettres composées à Paris, à dessein d'empêcher l'assemblée de prendre quelque généreuse résolution sur l'affaire présente, et qu'il falloit jeter le trompette et ses dépêches

dans la rivière. A quoi l'on ne fit pas semblant de prendre garde. Mais comme sur les quatre à cinq heures l'on n'entendoit point de nouvelles de Son Altesse Royale, l'on envoya le maître-d'hôtel de la ville au palais d'Orléans pour savoir si Son Altesse Royale feroit à la compagnie l'honneur d'y venir. De quoi n'ayant point de réponse, étant près de six heures, la plupart de ces messieurs, étant ennuyés d'attendre, se levèrent, et il a fallu, pour les faire rasseoir, donner quelque commencement à l'affaire, qui fut par la lecture de l'arrêt du parlement en vertu duquel l'assemblée avoit été convoquée[1]. Après la lecture de cet arrêt, M. le gouverneur ayant donné la parole au procureur du roi, celui-ci rappela dans un ample discours les services que la ville de Paris avoit rendus aux divers rois de France, et notamment à saint Louis contre le comte de Champagne, et à Louis XI, qui vint déclarer à l'Hôtel-de-Ville qu'il devoit sa délivrance et la conservation de son Etat menacé par ses ennemis, aux secours de sa bonne ville de Pars.

1 Registre du parlement de Paris, ad ann. 1652.

Après avoir cité ensuite plusieurs passages de l'Écriture-Sainte, y trouvant des preuves que l'impiété de l'époque étoit la cause des malheurs qui désoloient la France, il ajouta : « Il faut donc reprendre les bonnes voies, en suppliant le roi de retourner ici et de nous donner la paix, en lui remontrant courageusement que son Etat périclite, que sa bonne ville de Paris est en danger, agitée de toute part, que les magistrats sont dans l'impossibilité d'arrêter les séditieux, qui chaque jour s'élèvent plus nombreux; et faire considérer à Sa Majesté qu'elle est enfermée dans ce vaisseau aussi bien que ses sujets avec toute sa fortune, qu'il en est le pilote et le maître. Ce n'est pas assez d'être habile et heureux, il faut sur la terre, aussi bien que sur la mer, souvent caler les voiles et se mettre à couvert, enfin céder à la tempête et à l'orage. Il y a des fatalités dans les royaumes et des constellations malheureuses; et comme les Etats ont souvent de faibles commencemens, aussi la chute peut arriver de même. Les sages ministres commandent aux astres, quand ils savent pénétrer les malheurs d'un Etat et les faire fléchir par prudence. Il est besoin encore

de faire entendre au roi que le droit des monarchies est fondé sur celui des pères, droit beaucoup plus ancien. Or les pères les plus sévères accordent souvent à leurs enfans même ce qu'ils ne jugent pas raisonnable, pour entretenir la paix dans leur famille[1]. » Ce discours fini, s'élevèrent plusieurs voix confuses qui firent grand bruit : « ce qui dura assez longtemps , y ayant eu des personnes assez qualifiées, lesquelles dirent tout haut, s'adressant au procureur du roi, que dans toutes ses conclusions il n'y avoit rien contre le cardinal Mazarin, qui étoit la pierre d'achoppement, contre lequel il falloit former une union de toute la ville avec les autres compagnies. Et fut dit en termes si violens que les gens de bien en demeurèrent tout étonnés, d'autant qu'il s'étoit glissé dans la salle, peut être à mauvaise intention, quantité de personnes qui n'y étoient point appelées, ce qui obligea le sieur procureur à prendre lui-même sa chaire et la porter au milieu de l'assemblée, où s'étant fait donner silence, il dit hautement : « Je croyois m'être assez ex-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, col. n° XXXII aux Archives du royaume.

pliqué dans l'affaire dont il est question. Tout ce que j'ai représenté est directement contre le cardinal Mazarin; je le dirois à Sa Majesté elle-même, si elle m'en requéroit, parce que les voies que j'ai indiquées me paroissent les seules propres à ramener la paix et la tranquillité parmi nous. » Et en même temps il ajouta un discours fort éloquent, dont chacun témoigna son contentement par de grands applaudissemens. Les cris et les signes de joie redoublèrent de ce qu'on vint avertir MM. de la ville que M. le duc d'Orléans approchoit de la porte de l'Hôtel-de-Ville, et quelques uns de MM. du bureau ayant été envoyés pour le recevoir, trouvèrent Son Altesse Royale qui descendoit de carrosse avec MM. le prince de Condé, le duc de Beaufort, le prince de Guémené, le duc de Sully, et plusieurs autres personnages de condition; lesquels étant entrés dans la grande salle ayant tous de la paille dans les mains ou à leurs chapeaux, Son Altesse Royale comme les autres, elle fut conduite dans le fauteuil qui lui étoit préparé, M. le Prince dans une autre chaire à côté d'icelle, et tous les autres autour du haut dais sans aucune confusion.

Alors Son Altesse Royale prit la parole, et dit de sa voix ordinaire : « Ayant su qu'il se faisoit une assemblée générale en ce lieu, j'ai été bien aise de m'y trouver, afin de témoigner à toute la ville mes intentions sincères pour le soulagement de ses maux, et lui dire que j'emploierai toute mon autorité pour cela. Je dois vous remercier pareillement d'avoir permis et donné le passage de mes troupes, et vous prie de faire la même chose, s'il arrivoit que lesdites troupes fussent poussées par les Mazarins. Je n'entretiens, vous le savez, ces soldats que pour la défense de la ville de Paris, des intérêts de laquelle je ne me séparerai jamais. Enfin je viens pour vous réitérer les mêmes paroles que je vous ai dites si souvent, et qui sont que dès qu'il aura plu au roi d'éloigner le cardinal Mazarin hors du royaume, nous mettrons les armes bas, pour les joindre à celles de Sa Majesté. » Le duc d'Orléans ayant cessé de parler, le prince de Condé se leva et dit : « Je n'ai rien à ajouter aux témoignages d'affection et de protestations que Son Altesse Royale vient de faire ; je m'en réfère, comme toujours, aux sentimens qu'a exprimés Son

Altesse Royale, qui n'entend rien entreprendre que pour la conservation de Paris, pour laquelle je donnerois volontiers moi-même mon sang et ma vie[1]. » Ces paroles des princes furent accueillies avec enthousiasme. « Sur quoi MM. le gouverneur et prevôt des marchands les ayant remerciés au nom de toute l'assemblée, ils leur firent entendre le sujet de la délibération, dont ils ne témoignèrent aucun dégoût; mais se levant de leurs places, ils firent grande montre de la paille qu'ils portoient, avec des gestes qui ne pronostiquoient rien de bon. Cette troupe fut reconduite jusqu'à la grande porte de l'Hôtel-de-Ville[2]. »

Ainsi donc l'assemblée, convoquée pour prendre des mesures de sûreté générale et organiser le gouvernement, n'avait arrêté aucune résolution; on s'était borné à des propositions vagues, on parlait timidement, comme des vaincus, de recourir à la clémence du roi! on n'avait pas même osé demander hautement

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

2 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

le renvoi de Mazarin ; il y avait donc des traîtres dans cet Hôtel-de-Ville, et ce gouverneur de l'Hôpital n'était-il pas de connivence avec Mazarin? n'avait-il pas même été jusqu'à ce point de lire des lettres, peut-être supposées, afin d'empêcher l'assemblée de délibérer? Pouvait-on confier les intérêts de la cité en de telles mains[1]? Si Monsieur avait été modéré dans son discours à l'Hôtel-de-Ville, ce qu'il avait voulu surtout, c'était conserver sa popularité; il avait même montré la paille qu'il tenait en ses mains comme un signe pour témoigner hautement qu'il ne cessait pas d'être avec le peuple, et qu'il n'était pas frondeur à demi. L'Hôtel-de-Ville, bourgeois et timide, ne voulait-il pas seconder les princes et les frondeurs courageux? eh bien! ceux-ci trouveraient appui dans la bonne population de la ville de Paris. Cette population murmurait; il y avait des groupes partout répandus; on rapporta « que MM. les

1 « Comme le maréchal de l'Hôpital reconduisoit les princes, il y eut un homme de peu qui présenta brusquement un bouquet de paille audit maréchal, ce qui le choqua si fort, qu'il dit que si ce n'étoit le respect de Son Altesse Royale, il le feroit jeter par les fenêtres..... » — Extrait du mss. cot. n° 300; Bibliothèque royale.

princes arrivant sur la place de Grève parmi le peuple, avoient donné de l'argent à quelques uns, auxquels ils dirent que l'Hôtel-de-Ville n'étoit rempli que de Mazarins, et qu'il falloit faire main basse[1]. A quoi les séditieux mirent si bon ordre, que devant les quatre heures tous les passages dudit Hôtel-de-Ville étoient en leurs mains, et le feu mis en deux endroits du côté de Saint-Jean. M. le gouverneur se levant pour demander si l'on commenceroit à prendre les avis, ou si l'on remettroit au lendemain à cause de l'heure avancée, il fut interrompu par une grande décharge de mousquetons et de fusils, tant du côté de Saint-Jean que dans les fenêtres de la grande salle du côté de la Grève. Il est certain, en effet, que ceux qui tiroient de la place de Grève, voyant qu'il étoit difficile de venir à bout de leur pernicieux dessein, pour être trop bas, une grande partie d'entre eux montèrent dans des chambres ouvertes vis-à-vis desdites fenêtres, d'où ils tirèrent d'abondance

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, coté nº XXXII. Ce récit, curieux et officiel, n'existe plus que dans le volume unique des Archives du royaume.

plusieurs coups, dont les balles passèrent tout au travers de la salle, portèrent jusques à l'autre côté de la cour, où les marques y sont toutes visibles; ce qui obligea la compagnie de se retirer de côté et d'autre pour tâcher à sauver sa vie, ayant d'ailleurs été remarqué un signal fait des fenêtres de la grande salle, à ceux qui étoient dans la Grève, par un homme inconnu qui s'étoit glissé avec beaucoup d'autres pour jouer cette tragédie; on put juger que c'étoit une partie faite. Ceci obligea le colonel des archers de la ville de faire des barricades aux principales avenues, afin de contenir l'effet que ces gens-là vouloient accomplir dans l'Hôtel-de-Ville, ce que lui, ses archers et ses officiers, assistés des gardes de M. le gouverneur, firent ave toute la résolution que l'on pouvoit attendre d'eux. Et se peut dire sans flatterie que sans leur résistance et l'effet du Saint-Sacrement de l'autel, que M. le curé de Saint-Jean, qui étoit dans l'Hôtel-Ville, fit apporter, toute la compagnie et la maison de ville même étoient perdues; car aussitôt que le feu eut fait jour à la grande porte, le nommé Blanchart, qui étoit des trou-

pes de M. le prince, et vingt-cinq ou trente hommes de sa cabale, qui avoient projet de faire main basse sans exception de personne, se jetèrent à main armée sur la grande montée, de laquelle ils furent fortement repoussés, et ledit Blanchart, avec bon nombre des siens, fut tué, et lui porté mort par ses acolytes à l'hôtel de Condé, comme on l'a su depuis[1]. »

L'Hôtel-de-Ville était donc assailli par le peuple, la magistrature élective et bourgeoise expulsée de force; pendant toutes ces violences, qui durèrent près de six heures, et dans la plus grande chaleur, « il y en eut qui crurent que dressant un acte d'union ou de ligue, telle que les princes témoignèrent la désirer, en la faisant voir au peuple, qu'il s'en pourroit contenter; de sorte qu'ils obligèrent MM. le gouverneur et prevôt des marchands et échevins en signer une qui fût en l'état remise aux mains de M. Miron, sieur du Tremblay, maître des comptes, lequel, contre le gré de ses amis, voulut lui-même la faire voir à ces séditieux et mutins,

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

en leur persuadant qu'ils n'avoient plus rien à désirer de MM. de la ville, puisqu'ils étoient unis aux premiers, ainsi que les autres compagnies. Mais comme le but de la plus grande partie de ces gens-là étoit de piller, voler et tuer, ils commencèrent par lui qui fut blessé et volé dans la place de Grève, et puis emporté chez lui, où il mourut deux heures après; ce qui étonna beaucoup de monde, en sorte que la plupart de notre assemblée se mit en état de bien mourir en se confessant à MM. les curés et autres ecclésiastiques et religieux qui étoient mandés; ils se dispersèrent en divers endroits de l'Hôtel-de-Ville pour vaquer à cette bonne œuvre. Les autres cherchèrent les moyens de se sauver; mais comme le feu étoit à toutes les avenues dudit Hôtel-de-Ville, et grand nombre de voleurs à chacune d'icelle, lesquels ne pardonnoient à aucun, le moyen le plus facile qu'ils trouvèrent fut de descendre dans l'hôpital du Saint-Esprit par quelques fenêtres qui sont au plus haut de l'Hôtel-de-Ville, où ils hasardèrent le tout pour le tout, tant la crainte de la mort nous porte aux extrémités. Ce que les séditieux ne connurent pas plus tôt,

qu'ils coururent audit hôpital et firent tumultueusement ouvrir les portes, dont ils se saisirent, ainsi que des avenues de l'Hôtel-de-Ville, et commirent mille indignités et saletés contre les hommes et femmes qu'ils y rencontrèrent, outre les pilleries qui furent exercées, jusqu'à rompre les buffets de la chambre de M. l'économe; ce qui donna une telle peur aux grands et aux petits, qu'il y en a beaucoup qui en sont morts depuis, même le receveur du Saint-Esprit, qui eut bien de la peine à empêcher qu'on en volât les deniers. Cependant il fut jeté beaucoup de ces projets de ligue et d'union par les fenêtres, tant dans la Grève qu'ailleurs, y ayant été travaillé jusqu'à neuf heures du soir, ce qui ne servit qu'à augmenter l'aigreur des séditieux, quoique M. Goubais, secrétaire des commandemens de Son Altesse Royale, et M. le président Charton firent tout ce qu'ils purent pour amortir cette fureur. Mais ces gens-là ayant trouvé moyen d'entrer dans l'Hôtel-de-Ville, tant du côté de Saint-Jean par les salles qui sont sous ledit hôtel, où l'on trouva plusieurs hommes noyés dans le vin, que par la porte

de la douane, se jetèrent de violence dans la montée de l'horloge et rompirent une petite porte à main gauche, par laquelle ils allèrent dans le département du greffier de la ville, où une vingtaine de ces coquins firent tous les désordres imaginables; car ayant, par la menace qu'ils firent hautement de mettre le feu à la porte de la garde-robe, obligé ceux des députés qui s'y étoient retirés, pensant y être en sûreté, à leur ouvrir, ils ne furent pas plus tôt entrés qu'ils fouillèrent et volèrent tous ceux qu'ils y trouvèrent, et ensuite rompirent quatre guichets d'armoires et trois coffres, prenant tout le linge et la vaisselle d'argent qu'ils y trouvèrent, rompirent aussi une grande armoire aux habits, dont beaucoup s'affublèrent grotesquement, et prirent en général tout ce qu'ils trouvèrent de beau et de bon. Ce qu'ayant enfin appris le sieur greffier de ladite ville, il entra brusquement dans ladite garde-robe, et sans prendre garde à qui il avoit affaire, se jeta sur cette canaille qu'il renversa et les mit en désordre; mais comme ils eurent vu que lui seul et sans armes les entreprenoit, ils voulurent se jeter sur lui pour l'outrager, ce qu'au-

cuns de ces messieurs qu'ils avoient déjà volés empêchèrent, et en firent sortir ledit greffier, ce qui ne contenta point les forcenés coquins, lesquels voyant qu'il étoit l'unique qui s'opposoit à leurs brigandages, convinrent qu'il le falloit tuer, et envoyèrent deux d'entre eux pour ce faire, lesquels avoient chacun un pistolet et un poignard en leurs mains. Ils sortirent donc de la garde-robe pour faire le coup, passèrent dans la grande chambre sans l'apercevoir, et furent en divers endroits de l'Hôtel-de-Ville le chercher, jusqu'à ce qu'ils eurent trouvé un des secrétaires dudit greffier, lequel s'imagina les avoir persuadés qu'au lieu de le tuer, ils le devoient sauver, et dans cette pensée les amena où étoit le sieur greffier. Ces coquins lui firent d'abord quelques complimens, mais sous la moindre résistance qu'il fit à ce qu'ils désiroient, ils commencèrent à lui présenter leur poignard et leur pistolet, en jurant et détestant par un nombre infini de fois, que s'il ne les menoit au lieu où étoit l'argent des ventes de la ville, ils le tueroient quand il auroit mille vies, et le feroient rôtir par là-dessus comme un bouc d'héréti-

que[1]. Ils voulurent après le dépouiller de ses vêtemens pour profiter de ce qu'il avoit sur lui; ce que ledit greffier n'ayant pas voulu faire, ils prirent seulement son chapeau, lui en enfonçant un autre rudement sur la tête, au moyen duquel ils disoient qu'il pourroit passer partout sans courir risque de sa vie. Et ainsi le menèrent en bas pour le faire sortir par la porte de la douane, où il parut visiblement que ces voleurs n'avoient aucune correspondance avec ceux qui gardoient l'avenue de ladite porte; car les ayant priés de laisser passer et sortir le greffier, ces derniers venus se mirent à crier : « C'est un Mazarin! c'est un Mazarin! » et là-dessus lesdits voleurs s'étant retirés, les criards commencèrent à charger sur le pauvre greffier de toute part si violemment, qu'il se jeta à leurs pieds comme un homme mort, ayant reçu dix-sept coups d'épée ou de baïonnette et trois grandes contusions, et aucun de ces assassinateurs eurent encore la charité de lui crier : *Jesus Maria!* et de le porter sous les piliers du Saint-Esprit, où il n'attendoit autre

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

chose que la mort[1]. Cependant les coups de mousquetons continuoient de toute part contre l'Hôtel-de-Ville; la plupart des archers ayant été tués ou dispersés, les mêmes violences s'exerçoient aux portes de l'hôtel sur tous ceux qui essayoient d'en sortir : il y en a bien peu qui, outre le pillage, n'aient couru risque de leur vie, les autres n'ayant échappé que par industrie. Mais comme les histoires en particulier en seroient trop longues, je me contenterai de dire que MM. Legros, maître des requêtes, Ferrand, conseiller au parlement, et M. Yon Autun, échevin, furent tués sur la place, et quelques instans après M. Miron, M. Leboulanger, auditeur des comptes, M. Froissard, marchand, blessés à mort. M. Guillois, premier échevin, reçut un coup de balle d'arquebuse dans le côté, et un si grand nombre d'autres blessés et maltraités que l'on ne peut le dire, outre beaucoup qui sont morts de peur[2]. Enfin la violence fut telle que

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. nº XXXII Archives du royaume.

2 « M. le maréchal de l'Hôpital ne trouvant plus ses gens, et voyant qu'il ne pouvoit lui seul empêcher le désordre, ne

la canaille se rendit entièrement maîtresse de l'Hôtel-de-Ville, fit ouvrir les prisons et sortir les prisonniers, chercha en divers endroits pour piller et voler ceux qui étoient cachés, sans que tous les gens dont étoit composée une si grande assemblée aient eu assez de crédit en toute la ville de Paris pour émouvoir les gens de bien à leur donner secours ou assistance; le partage des esprits excitant le père contre le fils, la femme contre le mari, le voisin contre le voisin, le serviteur contre le maître. Et sera remarqué que MM. de la ville, pour la conservation de ladite assemblée, avoient mandé quatre compagnies de bourgeois pour garder les avenues de la place de Grève, qui toutes lâchèrent pied, et la plupart d'entre

songea qu'à sauver sa vie; s'étant retiré dans une chambre, il donna à un de ses pages sa croix de Saint-Esprit, changea de chapeau et de justaucorps. Mais comme il vit que la populace fermoit toutes les issues, il se jeta lui-même dans la presse, de sorte qu'il étoit au milieu de ceux qui le cherchoient, en blasphémant et frémissant de colère. Il y resta jusqu'à ce qu'un de ses amis, qui l'appela d'un autre nom que le sien, le fit sortir par adresse; sans cela il étoit perdu, car on ne pouvoit tarder à le reconnoître, bien qu'il fît des pieds et des mains comme les autres. — Extrait du mss. n° 300; Biblioth. royale.

eux, au lieu de s'employer à la défense de la ville, tirèrent, ainsi que les autres qui étoient payés pour cela [1]. »

Ce récit officiel de la prise de l'Hôtel-de-Ville est tristement consigné dans ses registres; il signale parfaitement l'esprit qui présida à cette vive émotion du peuple. L'assemblée réunie à l'hôtel en Grève n'avait pas rempli l'objet pour lequel elle était convoquée; le parti des gentilshommes et des halles voulait qu'on organisât un gouvernement; qu'on prît enfin des mesures fortes et énergiques; et au lieu de cela, on avait hésité, on avait encore parlé de pacte et d'alliance. Il est certain que les princes sortirent très-mécontens de l'Hôtel-de-Ville; ils trouvèrent sur la place un peuple profondément ému, plein d'ardeur pour en finir avec toutes les hésitations et les timidités; le moment était

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume. — « Le 8 juillet, le parlement s'étant assemblé, rendit arrêt pour qu'il fût informé par deux conseillers de la cour de ce qui s'étoit passé à l'Hôtel-de-Ville le 4e; pour être fait le procès à ceux qui en seront trouvés coupables; défenses à toutes personnes de s'attrouper et d'exciter sédition, à peine de la vie, leur enjoignant de porter honneur et respect aux magistrats; ordonne aux bourgeois de donner main forte pour l'exécution de cet arrêt. »

bien choisi pour porter la multitude à un acte de violence; disposé comme elle l'était, il suffit de quelques paroles. Ainsi qu'il arrive toujours, le mouvement qu'on voulait seulement diriger comme moyen de terreur, afin de contraindre l'Hôtel-de-Ville à s'unir à la résistance, ce mouvement dépassa les limites que les princes lui avaient imposées; il se transforma en pillage, en journées sanglantes et désastreuses. Il ne s'agit plus seulement de faire un acte d'union; on massacra les magistrats, on pilla la maison municipale; la bourgeoisie était demeurée silencieuse, elle avait eu peur; quelques compagnies même s'étaient unies au bas peuple dans l'attaque. Le mouvement l'emportait, mais il se montrait sous un jour de violences et de massacres capable d'ouvrir les yeux à la bourgeoisie. Il fallait mettre un terme à un pillage qui pouvait devenir général; chacun craignait pour sa maison opulente, pour son hôtel, pour ses richesses accumulées dans sa huche et trésor. Les princes sentirent donc qu'il fallait intervenir sur-le-champ pour arrêter l'effervescence de la canaille, et faire tourner au profit de la Fronde

régulière cette émotion turbulente de la place publique.

On remarquera que chaque fois que le peuple avait des colères contre les magistrats, il attaquait l'Hôtel-de-Ville; l'unité du système municipal, dans une si grande cité, favorisait l'agitation des masses et l'usurpation des corps. Si l'on avait morcelé Paris en petites municipalités, si l'on avait effacé les vestiges de la centralisation dans la capitale, combien de grandes émeutes auraient été évitées! C'est l'Hôtel- de-Ville de Paris qui a été le centre de toutes les révolutions.

CHAPITRE LXXXIX.

ORGANISATION DÉMOCRATIQUE DE LA FRONDE. — CRAINTES DU PARLEMENT ET DE LA BOURGEOISIE.

Mlle de Montpensier à l'Hôtel-de-Ville. — Calme de l'émeute. — Changement dans l'autorité municipale de Paris. — Broussel à la prevôté des marchands. — Le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume. — Le duc de Beaufort gouverneur de Paris. — Opinion favorable à une restauration. — Le parlement. — La bourgeoisie. — Rapports avec la cour.

1652.

Le triste bruit des massacres de l'Hôtel-de-Ville se répandit dans Paris; on entendait les mousquetades de tous les points de la cité, depuis l'Arsenal jusqu'à la porte de la

Conférence, depuis Montmartre jusqu'à Sainte-Geneviève; on voyait la lueur des flammes qui s'élevaient de la place Saint-Jean au-dessus du beffroi et du vieil horloge, lequel couronnait la figure équestre de Henri IV. Les parlementaires, les bourgeois exagéraient encore les tristes réalités; on disait dans les parloirs que tous les officiers de la ville avaient été écharpés par le peuple. Que de pleurs, que de désolations dans les hôtels de MM. les conseillers! Les femmes, les petits enfans étaient dans les plus vives alarmes! Quel bourgeois n'avait pas désormais à craindre pour sa boutique, quel marchand pour son étal? car les pillards de l'Hôtel-de-Ville ne respectaient rien. On parlait de la résolution qu'ils avaient prise d'en finir par un pillage général fixé au lendemain dans toutes les rues de Paris[1].

Le parti militaire des princes vit bien que le but était dépassé; il avait voulu préparer un acte politique, afin de donner plus d'énergie à la résistance municipale. Il fallait détruire les espérances des Mazarins; mais un si grand

1. *Gazette de France*, ad ann. 1652

trouble jeté dans la cité, loin d'être favorable à la résistance, devait au contraire lui nuire; la partie bourgeoise dévouée aux institutions municipales devait par crainte se rallier à la cour, car il ne s'agissait plus d'une question de liberté, mais d'un véritable danger de pillerie, à quoi la bourgeoisie ne voulait point s'exposer. Le parti des gentilshommes vit qu'il fallait en toute hâte employer l'ascendant qu'il avait sur le bas peuple pour en arrêter les excès. Le duc de Beaufort, Mlle de Montpensier se rendirent donc à l'Hôtel-de-Ville, afin d'apaiser la rage du peuple contre les officiers municipaux qu'on accusait de traîtrise et de conspirer pour Mazarin[1] : « Le duc de Beaufort arriva audit Hôtel-de-Ville, et par son autorité dissipa une partie de cette canaille et empêcha que leur volerie ne s'étendît plus loin, quoique chacun d'eux aspirât à l'argent des rentes, dont on n'avait pu encore découvrir le chemin. Ce prince parut tout ébahi de voir le pillage et la violence des choses en l'état qu'elles étaient, ne croyant pas, comme il s'en ouvrit depuis

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

à quelques familiers, que cette fureur populaire les dût porter si avant contre leurs magistrats. Quelque temps après arriva à l'Hôtel-de-Ville Mademoiselle d'Orléans, qui eut un quart d'heure de conférence avec ledit prince de Beaufort, puis demanda où étoient MM. le gouverneur et prevôt des marchands, et dit hautement qu'elle avoit lettre de M. le duc d'Orléans, son père, pour la sûreté de leur personne; et lui ayant été répondu que ledit sieur gouverneur n'y étoit pas, elle entra au petit bureau, et envoya chercher M. le prevôt des marchands, l'assura qu'il ne lui seroit fait aucun déplaisir : ou étant venu ledit prevôt, elle lui fit voir la lettre de son père, par laquelle il vouloit avoir sa démission de la prevôté des marchands, dont il ne se put défendre. Après quoi elle lui donna escorte et adresse pour le faire sortir de l'Hôtel-de-Ville avec sa compagnie, qui étoit M. son frère, maître des comptes, et M. Labarre son fils; et ce fut fait sans être vu de personne. Lorsque Mademoiselle se retira, qui fut vers les deux heures du matin, ce qui restoit de cette canaille dans la Grève lui fit encore instance pour avoir le pre-

vôt des marchands, et ne se contenta pas de ce que leur dit Mademoiselle qu'il n'étoit plus prevôt, et qu'il avoit donné sa démission, laquelle on leur montra. Car dès l'instant que son carrosse fut parti ils coururent sur les traces que ledit prevôt avoit tenues, et eussent volontiers fait quelques violences en sa maison lorsqu'ils virent qu'il y étoit entré, s'il n'y eût eu de quoi les empêcher, et si quelques voisins ne se fussent mis en devoir de les chasser. Ce fait, le commis du greffier voyant que l'Hôtel-de-Ville étoit en danger de périr par le feu fort ardent en la salle qui est du côté de la grande arche, en avertit M. le duc de Beaufort, lui représentant que les pierres de la voûte éclatoient par la violence du feu, et qu'il étoit nécessaire d'y donner ordre : ce qui engagea ledit duc à y descendre en personne vers trois heures du matin, où ayant considéré l'état de ladite salle et la ruine que pouvoit causer ce grand feu, auroit à l'instant commandé à quantité de crocheteurs là présens de vouloir éteindre ledit feu, à quoi ils travaillèrent puissamment jusqu'à neuf heures du matin, sans lequel travail le feu eût enfin ruiné la voûte

de ladite salle, et de là embrasé tout l'Hôtel-de-Ville, étant un miracle évident ce qui en a été, le feu ayant été mis par sept ou huit endroits, toutes les portes des avenues brûlées ou consumées, celles des salles toutes rompues, les tonneaux défoncés, d'autres enlevés et emportés dans des maisons particulières, la tapisserie arrachée et volée. La figure de Henri-le-Grand, qui étoit à cheval au-dessus de la grande porte, toute gâtée, tant par le feu que par les coups de mousquetades qu'on a tirés contre; les pierres de l'enceinte de ladite porte rompues; les fenêtres, vitres et volets d'icelle, du côté de Grève principalement, tous fracassés ou percés; les tableaux de la grande salle et ceux des bureaux et chambre de la reine troués en divers endroits de coups d'arquebuse; la porte de derrière, la montée et le hangar du côté de Saint-Jean brûlés, ce qui devoit tirer des larmes de sang à tous les bons bourgeois et habitans de Paris, intéressés qu'ils sont à la conservation de l'Hôtel-de-Ville [1]. »

[1] Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

Il résultait des démarches faites par le parti des gentilhommes à l'Hôtel-de-Ville plusieurs conséquences : d'abord le calme matériel était rétabli dans l'intérêt de la cause commune; ensuite se cimentait l'union intime des basses classes et de ces mêmes gentilshommes. Dans l'histoire c'est une chose assez commune que le rapprochement de l'aristocratie et du peuple; peuple et gentilshommes avaient fait de concert plus d'une croisade contre la classe bourgeoise; peuple et gentilshommes avaient ce sentiment d'exaltation, de courage et de dévouement qui ne se trouve pas dans la classe mitoyenne et pacifique, égoïstement attachée aux faits positifs, à la société matérielle. Si l'on suivait avec quelque attention le principe des mouvemens populaires, on verrait presque toujours un homme des hautes classes qui les dirige et les domine, depuis les Bourguignons et les Armagnacs jusqu'à l'immense révolution française de 1789.

Toutefois, si le duc de Beaufort et Mlle de Montpensier croyaient indispensable à leur cause d'apaiser ce tumulte sanglant, ils voulaient en tirer tous les résultats positifs; il est évident

que si l'on pouvait se débarrasser du conseil de ville, réorganiser les autorités municipales avec d'autres élémens, on aurait une résistance plus forte, plus unie, plus énergiquement dévouée. On a vu que Mlle de Montpensier, en remettant les ordres de son père, le duc d'Orléans, avait invité le prevôt des marchands, si mon, si modéré, à donner sa démission; cette démission fut écrite dans des termes formels[1], et à la suite de cet acte le beffroi municipal annonça la « convocation de l'assemblée de ville pour procéder à l'élection d'un prevôt des marchands, afin d'achever le temps des deux années de l'exercice de M. Lefebvre, conseiller en parlement, à présent pourvu de ladite charge, suivant le désistement dudit sieur Lefebvre. Mais avant cette cérémonie, devoit se faire le choix des électeurs bourgeois de la manière suivante : les quarteniers, cin-

1 Déclaration de M. Antoine Lefebvre, ex-prevôt des marchands. « Attendu la violence publique, notoire à tout le monde, qui m'ôte la libre fonction de la charge de prevôt des marchands, dont Sa Majesté m'a honoré, je déclare que je me retirerai de Paris, et que je ne ferai plus les fonctions de ladite charge, à peine pour qui de droit d'en répondre devant Dieu et devant les hommes.—5 juillet 1652. Signé LEFEBVRE. »

quanteniers, bons bourgeois et même officiers du roi s'il s'en trouvoit dans le quartier, feront serment d'élire quatre d'entr'eux, qui recevroient les suffrages du peuple, métiers, bourgeois; puis ils devoient venir porter à l'Hôtel-de-Ville le résultat de leur scrutin. Or, la compagnie s'étant assemblée le 6 juillet à deux heures de relevée, et assis au grand bureau, lesdits quarteniers ont présenté aux sieurs échevins les scrutins et procès-verbaux des assemblées, par chacun d'eux faits en son quartier, clos et scellés, desquels on a fait ouverture par lesdits échevins, et fait faire quatre bulletins en papier, où ont été rédigés par écrit les noms des quatre dénommés par chaque quartier, et les bulletins pliés en quatre ont été mis dans le chapeau mi-partie, duquel ont été tirés au sort deux des dénommés, et aussitôt enjoint aux sergens de la ville de les aller avertir de se trouver à ladite élection. Chacun ayant pris place et séance, M. Philippe, conseiller d'Etat et maître d'hôtel, ordre du roi, y a remontré que M. Lefebvre, prevôt des marchands, ayant le jour d'hier fait sa déclaration par écrit qu'il se retireroit de Paris et

ne feroit plus la fonction de ladite charge, attendu la violence publique qui lui en ôtoit la liberté, M. le duc d'Orléans considérant la nécessité des affaires présentes et de l'état où est l'hôtel de cette ville, jugeant qu'il n'y avoit point de meilleur remède que de remplir ladite charge de quelque personne de mérite et qui ait l'approbation publique, et désirant que l'élection en fût faite cejourd'hui par les voies les plus promptes, ladite Altesse Royale avoit donné son ordonnance pour ladite assemblée. Et après lecture faite de ladite ordonnance par le commis du greffier de la ville, M. Philippe a dit que l'on a accoutumé d'élire quatre scrutateurs, un pour les officiers du roi, un autre pour les conseillers de ville, un autre pour les quarteniers et un quatrième pour les bourgeois; priant la compagnie de vouloir bien répondre à l'élection desdits quatre scrutateurs, et pour ce, faire après le serment. Ce fait, a été procédé à l'élection desdits quatre scrutateurs, et par la pluralité des voix ont été élus, savoir : M. le président de Thou pour les officiers du roi, M. Barthelemy, sieur Douville, maître des comptes, pour les conseillers de ville, M. Rous-

seau pour les quarteniers, M. Chandellier, avocat, pour les bourgeois. Le conseiller Broussel obtint la presque unanimité des suffrages [1]; les conseillers, après ce choix, se rendirent auprès de M. le duc d'Orléans. Son Altesse Royale fit avancer MM. les scrutateurs, et M. de Thou a dit que l'assemblée ayant, par les ordres de Son Altesse Royale, procédé au remplacement de M. Lefebvre, prevôt des marchands, a été élu par les suffrages de l'assemblée en la manière accoutumée M. de Broussel, conseiller du roi en sa cour de parlement et grande chambre d'icelle, personne de recommandation et de grande probité. Et pria Son Altesse Royale, au nom de ladite assemblée, de tenir pour agréable l'élection dudit sieur Broussel, dont elle voudroit bien recevoir le serment. »

Le vieux Broussel, le frondeur par excellence, était donc élu au titre de prevôt des marchands, la première fonction active de la cité, le ma-

1 En suit la teneur du scrutin. « Le président de Thou certifie avec les scrutateurs, qu'ayant procédé cejourd'hui à l'ouverture du scrutin, ont trouvé que M. de Broussel a réuni soixante-deux voix, et M. le président de Thou une voix. — Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 6 juillet 1652. »

gistrat municipal qui gouvernait les métiers de Paris. Le caractère de Broussel n'était point à la hauteur des temps ; c'était un mélange d'activité ardente et de pusillanimité inquiète. Broussel n'osait jamais prendre un parti; il savait bien résister, brouiller les cartes dans le parlement; mais quand il fallait adopter une résolution soudaine et forte, alors la tête et le cœur lui manquaient. Ces caractères se trouvent souvent dans les révolutions; les gens de résistance et de désorganisation ne manquent pas, mais les esprits de gouvernement et de force sont rares. Il fallait d'ailleurs prendre des mesures sévères, comprimer les plus mutins, enchaîner le peuple en le dirigeant; pouvait-on, par exemple, ne point punir les massacreurs de l'Hôtel-de-Ville? Eh bien, si l'on portait la main sur eux, que deviendrait la popularité de Broussel? Les circonstances étaient impératives, et le vieux tribun se décida à prendre siége dans l'Hôtel-de-Ville. Dès ce moment des actes de toute espèce émanent du nouveau prevôt, pour ramener l'ordre dans la cité. Il était plus facile à Broussel d'obtenir obéissance, à lui l'homme du peuple, et cependant il est arrêté à chaque

pas : « Capitaine Drouart, écrit le prevôt, faites trouver demain, midi précises, tous les archers de votre corps, armés de hallebardes et fusils en l'hôtel de cette ville, pour y faire garde pendant le reste du jour, et recevoir les ordres qui vous seront par nous donnés, si n'y faites faute. » Il y eut le lendemain pendaison de deux pillards et assassins de l'émeute de l'Hôtel-de-Ville; on ne peut croire combien de précautions furent prises pour l'exécution dudit arrêt; on mit les bourgeois en armes aux portes depuis le Palais jusqu'en la place de Grève, lieu où étaient les patiens; il devait être tiré nombre de compagnies de chaque colonelle pour la garde de ladite place; toutes devoient être postées aux avenues et lieux les plus convenables pour favoriser l'exécution des deux condamnés; et en cas qu'il arrivât émotion, on devait mettre main basse aussitôt sur les mutins[1].

1 Les lieux occupés par les compagnies bourgeoises furent : « Le poste de la fontaine en Grève, capitaine, M. Thubeau ; sa compagnie demeurera en bataille ; l'arcade de l'Hôtel de-Ville, M. Destampes ; l'avenue de la rue du Mouton, dans la Grève, M. Thibeuf ; l'avenue de la rivière, du côté de la rue de la Mortellerie, et l'issue de ladite rue dans la Grève, M. Scaron ;

Toutes ces précautions signalent les craintes qu'on avait du peuple; les points les plus divers de Paris furent protégés par des compagnies bourgeoises; on garda les places aux Veaux, le Crucifix-Saint-Jacques, le pont Notre-Dame et le pont au Change. Enfin le prevôt des marchands écrit à M. de Nicolaï, quartenier voisin de l'Hôtel-de-Ville, « de faire demain midi tendre les chaînes dans toute l'étendue de son quartier, principalement aux rues qui sont vers la Grève et le pont Notre-Dame, afin qu'il n'arrive désordre lors de l'exécution de l'arrêt de la cour, rendu pour l'éclatante vengeance de la violence exercée en l'Hôtel-de-Ville le 4 de ce mois. » Et les chaînes furent tendues en plusieurs autres quartiers, sur les quais, par-

le poste des pilliers du Saint-Esprit, dans la Grève, M. de Guénégaud; le carrefour du bout du pont Marie, proche la barrière des Sergens, M. Vauroy; les bords de la rivière, et tournant le dos à la place de Grève; deux compagnies, entre les rues de la Tannerie et de la Mortellerie, M. Lecannust; l'avenue de la rue de la Tannerie, vers la Grève, M. de Champlatreux; la place de Grève, deux compagnies s'appuyant vers les rues de la Vannerie et Jean-de-l'Epine, M. Baron*. »

* Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

tout enfin où pourrait y avoir émotion et tumulte ; les pillards furent dûment pendus.

Après avoir établi un peu d'ordre matériel, il fallait pourvoir aux besoins financiers : on n'avait pas un sou aux coffres municipaux; il y eut assemblée générale tenue en l'Hôtel-de-Ville, le 29 juillet 1652; le nombre des bourgeois présens ne fut plus restreint; il y eut des représentans de tous les corps, civils, judiciaires, ecclésiastiques et bourgeois. Savoir : « Les députés du parlement, des enquêtes, de la chambre des comptes, de la cour des aides, l'archevêque de Paris, tous les curés des paroisses, des divers chapitres, les échevins, les quarteniers, enfin deux bourgeois de chacun des six corps de métiers : draperie, épicerie, mercerie, pelleterie, bonneterie, orfèvrerie. Le but de l'assemblée étoit d'aviser aux moyens d'avoir des deniers pour employer aux nécessités présentes; liberté des passages, défense de la ville et éloignement du cardinal Mazarin. La compagnie étant assemblée, on vint l'avertir que M. le duc d'Orléans que l'on attendait était à la grande porte de l'Hôtel-de-Ville; les échevins et conseillers allèrent le recevoir. Et Son

Altesse Royale, accompagnée de M. le prince de Condé et de M. le duc de Beaufort, ayant pris les places qui leur avaient été préparées, le duc d'Orléans dit : « Ayant appris qu'il se faisoit une assemblée générale, j'ai désiré m'y trouver, afin de témoigner à la ville le dessein que j'ai de contribuer de tout mon pouvoir au soulagement d'icelle, mais le cardinal Mazarin, ennemi de l'Etat, et qui n'a autre intention que de détruire cette ville, ainsi qu'il est aisé de juger, ayant fait avancer les troupes que commande le maréchal de Turenne, au préjudice de la parole donnée au parlement par M. le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, que les troupes ne viendroient à dix lieues près de ladite ville, j'ai été obligé de faire avancer les miennes, et de les faire camper à Saint-Cloud, donnant mes ordres pour qu'aucun désordre ne soit commis. Il y a eu cependant quelque dégât, je le sais, et il étoit difficile de l'empêcher; mais pour y remédier il n'est besoin que de fortifier lesdites troupes, les aider de vivres et autrement, et puis en lever de nouvelles, de manière à faire un corps d'armée considérable, et pouvoir ainsi éloigner

le théâtre de la guerre le plus qu'il se pourra, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de donner la paix au royaume. Je ne le cache pas, d'ailleurs, cet éloignement du cardinal Mazarin ne peut être que par un grand effort, et c'est pour cet effet que je crois convenable, ainsi que le parlement m'en a prié, de prendre la qualité de lieutenant-général du roi dans l'étendue du royaume, terre et seigneurie de mon obéissance, et prie aussi M. le Prince d'y commander les troupes sous mon autorité. J'ai depuis nommé M. le duc de Beaufort, mon neveu, pour exercer par commission la charge de gouverneur de cette ville, pendant l'absence dudit sieur de L'Hôpital; la ville, je le pense, l'aura agréable, sa personne étant d'autant plus recommandable qu'il a en toute occasion porté avec zèle les intérêts d'icelle. J'ai en outre fait un conseil de personnes d'intégrité, auquel j'ai résolu d'appeler M. le prevôt des marchands, et un de MM. les échevins, ne voulant rien faire sans le communiquer à la ville[1]. »

Cela fait, la compagnie remercia le prince;

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII.

et comme ladite Altesse Royale voulait se retirer avec les assistans, toute l'assemblée se leva, priant le duc d'Orléans et les princes de demeurer jusqu'à ce que la délibération fût entièrement faite; autrement, que chacun s'en irait; et lesdits princes ayant repris leur place, et après la lecture de l'arrêt de la cour, l'affaire mise en délibération, on remercia derechef Son Altesse Royale de ce qu'il lui avoit plu agréer la qualité de lieutenant-général du royaume et des charges données au prince de Condé et au duc de Beaufort, dans l'intérêt et conservation de la ville; qu'il sera incessamment levé jusqu'à la somme de 800,000 livres pour être employée à fortifier les troupes de Son Altesse Royale et en faire de nouvelles. A cette fin, taxe mise sur chacune maison, payable par les locataires et habitans d'icelles, savoir : de 25 écus pour les portes cochères, de 10 écus pour les portes carrées et boutiques de marchands, et de 5 écus pour les petites portes et boutiques d'artisans; que les communautés ecclésiastiques seront pareillement taxées; et si lesdites taxes n'étoient suffisantes pour composer la-

dite somme de 800,000 livres, sera fait le rétablissement des droits d'entrée, et cinq grosses fermes sur toutes les marchandises sujettes aux droits, et des lettres au nom de la ville seront envoyées à toutes les cités du royaume, pour leur faire connoître le sujet du présent arrêt de la cour du parlement[1]. »

Tous ces actes étaient destinés à donner un corps, une puissance active à la résistance de la Fronde; chacun offrait ainsi des gages: le vieux Broussel, l'homme du peuple et de la fraction parlementaire la plus agitée,

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume. — « Le 20 juillet, dans l'assemblée du parlement, il fut arrêté, en présence de monseigneur le duc d'Orléans et du prince de Condé, qu'attendu que la personne du roi n'est en liberté, mais détenu par le cardinal Mazarin, Son Altesse Royale seroit priée d'employer l'autorité de Sa Majesté et la sienne pour mettre Sadite Mejesté en liberté, lui rendre l'honneur, le service, l'obéissance qui lui sont dus; se servir pour cet effet de tous moyens légitimes qu'elle jugera nécessaire pour garantir le royaume de la ruine en laquelle il est prêt de tomber par les mauvais conseils dudit cardinal; prendre la qualité de lieutenant-général du roi dans l'étendue du royaume, terres et seigneuries de son obéissance et en faire toutes les fonctions; et le prince de Condé aussi prié d'accepter, sous l'autorité de Sadite Altesse, le commandement et la conduite des armées; comme aussi qu'il seroit écrit à tous les parlemens pour les inviter à donner pareil arrêt. » Registre du parlement, ann 1652.

prenait la direction municipale ; de lui allait désormais dépendre toute l'administration de Paris. Le duc d'Orléans n'hésitait plus à prendre la lieutenance-générale du royaume, titre quasi royal, et dans les circonstances c'était un acte tout décisif par lequel Son Altesse Royale se séparait définitivement de la cour; le prince de Condé, le duc de Beaufort, se plaçaient à la tête du mouvement armé ; ils se faisaient les lieutenans de Gaston, ils mettaient leur épée à sa volonté. On cherchait ainsi à donner une forme régulière à la Fronde, à l'organiser comme un véritable gouvernement ayant son centre commun, sa police et ses finances; on devait mieux marcher dans les voies de la résistance légale sans les excès qui avaient accompagné les émeutes populaires; c'était plus d'ordre et plus de force.

Toutefois ce mouvement contre l'Hôtel-de-Ville, qui avait jeté le pouvoir complètement dans le parti du peuple et des gentilshommes, avait produit dans la classe paisible de la population un sentiment d'effroi tel qu'une restauration, suivie de l'ordre et de la paix publique, devenait une idée de plus en plus géné-

rale; bien des bons bourgeois de Paris n'étaient plus engagés dans la résistance frondeuse que par sentiment d'amour-propre. C'était sans doute un lien puissant que cet amour-propre; la classe bourgeoise y est sujette plus que tout autre; quand elle croit qu'elle a fait un gouvernement, elle le soutient, dussent même ses intérêts y être compromis; mais quand l'anarchie est complète, lorsque tout est menacé, cette classe marche à la restauration du pouvoir comme à la protection naturelle de ses idées et de sa pacifique existence. Le pillage de l'Hôtel-de-Ville eut donc une double tendance: d'une part, il entraîna la formation d'un gouvernement de gentilshommes et de peuple; de de l'autre, il tourna les idées bourgeoises vers une transaction avec la cour; celle-ci y était-elle alors disposée? était-elle résolue aux concessions indispensables pour préparer le rétablissement de l'autorité?

CHAPITRE XC.

LE CONSEIL A PONTOISE. — FRACTIONNEMENT DU PARLEMENT.

Motifs de la retraite de la cour à Pontoise. — Organisation du conseil. — Le tiers-parti y prévaut. — Mazarin s'efface. — Influence de Molé. — Convocation du parlement à Pontoise. — Facéties des Parisiens sur la cour et le parlement. — Actes du conseil royal contre les frondeurs.

1652.

Après le combat du faubourg Saint-Antoine, l'armée royale avait aussi fait sa retraite; Turenne n'avait pas une grande ville, comme le prince de Condé, pour appuyer ses mouvemens et assurer ses subsistances; il vint donc

par la route de Saint-Denis se rallier sur Pontoise, assise entre Paris et la Normandie, point militaire qui favorisait en même temps par sa proximité toutes les négociations. Le conseil commença à s'y organiser sous la présidence même de Louis XIV, qui avait un peu secoué l'aile de sa mère.

A Pontoise on n'ignorait aucun des événemens de Paris, on les suivait jour par jour; plus la crise devenait agitée et turbulente, plus on savait aussi combien il était urgent d'en profiter, afin de rétablir l'autorité royale. Une des grandes ressources des gouvernemens réguliers, c'est de pouvoir, par leur seul ascendant, grouper autour d'eux des forces bien organisées, et avec leur secours résoudre des actes fermes et suivis. La cour savait que les royalistes étaient en nombre dans Paris, que la restauration y comptait des partisans dans les corps de métiers comme dans les cours judiciaires; le meilleur moyen de perpétuer l'anarchie dans les volontés de la Fronde n'était-il pas de frapper ses actes de nullité, de le déclarer par des mesures d'une publicité éclatante qui porteraient le désordre dans les au-

torités établies à Paris? Les arrêts du conseil du roi rendraient douteuse l'obéissance à la rebellion, les hommes timides s'arrêteraient devant la volonté du prince, manifestant ainsi ses intentions sans déguisement. Aussi, dès le 18 juillet, un arrêt du conseil cassa tous les actes, soit de l'Hôtel-de-Ville, soit du lieutenant-général de la Fronde : « Sur ce qui a été représenté au roi en son conseil, que, par arrêt du 18 juillet, Sa Majesté a déclaré nulles toutes les résolutions et délibérations qui seront prises en l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à ce que le gouverneur, prevôt des marchands légitimes, et autres magistrats qui ont été contraints d'en sortir, aient été remis en leurs fonctions, Sa Majesté en son conseil a ordonné que l'assemblée qui devoit être faite le 16 du présent mois sera remise au jour qui sera par elle ordonné, lorsque la liberté et sûreté auront été rendues à la ville de Paris ; et défense faite aux quarteniers et autres personnes de faire aucune assemblée à l'effet d'aucune élection, à peine d'être déclarés rebelles et criminels de lèse-majesté. »

A cet acte étaient jointes des lettres parti-

culières du roi, afin de rappeler aux bourgeois la douce et belle obéissance qu'ils devaient à la cour : « Louis, par la grâce de Dieu, à notre amé et féal conseiller et procureur en la maison de notre bonne ville de Paris, maître Piètre, salut. Par l'arrêt donné cejourd'hui en notre conseil d'Etat, et dont l'extrait est ci-attaché, nous avons ordonné que l'assemblée qui devoit être faite en l'Hôtel-de-Ville, le 16 de ce mois, pour procéder à la nouvelle élection d'un prevôt des marchands et de deux échevins, sera remise au jour qui sera par nous ordonné. A ces causes, nous vous mandons et ordonnons par ces présentes, signées de notre main, de présenter ledit arrêt et ces lettres au bureau de notre ville, d'en poursuivre et requérir l'exécution, et de nous certifier incessamment de votre diligence. Vous commandons et aux sieurs Guillois, Levieux, Philippe, et Denison, échevins, et aux greffier, receveurs, huissiers et autres officiers de notre ville, de vous rendre sans remise, au plus tard le 14 du présent mois, à notre suite, pour y faire vos fonctions avec le sieur Lefebvre, prevôt des marchands, qui est à présent près de

nous, sur les peines contenues auxdits arrêts, à faute d'y satisfaire. Et nous vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial, comme aussi au premier huissier de notre conseil, vaquer et signifier ledit arrêt à tous ceux à qui il appartiendra, à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance. Car tel est notre bon plaisir. *Signé* LOUIS. Et plus bas : par le roi, DE GUÉNÉGAUD[1]. »

Cette mesure rencontra de la résistance ; des lettres d'injonction furent portées afin d'appeler itérativement le parlement auprès du roi ; on y lisait : « Nous avons appris que nos dernières lettres, après avoir été communiquées par le substitut de notre procureur général à quelques uns de la compagnie, auroient été portées par lui en la cour et mises sur le bureau de la grand'chambre. Sur quoi nos officiers, au lieu de déférer et cesser leurs délibérations comme ils étoient obligés, n'auroient pas laissé, au préjudice de nos ordres, de délibérer et d'arrêter que nosdites lettres seroient mises au greffe sans être lues ; et se seroient portés jusques à cet

1 Extrait des registres du conseil d'Etat. Pontoise, 19 août, ann. 1652.

excès d'avoir dressé des actes, qu'ils qualifient du nom d'arrêt, contre ceux de nos officiers et fidèles serviteurs qui ont témoigné leur obéissance en venant exercer leur charge en notre ville de Pontoise, ayant voulu, par un attentat si extraordinaire, non seulement faire éclater leur rebellion et leur félonie, mais intimider les autres et empêcher de nous rendre l'obéissance et la fidélité qu'ils nous doivent. A quoi étant nécessaire de pourvoir, nous avons enjoint et enjoignons par ces présentes aux officiers de notre parlement, qui sont dans la ville de Paris ou ailleurs, de se rendre dans trois jours, pour tout délai, dans ladite ville de Pontoise pour y faire la fonction de leur charge. Autrement et à faute de ce faire dans ledit temps, nous avons déclaré et déclarons ceux de nos officiers qui continueroient l'exercice de leur charge à Paris, désobéissans et rebelles, atteints et convaincus du crime de trahison et de lèse-majesté. Voulons et entendons que leur procès leur soit fait et parfait selon la rigueur de nos ordonnances, que leurs biens soient déclarés nous être acquis et confisqués. Et afin que l'exemple de la punition empêche

à l'avenir tous nos autres officiers et sujets de tomber dans de semblables crimes, nous avons ordonné que leurs offices seront et demeureront pour jamais supprimés, sans qu'ils puissent revivre pour quelque cause que ce soit, en faveur d'eux, leurs résignataires et héritiers[1]. »

Il n'était pas un acte de la municipalité de Paris que le conseil de Pontoise laissât passer sans le frapper immédiatement de nullité; les arrêts de ce conseil étaient sur-le-champ portés à l'Hôtel-de-Ville par des trompettes, archers du roi; on les répandait dans les rues, on les affichait sur les murs, de sorte qu'aucun habitant ne pouvait en prétendre cause d'ignorance; et plus d'un bourgeois disait : « Pourquoi irions-nous à cette assemblée? Pourquoi prêterions-nous force à ces actes dont l'exécution est frappée de crime de lèse-majesté? Obéisse qui voudra, ce ne sera pas nous. » Pour profiter de ces avantages, le conseil siégeant à Pontoise se dessina pour les partis modérés. Les transactions finissent seules les grands tumultes; elles mettent

1 Fontanieu, portefeuilles, nº 492, 493.

un terme aux crises plus que toutes les violences; un pouvoir entêté est aussi menacé qu'un pouvoir faible. Toute la haine se portait sur Mazarin; pourquoi ne s'effacerait-il pas un moment pour rendre plus facile une restauration politique, sorte de pacte dans lequel chacun doit céder quelque chose pour arriver à la fin des troubles?

C'est à cette époque que l'on voit l'influence de Molé s'accroître au conseil du roi; la restauration modérée veut grandir et vaincre par le parlement; Mazarin commence à être momentanément sacrifié; le tiers-parti s'infiltre partout; il apparaît dans les actes, dans les délibérations royales; il appelle le parlement à Pontoise pour le seconder et le servir sous la présidence de Molé : c'est par le premier président qu'on veut avoir à tout prix un parlement à Pontoise, afin d'agir sur les opinions modérées et neutraliser l'effet des mesures de Paris. J'ai trouvé les noms des parlementaires qui obéirent aux ordres du roi, dans un pamphlet contemporain[1]; c'étaient pour les prési-

1 « La liste des réprouvés assemblés dans la grange des Cordeliers de Pontoise, et y tenant séances. » Ann. 1652.

dens : Molé, premier garde-des-sceaux de France; Potier, sieur de Noyon[1]; Lecogneux; Baradan, évêque de Noyon. Les pairs de France étaient : le maréchal de L'Hôpital, conseiller honoraire; le maréchal de Villeroy, et Molé-Champlastreux, conseiller d'honneur. Les maîtres des requêtes étaient : Balthazard, Vertamont, d'Orgeval, La Berchère. Les présidens des enquêtes : Perrot, sieur de Scindié; Bragelonne; et les conseillers de la grand'chambre : Menardeau, Champré; Lefebvre, ci-devant prevôt des marchands; Thubeuf, sieur Bouillé, Desève, Tambonneau, Mandat, Léoni, Molé Sainte-Croix; Feydeau de Bernay-Boiteux, Lefebvre-Delabarre, et le procureur général Fouquet[2].

1 L'auteur du discours qui est joint à cette liste, s'emporte contre l'apostasie de ces deux présidens : « Toute la France ne peut ignorer que les présidens Lecogneux et Noyon (tous deux très-indignes de posséder l'emploi qu'ils ont au premier et plus auguste parlement de l'Europe) ont été ceux; lesquels en 1649, ont dit et réitéré, cent fois chambre assemblée, que le Mazarin étoit le plus scélérat des hommes, et le plus fourbe ministre qui fût jamais... »

2 Voici ce qu'on lit dans la *Gazette de France* : « En août 1652 le roi transféra le parlement de Paris à Pontoise. Le 6 du même mois, Son Altesse Royale et le prince de Condé s'étant trouvés au parlement, il fut fait défenses aux présidens et conseillers de la cour de désemparer sans son congé, et de faire

Ce parlement de Pontoise, par cela seul qu'il pouvait favoriser une transaction définitive, était l'objet de tous les sarcasmes, de toutes les plaisanteries des frondeurs. En général, aux temps de troubles ce ne sont pas les hommes violens et décidés que les partis attaquent; ils s'en prennent aux esprits timides et modérés qui préparent le rapprochement des idées. Ainsi le parlement de Pontoise, pouvant amener une restauration, les frondeurs le poursuivirent avec autant d'acharnement au moins qu'ils l'avaient fait pour Mazarin même. Il y eut des

aucune fonction de leurs charges, ni exécuter aucune commission sans ordre de ladite cour. Le 7 il fut enjoint, par arrêt, auxdits présidens et conseillers de la cour absens de cette ville de retourner dans huitaine pour y exercer leurs charges, et qu'à cette fin il leur seroit écrit de la part de ladite cour. Le 9, le parlement s'étant derechef assemblé, il fut encore donné arrêt contre l'établissement du parlement de Pontoise. Le 13 il fut donné nouvel arrêt au parlement, où étoit le prince de Condé et le duc de Beaufort, Son Altesse Royale ne s'y étant pu trouver à cause de son indisposition, par lequel il est ordonné que l'arrêt du 9 sera exécuté entièrement; que ceux qui ont tenu et tiennent, sous le prétendu titre de parlement, leur assemblée à Pontoise, demeurent interdits de l'exercice de leurs charges, et seront rayés du tableau et des registres du parlement, sans qu'ils y puissent être rétablis, sauf si dans huitaine ils abandonnent ladite commission et ne viennent rendre raison de ce qui aura été par eux fait. »

brochures, des chansons « sur les singeries du prétendu parlement de Pontoise, cour burlesque composée de présidens et conseillers renégats; la majesté royale et la bourrique cardinale s'étoient établies à Pontoise; c'étoit Mazarin qui, inventant une ruse, avoit dit à l'oreille de Molé, pour ce faquin-là fort zélé : *Catzo*, conseillons à la reine de faire ici cour souveraine. On avoit alors vu la majesté royale ayant à la droite sa maman qui lui servoit de truchement, et derrière, L'Hôpital, Villeroy et quelque autre canaille, et quantité de valetaille; c'étoit là que, par une nouvelle fabrique, on avoit fait ce parlement comique[1]. »

1 « Relation des plaisantes singeries du prétendu parlement de Pontoise, avec l'extrait du premier arrêt qu'il a donné pour l'éloignement de Mazarin, ann. 1652.

« Le parlement burlesque de Pontoise, contenant les noms de tous les présidens et conseillers renégats qui composent ledit parlement. »

Déjà la majesté royale
Et la bourrique cardinale,
Avec le reste de la cour
S'établissoient en ce séjour;
Déjà l'aventureux Turenne,
Ou bon, ou méchant capitaine,
Avoit pris son congé du roi,
Pour aller mettre en désarroi
L'archiduc avec sa séquelle,
Qui s'est fourré dans la querelle.

Quant tout à Pontoise eut dîné
Et que discours fut façonné,
Au château dedans une salle
On vit la majesté royale,
A sa droite étoit sa maman,
Qui lui servoit de truchement;
A gauche étoit le petit frère,
Qui d'être cadet désespère.
Derrière la chaise du roi,
Étoit Monsieur de Villeroy,

Ce parlement, quelque comique qu'il pût être dans la pensée des frondeurs, leur portait cependant de rudes coups, car il semblait s'être préoccupé de deux idées : le renvoi de Mazarin d'abord, ensuite la fin du désordre dans Paris, en brisant l'un après l'autre, tous les actes du parlement ou de l'Hôtel-de-Ville, lesquels pourraient donner l'impulsion à la résistance : agir et transiger en dehors de Mazarin, tel paraît être le plan du conseil du roi réuni au parlement sous la présidence de Molé. Quand il y a lassitude dans les esprits, les hommes de transaction reviennent en force ; si aux temps de passions ils disparaissent, ils revivent puissans, alors que partout on a tendance pour en finir avec la guerre civile.

Le conseil du roi marche ferme au but qu'il se propose de briser un à un tous les actes de la Fronde à Paris : « Sur ce qui a été repré-

L'Hôpital, quelque autre canaille,
Et quantité de valetaille.
Le scelleur s'écrie au portier :
Laissez entrer M. Potier,
Et ceux que nouvelle fabrique
A fait ce parlement comique.
Mazarin qui n'est qu'une buse,
Inventant sur l'heure une ruse,
Dit à l'oreille de Molé,
Pour ce faquin-là fort zélé :
Catzo ! conseillons à la reine
De faire ici cour souveraine.
Aussitôt dit, aussitôt fait,
La ruse fut mise à effet ;
On dit au roi ce qu'il faut dire,
Il le répète.... l'on l'admire....

senté au roi en son conseil, qu'au préjudice de l'établissement qui a été fait des bureaux pour la levée de droits d'entrée de la ville de Paris et villes de Pontoise, Melun, Corbeil, Lagny et autres lieux, néanmoins les principaux factieux qui sont dans ladite ville de Paris pour soutenir leur rebellion, contraignent, avec de rigoureuses poursuites, les habitans de ladite ville à payer une seconde fois les droits d'entrée aux portes, et voulant, Sa Majesté, arrêter autant qu'il lui est possible le cours de ces violences et vexations oppressives envers ses sujets, le roi en son conseil annulle et casse tous les prétendus jugemens et ordonnances qui pourroient avoir été donnés pour faire ladite levée de droits d'entrée; fait Sa Majesté défense à tout receveur et autres qui pourroient y être commis ou préposés de s'y entremettre; à peine de la vie et de répétition, tant contre ceux qui ont rendu lesdits jugemens que contre ceux qui en feront la levée, dont ils demeureront responsables, eux et leur postérité. Fait Sadite Majesté pareille défense à toute personne, marchand de vin, tavernier, cabaretier et autres,

de payer lesdits droits, à peine aussi d'être déclarés perturbateurs du repos public, fauteurs et adhérens de ladite rebellion, et procéder contre eux et leurs descendans, suivant la rigueur des lois[1]. »

Il y avait force et popularité dans de tels actes; on défendait aux habitans de Paris de payer un impôt onéreux, et c'était la main royale qui apparaissait pour amoindrir les charges municipales; quelques jours après, nouvel arrêt du conseil : « Sur ce qui a été représenté au roi en son conseil par le sieur Lefebvre, prevôt des marchands de la ville de Paris, que, par arrêt précédent de Sadite Majesté, il lui auroit plu ordonner que les deniers destinés pour le paiement des rentrées de ladite ville seroient portés aux lieux où Sa Majesté seroit établie, pour être remis aux mains des payeurs des rentes. A cette fin, lesdits payeurs seront tenus se rendre dans huitaine à la suite de Sadite Majesté avec leurs registres, dresser leurs feuilles, et être vérifiées par ledit prevôt des marchands; et à faute de ce faire,

1 Extrait des registres du conseil d'Etat. Pontoise, 14 août, an 1652.

encourir pareillement les peines portées par les déclarations. » Quelques jours après arrêt du conseil d'Etat, qui casse l'élection du conseiller Broussel à la charge de prevôt des marchands, et des nommés Gervais et Oléry à celle d'échevins. Après avoir rappelé les défenses portées contre les assemblées non ordonnées par Sa Majesté, et l'injonction adressée aux conseillers de venir trouver le sieur Lefebvre, prevôt des marchands, alors auprès de Sadite Majesté, à peine d'être déclarés désobéissans et rebelles à ses ordres; il est dit dans cet acte qu'au préjudice de ces ordres, et par un mépris insupportable et digne d'un châtiment exemplaire, il a été fait assemblée au logement des quarteniers, et ensuite en l'Hôtel-de-Ville, où ledit sieur Broussel, l'un des plus factieux, a été continué prevôt des marchands, et les nommés Gervais et Oléry, élus échevins en la place des sieurs Guillois et Philippe. A quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté étant en son conseil, a déclaré lesdites assemblées illégitimes, séditieuses, et faites par gens sans pouvoir, les casse comme attentant à l'autorité royale, fait défenses auxdits Broussel, Gervais

et Oléry, de prendre la qualité de prevôt des marchands et échevins de sa bonne ville de Paris, ni d'en exercer aucunes fonctions ; aux quarteniers de faire aucun exercice de leur charge, à peine d'être procédé contre leurs personnes et biens, comme rebelles et criminels de lèse-majesté; fait aussi défense à tous ses sujets de reconnoître les susdits comme prevôt des marchands et échevins, ni d'obéir à leurs jugemens et ordonnances [1]. »

Tous ces arrêts du conseil devaient porter la désorganisation dans la marche politique de l'autorité frondeuse; si ces arrêts étaient intervenus dans les premiers jours de la Fronde, quand elle avait toute sa force, toute sa puissance d'opinion, alors peut-être on s'en fût moqué, on eût traité comme des chiffons de papier toutes ces lettres venues de Pontoise; mais il n'en était plus ainsi; le découragement gagnait tout le monde. C'est à ces instans décisifs qu'en frappant fort on se fait écouter; quand le découragement est au cœur, un acte suffit pour tout ébranler : on voit que

1 Extrait des registres du conseil d'Etat. Pontoise, 19 août, ann. 1652.

la tête manque à tout le monde. Broussel, le parlementaire, Broussel pâlit lui-même à l'aspect des dangers; il raconte presque les larmes aux yeux comment il a été forcé d'accepter la prevôté; s'il a été établi prevôt des marchands, c'est contre son gré. Quand le duc d'Orléans jeta les yeux sur lui pour remplir ladite charge en l'*absence* de M. Lefebvre, qui était pourvu d'icelle, il fut comme enlevé de sa maison au palais d'Orléans, où étant il témoigna à Son Altesse Royale qu'il ne pouvait accepter ladite charge au préjudice du sieur Lefebvre. « Pour lors, ajoute M. de Broussel, ledit duc d'Orléans m'ayant répondu que le sieur Lefebvre avoit donné sa démission, je lui répondis à mon tour en présence de M. le prince de Condé et de M. le duc de Beaufort, ci-présent, que mon indisposition et mon âge ne me permettoient pas d'agir en cette charge, et je suppliai Son Altesse Royale de me dispenser de l'accepter. Enfin, comme je vis que j'étois contraint, je demandai un délai pour penser à ce que j'aurois à faire. Cette réquisition, ce délai furent sans doute pris pour un consentement, en sorte que, deux jours après,

assemblée ayant été faite en cet hôtel pour l'élection d'un prevôt des marchands, je fus averti de la part de MM. les échevins que j'avais été élevé et nommé par la pluralité des voix pour exercer ladite charge pendant le temps qu'il restoit à expirer de la fonction du sieur Lefebvre. Mais je reconnois mon impuissance à continuer aujourd'hui, et demande même à me retirer sur-le-champ. » Et l'assemblée demeura fort surprise de tout ce qu'elle apprenait de la bouche dudit prevôt des marchands [1].

Après cette démission un peu tremblante, on procéda à une nouvelle élection; et soit que personne ne voulût se charger d'être prevôt, soit que Broussel, chef du mouvement, fût le seul qui parût capable de se mettre à la tête, il fut encore réélu à une immense majorité de suffrages; l'ancien prevôt Lefebvre n'eut que deux voix, et le président de Thou une seule [2].

1 Actes de l'Hôtel-de-Ville, registre XXXIII.

2 En l'assemblée du vendredi, 16 août 1652, on procéda à l'élection du prevôt des marchands et de deux échevins, en la manière accoutumée, et furent nommés MM. de Broussel, Gervais et Oléry; savoir : M. de Broussel, conseiller du roi

Le parti des exaltés l'emporta encore dans l'élection des deux échevins; mais ce qui se faisait à l'Hôtel-de-Ville était en dehors de l'opinion bourgeoise; celle-là appelait la paix et une transaction de toutes ses forces. Jusqu'ici on n'avait gagné dans la résistance qu'une augmentation indéfinie d'impôt; puisque la cour de Pontoise sacrifiait le Mazarin, pourquoi ne traiterait-on pas avec elle? Etait-il raisonnable de subir les périls sans cesse renaissans de l'insurrection? Voulait-on voir encore une fois une scène semblable à celle qui avait éclaté à

en sa cour de parlement, pour prevôt des marchands, obtint de voix 51; MM. Lefebvre et Barentin l'aîné, aussi conseillers en ladite cour, chacun de voix 2; MM. les présidens de Bocquemard et de Thou, chacun 1. Et pour les échevins : M. Gervais, l'un des cinquanteniers de la Ville, voix, 52; M. Oléry, bourgeois, voix, 29; M. Mouchery, marchand, 22; M. Demoz, conseiller, 11; M. Cottard, conseiller, 6; et les sieurs Force, Poignan, Bezard et Villevois, chacun 1. En conséquence, le sieur Broussel est proclamé de nouveau prevôt des marchands; et les sieurs Gervais et Oléry, échevins; et après avoir prêté serment en cette qualité entre les mains du duc d'Orléans, furent installés dans leurs fonctions à l'Hôtel-de-Ville. Et il est à remarquer, dit le narrateur, que M. de Broussel témoigna, ainsi qu'on l'a appris depuis, son déplaisir de sa nouvelle élection pour son indisposition et grand âge, même qu'on disait que sa volonté n'y était pas.

l'Hôtel-de-Ville? Que Mazarin s'en aille, disaient les gens raisonnables, et nous irons tous reconquérir notre roi malheureusement exilé à Pontoise; il arrivera sain et sauf dans sa bonne ville de Paris. Les intérêts étaient tous à la restauration, et dans cette situation des idées, il suffit de laisser marcher les faits, les hommes ne sont plus que des auxiliaires. Le peuple faisait du renvoi de Mazarin un point d'amour-propre. Un pouvoir habile doit savoir céder sur ces sortes de questions, comme sur les couleurs d'un drapeau, ou sur les préventions qui environnent certaines formules d'un gouvernement.

CHAPITRE XCI.

PRÉPARATIFS DE LA RESTAURATION ROYALE.

Renvoi de Mazarin. — Question de l'amnistie. — Conseil du roi. — Division du parti frondeur. — Mouvement royaliste à Paris. — Assemblée du palais royal. — Mesures prises par les princes. — Armées étrangères. — Exagération de l'impôt. — Mouvement militaire de Condé et de Turenne.

1652.

Dans la lutte des partis, l'instant difficile est moins celui où chacun se précipite à l'envi pour combattre, que le moment où les intérêts se rapprochent pour arriver à une transaction. Les guerres civiles ont des passions profondes et en

ébullition, on y va décidément à coups d'épée et d'arquebuses; on expose sa tête, sa poitrine. C'est un temps de franches colères, de cruautés désintéressées, de malheurs publics assez touchans pour que les intérêts privés s'affaiblissent et s'affaissent. Mais au moment de la transaction, tous les égoïsmes individuels se font jour; chacun veut stipuler pour ses intérêts, pour sa sûreté; on se prépare un avenir, on a peur, on spécule, et c'est ce qui rend ces transactions si petites de sentimens hauts, si avares d'héroïsme et de grandes pensées.

La Fronde était à sa fin; il y avait de l'agitation dans les masses; on était arrivé à cette crise où chacun songe à soi, où personne ne veut compromettre sa paisible existence. La cour de Saint-Germain sous l'influence du tiers parti avait résolu le renvoi de Mazarin; c'était une condition indispensable pour assurer une restauration paisible et sans éclat; le ministre comprit lui-même que son éloignement momentané était nécessaire pour raffermir les intérêts à Paris; plus tard, les préventions seraient effacées; le cardinal pour-

rait reparaître et reprendre paisiblement son siége dans le conseil. En politique une concession est souvent un coup d'habileté; la question n'est que dans le temps et la manière dont elle est faite; les opinions sont si mobiles, elles demandent quelquefois qu'on restaure le lendemain ce qu'elles ont abattu la veille. Mazarin s'achemina donc vers Sedan pour ne point gêner par sa présence, le mouvement de restauration qui se prononçait à Paris; son exil ne fut point une disgrâce; ce ne fut qu'une concession momentanée afin de faciliter les transactions politiques qui devaient précéder l'entrée de Louis XIV à Paris.

L'éloignement de Mazarin jetait mille facilités pour cette transaction; d'abord, il donnait tout le parti parlementaire et bourgeois de Paris à la cause de Louis XIV; n'obtenait-il pas ce parti, tout ce qu'il avait demandé? Mazarin ne gouvernait plus; c'était un parlementaire qui tenait les sceaux; M. de Guénégaud paraissait jouir, comme secrétaire d'Etat, de toute la confiance de la reine-mère et du jeune roi, et M. de Guénégaud était d'une famille bourgeoise et parlementaire. Il n'y avait donc plus de

récalcitrans à Paris que les agitateurs véritables, que les frondeurs dévoués de corps et âmes aux halles mécontentes, que les gentilshommes assez haut pour craindre les longs et implacables ressentimens de la cour; ceux-là se remuaient beaucoup, il fallait les rassurer; ils étaient si compromis qu'ils espéraient difficilement le pardon; et voilà pourquoi ils multipliaient les invectives. Dans tous les troubles politiques, il y a toujours des hommes qui veulent que la société se sacrifie pour les défendre; ils considèrent comme trahison tout ce qui peut mettre fin à un état de désordre qui est leur ouvrage; ils se croient le pays.

Cependant on donna un plus grand éclat au renvoi de Mazarin, on voulut que chacun pût connaître la résolution du conseil; ce fut en plein parlement de Pontoise que cette disgrâce fut hautement annoncée à la France. « Le roi après avoir ouï les remontrances des officiers qui composent le parlement de cette ville sur l'éloignement du cardinal Mazarin, leur donna sa réponse par écrit, qui contient entre autres choses : qu'encore que la première épreuve que Sa Majesté a faite de ce remède,

n'ait produit aucun bon effet pour la conservation de son autorité ni pour le repos de son Etat ; néanmoins elle le veut bien encore tenter une seconde fois pour la satisfaction de ses fidèles serviteurs ; et qu'ayant égard aux pressantes et réitérées instances que ledit cardinal lui fait depuis long-temps, de lui permettre de se retirer, Sadite Majesté consent à son éloignement et à se priver d'un ministre qui l'a toujours servie avec beaucoup de passion et de fidélité[1]. — Quelques jours après, Son Altesse Royale et le prince de Condé se rendirent au parlement de Paris, où il fut arrêté, entre autres choses, que le roi sera très-humblement remercié de ce qu'il lui a plu accorder l'éloignement du cardinal Mazarin ; que les compagnies souveraines et le corps de ville seront avertis et conviés à faire une députation, et que Sadite Altesse et le prince de Condé seront aussi priés d'envoyer incessamment et au plus tôt

1 Une série de pamphlets furent publiés sur ce nouvel exil de Mazarin ; un des plus curieux portait ce titre : « Les Convulsions de la reine, la nuit de devant le départ du Mazarin ; avec la Consolation qu'elle reçut par l'apparition d'une bonne sainte. » Paris, 1652.

qu'il se pourra par devers Sadite Majesté, pour achever ce qui est nécessaire au bien et au repos de l'Etat[1]. »

C'était une bonne institution que le parlement de Pontoise. Rien n'est plus utile aux jours de crises, que d'avoir une autorité constituée qui puisse agir, parler, et jeter le doute sur toutes les démarches de l'insurrection. Le parlement de Pontoise affaiblit l'action du parlement de Paris; à mesure que la cause royale gagnait du terrain, quelques nouveaux conseillers venaient rejoindre la cour d'institution royale; ils arrivaient faire foi et hommage à chaque chambre, et s'unir dans la Buvette que protégeaient les fleurs de lis. La seule question qui pût présenter des difficultés alors, c'était l'amnistie; tous les bons esprits du conseil, le roi lui-même, Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin plus qu'eux tous, avaient proclamé la nécessité d'un pardon général s'attachant à tant d'actes de désobéissance et de rebellion. Dans la situation où se trouvaient les affaires il était impossible de songer à traiter

1 Registre du parlement, août 1652.

d'égal à égal; le conseil royal se refusait à ces grandes transactions où le pouvoir et les partis stipulaient des conventions réciproques, une reconnaissance de droits et d'immunités. L'amnistie supposait un acte de pleine et entière souveraineté; ce n'était plus un traité de concessions mutuelles, mais une mesure de clémence émanée du prince dans la plénitude de sa puissance royale. Le parlement de Paris admettait bien le principe de l'amnistie, mais il la demandait absolue, sans conditions, embrassant la grande échelle des culpabilités, depuis les princes du sang jusqu'au dernier des hommes de la halle et des métiers de Paris; il voulait également que cette amnistie fût soumise à la sanction du parlement, afin de revêtir les actes de l'autorité royale d'un caractère inviolable. La cour de Pontoise ne paraissait pas très-éloignée de faire ces concessions; elle voulut beaucoup concéder, pourvu qu'il ne fût pas question de contrat synallagmatique, et que la royauté n'eût pas l'air de traiter avec les sujets révoltés.

Pendant ce temps d'hésitation et de troubles, à Paris le parti frondeur était tout divisé; il y

avait découragement, disputes de corps, faiblesse de moyens; les hommes du mouvement populaire non seulement s'attiédissaient, mais perdaient courage : le vieux Broussel parlait sans cesse de donner sa démission; le cœur et la tête lui manquaient; il avait cherché à prendre quelque résolution, à lier toutes les villes de province dans un acte d'union commune avec Paris, comme cela s'était pratiqué sous la Ligue. Quelques jours avant le renvoi de Mazarin, il avait adressé à toutes les cités de France une lettre fort intime pour les inviter à se liguer, dans le dessein avoué de se débarrasser du ministre : « Messieurs, disait le vieux conseiller, la ville de Paris ayant toujours eu pour principal objet le repos de cet Etat et la correspondance avec les autres villes du royaume par le moyen du commerce qui les fait subsister, nous voyons avec regret cette harmonie interrompue par les artifices du cardinal Mazarin qui a attiré sur lui la haine universelle des peuples, en sorte que les plus sages de nos citoyens ne sauroient prendre confiance avec aucune des choses qui viennent de sa conduite, s'étant rendu le maître absolu

de la personne du roi et de son conseil au préjudice des déclarations vérifiées au parlement et confirmées par Sa Majesté le premier jour de sa majorité, qui découvrent tous ses défauts et le rendent incapable du ministère; il est revenu avec un esprit qui à l'instant a troublé et divisé tout le royaume. Dans ce malheur nous avons été heureux de trouver la protection de M. le duc d'Orléans, qui a déclaré, conjointement avec M. le prince de Condé, n'avoir autre dessein que d'éloigner ledit cardinal et nous procurer la réunion de la maison royale. Les maladies sont grandes quand elles commencent par le cœur. La capitale du royaume se donne cet avantage de dire que, si elle recevoit atteinte en cette rencontre, les autres villes en sentiroient bientôt la diminution et la perte. La fraternité qui doit exister parmi nous, ne permet pas d'en dissimuler plus longtemps le mal commun et veut que vous en soyez informés par nous-mêmes, afin que par vos bons avis et par votre secours nous soulagions toutes les misères publiques, qui ne peuvent cesser que par l'éloignement de cet étranger. Nous demandons seulement au roi

avec toute la soumission que des sujets doivent à leur souverain l'exécution de sa parole royale et l'honneur de sa présence. Et pour rendre nos bonnes intentions publiques et que vous sachiez, messieurs, notre procédé, l'assemblée générale, composée du conseil de ville, des députés des cours souveraines, et de tous les ordres et corps de la ville, nous a chargé de vous en écrire et faire savoir les résolutions qu'elle a prises, et que vous apprendrez par la copie qui en est ci-jointe, étant aussi une occasion de vous témoigner, Messieurs, que nous sommes vos très-humbles et très-affectionnés serviteurs[1]. »

Cette grande activité de Paris pour amener l'union des villes avec elle, avait lieu dans un véritable moment de détresse, alors que la Fronde se divisait indéfiniment. Il n'y avait plus d'intimité entre les différentes

1 Cette lettre fut expédiée à cent cinquante villes de France; la liste générale existe dans le registre de l'Hôtel-de-Ville, coté n° XXXII aux Archives du royaume. Elle est ainsi certifiée par le bureau de poste : « Je soussigné, commis au bureau de la poste de Paris, confesse avoir reçu les lettres ci-dessus mentionnées, que je ne manquerai pas de faire tenir promptement et sûrement. Signé LEGRAND. »

fractions du parti municipal et provincial. Les jours de crise offrent souvent ce spectacle ; tant qu'on est prospère on est uni; viennent les époques de déboire et de désenchantemens, alors on récrimine les uns contre les autres, on se sépare violemment. L'Hôtel-de-Ville disputait avec les gentilshommes, les gentilshommes entre eux; on venait conter les duels qui avaient lieu entre les gens d'armes et les bourgeois. A la moindre contradiction, cette fougueuse noblesse courait aux armes, les combats singuliers se multipliaient; ni les parentés, ni la fraternité d'armes ne pouvaient retenir ces bras vigoureux, ces têtes chaudes : « Le 30 juillet 1652, sur les sept heures du soir, le duc de Beaufort étant arrivé à la porte du parc de l'hôtel de Vendôme, accompagné du comte de Bussy son cousin, et des sieurs Brillet, d'Héricourt et de Ris ses gentilshommes, pour s'y promener, lorsqu'il frappoit à la porte pour y faire entrer les dames de Canaples et de Cavois, qui s'y rencontrèrent avec d'autres pour y prendre l'air, le duc de Nemours y survint, suivi des sieurs de Villars, la Chère, d'Uzerche et Campan, aussi ses gentils-

hommes; et ayant pris querelle ensemble, le duc de Beaufort fut obligé de se saisir d'un pistolet et d'une épée qui se trouvoient entre les mains de ceux qui suivoient le duc de Nemours, lequel avec pareilles armes s'étant approché, tandis que ces gentilshommes se battoient avec leurs épées seulement, avec tout le zèle et le courage que l'on pouvoit attendre d'eux, ces princes tirèrent presque en même temps leurs pistolets; celui du duc de Nemours qui avoit été tiré le premier, n'ayant heureusement qu'effleuré le bout des cheveux du duc de Beaufort à un doigt de l'oreille gauche, mais celui du duc de Beaufort fut plus malheureux, ayant porté du même côté, deux doigts au-dessous du tétin du duc de Nemours, qui ne laissa pas néanmoins d'allonger quelques coups d'épée, que le duc de Beaufort se contenta de parer; mais le duc de Nemours étant presque aussitôt tombé sur ses genoux, le duc de Beaufort, après avoir désarmé quelques uns des domestiques du duc de Nemours qui venoient au secours de leur maître, les mena pour l'assister, et tous ensemble, touchés d'une même douleur, le mirent dans son carrosse et l'em-

menèrent; mais il mourut en chemin. Le duc de Beaufort se retira ensuite avec une douleur incroyable de la perte de ce prince qui étoit son beau-frère et qu'il aimoit uniquement, et du malheur où il s'étoit trouvé engagé malgré lui dans un combat corps à corps[1]. »

Il n'est pas besoin de dire combien ces spectacles de combats et de guerre civile devaient favoriser les efforts du parti royaliste, lequel voulait une restauration; ce parti était en minorité d'abord à Paris; il se fût bien gardé de se prononcer au temps de l'effervescence des esprits, quand le peuple était accouru sur les places publiques pour défendre les droits de l'union et les priviléges municipaux; mais à mesure que les esprits se divisaient, que la Fronde prenait un caractère de dissolution visible, les royalistes devaient sentir leur courage et leurs espérances renaître; leurs rangs se grossissaient par la certitude d'une prochaine victoire. Il y eut alors partout des partisans de la restauration, au parlement, à l'Hôtel-de-Ville, dans la classe bourgeoise et les métiers. Le renvoi de Mazarin

1 *Gazette de France*, ann. 1652.

étant concédé, la grande cause d'impopularité tombait d'elle-même : on avait obtenu quelque chose, on pouvait prendre un prétexte plausible; dès lors tous les hommes d'un peu d'avenir durent songer à traiter avec la cour de Pontoise. Il y eut des conciliabules et des réunions secrètes des royalistes qui étaient directement d'accord avec Molé et Guénégaud : « On tint une assemblée dans le palais royal le 24 septembre[1], où il se trouva quatre ou cinq cents personnes. Le conseiller Prévot, qui étoit d'intelligence avec la cour, s'y trouva et présenta à ladite assemblée une lettre du roi, laquelle déclaroit comme quoi Sa Majesté avoit grand désir de revenir à Paris, mais qu'elle ne pouvoit pas le faire, tandis que les séditieux y étoient les maîtres ; ainsi il proposa que tous ceux qui étoient fidèles citoyens devoient prendre les armes, jeter la paille et mettre du papier blanc à leurs chapeaux ; occuper ensemble tous les principaux postes de la ville, chasser les perturbateurs, et charger tous ceux qui voudroient s'opposer à ce dessein. Les

1 Bibliothèque royale, mss. cot. n° 642, suppl. franç. sous ce titre : *Histoire de la guerre civile de Paris.*

auteurs et principaux chefs de cette compagnie après l'évêque d'Amiens, le P. Bertaut et le conseiller Prévot qui avoient le secret et la conduite de cette affaire, étoient le sieur Barby, maître d'hôtel du roi; le sieur de Luynes, conseiller au parlement de Metz; le sieur Bourgon, le sieur Fay, garde général de l'artillerie; les sieurs Bidal et de Villais; les principaux marchands de soie dans la rue au Fer; le sieur Brun, marchand de tapisseries dans la rue Saint-Denis; le sieur Faxin, secrétaire du roi; les sieurs Maré et Le Michel, tous chefs d'une grande faction, à qui ils firent prendre les armes : ils firent ensemble un jurement solennel d'observer aveuglément toutes les résolutions prises dans cette assemblée, où se trouvèrent encore les six corps des marchands, la plus grande partie des colonels des quartiers et tous les députés de la maison de ville. Le jurement étant fait, on proposa d'abord le cardinal de Retz pour être chef de cette faction; mais ayant examiné la chose, on trouva qu'il étoit plus à propos d'attendre que Sa Majesté en nommât un[1]. »

1 « Le 24 septembre 1652, grand nombre de nos principaux

Ainsi se développent successivement les symptômes d'une prochaine restauration; d'abord les royalistes apparaissent timidement, puis ils prennent plus de courage et manifestent leurs sympathies. Les partisans de la restauration appartenaient à tous les états; il y avait les gens de métiers, des parlementaires, des magistrats, toutes les personnes notables qui étaient en pleine communication avec la cour. L'Hôtel-de-Ville se montre inquiet de la tournure que prend le pouvoir royaliste. On voudrait bien pactiser, mais on veut le faire sous conditions, avec une belle et bonne amnistie;

habitans s'assemblèrent au palais cardinal, en vertu d'un ordre qu'ils avoient reçu de la cour; et après que l'un d'entre eux eut fait un discours plein de zèle au service du roi, on y résolut diverses choses pour l'avancement de la paix, dont copie fut envoyée à Sa Majesté, pour assurance de la fidélité des bons bourgeois de cette ville, où la joie fut si grande, non seulement en ce quartier-là, mais aussi dans toutes les rues voisines, que l'on n'y entendoit que les cris de *vive le roi!* plusieurs même, pour montrer par des marques extérieures le parti qu'ils étoient désormais résolus de suivre, ayant mis, les uns du papier à leur chapeau, et les autres du taffetas blanc, avec un témoignage de tant d'affection pour la France, et d'aversion pour les étrangers, qu'un chariot du duc de Wirtemberg, passant lors dans la rue Saint-Honoré, fut entièrement pillé par la populace. » — *Gazette de France*, ann. 1652.

si un mouvement royaliste s'opérait indépendant des autorités de Paris, le roi entrerait sans garantie, et alors on serait livré à toutes les vengeances de la cour. Le duc d'Orléans demanda qu'une assemblée générale fût convoquée « pour, disait-il par la bouche du duc de Beaufort, faire entendre aux bourgeois et habitans de la ville ses bonnes et sincères intentions; » cette assemblée fut réunie en l'Hôtel-de-Ville. Tous les ordres, toutes les professions et corporations y furent encore représentées par des députés. M. le duc de Beaufort, gouverneur, M. Pierre de Broussel, conseiller du roi en sa cour de parlement, prevôt des marchands. Echevins : MM. Levieux, Denison, Gervais, Ory, conseillers; le président Aubry. Il ne se trouva aucun député de messieurs des cours souveraines, ce qui étoit fort significatif; il y eut des députés ecclésiastiques, députés du chapitre Notre-Dame, et aussi des autres communautés, quarteniers, curés des paroisses; députés des six corps. La compagnie étant assemblée, et ayant été avertie que M. le duc d'Orléans et M. le prince de Condé venoient et étoient proche le perron, MM. du

bureau de la ville et aucuns de MM. les conseillers seroient allés au-devant des princes, qu'ils auroient rencontrés à la grande porte, et les ayant lesdits sieurs de la ville salués et fait compliment, les auroient conduits en la grande salle dudit hôtel, où le duc d'Orléans ayant pris place dans le fauteuil de velours rouge sous un dais préparé à cet effet, et M. le Prince sur une chaise à dossier aussi de velours rouge, à main droite de Son Altesse Royale; et chacun prit séance. M. le duc d'Orléans a dit: « Je viens en cette compagnie pour l'assurer, ainsi que j'ai fait ce matin aux compagnies souveraines, que je suis prêt à déposer les armes et à exécuter sincèrement ce que j'avois protesté dernièrement et suivant la déclaration par écrit que j'ai représentée et mise ès mains du greffier de la ville. » Lequel a fait lecture de la déclaration dont la teneur en suit; cette déclaration était raisonneuse encore dans l'obéissance : « La résolution qu'a prise le roi de faire sortir le cardinal Mazarin hors du royaume dans les conjonctures présentes, justifie visiblement ce que nous avons fait pour l'empêcher d'y rentrer, et depuis qu'il y est

de retour, personne ne peut plus blâmer notre conduite avec raison. Ainsi ceux qui ont voulu autoriser sa demeure en France ont eu la hardiesse d'alléguer autre chose, sinon qu'il n'étoit le prétexte de la guerre et qu'elle avoit des causes que son éloignement ne seroit pas capable d'éteindre. Mais comme nous protestons qu'il a été le seul motif qui nous a mis les armes à la main, nous venons dans la compagnie pour l'assurer que nous sommes prêts à les poser et à exécuter sincèrement les déclarations que nous y avons faites, présupposant que sa sortie du royaume soit effective, et pour qu'il plaise à Sa Majesté de faire ce qu'il convient pour le repos de son Etat, et ce qui s'est toujours pratiqué en de semblables occasions, qui consiste seulement à donner une amnistie en bonne forme, à éloigner les troupes de Paris et retirer celles qui sont dans la Guienne et dans les provinces, pour les employer ailleurs sur les frontières et rétablir les choses au même état qu'elles étoient avant les présens mouvemens et particulièrement en ce qui concerne la réunion du parlement, et donner une route et sûreté pour

la retraite des troupes étrangères qui sont sous notre commandement. Nous sommes tout disposés à envoyer exprès à Sa Majesté pour lui faire entendre les mêmes choses avec le respect que nous lui devons, ne doutant pas que la compagnie en juge ainsi à propos, et de nous conformer aux sentimens qu'elle prendra dans une occasion aussi importante que celle d'où dépend la tranquillité publique. En témoin de quoi nous avons signé la présente déclaration.

« Signé GASTON ET LOUIS DE BOURBON [1]. »

Les princes, le parlement, toutes les têtes ainsi compromises dans la Fronde, ne voulaient pas qu'un mouvement d'ardeur royaliste mît fin à la crise sans le concours des politiques; tous souhaitaient sortir de l'état de transes, mais ils désiraient que cet accommodement arrivât par un traité réciproque, où une large amnistie serait stipulée. C'est pourquoi il fut conclu et arrêté de députer au roi deux de MM. les échevins, six conseillers de ville, un de chacune des communautés, trois quarteniers, quatre bourgeois de chacun

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. nº XXXII aux Archives du royaume.

des quartiers, et deux de chacun des six corps de marchands, pour remercier Sa Majesté de ce qu'il lui a plu éloigner le cardinal Mazarin; « supplie très-humblement Sa Majesté de vouloir bien accorder la paix à son royaume et une amnistie en bonne forme, qui sera vérifiée par les cours souveraines, lesquelles ne seront point transférées hors de cette ville. Qu'il sera écrit à la reine à cette fin[1]. Que le procureur du roi ira incessamment vers Sa Majesté pour obtenir de sa bonté les passe-ports nécessaires auxdits députés; que MM. de la ville iront au parlement prier MM. de la cour de ne dés-

1 Voici cette lettre : « Madame, la ville de Paris, composée de toutes les compagnies souveraines et subalternes, et des corps et communautés ecclésiastiques et séculiers, assemblés par députés en l'Hôtel de la Ville, a reconnu que, pour obtenir plus facilement d'approcher de la personne sacrée du roi, et le remercier de toutes les bontés que Sa Majesté a fait paroître depuis peu, il falloit s'adresser à Votre Majesté, afin de la supplier très-humblement d'avoir agréable la députation que cette ville a faite vers le roi, et lui demander la paix du royaume et l'honneur de sa présence en cette ville. Nous avons eu une confiance d'autant plus grande dans ces intercessions, que les principaux habitans de cette ville ont pris cette résolution le jour de la nativité de notre maître et souverain que Votre Majesté a donné si heureusement à la France. Nous savons, Madame, l'inclination de Votre Majesté à bien faire, ayant pris grand soin de faire élever le roi dans les mêmes sentimens de bonté et de

emparer de la ville de Paris; comme aussi iront à tous MM. les présidens des comptes et cour des aides, faire la même prière pour en avertir leurs compagnies. »

C'est parce que les démarches des royalistes contrariaient le dessein des politiques et des parlementaires compromis, que les princes, l'Hôtel-de-Ville, les halles s'inquiètent si vivement. Tous les frondeurs recueillent les moindres indices de l'assemblée du palais royal, et de la réaction populaire qu'elle a entraînée. « Cejourd'hui mardi, 24 septembre au matin [1], MM. le prevôt des marchands et éche-

douceur, à l'exemple du grand roi Henri IVe, qui avoit par sa valeur conquis le royaume et conservé par sa clémence, et à l'imitation de Louis XIIIe d'heureuse mémoire, qui avoit fait subsister son royaume par une équité qui lui étoit naturelle. Nous espérons, Madame, par toutes ces considérations, d'obtenir de Votre Majesté l'honneur de votre protection; toute cette ville en attend le succès avec impatience. Par le moyen de Votre Majesté, les passe-ports seront accordés, et est le sieur Piétre, procureur de Sa Majesté, chargé d'en faire les diligences, de faire connoître nos soumissions générales et particulières au service du roi et de Votre Majesté, en qualité, Madame, de vos très-humbles et très-obéissans serviteurs, le prevôt des marchands et échevins de la ville. »

1 Regist. de l'Hôtel-de Ville, cot. n° XXXII aux Archives du royaume.

vins de la ville étant assemblés, ont été avertis qu'il y avoit eu grand désordre dans la rue Saint-Honoré, qu'une charrette de vivandier de l'armée de MM. les princes avoit été pillée et rompue, et les chevaux qui étoient attelés emmenés ; l'émotion avoit été faite par des bourgeois et autres personnes qui s'étoient assemblés au palais royal, aucun desquels sortant, auroient contraint les passans de mettre du papier blanc à leur chapeau et en ôter la paille que depuis certain temps l'on a prise, et qu'il étoit nécessaire d'y remédier. Sur ce, M. Levieux, l'un de MM. les échevins, a dit que M. le duc d'Orléans l'avoit envoyé quérir pour une affaire importante; lequel prince lui dit : « Je sais qu'il doit se faire dans la matinée une assemblée nombreuse au palais royal ; ceux qui la composeront doivent prendre les armes pour chasser les personnes que l'on accuse d'être chefs de la sédition et faire des barricades. Le roi a envoyé une commission, le nom en blanc, signée Letellier, à une personne de condition de cette ville, pour se mettre à la tête desdits bourgeois et les conduire. Il faut empêcher le trouble que pourroit causer

cette assemblée, laquelle n'est autre chose que la foule de bourgeois ennuyés de vivre dans cette gêne, s'appuyant sur la lettre du roi, qui ne veut pas reconnoître M. Broussel en qualité de prevôt des marchands, ni les ordres de la cité. Dans la crainte qu'il ne soit entrepris quelque chose de préjudiciable au repos de la ville, je pense donc qu'il est nécessaire que je monte à cheval et que j'aille par la ville, chacun étant bien persuadé des bonnes intentions qui m'animent. » Tandis que ces choses se passoient à l'Hôtel en Grève, MM. du bureau ayant appris que le bruit continuoit en la rue Saint-Honoré, prièrent M. Levieux de se transporter en ladite rue, où il demeuroit, afin d'arrêter, si faire se pouvoit, le cours de cette émotion. Ce qui fut exécuté [1]. Le bureau demeurant assemblé, M. Denison prit la parole, et s'adressant à M. de Broussel, lui dit : « Les présentes conjonctures désirent de vous

1 « Le 26 septembre, le parlement s'assembla, et défenses furent faites de s'attrouper et faire aucune assemblée, afficher placards et billets, ni porter des marques extérieures tendantes à sédition. Ce qui fut l'après-dînée publié à son de trompe. » — Registre du parlement, ann. 1652.

une chose qui seule peut détourner les maux dont la ville est menacée. L'affection que je vous porte ne me permet pas de vous dissimuler plus long-temps que les ordres du conseil sont méprisés. L'assemblée qui a eu lieu ce matin au palais royal n'a été résolue, que parce que le corps de la ville n'étant pas reconnu par le roi, il étoit dans l'impuissance d'agir envers Sa Majesté pour le bien et repos public. Il est donc de votre devoir, et ce sera pour vous chose très-honorable et digne de votre vertu et de votre courage, de vous démettre de la charge de prevôt des marchands entre les mains de Sa Majesté, ou, pour son absence, en celles du duc d'Orléans. Je vous fais cette proposition la larme à l'œil et touché du plus vif regret; et c'est avec ces sentimens, et persuadé que je ne parle ici que pour le bien commun, que je vous prie de recevoir mes paroles. » Le procureur du roi et aucun de ces messieurs ayant appuyé ce discours, M. Broussel répondit : « Il y a plusieurs jours déjà que j'ai pris la résolution de faire ce que vous me dites; je n'ai jamais ambitionné d'être revêtu de la charge de prevôt des marchands;

on sait assez comment je l'ai acceptée, et que j'ai offert ma démission à plusieurs reprises. Mais comme je ne souhaite rien davantage que de me soumettre à la volonté du roi, je suis prêt à bailler de nouveau ma démission, afin qu'il ne me soit imputé d'avoir causé aucun trouble ni empêché la cessation des mouvemens présens, ni le retour de Sa Majesté, pour lequel obtenir je donnerois mon sang et ma vie.» Et là-dessus ayant écrit un mot de sa main au duc d'Orléans, pour qu'il voulût bien agréer qu'il se démît de sa charge, il pria le sieur Denison de vouloir présenter ladite lettre à Son Altesse Royale. M. Denison étant parti à cet effet, rencontra M. Levieux qui venoit faire la relation de ce qui s'étoit passé en la rue Saint-Honoré, et lui remit la lettre de M. de Broussel pour le Prince. Celui-ci ayant trouvé le duc d'Orléans tout seul au palais du Luxembourg, lui exposa le sujet de sa mission, et, après la lettre lue, Son Altesse Royale dit aussitôt : «M. de Broussel, je le sais, n'a jamais eu que les sentimens d'un bon Français pour l'avantage de sa patrie. Il a dessein de se démettre de sa charge en l'assemblée qui

doit avoir lieu jeudi prochain en parlement; eh bien, j'agrée, selon le désir qu'il m'en témoigne, la démission du sieur de Broussel[1]. »

L'esprit de restauration se développe successivement et avec toutes les conditions de succès. Il n'y a plus que très-peu de passions dans les esprits; tout le monde appelle la royauté; seulement les politiques n'entendent pas laisser le mouvement aux mains des royalistes purs; ils veulent le dominer pour s'en rendre maîtres. Le vendredi 27 septembre, un écuyer du duc de Beaufort vint prier MM. de la ville de se rendre auprès du duc d'Orléans au palais du Luxembourg; ce qu'ayant promis de faire, ils firent avertir M. Aubry, doyen des conseillers de ville, de les accompagner. Le doyen leur fait répondre qu'il n'a point l'habitude d'ac-

1 « La ville s'étant assemblée sur l'avis qu'il y avoit un ordre du roi portant défenses de reconnoître aucun des officiers nommés depuis ces derniers troubles, le sieur de Broussel déclara qu'il étoit prêt de cesser sa fonction de prevôt des marchands; ce qui fut accepté, et ensuite résolu d'envoyer vers Sa Majesté deux échevins, pour l'assurer de l'obéissance et fidélité de ladite ville; même qu'elle étoit disposée à nommer d'autres échevins en la place des deux derniers, en cas que Sadite Majesté ne les eût pas agréables. » — *Gazette de France*, ann. 1652.

compagner le corps de ville, alors même qu'il se rend auprès du roi, à plus forte raison dans les conjonctures présentes. Vers les quatre heures de relevée, le bureau de la ville, quelques conseillers et colonels s'étant rendus auprès de Son Altesse Royale, la trouvèrent avec le duc de Beaufort dans la salle des gardes. Mais M. le président de Nesmond étant survenu, le duc d'Orléans dit qu'il avait à conférer un instant avec lui. Après cette conférence particulière, ledit duc revint vers MM. de la ville, et leur dit : « Ceux qui ont tenu assemblée hier au palais royal pour faire triompher les Mazarins, n'ayant point réussi au gré de leur désir, se veulent emparer de quelque lieu considérable en la ville, et suffisamment spacieux pour y faire place d'armes, et y faire entrer bon nombre de milice et autres, afin de se rendre maîtres d'une partie de la cité. Une lettre interceptée m'a appris qu'il y avoit dans Paris un capitaine des gardes du roi et dix-huit personnes de condition, lesquels doivent se mettre à la tête des gens du faubourg Saint-Marcel et d'autres, auxquels l'on paie trente sols par jour, et en même temps doivent s'avancer de

Lagny et de Poissy mille hommes de pied et cinq cents chevaux. Je pense, Messieurs, que vous jugez comme moi qu'il est nécessaire d'empêcher une pareille entreprise, qui ne peut que retarder la paix, pour laquelle de ma part je proteste que je fais tout le possible. J'ai écrit à la reine, et bien que j'aie su par M. le duc d'Anville qu'elle a reçu ma lettre, je n'en ai eu aucune réponse. » M. Denison ayant pris la parole remercia le Prince des sentimens qu'il manifestait ; mais dans sa réponse percent les pensées d'un dégoût profond pour la prolongation de cet état de trouble. Sans faire attention à l'esprit de ce discours, le duc d'Orléans reprit la parole, et indiqua quels étaient les lieux que les émeutiers royalistes pouvaient choisir pour place d'armes, afin d'amener une restauration violente; il cita le Louvre, le palais royal, l'abbaye Saint-Martin, le Temple et l'Arsenal, et la porte de la Conférence, celle par où une attaque était le plus à craindre. « Pour le Louvre, dit-il, la reine d'Angleterre m'a assuré qu'elle n'y souffriroit aucune assemblée; et quant au palais royal, il seroit de mauvaise grâce et mal

à propos d'y établir des corps-de-garde; mais il seroit bon que l'un de vous vît le concierge, et lui dît de fermer l'entrée du jardin pendant quelques jours. » Le duc d'Orléans indiqua ensuite les moyens de défense dont étaient susceptibles les autres lieux de Paris, et termina ainsi : « Pour la porte de la Conférence, il faut y faire quelques retranchemens de charrettes au-dedans de la ville, et la garde de Grenelle avancera quelques sentinelles à l'opposite, et il y aura toujours des bateaux prêts pour fortifier ce point. »

Cette lutte des partis indique toutes les difficultés qui environnent une restauration; tant d'intérêts, tant d'amours-propres sont à ménager! c'est l'alliance du passé et du présent; et à travers combien de phases n'est-il pas nécessaire de passer pour aboutir à la reconstitution d'un pouvoir régulier au milieu de la confusion! La situation de Paris devenait très-mauvaise pour la Fronde; les hommes les plus dévoués au mouvement populaire perdaient courage; Broussel, le vieux Broussel lui-même donnait sa démission; on ne songeait plus qu'à traiter, qu'à faire les meilleures condi-

tions possibles. C'était le seul moyen à prendre, si l'on ne voulait être dépassé par le mouvement bourgeois, qui prenait l'écharpe blanche et proclamait la royauté en dehors même de l'Hôtel-de-Ville. L'état de guerre qui pesait sur Paris imposait d'incessantes contributions; on réunissait les bourgeois pour leur demander des aides sur les portes cochères, sur les fenêtres, sur la vente des vins, sur toutes sortes de denrées entrant et sortant de la ville[1]. On avait requis tous les chevaux de carrosse; le luxe des diamans et des pierreries était soumis à de coûteuses restrictions; le bourgeois, le parlementaire qui avait sa mule ou son cheval pour trotter autour de Paris, le marchand qui

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXIII : « En assemblée générale a été arrêté que le rétablissement des droits d'entrée et aides sera fait jeudi prochain 8 du présent mois; et MM. les curés de paroisses sont invités à exhorter leurs paroissiens à faciliter ledit rétablissement; et Son Altesse Royale aussi priée de mander les colonels au conseil, et les prier de tenir la main à l'exécution. Et après ladite ordonnance publiée et affichée, ordonner aux fermiers et à leurs commis d'ouvrir leurs bureaux où se perçoivent les droits. Et pour lever tout empêchement, Sadite Altesse Royale suppliée de donner un des Suisses de sa garde pour demeurer en chacun desdits bureaux jusqu'au parfait établissement desdits droits. »

allait en chariot un peu au-dehors des barrières était contraint à des visites, et il payait le tiers des objets de consommation; et tout cela, on en avait promesse de la cour de Louis XIV, devait être aboli lors de l'entrée royale.

Il y avait plus encore; la nécessité de la défense commune avait forcé le duc d'Orléans à prendre à sa solde une troupe de Lorrains, Allemands qui campaient autour de Montmartre et du bourg de Vincennes; ces Lorrains, gens pillards, n'avaient pas été admis dans la ville, quoique les princes l'eussent désiré; le prevôt et les échevins n'avaient pas permis que ces étrangers franchissent les portes; on craignait le pillage, on redoutait que les princes ne s'emparassent des principaux points fortifiés dans la cité, pour ensuite dominer tous les bourgeois, et diriger le mouvement à leur profit. Les Allemands à figure rebondie, au cœur aussi dur que leur mousquet, s'en donnaient à cœur joie de pillage dans tous les environs de Paris. C'était le temps des fruits, et ils en faisaient récolte pour tout le monde; n'était-il pas déplorable que pour la Saint-Jean un panier de cerises se payât six livres tournois au marché

Saint-Honoré ou à la place Maubert? Ces soudards se faisaient gros ventre, tandis que les marchands, la mine allongée, ne pouvaient sortir des murailles pour manger en leur champ, sous les treillis, la grappe pendante, la pêche jaunie, et la poire royale de Saint-Germain, tant prédilectée par Anne d'Autriche. Oh! il n'y avait pas moyen d'y tenir; c'était chose sans doute bien belle et bien bonne que de faire discours sur les priviléges du parlement, que de défendre M. Broussel ou les échevins, ou de rappeler les classiques vertus; mais on ne pouvait long-temps bouder contre son ventre. Les pamphlets royalistes du temps disent que les bourgeois étaient impatiens de faire ripaille; ils ne le pouvaient que par leur roi, qu'avec la restauration de l'ordre et la pacification des intérêts!

CHAPITRE XCII.

ENTRÉE DU ROI A PARIS — RÉACTION.

La cour à Compiègne. — Départ pour Paris. — Ordre d'exils. — Condé. — Broussel. — Le duc d'Orléans. — Arrestation du cardinal de Retz. — Retour de Mazarin à Paris.

1652 — 1653.

Mazarin était parti de Pontoise, recevant les adieux de tout le conseil et le témoignage non équivoque de la confiance royale; la cour quitta dès lors Pontoise pour se porter à Compiègne, et de Compiègne, elle vint plus tard à Saint-Germain. Saint-Germain avait été un palais de

prédilection pour les rois aux temps de troubles publics ; ils étaient là près de Paris, sans être dans ses murs même ; ils pouvaient traiter avec les habitans sans être soumis aux lois de l'Hôtel-de-Ville ou aux caprices des halles. Le château était naturellement fortifié ; placé sur une hauteur, il dominait la route, et quelques coups de couleuvrines de la plate-forme portaient jusque dans la plaine de Saint-Denis ; on pouvait défendre le palais contre un siége régulier ; et en coupant les ponts sur la Seine, on s'isolait tout-à-fait de la capitale turbulente.

A Saint-Germain, les négociations commencèrent pour la soumission de la bonne ville du roi ; des députés choisis dans le sein du parlement et de l'Hôtel-de-Ville étaient partis de Paris pour venir faire leur hommage. On était encore sur un pied de concessions égales ; la cour avait fait le sacrifice de Mazarin, et la ville de Paris avait de son côté offert la démission de Broussel comme prevôt des marchands et des autres officiers nommés contre la volonté du roi ; chacun avait besoin d'en finir. On convenait qu'il fallait jeter un voile sur le passé ; il y avait tant de gens compromis ; le

mouvement de la Fronde avait été si général qu'il fallait une amnistie absolue; et pourtant ce n'était pas sans peines et sans obstacles que les députés étaient parvenus à se faire entendre. Une première tentative avait été essayée par les conseillers municipaux en personne, sous la présidence de Levieux, un d'entre eux; elle avait été infructueuse, le roi ayant déclaré formellement qu'il n'entrerait dans sa bonne ville de Paris qu'alors que les fauteurs de conspiration en seraient expulsés. Ceci devait irriter les esprits plutôt que les calmer. La cour était encore à Compiègne que le coadjuteur de Paris s'y rendit pour préparer les voies à la restauration. M. de Retz venait de recevoir la dignité du cardinalat; le roi le confirmait dans ce titre. Le cardinal était homme à transaction, il s'achemina à Compiègne, et les pompes que l'on mit à la cérémonie constatent combien on attachait de prix à mettre le clergé de Paris dans les idées d'une restauration : « Alors arriva à Compiègne le cardinal de Retz, chef de la députation du clergé de Paris composée de douze chanoines de Notre-Dame, de quatre de la Sainte-Chapelle, de plusieurs curés et de deux

de chacune communauté ecclésiastique ; et en même temps qu'il fut arrivé, il alla saluer la reine, le roi et Monsieur, son frère. Le 11, le sieur de Berlize, conducteur des ambassadeurs, ayant été par l'ordre du roi sur les onze heures du matin, avec les carrosses de Sa Majesté et ceux de la reine, prendre ledit cardinal en sa maison, et le camérier qui lui a apporté le bonnet, il les a fait entrer dans l'une des chambres du château, où laissant ce prélat, il a mené le camérier vers le roi, auquel il a présenté le Bref de Sa Sainteté : puis ledit sieur de Berlize les a conduits tous deux dans la chapelle. Et sitôt que Leurs Majestés y ont été arrivées, on a mis le bonnet sur l'autel dans un bassin d'argent, couvert d'un voile de taffetas cramoisi, où il a demeuré durant la messe, après laquelle le bassin a été présenté au roi par le camérier, et Sa Majesté a pris le bonnet et l'a posé sur la tête du cardinal, lui disant : « Je vous donne le bonnet que j'ai demandé pour vous au pape. » Elle lui a aussi rendu le Bref de Sa Sainteté sur le sujet de sa promotion, dont ce cardinal a fait de grands remercîmens à Leurs Majestés : au lieu de son camail

violet qu'il avoit lors, on lui a mis un peu à l'écart, et hors la vue du roi, toutes les marques de cardinal, avec lesquelles il est venu derechef saluer Leurs Majestés, et les a accompagnées jusques en leur appartement. Ensuite de quoi, après avoir pareillement salué Monsieur, comme a fait le camérier de la part de Sa Sainteté, ledit sieur de Berlize l'a reconduit avec les mêmes carrosses jusques en sa maison de Compiègne[1]. »

Le clergé exerçait alors une grande force sur les masses : avoir le coadjuteur pour soi, avec ses curés, ses chanoines, c'était dominer la puissance de la parole. La cour avait peu à redouter le crédit du parlement et de l'Hôtel-de-Ville; leur autorité morale était usée; ils ne pouvaient plus rien pour la résistance, tant ils étaient entraînés! Le mouvement royaliste vers la restauration était assez développé pour lutter contre toutes les influences qui se manifestaient alors dans la cité. Il n'y eut pas d'amnistie formelle et générale, mais un engagement pris d'oublier surtout les grandes fautes du peuple;

1 *Gazette de France*, ad ann. 1652.

les hautes têtes de la Fronde étaient à Paris dans la plus grande inquiétude; le duc d'Orléans, le duc de Beaufort, Mlle de Montpensier appelaient vainement l'entrée des Lorrains et des troupes étrangères; l'Hôtel-de-Ville et le parlement le refusaient, dans la crainte de se compromettre. La pensée du parti gentilhomme et militaire était de stipuler les armes à la main, de telle manière qu'on pût traiter d'égal à égal; mais la bourgeoisie n'en était pas là; elle détestait autant les Lorrains pillards et dévastateurs que les soldats de Mazarin; elle appelait le roi, la paix et l'ordre municipal.

Les circonstances étaient donc bien préparées, et la cour fixa le 21 octobre pour s'en retourner à Paris : « Dès le matin une grande partie du peuple quitta ses maisons; sortit de la ville et alla jusqu'au bois de Boulogne au-devant de Leurs Majestés; tandis que l'autre remplissoit le Cours-la-Reine, bordoit la Seine des deux côtés jusqu'au bout des galeries du Louvre, et occupoit toutes les rues et les fenêtres par où les bourgeois croyoient que devoient passer Leursdites Majestés, lesquelles étant parties de Saint-Germain, arrivèrent sur

les quatre heures de relevée à l'entrée de ce Cours-la-Reine. Sa Majesté, montée sur un cheval gris, et éclairée de plus de cinquante flambeaux portés à l'entour d'elle, se faisoit reconnoître par sa grave contenance et sa bonne grâce. Le corps de ville fut présenté par le maréchal de L'Hôpital qui étoit venu reprendre possession de sa charge de gouverneur de Paris : et lors, le prevôt des marchands ayant mis pied à terre avec les échevins, les conseillers de ville, les quarteniers et bourgeois députés qui se rangèrent en haie, il harangua Leurs Majestés. Puis, elles continuèrent leur marche aux continuelles acclamations de *vive le roi!* laquelle marche dura cinq heures depuis Chaillot jusqu'au Louvre, où Leurs Majestés n'arrivèrent qu'à sept heures et demie du soir, à la nuit close[1]. »

Cette description forme le récit officiel de la rentrée de la cour à Paris ; mais la vérité est que si les bourgeois, la partie riche et marchande de la cité, applaudirent vivement à la fin des troubles de la Fronde, la Restauration ne

1 « Le retour du roi, tant désiré, en sa bonne ville de Paris. » Brochure, ann. 1652.

trouva ni dans le bas peuple ni dans le parti des gentilshommes approbation et enthousiasme. Il y eut des craintes parmi tous ceux qui avaient pris part au mouvement; on avait bien promesse d'amnistie, la cour s'était engagée à ne poursuivre personne pour ses antécédens, mais dans les crises politiques, il est si difficile d'éviter les réactions. Les amnisties n'empêchent pas qu'il y ait des vainqueurs et des vaincus, que les uns et les autres forment deux camps pour lutter ensemble. Le pouvoir qui triomphe peut-il effacer tous les souvenirs du passé? il y a eu des amis et des ennemis; tous s'en souviennent; on peut bien quitter les armes, mais les opinions restent vivaces. Toute sa vie Louis XIV garda rancune à la ville de Paris, aux noms de la Fronde, aux officiers municipaux, aux grands surtout qui avaient pris parti pour les troubles de l'époque de sa minorité [1].

1 Diverses gravures représentent la rentrée du roi dans Paris. Au-dessous de la principale, nous lisons l'explication suivante, qui est celle de la gravure. « Le roi entra dans Paris à cheval, accompagné du roi d'Angleterre, que l'on voit à sa gauche, et suivi du prince Thomas (qui sembloit être demeuré en la place du cardinal Mazarin); de plusieurs princes, ducs, pairs, maréchaux de France, et officiers de la couronne. La reine

Un récit plus sincère nous donne l'idée exacte des mesures politiques qui suivirent la rentrée du roi; il n'y eut ni douceur, ni mansuétude dès les premiers jours même de cet événement. Plus d'un vieux bourgeois dut se rappeler qu'après la Ligue, Henri IV avait fait promesse d'amnistie, et qu'il y eut néanmoins une longue liste de proscrits, triste nécessité des nouveaux pouvoirs : « Le parlement s'assembla le lundi matin [1], et le président de Vennaud dit qu'il avoit reçu une lettre de cachet du roi, et que Sa Majesté en avoit envoyé une semblable à chaque conseiller en particulier, par laquelle il étoit ordonné de se trouver le lendemain matin au Louvre pour y apprendre les intentions de Sa Majesté. Le duc d'Orléans et quantité de conseillers qui ne savoient rien de cela, furent bien étonnés; ils tâchèrent d'en dissuader, mais malgré toutes leurs raisons, on résolut de se

venoit en carrosse, et Monsieur étoit avec elle, cette entrée fut vue des Parisiens avec une extrême joie, et leurs acclamations furent infinies. Le cardinal de Retz complimenta le roi et le reine à l'entrée du Louvre, à la tête de tout le clergé. » — Cabinet des estampes, Biblioth. royale.

1 Mss. Biblioth. royale, cot. n° 672 (Supplém. franç.).

trouver au lever du soleil, en robe rouge, au lieu déterminé. Le roi partit le 22 octobre de Saint-Germain pour s'en venir à Paris; il dîna à Ruel, où les personnes les mieux faites, outre tous les officiers et les magistrats, s'en allèrent en grand nombre au-devant du roi, et retournèrent le même soir avec lui à Paris. Sa Majesté arriva un peu tard, parce qu'elle s'étoit arrêtée pour attendre la réponse du duc d'Orléans, qu'elle avoit averti de sa marche. Le roi fut reçu à la porte du Louvre par le cardinal de Retz, suivi de beaucoup de prélats et autres personnes de qualité; et quoiqu'il fût du devoir du duc d'Orléans de venir au-devant du roi son neveu, cependant il ne le fit pas. C'est pourquoi le sieur de Servin fut envoyé le même soir au nom de Sa Majesté au duc d'Orléans, pour lui faire entendre qu'il devoit se retirer dans son logis de Limours; à quoi il répondit avec quelques paroles qui marquoient son ressentiment. Le duc ne voulut point cependant suivre le conseil de ceux qui lui disoient de ne pas obéir. Il résolut de céder, et se retira le lendemain à Limours avec les ducs de Beaufort, de Rohan et quelques autres sei-

gneurs de son parti. Mademoiselle s'en alla à Saint-Fargeaux le lendemain pareillement. Les membres du parlement exilés, furent les présidens Lebailleul, de Thou et Violle; les conseillers de Broussel, Genon, Portail, Brissac, Croussy, Marchand, Martineau et Bitaut. Il fut déclaré que les ducs de Beaufort, de Rohan, de La Rochefoucauld, puis Fontrailles, Laboullaye, les domestiques de M. le prince, de la duchesse de Longueville, les femmes et les enfans de tous ceux qui étoient lors au service des princes et dans les places qu'ils tenoient en Guienne ou ailleurs, se retireroient de Paris, et n'y reviendroient plus, sous quelque prétexte que ce fût, sans la permission expresse de Sa Majesté. La reine d'Angleterre et la duchesse de Chevreuse s'en allèrent rendre visite le même jour à la duchesse d'Orléans, et la duchesse de Chevreuse lui dit, de la part de la reine, qu'elle pouvoit rester dans son palais, à raison de sa grossesse. La duchesse d'Orléans répondit assez fièrement qu'elle n'abandonneroit pas son mari; ce qu'elle ne fit pourtant pas, parce que le duc lui donna ordre de rester dans Paris, et de ne pas risquer sa vie, étant

sur le point d'accoucher, comme elle le fit d'une fille, quelques jours après. Le roi envoya M. le duc d'Anville et tous ses ministres au duc d'Orléans à Limours, pour faire quelque accord avec lui; mais comme on y vouloit toujours comprendre le cardinal Mazarin, il ne voulut point y entendre, non plus que Condé, à qui on envoya le sieur Codouin, maréchal-de-camp. De sorte qu'il fut arrêté que le duc vivroit en repos à Blois, qu'il rappelleroit ses troupes de l'armée de Condé, et les uniroit avec celles du roi. A quoi le duc d'Orléans consentit, pourvu qu'on ne les employât pas immédiatement contre le prince de Condé, tant il aimoit ses intérêts. Tous les exilés se retirèrent de Paris, excepté de Broussel, qui y demeura *incognito*, disant qu'il n'avoit point de maison de campagne, et qu'on lui feroit plaisir d'éteindre ses maux en abrégeant sa vie. Le président Maison et le conseiller Vedeau, ayant proposé de faire assembler les chambres des enquêtes pour protéger leurs compagnons exilés, furent eux-mêmes envoyés en exil. La cour fit semblant de ne pas savoir que Broussel ne s'étoit pas retiré, vu qu'il ne

paroissoit pas en public aux yeux du peuple. Broussel, la première cause de cette guerre, resta donc dans Paris et caché, tandis que son nom étoit banni. »

Jusqu'au moment où l'autorité royale fut pleinement établie, il n'y eut d'ordres d'exil, des mesures de rigueur, qu'à l'égard des frondeurs les plus compromis. Dans l'histoire des gouvernemens nouveaux, il est bien rare de ne point rencontrer ces listes d'exil et de proscription qui sont souvent nécessaires pour leur sûreté. La restauration de Henri IV n'en fut pas plus exempte que celle de Louis XIV; seulement il n'y eut pas de sang répandu. L'exil de la cité qu'on a long-temps agitée est peut-être une mesure de police indispensable dans les troubles publics. Il y eut des lettres de cachet; d'abord comme cela arrive toujours, ces rigueurs ne s'appliquèrent qu'aux frondeurs bruyans qu'il eût été imprudent de laisser à Paris; bientôt on passa au parti modéré. C'est encore la marche suivie par les gouvernemens; la générosité politique s'efface à mesure qu'on se consolide; après s'être débarrassé des ennemis, on en vient à pros-

crire les demi-dévouemens, car on est plus rancunier à mesure qu'on est mieux assis. Le cardinal de Retz n'avait pas joué un rôle parfaitement sincère; il avait prêté la main tout à la fois à la cour et aux frondeurs, se plaçant au sein de toutes les intrigues pour en tirer profit. La cour l'avait beaucoup ménagé dans les premiers jours de son triomphe; on l'avait revêtu du chapeau de cardinal comme signe de transaction; le roi l'embrassa en plein Louvre, et tout cela pour s'attirer les bonnes grâces du clergé de Paris. Lorsque l'ordre fut parfaitement rétabli, lorsque l'autorité royale put s'exercer elle-même en toute plénitude, alors on n'eut plus aucun ménagement. Il était si facile de prendre le cardinal de Retz en intrigues, c'était son élément; quand donc on n'eut plus à le redouter, on agit à son égard sans aucune précaution; il fut arrêté par ordre du roi et conduit dans le château de Vincennes.

Cet acte de vigueur fut suivi du retour du cardinal Mazarin, il rentra dans Paris sans opposition et sans bruit; le ministre que l'on chansonnait tant, que l'on proscrivait par des mesures atroces, vint prendre sa place au conseil, sans

rencontrer le moindre obstacle. Il n'y eut ni cris ni opposition ; il rentra dans son palais sans qu'il y eût un murmure de halles, et, jusqu'à un certain point, Mazarin eut de la popularité. Après les grands troubles, il arrive un affaissement public qui fait que les populations accueillent tout ce qu'on leur impose avec une nonchalance, un laisser-aller de fatigues admirablement approprié à l'exercice de l'autorité absolue ; alors n'attendez pas de résistance ; on peut tout oser, parce que les populations sont disposées à tout souffrir ; la nécessité du repos est si universelle qu'elle domine tous les autres sentimens ; les multitudes ont besoin de reprendre leur force par le repos comme le corps humain par le sommeil ; c'est ce qui explique la facilité que trouva Louis XIV à faire triompher l'unité dans sa pensée de gouvernement : le pouvoir absolu est moins le fait de la volonté énergique d'un homme, que le résultat des circonstances même : c'est un certain état social qui le crée.

CHAPITRE XCIII.

FRONDE PROVINCIALE. — CONDÉ ET LES ESPAGNOLS.

Mouvement de la Guienne. — Campagne de Bordeaux. — Correspondance de l'Espagne avec les frondeurs provinciaux. — Prise de Bordeaux. — Changemens dans l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Démission de l'archevêque de Paris. — Organisation cléricale et municipale. — Pacification définitive du royaume.

1653.

Les gentilshommes dévoués à la Fronde avaient quitté Paris la veille même de la rentrée du roi; ils avaient un théâtre tout trouvé pour déployer leur ardeur guerroyante. La Guienne était loin d'être soumise, la fière no-

blesse s'était encore une fois enfermée dans ses châteaux où elle attendait de pied ferme l'armée royale commandée par le vicomte de Turenne. La cour avait conservé au maréchal le commandement suprême dans cette guerre, parce que lui-même, de race méridionale, pouvait par son influence porter la division parmi les châtelains du Midi. Turenne était huguenot d'une vieille châtellenie où la réforme s'était enseignée de père en fils; la Guienne était un campement de nobles calvinistes, jouissant de la plénitude des édits de pacification; Turenne était pour eux une garantie. Le chef des armées du roi de France professait leur culte, allait au prêche et respectait les ministres du saint Evangile.

En quittant Paris le prince de Condé s'était assuré de trois places fortes, Rhétel, Sainte-Menehould et Château-Porcien; il était, au moyen de ces trois places, en pleine communication avec l'armée espagnole, et pouvait au besoin se retirer dans l'Alsace, les Pays-Bas ou la Guienne. Les troupes étrangères de Mazarin furent destinées à s'opposer à ces entreprises du prince de Condé

et de l'armée espagnole. Turenne s'était trop engagé et le prince de Condé lui fit éprouver un échec assez grave pour compromettre la Champagne. Mazarin dirigea toutes les troupes royales de ce côté, afin d'empêcher un coup de main sur Paris; Sedan devint le quartier-général de l'armée royaliste sous le maréchal de La Ferté couvrant contre la capitale l'armée des princes. Des corps considérables se portèrent également dans la Guienne, car Bordeaux avait repris son attitude belliqueuse, sa municipalité s'était organisée à l'aide de son parlement; le duc de Vendôme, de la race gasconne de Henri IV, fut envoyé par Mazarin dans les provinces méridionales avec l'ordre exprès de presser le siége de Bordeaux et d'en finir avec la révolte. C'était coutume de choisir, en ces périodes de système provincial, de races et de familles, les chefs de troupes au sein de ces maisons quasi souveraines en leur province; on connaissait leurs blasons, mi-parti d'alliances; les seigneurs féodaux, châtelains, possesseurs de fiefs, arrière-fiefs, étaient parens, amis, frères d'armes, et cette

heureuse précaution de la cour jetait la division au milieu de la résistance même.

Il n'y a pas d'époque dans l'histoire, si l'on en excepte le temps de la Ligue, où les rapports des grands et des populations soient devenus plus intimes avec l'Espagne, et cela s'explique encore : les provinces agitées étaient tout-à-fait voisines de l'Espagne, la Flandre française par les Pays-Bas, la Guienne par les Pyrénées. L'Espagne avait acquis le Béarn, elle voulait s'étendre jusqu'à la Garonne ; Bordeaux devenait pour elle un magnifique port, d'où elle pouvait se déployer également par la Guienne jusqu'à la Bretagne que l'Espagne convoitait depuis le seizième siècle. D'un autre côté les princes mécontens pouvaient-ils avoir un auxiliaire plus intéressé que le roi d'Espagne pour soutenir leurs prétentions contre la couronne de France. C'était dans le conseil de Castille qu'ils trouvaient argent, armes, pensions secrètes, et au cas où la situation deviendrait trop difficile, n'avaient-ils pas sur les terres espagnoles un refuge assuré? La correspondance de Simancas est l'expression intime de cette situation, que l'histoire superfi-

cielle a mal connue jusqu'ici. C'est dans ces confidences diplomatiques que se révèlent les épanchemens d'hommes à hommes, le dernier mot de la politique des partis et des couronnes. Philippe IV a des agens partout; il offre de l'argent et des soldats pour maintenir l'insurrection de Guienne, et tout cela avec une prodigalité qu'on ne rencontre même pas aux jours de la Ligue. Le roi d'Espagne écrit à Don Diego de Cardenas, son agent secret : « Don Diego[1]; je viens d'apprendre par les dépêches du baron de Vateville, que bien que la princesse de Condé et le duc d'Enghien, son fils, se soient embarqués sur deux vaisseaux pour passer en Flandre, il seroit possible qu'ils changeassent de destination et vinssent en Espagne. Cela est même probable[2]. J'ai écrit au baron de Vateville que mon intention et volonté[3] étoit que tout le monde rivalisât d'attention autour de la prin-

1 Archives de Simancas, cot. A 19[38].

2 *Podria ser que muda se de viaje, y que le hiziese a España, que se tieme por verosimil.*

3 Ce mot *et volonté* a été ajouté de la main de Philippe IV, qui a fait encore quelques autres corrections faciles à reconnaître.

cesse, à laquelle on donnera le nom d'Altesse, ainsi qu'au duc d'Enghien son fils[1]. J'ai prescrit en outre que sa réception eût lieu suivant le rang qu'elle occupe, et que sa garde fût composée d'une compagnie espagnole avec son drapeau ou étendard. Je n'ai pas besoin de vous faire sentir le but et la nécessité d'une pareille mesure; il me suffit de vous en avertir, afin que vous vous concertiez avec le baron de Vateville, et que chacun, en ce qui vous concerne, vous assuriez l'exécution de mes ordres avec cette ponctualité et ce zèle dont vous m'avez donné tant de preuves. »

Philippe IV sent toute l'importance d'attirer à lui le prince de Condé, le chef de la fronde militaire, le général le plus capable de conduire une forte et grande armée. Le roi d'Espagne écrit de sa propre main aux frondeurs mécontens : « Mon cousin, dit-il au prince de Condé[2], avec le comte de Fiesque, qui est arrivé ici, j'ai reçu la lettre au moyen de laquelle vous l'avez accrédité auprès de

1 *Llamandola alteza, y lo mismo al duque de Anguien, su hijo.*

2 Archives de Simancas, col. A 19[15].

moi, et en outre les papiers qu'il m'a dit concerner les affaires de Guienne pour la conservation et la continuation du parti[1]. Je m'en réfère entièrement à ses paroles et autres renseignemens qu'il m'a communiqués et que j'ai reçus avec un véritable contentement. Je lui ai répondu à cet égard dans les termes que vous désirez, ainsi que vous l'apprendrez plus particulièrement de lui-même, m'en remettant entièrement à ce qu'il vous rapportera de ma part. Je me contenterai de vous dire ici que sa personne m'a été fort agréable, comme en général tout ce qui me viendra de vous et me sera proposé par vous[2]. Ce ne sont point ici, vous le savez déjà, des paroles vaines[3], mais un attachement et une confiance réelle que je vous exprime, et vous pouvez y compter comme sur la parole d'un prince à vous tout dévoué[4]. »

En écrivant au prince de Conti, frère de

1 *Y demas de los papeles que dio en orden a las cosas que dijo ser necessarias para la conserbacion y continuacion del partido de Guiena.*

2 *Como lo sera todo lo que se os offreciere.*

3 *No son de palabras vanas.*

4 *Pudiendo fiar os que a mi voluntad devecis la confienza que haceis della.*

Condé, autre chef de la Fronde, le roi d'Espagne ne se montre pas moins abandonné : « Par vos lettres et par les discours que m'a tenus le marquis de Lusignan[1], je connois assez la continuation de votre affection à mes intérêts et je la reçois comme un nouveau gage de votre bienveillance. De quoi je suis bien reconnoissant et vous assure que vous trouverez en moi une vive sympathie[2]. Croyez que j'embrasserai toujours avec beaucoup de joie toutes les occasions qui se présenteront de vos convenances comme choses que j'ai à cœur ; il suffira pour m'y porter, veuillez le croire, du

1 Archives de Simancas, cot. A 19[24]. — Voici encore un autographe du roi d'Espagne au prince de Conti : « J'ai chargé M. le baron de Vateville, qui passoit par votre ville, de prendre vos avis, et je suis certain qu'il les recevra avec tout le zèle que lui inspire la satisfaction que j'en dois éprouver (*y lleba orden una de acudir como lo hara a todo lo que le advirtireis, estando cierto que lo executara assi sabiendo el gusto que tendre dello*). Vous pouvez donc lui accorder tout crédit, et toute confiance auprès de vous, et je serai charmé que par son intermédiaire vous continuiez à me tenir au courant de toutes les affaires d'État (*y me sera de muy contento que por su medio me deys continuadas noticias del estado de todo*), et de toutes celles qui, vous intéressant particulièrement, pourront me fournir l'occasion de vous servir. » — Archives de Simancas, cot. A 19[13].

2 *Correspondancia.*

bien de votre personne ou de celui de votre maison, ainsi que vous l'entendrez plus particulièrement de la bouche dudit marquis, — priant Dieu, — monsieur le prince, qu'il vous tienne, etc. Jo, EL REY. »

C'est en Espagne ou en Flandre que le roi Philippe IV veut attirer Condé : cette démarche devait à tout jamais compromettre M. le prince avec la maison royale de France. Le roi ordonne à ses ministres de ne rien négliger; le comte d'Olivarès se met directement en rapport avec le prince de Condé, et tous deux règlent les conditions du rapprochement du roi d'Espagne et des seigneurs rebellionnés : « Le roi mon maître, dit le duc d'Olivarès [1] au comte de Fiesque, agent de Condé, ayant pris connoissance de l'objet de votre mission à cette cour, et lu les papiers que vous aviez remis entre mes mains, dans lesquels il est question des moyens de continuer la guerre avec succès [2], soit avec les secours de nos forces dans les Pays-Bas, soit en se servant des bonnes

1 Archives de Simancas, col. A 19[16].

2 *Y medios para continuar la guerra, y hazerla con buen effecto.*

dispositions de la ville de Bordeaux, Sa Majesté m'a chargé de vous répondre à ces divers articles dans les termes suivans : Le roi a eu pour très-agréable l'arrivée de Votre Seigneurie à cette cour, d'autant qu'elle a vu avec quelle vérité vous aviez énuméré nos forces dans les Pays-Bas et en Lorraine. Ces forces, Sa Majesté est toujours prête à les employer pour les intérêts du prince de Condé, intérêts qu'elle regarde comme plus immédiats pour elle, que ceux qui se rattachent directement à son service [1]. En conséquence Sa Majesté déclare que, dans quelque traité de paix que ce soit, ou dans l'éventualité de la continuation de la guerre, elle mettra toujours au premier rang la conservation et l'élévation du prince et de sa maison [2]. Et bien que la paix soit on ne peut plus nécessaire à la chrétienté, et sous ce rapport très-désirée par Sa Majesté, cependant son intention royale est qu'avant de la conclure, il faut qu'elle soit assurée de la satisfaction et

1 *Siendo en la estimacion de su Md. mas proprios sinos los intereses del p. de Conde, que los que immediatamente miran a su servicio.*

2 *Antepondra siempre la conservacion y exaltacion del principe y de su casa.*

entière sûreté du prince de Condé. Des ordres en conséquence vont être de nouveau expédiés au comte de Saldana, lesquels manifesteront la volonté expresse de Sa Majesté à ce sujet. Savoir, que l'armée de Flandre soit toujours employée de manière que les opérations concourent à l'avantage du prince et de son parti. La méthode à suivre dans la direction de cette guerre a paru à Sa Majesté devoir se modifier suivant les circonstances, mais il lui a semblé plus convenable de chercher à occuper des places et postes sûrs en France, ainsi que Votre Seigneurie le démontre très-judicieusement dans son court Mémoire. Les secours pécuniaires que vous avez demandés, tant pour l'entretien de l'armée du roi que pour celle de M. le prince, ont été trouvés fort raisonnables et de convenable proposition [1]; aussi tout fait-il espérer que l'on pourra vous faire compter les 500 premiers mille écus d'ici à la fin de septembre [2]. Il sera fait

1 *Se han tenido por muy rasonable, y de toda honesta proposicion.*

2 *Y asi se espera poder hazerlos quincentos mill l'a que V. S. propone, de aqui a fin de septiembre.*

également droit à la demande des autres 300 mille écus que le prince réclame pour lui et pour Saint-Angelin. Mais pour le moment on devroit ainsi répartir les 500 mille écus dont il est question, savoir : 200 mille pour la Guienne, 200 mille en Flandre, et les 100 mille restant pour l'usage que Votre Seigneurie jugera le plus convenable, quand elle sera arrivée à Bordeaux. »

Ainsi donc point de refus, addition de subsides, pourvu qu'ils soient convenablement répartis. « Quant aux mille chevaux, continue le ministre, que nous devons livrer, nous représenterons à Votre Seigneurie la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de loger et d'entretenir un tel corps de cavalerie dans les environs de Saint-Sébastien, après les avoir fait venir des armées de Badajoz et de Catalogne. Aussi nous avons pensé que Votre Seigneurie, considérant la bonne foi que nous apportons, se contentera de mille chevaux levés dans les plaines de la Biscaye, et que l'on expédiera par mer tous ensemble, ainsi que cela s'est pratiqué déjà pour les quarante chevaux que l'on a envoyés. Pour ce qui touche

le manifeste que le parti propose, et que M. le Prince doit lancer, lorsque les armées confédérées mettront le pied sur le territoire français [1], Sa Majesté s'en rapporte aveuglément à la prudence et au jugement du prince de Condé. Vous aviez jugé que sept cent mille écus suffiroient pour que les forces navales qui sont au Passage pussent mettre à la voile, Sa Majesté vient de donner l'ordre que l'on en expédiât 800 mille; ce qui a été exécuté. On a donné au baron de Vateville les sommes qui ont paru suffisantes pour le moment. Mais Sa Majesté attachant toute importance à ce que ledit baron réside à Bordeaux avec l'autorité et les ressources convenables, on lui fera des envois d'argent successifs, non seulement jusqu'à la concurrence des sommes demandées par Votre Seigneurie, mais encore autant qu'il sera nécessaire pour le maintien du parti [2]. Une question plus grave à traiter peut-être est celle qui concerne le se-

1 *En quanto al manifesto que V. S. propone y que abra de escrivir el principe, quando las dos exercitos entren en Francia.*

2 *Nosolo hasta la suma que V. S. apunta, sino quanto fuere necessario para el bien de partido.*

cours direct à faire apporter par la flotte espagnole à la ville de Bordeaux. Je puis vous répondre à cet égard que les ordres donnés au marquis de Sainte-Croix par Sa Majesté, sont : qu'il doit, avec la grâce de Dieu, faire voile vers la flotte du duc de Vendôme pour la combattre [1]. Mais faisant droit à vos observations, Sa Majesté consent à ce que sa flotte appareille d'abord vers le port de Bretagne, d'où peuvent arriver les vaisseaux chargés de grains que l'on y attend, lesquels grains seroient ensuite voiturés par terre jusqu'à Bordeaux. On enverra au marquis de Sainte-Croix des ordres supplémentaires, afin qu'il en confère avec Votre Seigneurie, lorsque vous arriverez à Saint-Sébastien, et que vous arrêtiez ensemble les mesures les plus utiles. »

Il y avait bien du zèle, bien du dévouement de la part de l'Espagne pour la cause des princes et des provinces méridionales! Ce cabinet sentait l'importance d'avoir là un grand parti prêt à prendre les armes. Jamais, même

1 *Que entendia S. M. que mediante la gracia de Dios, pudiera ir drecha a combatir con la armada del duque de Vandoma.*

au temps de la Ligue, l'Espagne n'avait fait de distributions aussi abondantes d'argent, des offres aussi généreuses; Philippe II était parcimonieux, il comptait avec ses agens, avec la famille des Guises, il ne donnait qu'à la dernière extrémité; les doublons espagnols n'étaient pas dépensés sans que l'on en sût l'emploi. Philippe IV se montrait plus libéral, il ne refusait pas l'argent; mais il y avait dans cette cour d'Espagne une lenteur qui lui faisait perdre presque toujours le fruit de ses sacrifices : l'argent arrivait trop tard, quand l'événement était accompli. Ainsi il était de la plus haute importance que la flotte espagnole vînt dans la Garonne pour agir fortement au secours de Bordeaux et contre l'escadre du duc de Vendôme; eh bien, tous ces délais donnèrent à l'armée de France le moyen de presser la Guienne et sa capitale, de telle manière que la flotte n'arriva qu'après la reddition de Bordeaux. Ces retards produisirent un très-déplorable effet pour les intérêts de l'Espagne; le parti des princes se crut trahi. Le cabinet de San-Lorenzo pensa qu'il devait une justification, et le roi Philippe la donna lui-même de

sa main, dans un mémoire où il développe en quelque sorte toutes les causes qui avaient empêché l'Espagne de porter un secours immédiat. Le roi entre dans les plus minutieux détails, il se justifie de tous les faits qu'on pourrait lui imputer, de tous les retards qu'on pourrait lui jeter en reproches. « Lorsque j'envoyai ma flotte de la mer d'Océan [1] au secours de Bordeaux, il y a trois mois, conformément à nos traité et accord avec le prince de Condé et son parti, mon intention fut que cette cité importante, persévérant dans sa soumission au prince de Condé, pût chasser la flotte françoise qui étoit dans la Gironde. Or il est notoire que je fis tous mes efforts pour hâter le départ de madite flotte, laquelle fut contrariée par les vents ou par d'autres embarras, et cependant la ville de Bordeaux fit sa paix avec le roi très-chrétien. Quoique me doutant du préjudice que ce retard pouvoit apporter au parti des princes, je n'en pressai pas moins le départ de la flotte, espérant qu'il seroit temps encore de faire changer la résolution des Bordelais. Quel que fût le peu de

1 Archives de Simancas. cot. A 19[55].

succès qu'elle recueillit sous ce rapport, je donnai l'ordre à l'amiral marquis de Sainte-Croix de continuer à tenir la rivière et d'occuper Castillon et l'île de Casau. Je lui prescrivis en outre, après avoir pris les avis du général Marsin, de l'amiral général Don Manuel de Banuelos et de Hernandaria de Saavedras, de fortifier les deux points ci-dessus mentionnés. « Mais avant tout, lui disois-je, il faut marcher à la rencontre de la flotte ennemie, la détruire s'il est possible[1], et tout tenter pour y réussir, quelque risque que l'on courût. » Jusqu'à ce jour le marquis de Sainte-Croix n'a fait ni l'une ni l'autre de ces deux choses, et j'apprends par des avis sûrs que ledit marquis désire se retirer et que les principaux chefs de la flotte veulent suivre son exemple; de quoi les François, qui sont du parti du prince de Condé et qui veillent sur ce qui se passe, ne cessent de se plaindre dans les termes les plus vifs, et sont complètement découragés[2]. Ces considérations m'ont engagé

1 *Pero que ante dos cosas se pelease con la armada enemiga, y se le procurase deshayer siendo posible.*

2 *De que los Franceses de la devocion del principe que estan*

à envoyer vers ma flotte une personne de votre qualité, et cela dans un double but. Le premier est que vous disiez en mon nom au marquis de Sainte-Croix lui-même, que mon intention formelle est de donner satisfaction au prince de Condé et à son parti, en réalité et non pas seulement en apparence; qu'il faut combattre et détruire la flotte ennemie, ce qui ne sera pas difficile, d'après ce que j'ai ouï dire de sa désorganisation et de la foiblesse numérique de ses troupes, tant d'infanterie que de marine[1]. Il est même hors de doute que cela ne soit, car comment la flotte françoise se seroit-elle laissé bloquer par une autre flotte qui n'est pas plus nombreuse en vaisseaux, sans faire un seul mouvement pour se dégager. Mon intention étant telle, répétez donc au marquis mes ordres pour que sans plus de délai il attaque la flotte françoise, m'en remettant toutefois à sa prudence et à ses talens

a la mira de lo que se obra, dan que jas continuadas con no pequeño sentimiento, de que se signe entrar todos en desconfienza.

1 *Y falta de gente de ambas profesionès de infanteria y de marineria.*

militaires pour ne le faire que dans le cas où il le pourroit, sans compromettre la réputation de nos armes. Je vous commets à vous-même le droit d'en juger avec le marquis, lequel devra prendre également les conseils des principaux brigadiers et des officiers les plus expérimentés. Dans le cas où la flotte françoise ne vous paroîtroit pas attaquable, il faudroit donner tous vos soins aux lieux fortifiés dont j'ai parlé plus haut, de manière à avoir un point d'appui pour les troupes de débarquement. Quant aux vaisseaux, comme il n'y a pas lieu d'espérer que le port du Passage puisse leur offrir un hivernage sûr, et que la mer n'est pas navigable sur cette côte, dès le mois de décembre, vous les feriez rentrer dans les ports d'Espagne. Mais n'en parlez pas au marquis de Sainte-Croix jusqu'alors, de telle sorte qu'il ne néglige rien pour attaquer la flotte françoise, et que le prince de Condé et ceux de son parti soient convaincus que l'on a fait tout ce qui étoit humainement possible pour les servir. La princesse de Condé vient d'envoyer ici le baron de Biran; c'est lui qu'elle a désigné comme devant monter sur ma flotte et entretenir des in-

telligences avec Bordeaux. Entre autres choses, il nous a dit ici, lorsque nous lui avons parlé de fortifier l'île de Casau et Castillon, qu'il y avoit des provisions de toute sorte et en abondance dans le voisinage desdits lieux, excepté du biscuit[1]. Cette observation me confirme dans la résolution de faire hiverner sur ces deux points les troupes de terre, pendant cinq ou six mois, après lesquels, les passages deviendront libres, sauf à envoyer de temps à autre quelques petits bâtimens légers pour leur porter du biscuit. D'ailleurs je m'en rapporte à votre zèle et à votre habileté pour juger avec le marquis de Sainte-Croix du meilleur parti à adopter, car c'est à ceux qui sont à l'œuvre à décider sur ce point. Je n'ai pas besoin d'ajouter que dans le cas où l'attaque contre la flotte françoise auroit lieu et si elle étoit dispersée, il ne seroit pas nécessaire de fortifier l'île de Casau ni Castillon, parce qu'il n'est pas douteux qu'au moyen de nos intelligences, Bordeaux ne se hâtât de se rendre, ce que nous devons surtout désirer. »

1 *Excepto de biscocho.*

Ces précautions recommandées par Philippe IV, ces efforts pour soutenir les confédérations provinciales étaient tardifs et par conséquent sans effet. Lorsqu'une cause est perdue, vainement on cherche à la défendre; tout concours au contraire à l'abîmer. Dans les questions d'alliance ce n'est pas la force d'un secours qu'il faut apprécier, mais son à-propos. La prise de Bordeaux, la reddition de la Guienne furent les derniers actes de l'autorité royale pour pacifier le royaume; il put encore y avoir des mécontentemens, de sourdes agitations, mais il n'y eut plus de révolte armée. La province perdit les débris de sa nationalité politique; les grandes familles étaient dispersées, d'autres avaient fait leur soumission. Il y avait ce découragement qui accompagne les entreprises échouées.

Dès ce moment la Fronde n'eut plus d'élémens, elle appartint au passé; ses principaux chefs n'étaient plus en France; ses conseillers et ses acolytes dans l'exil. Mazarin était rentré dans la plénitude de son pouvoir; l'unité ministérielle se trouvait rétablie. Le conseil songea dès lors à mettre tout en rapport

avec l'autorité royale ; la puissance ecclésiastique reposait à Paris dans le cardinal de Retz, son archevêque; c'est de lui que dépendaient tous les curés, et par conséquent la prédication de la parole. On avait mis la main sur le cardinal, il était renfermé au château de Vincennes; cette arrestation, quelque longue qu'elle pût être, n'enlevait point le caractère indélébile de l'épiscopat, et par conséquent la direction suprême de tout le clergé de Paris. De toutes parts on demandait la liberté du cardinal; la famille de Retz avait de nombreux amis; lui-même exerçait une immense influence sur le chapitre de Notre-Dame et sur les curés, auxquels il adressait des lettres spéciales pour leur dire que ses intérêts étaient indissolublement mêlés à ceux de son chapitre : « Messieurs, écrivait-il aux chanoines de Notre-Dame, l'état où j'ai été jusqu'à cette heure m'ayant obligé de retenir les véritables sentimens des obligations que je vous ai, j'emploie ce présent moment de ma liberté pour vous les expliquer, et puisque ayant eu le bonheur d'être élevé parmi vous, et que ç'a

été le premier degré qui m'a fait venir à la dignité de votre archevêque, laquelle vous avez travaillé à me conserver avec tant de générosité, jusques à vous exposer à toutes sortes d'événemens pour l'amour de moi, je veux aussi vivre et mourir avec vous en cette même qualité, espérant que comme vos affections iront toujours en augmentant, ma gratitude aussi et ma reconnoissance seront immortelles; c'est ce que je vous conjure de croire et de me donner la part dans votre souvenir et dans vos prières. » Il ajoutait aux curés : « Messieurs, aussitôt que je me suis vu en lieu de sûreté, et qu'il m'a été permis de rendre publics les sentimens de mon cœur sur l'affection que vous avez fait universellement paroître pour ma personne, je n'ai voulu différer plus long-temps de vous rendre les justes ressentimens, et de vous donner les assurances que je passerai inséparablement le reste de mes jours avec un clergé que j'aurai toujours aussi cher que je l'ai expérimenté généreux. Ma translation a été l'ouvrage de votre fermeté, et ma liberté celui de vos prières. Je

vous en rends toutes les reconnoissances dont je suis capable [1]. »

Il règne dans cette correspondance un ton de ménagement et de douceur qui correspond au besoin qu'éprouve le cardinal de Retz de de dominer les curés de Paris, puissance populaire des églises et des halles. On sollicitait Mazarin de rendre à la liberté l'archevêque de Paris; pouvait-on le laisser sans cesse dans le donjon de Vincennes? La famille alors si influente des Noirmoutiers surtout s'intéressait à la liberté du cardinal : « J'avois cru que Votre Eminence, écrivait M. de Noirmoutier à Mazarin, feroit considération sur ce que j'avois prié ma femme de lui représenter de ma part, touchant les intérêts de monseigneur le cardinal de Retz, et parce que c'est la seule chose qui peut me toucher présentement; c'est aussi la seule dont elle m'a dit vous avoir entretenu à fond; cependant, monseigneur, la réponse que vous lui avez faite est si vague, et les sûretés qu'elle avoit à vous proposer, si vous aviez voulu entrer dans le détail, étoient

1 Mss. de Béthune, vol. col. 9358, fol. 22, ann. 1653.

si solides, que ne voulant pas par respect me plaindre de Votre Eminence, je ne puis faire moins que de me plaindre de mon malheur. Il n'est pas croyable, monseigneur, que le cardinal de Retz demeure toute sa vie en prison, et, puisqu'il faut qu'il en sorte une fois, je vous avoue que je ne puis voir sans étonnement que Votre Eminence ne veuille pas tirer mérite d'une chose dont la longueur ne peut apporter que de fâcheuses suites. Je le reconnois avec douleur, mais je doute que le temps soit toujours aussi propre à y apporter les remèdes nécessaires. Ceux qui aiment le bien de l'Etat et qui prévoient le mal qui le menace, ont plus de passion que les autres de chercher les moyens de le prévenir. Vous m'avouerez un jour, monseigneur, que j'ai raison, et je prie Dieu que ce soit bientôt; cependant je vous supplie très-humblement de considérer que monseigneur le cardinal de Retz est fort malheureux, que je ne le serai pas moins que lui, tant qu'il sera en prison, et que toute la France a la vue attachée sur ma conduite. Vous savez, monseigneur, que je vous ai toujours parlé fort sincèrement, et

si j'en usois d'une autre sorte, vous n'auriez pas sujet de me croire [1]. »

Le cardinal de Retz avait été le chef du parti politique, et voilà pourquoi une haute opinion de cour s'intéressait à lui si profondément. Le marquis de Noirmoutier écrit encore au cardinal : « Monseigneur, bien qu'il nous soit sensible au dernier point de voir toujours M. le cardinal de Retz en prison, néanmoins les assurances qu'il vous a plu nous donner par M. de Fabert nous font tout espérer. Vous nous promettez, monseigneur, de travailler puissamment à sa liberté, pourvu que le roi puisse trouver des sûretés dans sa conduite à l'avenir. Après cela nous ne pouvons aucunement douter que la chose ne réussisse dans peu de jours, puisqu'il n'y a pas lieu de mettre en compromis ce que vous pouvez auprès de Sa Majesté, et qu'on ne peut aussi, sans blesser l'honneur de M. le cardinal de Retz et le vôtre, refuser les offres que nous faisons pour le tirer du lieu où il est. La vertu de celui qui vous les proposera doit encore rendre

1 Mss. de Béthune vol. cot. 9358, fol. 44.

la chose plus sacrée et plus inviolable; et parce que Votre Eminence nous a témoigné qu'elle n'étoit poussée d'aucune passion, que de celle qui regarde le bien de l'Etat, elle peut, en cette rencontre, le servir fort utilement[1]. »

Mazarin profite de ces sollicitations nombreuses pour accomplir son plan, qui était la démission de M. de Retz de l'archevêché de Paris. Ce n'est pas la personne isolée du cardinal de Retz qu'il redoute; un frondeur de plus ou de moins n'était pas à craindre quand il n'y avait plus de Fronde; mais ce qu'il désire c'est que M. de Retz ne soit plus à la tête du clergé de Paris, de la grande force populaire de la capitale : « Le mardi, dernier jour de mars, monseigneur le cardinal de Retz sortit du bois de Vincennes et alla coucher à Chilly, accompagné de M. le maréchal de La Meilleraye et de M. le premier président; celui-là le doit conduire à Nantes, d'où il ne partira point que le pape n'ait envoyé des bulles pour pourvoir de l'archevêché de Paris celui que Sa Majesté y doit nommer, en vertu de la démission que

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9358, fol. 16.

le cardinal de Retz en a donnée. On accorde à M. de Retz, pour récompense de l'archevêché de Paris, cent dix mille livres de rentes en sept abbayes, qui sont Saint-Lucien de Beauvais, Saint-Marc de Soissons, Saint-Aubin d'Angers, Saint-Martin de Pontoise, Préau en Normandie, et deux autres petites abbayes dont on a oublié le nom. L'archevêché de Paris ne pouvant être possédé que par un prélat très-capable, puisqu'il sort des mains de monseigneur le cardinal, on croit que le roi le donnera à M. l'abbé de Mesmes, archevêque de Bourges. Aussitôt que les bulles seront venues de Rome, monseigneur le cardinal de Retz doit partir pour y aller, et cependant M. de La Meilleraye, comme ami commun, s'est chargé de le garder civilement à Nantes, où apparemment il pourra bien être six semaines[1]. »

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9358, fol. 52. — M. de Noirmoutier écrit à M. le prince pour lui annoncer ce résultat : « Monseigneur, aussitôt que j'ai appris les conditions sous lesquelles on a fait sortir du bois de Vincennes monseigneur le cardinal de Retz, je n'ai pas voulu perdre un moment d'en donner avis à Votre Altesse ; les offres obligeantes et généreuses qu'elle m'a faites pour avancer sa liberté, me font croire qu'elle

On accablait ainsi M. de Retz d'abbayes, de revenus considérables; qu'importait après tout! ce qu'on voulait, c'était la démission de l'archevêché de Paris, et par conséquent de l'influence sur le clergé et le peuple de la capitale; Mazarin éteignait cette turbulence cléricale qui se liait aux halles et aux princes du sang pour troubler le royaume; on donnait l'archevêché de Paris à un homme calme, tout entier dans les intérêts de la cour. La police des églises appartenait à l'archevêque; il n'y aurait donc plus ni prédications agitées, ni processions séditieuses; les curés rentraient dans la hiérarchie; tous les ordres de Mazarin seraient exécutés; devait-on s'inquiéter de ce que le cardinal de Retz demeurât riche d'abbayes? Plus il aurait de revenus, plus il serait obéissant; les bénéfices ne dépendaient-

recevra cette nouvelle avec quelque sorte de satisfaction; en mon particulier, Monseigneur, j'en aurai la plus grande du monde, si je pouvois, par mes très humbles respects, vous témoigner ma reconnoissance sur ce sujet. Je puis assurer à Votre Altesse que j'en conserverai le souvenir tant que je vivrai, et que je n'aurai jamais rien plus à cœur que les occasions de me faire voir aussi sincèrement que je le suis. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9358, fol. 61.

ils pas, en définitive, de la cour? C'était ainsi tout à la fois une mesure de force et de transaction; on brisait l'influence politique du cardinal de Retz, et on l'accablait de dons et d'argent. C'était une manière d'en finir avec les frondeurs qui importunaient : on comprime les révolutions aussi bien avec la corruption qu'avec l'énergie.

Après avoir dompté l'autorité importune de l'archevêque de Paris, Mazarin s'occupa de dominer l'Hôtel-de-Ville et le parlement. Sous prétexte qu'il n'y avait plus nécessité d'un service, la garde bourgeoise fut supprimée; elle accueillit cette ordonnance avec joie. On s'était précipité dans tous ces jeux de soldat avec ardeur, les compagnies marchandes en étaient bientôt revenues; on montait la garde avec peine; tant mieux donc si on supprimait la troupe bourgeoise. Les troupes royales firent seules le guet la nuit et le jour, les portes leur furent confiées; on modifia l'organisation de l'Hôtel-de-Ville; le prevôt des marchands Lefebvre, si dévoué au roi qu'il avait suivi à Pontoise, prit possession de l'Hôtel en Grève; des échevins royalistes remplacèrent tous les

magistrats que l'autorité populaire avait élus. Les quarteniers n'eurent plus aucun pouvoir ; on brisa les chaînes qui préservaient chaque rue de l'entrée des hommes d'armes ; la Bastille, ce grand symbole de l'obéissance et de l'autorité à Paris, fut donnée à un officier de la maison du roi ; les ponts furent sous la surveillance de capitaines pris aux gardes françaises ou suisses. Plus tard d'autres rigueurs furent résolues pour compléter ce système. A mesure que l'autorité royale se consolida, l'époque de la Fronde fut considérée comme un sinistre souvenir, et les registres du parlement comme ceux de l'Hôtel-de-Ville furent lacérés par les mains du bourreau[1]. Un vieux parle-

1 Plusieurs gravures furent composées au sujet de la pacification des troubles et du retour du roi. Dans l'une de ces estampes le jeune roi est assis sur un trône magnifique, le sceptre en main et couronné par la Renommée. A sa droite est le Temps, qui introduit la Paix dans le temple ; elle est accompagnée des puissances alliées de la France : la Pologne, la Savoie, la Suède, Venise, le Portugal, le Danemarck, etc. A la droite du trône est la Force terrassant la Sédition, et la Fidélité, une clef à la main, qui chasse la Discorde, et un peu plus loin la Justice, armée d'un glaive et tenant sous ses pieds l'Envie à la chevelure d'Euménide. Dans le fond du tableau tous les grands personnages de la cour, et des diverses cours du royaume, en costume de cérémonie. — Biblioth. royale, cabinet des estampes.

mentaire en a sauvé les débris, et une des fortunes de ma mission d'historien a été de recouvrer ces fragmens des scènes populaires et municipales de Paris sous la Fronde; je me suis complu à les reproduire dans leur plus intime expression; j'ai voulu suivre l'esprit de cette histoire des gentilshommes, de la bourgeoisie et du peuple, s'unissant dans une confédération toute politique et provinciale!

CHAPITRE XCIV.

SACRE DU ROI. — UNITÉ DANS LE CONSEIL.

Motifs qui déterminent le sacre. — Départ pour Reims. — Cérémonies. — Caractère personnel du roi. — Fêtes. — Ballets. — Premières amours de Louis XIV. — Conseil des ministres. — Mazarin. — Letellier. — Fouquet. — Administration intérieure. — Intendances. — Finances. — Guerre. — Etablissemens d'utilité publique.

1654 — 1658.

Louis XIV régnait depuis onze ans; selon le Coutumier de France, le sacre devait suivre le règne; cette consécration de l'autorité et de la prérogative royale donnait une force sainte et morale au front qui portait la

couronne. Le prince pouvait être enfant et mineur; l'Ecriture ne rapportait-elle pas qu'Héliacim, le descendant de la race de David, fut gardé et consacré par la famille des pontifes dans le parvis du temple? Plus le roi était débile, plus il avait besoin de cette auréole chrétienne; c'était une force nouvelle pour ses jeunes mains. Toutefois les premières années de Louis XIV avaient été si pleines de guerres civiles et de désordres municipaux que la cérémonie du sacre avait été sans cesse renvoyée : Reims et sa vieille cathédrale n'avaient pas d'ailleurs été toujours régulièrement soumises à l'autorité royale; le gouvernement de Champagne était sans cesse traversé par les troupes du prince de Condé; l'armée frondeuse y avait cherché des cantonnemens. Il avait fallu la vaincre avant de faire sacrer la couronne sur le front royal.

Quand la pacification fut accomplie, Mazarin songea au sacre de Louis XIV, qui était dans sa seizième année; on pouvait donner à cette cérémonie une grande pompe, elle était en quelque sorte celle de la paix et de l'ordre, et du rétablissement de l'autorité royale. Les solennités

religieuses ont un profond effet sur l'imagination des peuples; elles créent les souvenirs de respect, elles laissent de longues traces d'obéissance; c'est ce qui explique comment on imprima une si grande publicité aux pompes de Reims, car non seulement la *Gazette de France* en recueillit les plus minutieux détails[1], mais encore des gravures contemporaines reproduisirent toutes les physionomies avec cette perfection qu'avaient atteinte alors la peinture et les portraits sous Philippe de Champagne et Van-Dyck. Le temps n'était plus où la vieille féodalité, avec ses grands vassaux, assistait au sacre; il n'y avait ni ducs d'Aquitaine, ni ducs de Normandie, ni comtes de Toulouse, possesseurs réels de vastes fiefs; tous ces fiers barons égaux de la couronne étaient représentés par des seigneurs sans provinces. Leurs titres n'étaient plus qu'un symbolisme de l'organisation féodale. Dans une de ces gravures contemporaines, on trouve une description détaillée de toutes les cérémonies du sacre. Au fond est l'autel où le roi doit être sacré. Il est

1 Recueil de gazettes, ad ann. 1654.

occupé par M. l'évêque de Soissons, premier suffragant de Reims, qui doit sacrer le roi. Le monarque est en habit blanc, tout disposé à recevoir l'onction. Puis viennent MM. de Noailles et de Chaulnes, capitaines des gardes; Monseigneur le cardinal Grimaldi représente le grand aumônier de France; M. le marquis d'Humières, capitaine des cent gentilhommes, dits Becs-de-Corbin; M. le maréchal d'Estrée représente le connétable de France, tenant l'épée nue à la main; M. Seguier fait sa charge de chancelier de France; M. le maréchal de Villeroy représente le grand maître de la maison du roi; M. le duc de Joyeuse fait sa charge de grand chambellan; M. de Vivonne, fils de M. de Mortemar, fait sa charge de premier gentilhomme de la chambre du roi, et M. le cardinal Mazarin, premier ministre d'Etat. Ensuite on voit M. l'archevêque de Bourges au lieu de l'évêque de Laon, non sacré; M. l'archevêque de Rouen pour l'évêque duc de Langres; M. l'évêque et comte de Beauvais, pair de France. M. l'évêque et comte de Châlons, pair de France; M. l'évêque et comte de Noyon, pair de France. Puis se groupent les pairs et

ducs laïcs. M. le duc d'Anjou, frère unique du roi, représente le duc de Bourgogne; M. le duc de Vendôme représente le duc d'Aquitaine; M. le duc d'Elbœuf, le duc de Normandie; M. le duc de Candale, le comte de Champagne; M. le duc de Rohannois, le comte de Flandre; M. le duc de Beurnonville, le comte de Toulouse. Les maréchaux de France qui portaient les honneurs étaient : M. le maréchal de L'Hôpital avec la couronne; M. le maréchal Duplessis-Praslin, pour porter le sceptre; M. le maréchal d'Aumont, pour la main de justice. Après eux les quatre secrétaires d'Etat : M. de Brienne; M. de La Vrillière; M. Du Plessis-Guénégaud; M. Letellier. Dans une loge magnifiquement parée se trouvait la reine, mère du roi, accompagnée de la reine d'Angleterre et des princesses et dames d'honneur. Dans des estrades figuraient toutes les filles d'honneur de la reine. Les échafaudages, qui régnaient tout autour du chœur de l'église, avaient disparu sous les éclatantes soieries et sous les ondoyantes plumes d'une foule de seigneurs et dames de qualité de la maison du roi et de la reine. Ensuite se déployaient les chaires en

noyer travaillé, où étaient les chanoines, selon les vieux priviléges de l'église de Reims, et en suivant en arrière, vers la porte, les hérauts de France; les gardes écossaises de la manche; les quatre barons arrivant de Saint-Remy, allant prendre leur séance. Les tambours, trompettes, hautbois et fifres viennent dans la cour de l'église, et marchent devant la Sainte-Ampoule, qui est encore dans la nef de ladite église[1].

Le sacre, ainsi réduit aux simples proportions d'une cérémonie de cour, n'avait plus rien de féodal. Il n'y avait plus de grands vassaux; il n'y avait plus d'évêques ducs et pairs venant la mitre en tête stipuler les conditions de leur église; et pourtant comme les peuples s'attachent aux cérémonies publiques, à tout ce qui se passe en face du ciel, dans l'éblouissement des pompes religieuses, le sacre de Louis XIV devint le principe de sa vaste autorité. Dès son retour à Paris le goût du jeune roi pour les fêtes théâtrales commence à se développer: tantôt Louis, bouillant jeune homme, partait à cheval, suivi d'amis et de courtisans allant

1 Bibliothèque royale, cabinet des estampes; carton du règne de Louis XIV.

courre un cerf aux forêts de Fontainebleau ou à Saint-Maur, près Vincennes, qui paraissait un lieu de prédilection pour le roi; tantôt il assistait aux fêtes que les seigneurs de la cour, tels que Villeroy, Vivonne, lui donnaient dans leurs hôtels nouvellement bâtis[1]. C'était là que se dansaient les ballets; le roi excellait dans cet art où il déployait toutes ses grâces; on commençait par jouer quelque tragédie du grand Corneille, *le Cid* qui faisait fureur. Ou bien *Ariane et Thésée*, ou quelque bergerie dans la forêt arcadienne, *Actéon curieux et puni*, et le malheureux Adonis, tant pleuré par Vénus quand le sanglier furieux eut dispersé ses entrailles palpitantes; et lorsque ces tragiques représentations avaient fait verser bien des larmes, on les suspendait par des intermèdes; Louis XIV y paraissait tout rubanté avec son justaucorps d'or, sa veste d'or dentelée de points de Hollande avec tant d'ornemens qu'on l'apercevait à peine; son vaste habit était couvert de nœuds et de ganses.

Que raconter du ballet royal de *la Nuit*,

1 *Gazette de France*, ann. 1654.

en quatre parties, dansé par Sa Majesté, le 23 février? Louis XIV y représenta *les Jeux et les Ris*, tandis que Molière y reproduisait *l'Hymen et Comus*. Le roi dansa aussi le ballet de *Psyché en la puissance de l'Amour*, œuvre d'Isaac Benserade; il y parut en Eole et Esprit follet; et dans le ballet de *la Raillerie*, Sa Majesté fit le personnage du Bonheur, des Ris et de la Bravoure. Des gravures conservent encore la mémoire de ces grandes fêtes de cour[1], où tant de noms littéraires se mêlent aux plaisirs et aux divertissemens de Louis XIV; Molière, Benserade, Philippe Quinault et Lulli, car les chœurs s'unissaient à la danse et formaient un ensemble de divertissemens pour une cour jeune et affamée de plaisir. Après une époque agitée, arrive toujours un temps de grande littérature, de plaisirs bruyans et d'insouciantes distractions. Les esprits qui se sont fatigués dans les émotions de la place publique demandent qu'on les laisse paisibles dans les jouissances sensuelles; les grands cœurs et les

1 Il existe une collection de ces gravures de ballets au cabinet des estampes. Biblioth. royale.

intelligences supérieures, qui n'ont pu conquérir la liberté, visent à la gloire; en abdiquant la vie publique, les hommes à ambition se consolent, dans la renommée des lettres, des disgrâces de la politique. Ainsi, quand Octave eut usurpé le pouvoir dans Rome, il y eut l'immense siècle d'Auguste; quand Louis XIV eut fait cesser les troubles de la Fronde, il y eut aussi un puissant siècle littéraire, parce que l'agitation municipale avait réveillé une foule de nobles ambitions, et cette activité de l'esprit, qui ne put créer un système politique, se porta sur la grande littérature et enfanta des chefs-d'œuvre.

Le roi était jeune, brillant, au milieu d'une cour de distractions et de plaisirs; les pieuses idées de dévotion que lui avait inculquées Anne d'Autriche étaient une faible garantie contre les émotions d'amour dans un jeune homme entouré d'enivremens. Les premières galanteries du roi furent très-obscures; les chroniques de cour qui en suivent le développement disent que sa première inclination fut pour une bourgeoise. Un jour qu'il se promenait avec le duc de Guise et quelques courtisans sous les frais ombrages.

des Tuileries, il vit passer une gente fille blonde, à la taille svelte, revêtue d'un de ces costumes demi-espagnol et demi-italien, qui étaient à la mode du temps parmi la bourgeoisie. Le roi la remarqua beaucoup et envoya le duc de Guise la prier de venir sous une allée écartée, car il craignait sa mère et les yeux vigilans du cardinal. La gracieuse demoiselle fit répondre : « Dites au roi que s'il craint sa mère, je crains le monde; qu'il vienne donc dans la grande allée s'il veut me parler. » Etait-ce vertu, était-ce coquetterie? était-ce vanité d'avoir le roi parmi ses courtisans? Tant il y a que Louis la fit suivre; elle demeurait rue Froidmanteau; le roi passa plusieurs fois à cheval devant cette maison; il y eut même quelques escalades nocturnes que d'Assoucy célébra dans des vers louangeurs [1], car à cette époque tous les écrivains frondeurs, tels que Chapelle, d'Assoucy, se faisaient pardonner leur vie active et municipale par des vers d'orgie et des louanges de cabaret; on a vu souvent de hauts caractères déçus dans leurs espérances de

1 D'Assoucy, *Aventures*, tom. II, ann. 1657.

politique ou d'ambition se précipiter dans la débauche et l'abrutissement par désespoir des grandes choses et ce besoin d'oubli qui suit les désappointemens.

Mlle de La Mothe fut la seconde passion de Louis XIV; c'était une fille d'honneur de la reine, elle dansait à perfection. Louis XIV était alors fort timide et langoureux; c'est à lui que Benserade fait allusion, lorsque dans le ballet d'*Alcydianne*, le roi, qui représente Eole, se plaint de la difficulté de tenir un soupir en prison[1]. Ce commerce d'amour avec Mlle de La Mothe fut découvert; la jeune fille fut obligée de se retirer aux filles de Sainte-Marie de Chaillot; le roi lui avait donné 20 mille écus pour sa dot[2]. La passion charnelle du roi à travers ses amours s'attacha à Mme de Beauvais, femme de chambre d'Anne d'Autriche; Mme de Beauvais était laide, borgne, elle n'avait d'autre attrait que les facilités d'une vie commune sous le même toit. La beauté du visage ne fut jamais distinguée

1 Œuvres de Benserade, tom. II.

2 Je ne sache rien de plus lourd et de plus platement rigoriste que ce que l'école des réfugiés a écrit sur les amours du roi. *Voyez* l'Histoire hollandaise de Louis XIV, Amsterdam, 1714.

par Louis XIV; ses maîtresses furent laides en général, depuis Mlle de La Vallière, fade, boiteuse, marquée de petite vérole, jusqu'à Mme de Maintenon, aux traits grands et sévères, au visage gras, pâle et vieilli. Le sentiment le plus profond que le roi ait conçu à cette époque fut pour Marie Mancini, la moins gracieuse des nièces du cardinal Mazarin; elle était grosse et petite dans sa taille, et les Mazarinades l'appelaient une bonne marchande des halles; elle avait infiniment d'esprit, une causerie vive, abandonnée. Le roi devint si familier avec elle qu'ils échangeaient un doux tutoiement comme de frère à sœur, d'amant à maîtresse, et pourtant ils n'étaient rien encore. Cet amour se développa plus tard avec une grande énergie.

Louis XIV, tout distrait de plaisirs, ne s'occupait pas d'affaires; il avait déployé partout un brillant courage de sa personne; enfant, il jouait avec les siéges, le goût de la guerre était en lui. Le cardinal Mazarin était rentré dans la plénitude de son pouvoir, il était chef absolu du conseil; les esprits étaient fort changés à son égard; l'échevinage l'avait invité dans

un banquet à l'Hôtel-de-Ville; il y assista avec le roi. En sortant, il s'y montra très-galant envers les dames, leur distribuant des massepains et confitures, souriant à toutes les femmes de bourgeois, engageant tout le monde à danser; puis Son Eminence se montra au balcon, et tandis que le peuple admirait sa belle prestance, sa calotte rouge, il fit jeter en abondance des sous marqués, des livres tournois, ce qui souleva de grands applaudissemens parmi le peuple, et Son Eminence fut saluée de nombreux *vivats* jusqu'à son carrosse [1].

Le conseil se composait, indépendamment de Mazarin, du chancelier Séguier, de quatre secrétaires d'Etat, Letellier, Brienne, La Vrillière et Duplessis-Guénégaud; enfin d'un surintendant des finances qui ne portait pas le titre de secrétaire d'Etat, parce qu'on le considérait comme l'exécuteur des ordres du conseil, l'homme à ressources, plutôt encore que le conseiller de la couronne. Le chancelier Séguier n'avait aucune importance; on le regar-

1 Tous les détails de cette ovation municipale sont minutieusement rapportés dans le registre de l'Hôtel-de-Ville, cot. n° XXXII, aux Archives du royaume.

dait comme une de ces nullités qui ne sont ni un secours ni un obstacle, gens que l'on maintient en place pour ne point se donner l'odieux d'une disgrâce. Brienne tenait les dépêches, ou, pour mieux dire, était le secrétaire du cardinal Mazarin, qui en avait complètement la direction suprême. La Vrillière était secrétaire d'Etat d'intérieur, chargé de la correspondance avec les intendans, de la police des provinces, dont il rendait compte au cardinal. Duplessis-Guénégaud avait rendu d'utiles services à la pacification des troubles de la Fronde; quoique parlementaire, il était fort dévoué à Mazarin, et c'était d'accord avec lui qu'il avait préparé tous les événemens de Pontoise, lesquels avaient abouti à la restauration. Mais l'homme de confiance absolue du cardinal était Letellier; c'était son bras droit, rien ne se faisait que par lui, homme de fermeté et de conscience, esprit dévoué à cette unité politique qui fut la pensée et le secret transmis par Richelieu à Mazarin, et de celui-ci à Louis XIV; cette tenacité de pensées fit la fortune de Letellier et l'éleva plus tard au poste de chancelier de France. A côté

de ce caractère de fer, Mazarin avait placé comme contraste Fouquet, homme à ressources, à expédiens, tels qu'il les fallait à cette époque pour l'administration des finances. Il n'y avait alors aucun système bien régulier d'impôt; l'homme à expédient subit, à spéculation hardie, était le meilleur ministre pour ce département; il fallait de l'argent en pressurant les peuples le moins possible, et quand ces peuples criaient trop, il fallait pouvoir sacrifier le ministre sans désorganiser le conseil. C'était le poste le plus délicat que celui d'intendant des finances sous la vieille monarchie[1].

L'administration de la France avait peu varié depuis Richelieu; tous les ministres travaillaient directement avec Mazarin, et rarement avec le roi; ils rendaient compte au cardinal de tout ce qu'il y avait d'important dans leurs diverses attributions, et le chef du conseil donnait des ordres en conséquence, écrivait en marge une approbation ou une désapprobation de leurs mesures. On peut se faire une idée de

1 Je me suis procuré les gravures contemporaines de tout ce conseil des ministres d'après les portraits de Philippe de Champagne.

ce mode de travail par une dépêche originale de Fouquet sur les affaires de son département; elle est adressée au cardinal sur grande marge; à côté, et de la main du premier ministre, se trouvent annotées les réponses que Mazarin fait à chacune de ces questions : « Mon frère m'a dit, écrit le surintendant Fouquet, que Votre Eminence avoit agréable que je lui écrivisse de cette manière, de sorte qu'à l'avenir je serai fort exact, et lui rendrai compte plus librement de toutes les choses qui viendront à ma connoissance [1]. Il y a 400 mille francs tout prêts à envoyer à Reims ou à la Fère, mais comme il faut des décharges à ceux entre les mains desquels ils sont à présent, s'il plaît à Votre Eminence, par ce courrier, de m'envoyer une ordonnance de comptant, afin que l'on ne soit pas obligé de prendre la quittance du trésorier de l'extraordinaire

1 Bibliothèque royale, cabinet de Gagnières, cot. n° 2798. RÉPONSES DE MAZARIN : « Je suis bien aise que vous trouviez votre satisfaction dans cette manière d'écrire; seulement je vous dirai que le roi demeurant en ces quartiers, il y a plus de sûreté d'envoyer les lettres par l'ordinaire de Sedan, qui part deux fois la semaine, que par courrier exprès. »

des guerres[1]. Nous travaillons à l'affaire des intendans, dont j'enverrai la résolution au premier jour à Votre Eminence, savoir si on les taxera en leur joignant le contrôle, ou si on fera des contrôleurs séparés, ce qui seroit encore une multiplication d'officiers[2]. Je n'ose rien mander à Votre Eminence sur la somme qu'elle désire pour les affaires d'Allemagne, puisque mon frère m'a dit que Votre Eminence nous appelleroit auprès d'elle et feroit tenir un conseil pour en examiner les moyens par de nouvelles aliénations ou création d'un parlement à Nîmes, ne pouvant encore rien déterminer de considérable jusque-là[3]. Les officiers du Châtelet étant prêts d'abandonner la justice à cause que le Châtelet tombe, on ne peut s'empêcher de faire un fonds de 18 ou 20 mille livres pour le réparer pendant les va-

1 « Je vous remercie de tout mon cœur de la diligence que vous avez apportée pour préparer de bonne heure le paiement du mois courant. »

2 « Je suis de votre avis, qu'il faut unir le contrôle aux intendances. »

3 « J'ai dit à M. l'abbé qu'on pourroit faire trouver en Allemagne 300,000 écus au moins à l'arrivée de nos ambassadeurs, sans quoi leur voyage seroit tout-à-fait inutile. Je vous réplique

cations[1]. En attendant, on verra ce qui se passe dans le cloître Notre-Dame. Comme l'assemblée du clergé n'a pas donné au roi grande satisfaction, il ne faut pas trop les ménager, et si Votre Eminence le juge à propos, on pourroit créer des banquiers et des économes à titre d'officiers, pour en poursuivre la vérification au grand conseil[2]. Quelques gentilshommes de Basse-Normandie ont fait bien du bruit à Rouen; deux surtout ont violemment

(répète) la même chose; il me semble que les gens d'affaires ne doivent pas faire difficulté de vous prêter cette somme en leur assurant leur remboursement sur le quartier d'hiver, si on ne le peut faire autrement par quelque moyen extraordinaire. Cette affaire est importante et mérite qu'on y songe sérieusement; de plusieurs siècles une pareille occasion ne se présentera pas. Si, malgré toutes les diligences, on n'obtenoit pas l'effet qu'on se propose, j'offre pour cela du meilleur de mon cœur mes pierreries, ma vaisselle et mes tapisseries pour engager, et même pour vendre; c'est bien la moindre des choses que je puisse faire pour le service du roi et pour l'Etat, à qui je dois tant. Je vous prie de me faire une prompte réponse à cet article. »

1 « Pour ce qui est des officiers du Châtelet, le roi m'a dit qu'il s'en rapportoit à ce que vous feriez. »

2 « Pareille chose a mille fois été proposée, et même du vivant du feu roi. On n'a jamais jugé à propos de l'exécuter, non pas par rapport aux évêques, mais parce que cela choqueroit le pape, et la chose n'en vaut pas la peine, ne produisant pas une somme considérable d'argent. Je ne crois pas, en tout cas, qu'il faille parler de cela, le roi étant absent. »

traversé les affaires du roi, et mériteroient quelque châtiment, mais cela ne se peut que par des lettres de cachet[1]. Je m'étois déjà donné l'honneur d'écrire à Votre Excellence pour l'abbé Amelos, qui sollicite l'agrément d'un traité fait avec M. de Grenoble, lequel avait désiré que je témoignasse de sa bonne conduite au service qu'il rend dans le parlement en toutes les occasions. FOUQUET[2]. »

Cette dépêche et les réponses en marge, écrites de la main du cardinal, donnent une juste idée des rapports que Mazarin entretenait avec les ministres à départemens; l'impulsion venait de sa volonté, chaque ministre ne s'occupait que de l'exécuter, et cela donnait à toutes ses mesures un caractère de fermeté et d'unité[3].

1 « Le roi veut qu'on châtie ceux qui ont manqué, et vous direz de ma part à qui est à Paris, que mon intention est qu'il fasse des lettres pour cela. »

2 « Le roi n'est pas en disposition d'accorder cette demande, attendu que cet abbé s'est signalé dans le parlement en appuyant ce qui se proposoit contre le service du roi. Je vous confirme au surplus tout ce que M. votre frère vous a dit de ma part, vous assurant qu'on ne peut rien ajouter à l'amitié que j'ai pour vous, à qui je ne demande autre chose qu'une ouverture entière du cœur en toutes choses. Le cardinal MAZARIN. »

3 Voici l'original d'une dépêche du cardinal Mazarin au pro-

L'administration régulière se résumait dans l'ordinaire de la guerre, la plus forte dépense de la monarchie; toujours en état de conquêtes ou de défenses. La noblesse était perpétuellement aux frontières; elle servait en se ruinant. Les gentilshommes ne coûtaient rien, il n'y avait que l'entretien des troupes qui fût à la charge de la couronne; s'il s'agissait des troupes étrangères, leur solde était fixée par des traités. Les régimens de provinces étaient payés d'après une convention avec leurs colonels, qui se faisaient fort de conduire à la revue tant d'hommes et tant de chevaux, moyennant un prix stipulé. Les troupes, excepté les armes spéciales, n'avaient pas encore d'uniformes réguliers, on

cureur-général Fouquet : « Je crois que vous n'aurez pas grande peine à nous envoyer en diligence 5 ou 600 mille liv. à compte du quartier d'hiver prochain, puisque le 15 de ce mois les deux premiers termes seront échus. Il est très-important que cela soit, afin de pouvoir donner bon ordre à la subsistance des troupes qui doivent demeurer en Picardie pour parer aux folies du maréchal d'Hocquincourt. Nous avons grand sujet d'appréhender qu'il ait traité avec les ennemis, nonobstant qu'il soit le plus obligé au roi de tous ses sujets et serviteurs. Vous ne parlerez pas de cela, s'il vous plait. Le cardinal MAZARIN. » — Cabinet Gaguières, cot. n° 2798.

les connaissait au hausse-col et aux baudriers; chaque régiment était à la solde de la province dont il portait le nom.

L'administration intérieure s'organisait par des intendans, lesquels dépendaient tout à la fois du surintendant général et du parlement, car ils avaient la police, les finances, l'inspection des receveurs aux aides. Le système des impôts consistait dans les dons volontaires faits par les pays d'Etat et dans les aides et tailles; la capitation, qui fut un emprunt aux idées orientales, ne vint que plus tard. La taille était prise sur les feux à raison de leur nombre; elle devait être spécialement appliquée à l'entretien des hommes de guerre. Or, savez-vous pourquoi les gentilshommes possédant fiefs en étaient dispensés? c'est qu'ils devaient par eux-mêmes, et à cause de leurs possessions de fiefs, le service personnel et celui de leurs vassaux; nul ne devait deux services pour le même objet. Ainsi ce n'étaient plus terres privilégiées, comme on a dit depuis, que celles des gentilshommes; voici la seule différence qui existait entre le fief et la terre d'un noble : c'est que le bourgeois, mou

et pacifique, se faisait remplacer en payant la taille, tandis que le noble allait mourir à cheval, l'épée au poing, pour la défense de la couronne. Si c'était un privilége, il était glorieux!

Depuis Richelieu, la surintendance de la marine appartenait au premier ministre; l'art de la navigation avait besoin d'être spécialement protégé; c'étaient les grandes armées de mer qui décidaient les destinées des nations. L'Angleterre, la Hollande avaient d'immenses flottes; qui ne se souvient des merveilleuses *armada* submergées sous les vastes eaux de la Manche! La France avait une étendue de côtes formidables, depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne, depuis Perpignan jusqu'à Monaco. C'était une brave pépinière de marins que cette Bretagne avec ses ports et havres difficiles; le Breton, intrépide matelot, corsaire hardi, pilleur et écumeur de mer comme le barbaresque; le Normand était un peu lourd dans ses manœuvres, meilleur marin de rivière que de mer. Le Provençal était bavard dans ses gasconnades et ses récits merveilleux de captivité en Barbarie et de voyage dans l'Egypte et

l'Inde ; mais que pouvait-on comparer à ces braves officiers de mer, les Forbins, les Brézé, les de Grasse, les Barras ou Barraux, souches aussi vieilles que les rochers de la Provence, du Languedoc ou de la Guienne? Temps merveilleux que celui qui avait pour essor l'honneur et la foi des gentilshommes! l'administration n'était point facile, mais elle produisait des résultats miraculeux; elle n'était point régulière, mais féconde en traits d'héroïsme, en révoltes et en dévouemens.

Les grandes fondations publiques, les embellissemens dépendaient du premier ministre; c'est sous l'administration de Mazarin que furent posées les premières pierres des deux grandes églises de Saint-Sulpice [1] et de

1 Au reste, voici l'histoire de la fondation de Saint-Sulpice : « On jeta les premiers fondemens de cette église en 1653, sur les dessins du célèbre Levan. La première pierre fut posée par la reine Anne d'Autriche, le 20 février 1655. C'est conformément aux dessins de Levan que la chapelle de la Vierge a été bâtie. Sittar, après la mort de Levan, fit bâtir le chœur, qui est un carré long, de 42 pieds de large sur 68 de long. On a été dix-huit ans à bâtir le chœur et ses bas-côtés. En 1675 on discontinua les travaux à cause des dettes considérables que la fabrique avoit contractées pour élever cet édifice. Les travaux ne furent repris qu'en 1719 par M. Languet de Gorgi, curé de

Saint-Roch, monumens d'architecture mélangée, beaux sans doute de pierres et d'étendue, mais qui ne disent rien à la croyance; c'est un mélange informe des basiliques de Rome, des temples d'antiquités païennes. L'architecture au moyen âge avait son type; tous ses monumens se rattachent à une idée, à un sentiment moral; mais ces monceaux de pierres où se mêlent la coupole, la tour, l'ogive, les vitraux et les tentures des Gobelins, ne sont plus qu'un bizarre assemblage de toutes les époques, ils sont muets pour l'âme et pour le sentiment religieux.

cette paroisse, à qui le roi accorda, en 1721, une loterie que l'on n'enleva qu'en 1761 à son successeur. Il commença par faire élever le portail du côté de la rue des Fossoyeurs. La première pierre en fut posée le 5 décembre 1719 par M. le duc d'Orléans, régent du royaume. Le grand portail est du dessin de Servandoni, peintre et architecte Florentin, mort à Paris en 1765. M. Languet étant mort en 1750, ce grand ouvrage est demeuré et est encore inachevé. »

CHAPITRE XCV.

SITUATION DE L'EUROPE. — NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES.

La république d'Angleterre. — Cromwel. — Négociations de Mazarin avec le protecteur. — Traité d'alliance. — La république de Hollande. — Négociations avec les Etats. — Suède. — Abdication de Christine. — Empire. — Élection. — Ambassade de Grammont. — Ligue et fédération avec les princes de l'Empire. — Italie et Naples. — Etat des rapports avec l'Espagne.

1654 — 1658.

L'ère la plus haute, la plus féconde en relations diplomatiques embrasse le seizième et le dix-septième siècles. La découverte de l'Amérique, la prédication de la Réforme, les résultats territoriaux de ces deux grands faits

amenèrent dans les négociations une activité prodigieuse[1]; il y eut des partages, des traités, des conquêtes, des droits domaniaux échus et agrandis par transmission successoriale ou testamentaire; les développemens de la monarchie de Charles-Quint, les droits de l'Empire, la Ligue, Philippe II, la maison d'Espagne, les fédérations de l'Allemagne, les morcellemens de l'Italie, les questions religieuses et populaires, tous ces faits jetèrent dans la diplomatie du seizième siècle une action attentive et surveillante. Il se forma une école d'hommes éminens qui agirent dans une sphère d'études spécialement consacrées aux négociations de peuples à peuples, de cabinets à cabinets. La mission de la diplomatie consiste surtout à accepter les grandes révolutions quand elles sont inévitables, pour les ployer avec le moins de perturbation possible à l'ordre des faits existans. Ainsi, par exemple, la diplomatie, après avoir lutté long-temps contre l'indépendance des Etats-Généraux de Hollande, les admit enfin comme puissance indépendante; ainsi la ré-

1 *Voyez* mon *Histoire de la Réforme*, tom. VI à VIII.

forme de Luther, cet ébranlement immense, fut adaptée au vieil ordre social et encadrée dans l'organisation politique. Bientôt le dessein de Louis XIV pour préparer la monarchie universelle en sa famille devient la cause de nouvelles agitations; le dix-septième siècle est plein de congrès, de correspondances d'agens supérieurs appartenant aux légations. J'ai déployé dans un autre travail la longue galerie des hommes diplomatiques du seizième siècle[1]; la galerie du dix-septième est non moins brillante; quelle habileté que celle des Torcy, Lionne, Créqui, d'Avaux, Seignelai, d'Estrade, tous ministres plénipotentiaires, aux grandes transactions de Munster, Westphalie, et plus tard, aux Pyrénées, à Nimègue, Ratisbonne et Riswick!

Les négociations s'accomplissaient alors dans des proportions vastes; deux couronnes étaient électives : l'Empire et la Pologne; les concurrences de candidats exigeaient une surveillance inquiète et journalière; la confédération des petits princes d'Allemagne, le choc des Etats

1 *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du Règne de Henri IV.*

protestans et catholiques, les divisions de partis dans les populations, les mécontentemens des grands, toutes ces causes diverses servaient d'aliment à la diplomatie des hommes d'Etat. Dans l'histoire moderne, les événemens politiques apparaissent avec une sorte d'unité; les cabinets luttent plus spécialement contre un fait qui les occupe et les domine, un vaste empire qui s'élève, une révolution qui éclate; mais au dix-septième siècle les faits politiques étaient innombrables, les grandes affaires se multipliaient, les cabinets de dépêches étaient incessamment occupés à résoudre les plus hautes questions; la diplomatie était une vaste science, une sorte d'arbitrage permanent entre des intérêts toujours prêts à courir aux armes [1].

L'Angleterre voyait sa révolution se développer; c'était au milieu des troubles les plus actifs de la Fronde que la tête de Charles Ier était tombée à Whitehall; la république d'Angleterre avait été déclarée, les communes s'étaient constituées convention en permanence;

1 Il est à regretter que tous les hommes qui s'occupent de diplomatie n'aient pas étudié les grands cahiers de dépêches mss. de Colbert, de Mesmes, etc.

il y avait lutte entre le parti militaire, les presbytériens et le protectorat de Cromwel. La force et l'unité l'emportèrent; Cromwel put briser les communes et inscrire sur le frontispice de Whitehall cette sentence de la victoire moqueuse : *Chambre à louer*. L'Angleterre, sous le pouvoir du protecteur, reprend sa puissance au dehors; l'acte de navigation agrandit son commerce [1], les subsides multiplièrent ses flottes, l'Irlande et l'Ecosse furent domptées; on mit la tête de Charles II à prix. Charles Stuart se sauva de périls en périls, il cacha sa tête sous la feuillée des grands arbres, il se revêtit des habits de femme, noircit ses cheveux et ses cils, durcit ses blanches mains, ces mains, héritage de famille et de noblesse chez les Stuarts; enfin le jeune homme, comme le nommait Cromwel, arriva tout déguisé en France pour y solliciter un asile.

Des liens intimes unissaient la royale famille des Bourbons avec la dynastie des Stuarts; Henriette, fille de Henri IV, était veuve de Charles Ier; fuyant les périls qui la menaçaient

1 *Act. parliament.*, ad ann. 1654.

en Angleterre, Henriette, femme forte, avait bravé ces orageuses mers dont parle Bossuet; la reine Anne d'Autriche lui donna le palais du Louvre pour résidence. Henriette avait vu tous les troubles de la Fronde; elle n'avait quitté que quelques instans Paris. Plus d'une fois elle avait comparé les troubles à ces premiers mouvemens de peuples, précurseurs sinistres de la révolution d'Angleterre. Au milieu des tourmentes de la guerre civile, Henriette avait été réduite à ce point de greloter de froid faute de bois dans les hautes cheminées du Louvre, et de manquer de pain dans la demeure royale [1]. Le duc d'Orléans l'avait délaissée pour M. le conseiller Broussel ou pour les femmes de l'Hôtel-de-Ville.

Lors de la restauration de Louis XIV, on pouvait croire que Mazarin prêterait aide à la royale famille d'Angleterre; mais alors les idées morales de dynastie étaient subordonnées aux intérêts matériels des souverainetés entre elles; on avait été tant agité à Paris, les principes de

1 Les Mémoires du temps racontent toutes les privations de la reine d'Angleterre. *Voy.* spécialement *Mémoires de madame de Motteville.*

monarchie avaient éprouvé sous la Fronde tant d'échecs, que le ministre, tout satisfait encore d'avoir obtenu la pleine possession du pouvoir, craignait d'engager une guerre de restauration de principes, au moment surtout où se montrait la rivalité de la maison d'Espagne et les mécontentemens de l'Allemagne. Mazarin, d'ailleurs, n'était pas un de ces hommes à principes austères qui tirent d'un fait des conséquences d'une moralité absolue; il avait besoin de l'alliance anglaise dans ses desseins; peu lui importait quel fût le pouvoir qui dominerait, pourvu que ce pouvoir le secondât dans le but qu'il se proposait. A peine la restauration était-elle accomplie qu'un ambassadeur spécial fut envoyé par le roi de France vers le parlement de la république d'Angleterre. Cet envoyé fut M. de Neuville, agent actif, déjà député en Hollande: ses instructions existent encore; elles n'expriment aucun intérêt pour la dynastie tombée, aucune plainte pour le régicide commis à Whitehall[1]. La harangue prononcée par M. de Neuville au parlement est plus indifférente encore; c'est le

1 Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV.

développement du principe que les faits accomplis doivent être réputés comme le droit même : « Messieurs, dit M. de Neuville au parlement, le roi de France, mon maître, ayant jugé à propos, pour le bien de son service, de m'envoyer vers le parlement de la république d'Angleterre, il m'a commandé de le saluer de sa part et de l'assurer de son amitié sur la confiance qu'il a d'y trouver une mutuelle correspondance à ses bonnes intentions. L'union qui doit être entre les Etats voisins ne se règle pas suivant la forme de leurs gouvernemens ; c'est pourquoi, encore qu'il ait plu à Dieu par sa providence de changer celle qui étoit ci-devant établie dans ce pays, il ne laisse pas d'y avoir une nécessité de commerce et intelligence entre la France et l'Angleterre. Ce royaume a pu changer de face, et de monarchie devenir république, mais la situation des lieux ne se change point. Les peuples demeurent toujours voisins et intéressés l'un avec l'autre par le commerce. Par ces considérations importantes au bonheur de deux Etats si puissans, il semble que ceux qui en ont la conduite doivent employer tous leurs soins pour prévenir les in-

convéniens capables d'altérer en quelque sorte les anciennes alliances. Ces raisons, messieurs, qui regardent votre honneur, votre profit et votre repos aussi bien que le nôtre, ont engagé le roi de France à vous faire savoir par ma bouche les moyens de conserver une union si nécessaire, en vous portant ses justes plaintes de la prise de ses vaisseaux qu'il envoyoit au secours de Dunkerque. Sa Majesté a si religieusement entretenu les traités qui ont été faits par les rois de France ses prédécesseurs avec cette couronne, et a défendu sous des peines si rigoureuses à ses sujets de faire des déprédations sur ceux de cet Etat, et son conseil leur a rendu si exactement justice lorsqu'ils l'ont réclamée, qu'elle ne croit point avoir donné lieu d'accorder des lettres de représailles contre la France. Si quelques marchands, pour n'avoir pas été jugés selon leurs désirs, ont obtenu de ce parlement des lettres de représailles, elles n'ont pu servir de titres légitimes pour prendre et retenir les vaisseaux du roi de France; il n'y auroit autrement point de différence entre une déclaration de guerre et des lettres de marque. Le roi de

France et ses sujets n'ont rien entrepris contre ce qui appartient à cette république. D'ailleurs, le principal fruit de la perte de ses vaisseaux étant tourné au profit d'Espagne, Sa Majesté n'en veut attribuer la cause qu'aux menées secrètes de cet ennemi commun. Vous le devez traiter en ennemi commun, encore qu'il paroisse uni à ce parlement, parce qu'il cherche à vous diviser d'avec vos anciens alliés, et qu'il tâche de vous engager en une guerre avec tous vos voisins, afin de vous réduire dans la nécessité de ne pouvoir, à l'avenir, vous passer de son assistance. Les desseins que cette nation a fait éclater en divers temps contre l'Angleterre, ses maximes politiques et conseils de conscience, si contraires à votre bien et à votre religion, vous doivent rendre suspect ce grand zèle avec lequel ils ont affecté de rechercher votre alliance. Que si le roi de France vous demande aujourd'hui raison du tort qui lui a été fait, par d'autres voies que celles dont on s'est servi en son endroit, ce n'est pas la crainte d'augmenter le nombre de ses ennemis qui l'y oblige, mais le désir de conserver ceux qu'il a crus ses amis. Il ne faut que voir l'histoire des

siècles passés pour être persuadé que la France n'a rien à craindre que ses propres forces. Et vos divisions dont elle ne s'est point mêlée, quoiqu'elle fût en état de les fomenter, et que beaucoup de raisons l'y conviassent, vous font connoître avec quelle franchise et sincérité Sa Majesté a accoutumé de traiter avec ses alliés[1]. »

Non seulement, M. de Neuville, adoptait les faits accomplis, mais encore il défendait la France de toute tentative de restauration : « Sa Majesté, continuait l'ambassadeur, vous a déjà donné des marques de son entière soumission au changement qu'il plaît à Dieu d'introduire dans ce royaume, lorsqu'au plus florissant état de ses affaires, après cette célèbre bataille de Rethel, elle vous envoya des démonstrations de son amitié. Je puis maintenant vous confirmer ces mêmes sentimens, après qu'elle a éteint le feu qui menaçait son royaume d'une ruine entière, qu'elle a chassé jusque sur les terres de ses ennemis ceux qui l'avoient allumé, et que la seule ville qui le nourrissoit par sa révolte, ne respire plus que par sa clémence. Sa Majesté ne doute point

1 Mss. Dupuy, vol. DCCLXXV.

aussi que ce parlement, rempli de tant de sages personnages qui n'ont pour but dans leurs délibérations que la gloire et la conservation de leur Etat, ne pourra faire réflexion sur la puissance du roi de France, sur la manière dont il use aujourd'hui envers cette république, sur les traités qui sont entre les deux nations, et l'avantage de les maintenir; enfin sur son propre intérêt, sans réparer, en lui restituant ses vaisseaux au même état qu'ils ont été pris, les justes sujets de plainte qu'elle a contre un tel procédé. C'est ce que je viens demander au parlement de votre république d'Angleterre de la part du roi de France mon maître, et l'assurer que Sa Majesté, qui regarde la justice comme le principal appui de son sceptre et le solide fondement des empires légitimes, ne manquera pas de faire faire raison à tous ceux de cet Etat qui auront de justes prétentions contre ses sujets, et que, rapportant la satisfaction qui lui est due, elle embrassera tous les moyens qui pourront entretenir une parfaite correspondance entre les deux Etats[1]. »

1 Biblioth. royale, mss. Dupuy, vol. DCCLXXV.

Ce discours de Neuville, sorte de lettre de créance de l'ambassadeur auprès du parlement, est l'expression égoïste de la doctrine la plus large des faits accomplis. Les temps modernes même, dans leurs principes si faciles, ne présentent pas un exemple de cet empressement extrême à adopter une révolution qui, dans l'espace de trois années, avait vu tout à la fois la chute d'une dynastie, la mort d'un roi, la république et le protectorat; partout on voit ces révolutions suivies de guerres acharnées, de longues luttes, de discussions sanglantes. La révolution d'Angleterre sous Cromwel est immédiatement reconnue par Mazarin; il ne heurte pas les faits accomplis, il les admet sans discussions ni préliminaires. Plus tard un traité d'alliance unit la jeune monarchie de Louis XIV avec le protectorat du vieux Noll; c'est la plus grande innovation dans le droit public, car les principes héréditaires dans les races étaient intimement unis au droit divin; mais la réforme, en posant l'examen dans la société, avait bouleversé les vieilles lois d'ordre monarchique et social.

En ce temps l'Angleterre était en lutte avec

la Hollande; ces deux républiques naissantes se combattaient par des motifs d'intérêts commerciaux, religieux et politiques; les presbytériens, dont Cromwel était l'expression, s'agitaient contre le protectorat du prince d'Orange; ils voulaient la république dure et puritaine de Jean de Witt. La situation de la Hollande se trouvait parfaitement assurée au dehors; l'Espagne elle-même avait reconnu cette république formée de ses anciennes provinces; l'esprit aventureux des Hollandais s'était montré sur toutes les mers; de grandes découvertes avaient enrichi leurs spéculations, les deux Indes leur ouvraient leurs richesses. Chaque année des navires aux vastes flancs parcouraient les côtes de Coromandel, de Java, du Japon même; ils en rapportaient des lingots d'or, des dents d'éléphant, des poudres d'ivoire, des perles pêchées aux côtes de l'Inde, précieuses richesses qui faisaient du peuple hollandais une des puissantes nations du continent[1]. La jalousie de la marine anglaise contre les Hollandais prend sous Cromwel une attitude

1 *Voyez* les récits merveilleux de la *Gazette de France*

formidable; c'est l'époque des gigantesques rencontres navales de Tromp et de Black. Dans l'espace d'une année il y eut trois batailles navales à l'embouchure de la Tamise ou du Texel, et dans ces batailles, cent navires de haut bord, à trois ponts, aux sabords épais, de 74 à 100 canons, combattirent de part et d'autre avec un terrible et glorieux acharnement. Tromp périt sur un vaisseau au pied du mât comme Nelson à une autre époque, et ces batailles, racontées dans la *Gazette de France*, jetaient une noble émulation dans la marine française qui couvrait nos propres côtes. Cette lutte entre la Hollande et l'Angleterre eut sa fin; elle fut amenée par l'intervention de la Suède et du Danemarck[1].

La France s'était inquiétée de la querelle des Etats de Hollande et de l'Angleterre; elle savait que l'Espagne la fomentait, afin de pouvoir agir plus efficacement dans ses hostilités contre la France. Le souci de Mazarin à cette époque est de conclure une alliance avec l'Angleterre sous Cromwel; l'ambassade de Neu-

1 *Gazette de France*, de 1653 à 1654.

ville ne fut qu'un prétexte pour traiter d'intérêts plus vastes et d'union plus intime. Le traité entre Louis XIV enfant et Cromwel stipule les droits et les devoirs de l'alliance; les deux puissances doivent se fournir des subsides s'il sont nécessaires, et comme garantie, Mazarin assure la possession de Dunkerque à l'Angleterre, point maritime de guerre qui plus tard fut destiné à surveiller la France[1].

Une femme, la jeune fille de Gustave-Adolphe, n'était rien moins qu'étrangère à ces actives transactions; Christine s'était montrée passionnée pour les sciences, pour ces principes de philosophie que Descartes avait développés dans ses grands travaux d'analyse et d'examen. L'époque visait à l'extraordinaire; les soins du trône, la lutte perpétuelle contre les Etats, les désenchantemens et l'amour, qui remuent si profondément les entrailles, tout cela avait jeté Christine dans une mélancolie inquiète; elle avait déterminé la paix entre la Hollande et l'Angleterre; elle croyait cette paix nécessaire à la force des puissances intermé-

1 *Gazette de France*, ad ann. 1654.

diaires, aux nations neutres du nord de l'Europe. Sa correspondance est tout entière dirigée dans ce dessein[1]; la voilà tout à coup qu'elle abdique la couronne en faveur de son cousin Charles-Adolphe; elle apparaît dans l'assemblée des Etats vêtue en Didon triste et larmoyante[2], représentation symbolique peut-être des tourmens secrets qu'elle éprouvait; puis elle quitte la Suède, et pénétrée des principes d'unité de l'école cartésienne, elle se détermine à embrasser le catholicisme, et, reine voyageuse, elle vint ensuite à Paris, où elle fut accueillie avec l'enthousiasme qui se rattachait alors aux actions merveilleuses. Christine était connue de la bonne bourgeoisie de Paris; elle avait même écrit au parlement au milieu des troubles de la Fronde[3]; offrant sa mé-

1 Il y a quelques autographes de Christine dans la grande collection Colbert. Biblioth. royale.

2 *Gazette de France*, ad ann. 1654.

3 « Le 8 juin 1652, le parlement s'étoit assemblé pour lire une lettre en latin de la reine de Suède, contenant l'offre que cette princesse faisoit de son entremise pour la pacification de nos troubles. Le 10, le parlement s'étant derechef assemblé, où se trouva Son Altesse Royale et le prince de Condé, après que le président de Nesmond eut fait le récit de tout ce qui s'étoit passé en la dernière députation vers le roi; après que lecture

diation; elle appartenait à cette école pacifique qui avait pris en haine les débats, les guerres de violence pour tout soumettre à des transactions. Mazarin fit de grands honneurs à la reine de Suède, parce qu'il savait l'influence que cette reine exerçait sur le mouvement politique en Europe. La science était une force dans cette époque d'université, de parlement et de dissertations; c'était une royauté plus puissante peut-être pour Christine que la couronne qu'elle avait abdiquée. Elle fut donc accueillie à Paris par des fêtes; elle se montra dans les carrousels comme aux chaires d'universités, parlant le latin, le grec même avec grâce, correspondant avec tout ce que la science avait de noble et d'influent[1].

L'empereur Ferdinand III avait cessé d'exis-

eut été faite des déclarations de Sadite Altesse et dudit prince de Condé, qu'ils persistoient à celles par eux ci-devant faites, que le cardinal Mazarin étant renvoyé hors du royaume, ils poseroient les armes; et lecture aussi faite de la lettre écrite à ce parlement par la reine de Suède, il fut arrêté que les mêmes députés retourneroient incessamment vers Sa Majesté pour entendre sa volonté et lui représenter que la compagnie n'avoit point d'autres avis à donner que de la supplier très-humblement d'éloigner ledit cardinal » (*Gazette de France*).

1 *Gazette de France*, ad ann. 1656.

ter; les constitutions de l'Empire faisaient dépendre la couronne d'une élection; c'était l'objet d'une grande ambition pour toutes les puissances de l'Europe que le sceptre et la couronne d'or. La France avait fait plus d'une tentative pour placer, d'abord dans la maison de Valois, puis dans celle de Bourbon, la dignité de Charlemagne; Henri IV surtout avait voulu par ce grand résultat prendre sa revanche des intrigues de l'Espagne au temps de la Ligue[1]. La maison d'Autriche était espagnole d'intérêts et d'origine; il était important de lui arracher le privilége presque constant de l'élection à l'Empire; si on ne pouvait donc faire passer cette dignité dans la maison de Bourbon, on devait s'efforcer d'en revêtir un électeur de Bavière, qui ne pourrait nuire aux intérêts de la France. Le plan de Mazarin sur ce point différait peu des idées qu'Henri IV avait transmises au cardinal de Richelieu : « Il faut, disent les instructions de Mazarin au maréchal de Grammont et à M. de Lionne, chargés de représenter la France à la diète électorale; il

1 Voyez tom. VIII de mon *Histoire de la Réforme et du règne de Henri IV*.

faut éloigner à tout prix l'élection d'un prince de la maison d'Autriche, et l'on atteindroit parfaitement le but si l'on pouvait décider les électeurs à élire Sa Majesté le roi de France, et en seconde ligne le roi de Bavière, ou tout autre prince dévoué aux intérêts français. En tous les cas, il faudrait obtenir un recès de l'Empire tel que le nouvel empereur ne pourroit diriger les forces allemandes arbitrairement et dans un intérêt contraire à celui de la France[1]. »

Le premier point de ces instructions ne pouvait être rempli; c'était une illusion de la France que l'élection spontanée d'un prince de sa maison royale à l'Empire; la nation allemande avait son type, elle formait une nationalité étroite; quelques électeurs pouvaient bien chercher appui à l'étranger pour soutenir leurs priviléges, mais la confédération des intérêts germaniques était inhérente à la nationalité; on devait élire un empereur parmi les membres de la confédération même. La né-

1 Instructions de Mazarin à M. de Lionne, mss. Colbert. — *Voyez* aussi le tom. II des Mémoires du maréchal de Grammont, ann. 1657.

gociation de M. de Lionne et du maréchal de Grammont fut très-active; tous deux marchèrent à la réalisation d'un pacte fédératif qui fut constitué plutôt contre les prérogatives impériales qu'en faveur de cette dignité. La maison d'Autriche l'emporta quant à l'élection, mais le nouvel empereur fut obligé, par les articles de la capitulation, à ne porter la guerre de son propre chef ni en dehors ni en dedans de l'Empire; il jura de maintenir la paix universelle et chrétienne : « Enfin, disait l'empereur, pour éviter que notre chère patrie, la nation germanique, ou nous-même, ne retombions en nouveaux embarras, nous ne nous mêlerons en façon quelconque dans les guerres qui se font présentement en Italie et le cercle de Bourgogne, ni n'enverrons, soit en notre nom comme empereur, ou pour raison de notre maison, aucun secours de soldats, d'argent, d'armes ou autre chose, contre la couronne de France et ses alliés dans l'Italie ni cercle de Bourgogne, pour aucun sujet de dispute ou de guerre[1]. »

1 Recueil des Constitutions impériales, article XIV de la capitulation signée à Francfort le 18 juillet 1658.

Cette capitulation atténuait l'influence de l'empereur dans les négociations générales; la maison d'Autriche ne pouvait plus seconder l'Espagnol en Italie, dans la Franche-Comté, même dans le duché de Bourgogne; on ne pouvait plus faire la guerre en commun contre la France. M. de Lionne et le maréchal de Grammont[1] ne se bornèrent point là; de retour à Mayence, ils cherchèrent à cimenter une grande ligue, une pacifique confédération, dans le dessein de maintenir l'Empire en un état de paix qui ne pût permettre désormais les entreprises belliqueuses au profit de l'Espagne. Ce fut dans une petite ville entre Francfort et Mayence, du nom de Hœchst, que se tint ce congrès. Les négociateurs les plus célèbres de l'Allemagne, le comte de Furstemberg, le baron Bennebourg y assistèrent au nom de la confédération; on y convint d'une garantie générale et mutuelle de l'état de paix; on arrêta le principe d'une prise d'armes contre toute puissance qui voudrait le troubler. Enfin, comme

1 *Voyez* les Mémoires de Grammont sur cette négociation allemande, tom. II.

clause définitive, « le roi très-chrétien et les princes confédérés se promettent réciproquement que si, au sujet ou sous le prétexte de cette correspondance définitive pour la paix en Allemagne, aucun d'eux ou tous ensemble étaient offensés ou traités en ennemis de qui que ce puisse être, soit au dedans ou au dehors de l'Empire; alors ils s'assisteront l'un l'autre de toutes leurs forces et pouvoirs, comme la nécessité le requerra, feront marcher leurs armées et les joindront pour la défense de leur allié qui sera en peine [1]. » Cette ligue entre les Etats allemands et la France est le modèle sur lequel ont été rédigées toutes les confédérations postérieures. On peut dire qu'il y a eu lutte perpétuellement engagée entre l'influence française et la maison d'Autriche pour la couronne impériale, lutte qui s'est produite avec des circonstances diverses et des accidens variés, mais qui n'en a pas moins été au fond la même dans les résultats. La confédération du Rhin, sous le gigantesque empire de Napoléon, ne fut que le rajeunissement de ce pacte;

1 Recueil des Constit. impériales, 15 août 1658.

l'influence violente de l'occupation française a ravivé comme réaction l'idée de patrie allemande ; cette idée est aujourd'hui le fond de la politique germanique, sous la protection de la Prusse et de l'Autriche.

Ces grandes négociations ne s'appliquaient point à l'Italie, auxiliaire plutôt que partie principale dans la lutte; aucune maison princière, aucune cité n'avait là assez d'importance pour peser d'un poids prédominant dans la balance des intérêts européens. Gênes, la république marchande, était occupée de courses contre les Barbaresques; le pavillon des Dandolo, des Brignol parcourait les mers lévantines, s'attaquant aux corsaires, comme les braves chevaliers de Malte défendaient Rhodes contre les forces ottomanes. Les Génois faisaient une croisade au nom de l'esprit commercial, et les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem l'accomplissaient pour l'esprit chevaleresque et la sainte foi religieuse; les Génois s'étaient faits prêteurs à usure pour toutes les souverainetés ; si un prince avait quelques bons joyaux à engager, quelque escarboucle, quelque diamant des ancêtres, il trouvait bientôt à Gênes une banque qui lui

fournissait des millions sur le pommeau d'une épée ou sur la couronne d'un sceptre. L'esprit des Gênois était actif, leur courage aventureux; dans ces palais qui se déploient en espalier de marbre et de porphyre sur cette belle rade de la Spezzia, vivait une noblesse splendide et populaire tout à la fois, vieux doyens des métiers aux bonnets de laine qui conservaient les mœurs de leur origine première, même dans le faste patricien. A Venise également cette même richesse se montrait, mais la république perdait de sa force en oubliant les élémens sur lesquels cette force reposait. Ce qui compromit la république de Venise, c'est qu'elle voulut se faire puissance de terre-ferme, dominatrice d'un continent. Venise ne devait avoir que des colonies; renfermée dans ses lagunes, elle ne devait point prétendre à ces vastes possessions de Dalmatie, d'Illyrie, d'Esclavonie qui l'exposaient au voisinage armé de l'empire Ottoman, de la Hongrie et de l'Autriche. Qui peut arrêter la marche des temps, les changemens qui s'opèrent dans les besoins sans cesse renouvelés de l'industrie et du commerce! Quand Venise était si brillante, c'est qu'il ne

s'élevait autour d'elle aucune rivalité; les Espagnols et les Portugais n'avaient point découvert de terres inconnues, cette Amérique qui absorbait par ses produits nouveaux toute l'importance de l'Egypte et de la Syrie. Le vieux Monde s'affaiblissait par le nouveau; au nord l'Angleterre et la Hollande avaient des places commerciales bien autrement importantes que celles de Gênes et de Venise; que devenaient les galères aux frêles rames et le Bucentaure lui-même, vieux débris de l'art maritime au temps des croisades, quand il fallait débarquer saint Louis sur le sable de Damiette ou les croisés à Constantinople? Que devenaient ces coquilles de mer en présence des formidables flottes de Tromp et de Black? Venise et Gênes avaient fait leur temps de grandeur commerciale, comme tant de cités avaient fait leur temps d'importance et de liberté municipale. Le moyen âge fut l'époque de ce fractionnement infini des souverainetés; il y avait peu de grands Etats, l'indépendance comme l'autorité étaient localisées en quelque sorte; presque toujours à ces ères de morcellement succède un système de conquêtes, d'a-

grandissement et d'agglomérations; il apparaît des âmes ambitieusement trempées qui visent à la monarchie universelle; ce sont les temps d'absorption de toutes les petites souverainetés; l'esprit local s'affaiblit alors, les petits Etats se confondent dans les grands; il naît de là une centralisation vaste, le monde se partage en trois ou quatre empires.

A Naples, l'Espagne avait reconquis son ascendant, depuis que les efforts du duc de Guise avaient échoué devant la fermeté du vice-roi délégué par l'Espagne; on avait fait quelques tentatives encore parmi le peuple, mais toutes jusqu'alors avaient échoué. Il n'y avait pas assez de courage dans ce peuple de lazzaroni; les montagnards s'organisaient en résistance, mais tous dévoués à leurs seigneurs territoriaux, ils ne remuaient qu'aux ordres de ces chefs féodaux dont la majorité était redevenue favorable à l'Espagne: les seigneurs de Tarente, d'Otrante, de Salerne, de Policastre ressemblaient à ces grands possesseurs de terre dans la Sicile qui régnaient là plus que le roi; le gouvernement espagnol leur convenait assez, car ils n'obéissaient que selon leurs caprices,

ils vivaient sans payer tribut. Il n'y avait donc, à proprement parler, que la population des grandes villes, Naples, Reggio ou Gaëte, qui fussent un peu impatientes du joug espagnol, et ces molles populations n'étaient pas dans le cas de résister à la discipline des Espagnols; Naples ne pouvait secouer ce joug qu'en invoquant l'appui de la France, qui ne vint que plus tard.

Cette France et cette Espagne étaient encore en luttes diplomatiques; les deux grandes rivales sentaient le besoin de la paix; des tentatives avaient été faites de part et d'autre, on avait cherché à négocier; les papes, ces puissans médiateurs dans les conflits des nations, étaient intervenus, ils avaient montré les progrès menaçans des Turcs en Europe, ils cherchaient partout à réveiller l'esprit des croisades. Pour s'expliquer tous les retards qu'éprouvaient les négociations, il faut suivre les événemens militaires; quand les intérêts sont engagés à la guerre, elle seule prononce d'abord; les tristes chances des batailles préparent la paix; l'ambition a besoin de subir le malheur pour se faire raisonnable et pacifique.

CHAPITRE XCXVI.

OPÉRATIONS MILITAIRES.

Turenne et Condé. — Campagnes de Flandre. — Alsace. — Lorraine. — Catalogne. — Basques. — Ecole de stratégie. — Manœuvres de Condé, — de Turenne. — Ecole allemande. — Ecole espagnole.

1653 — 1658.

Les premières campagnes de la minorité de Louis XIV peuvent être considérées comme l'origine des grandes écoles militaires des temps modernes; les opérations stratégiques de Turenne, de Condé, sont encore l'objet des

études profondes pour tous ceux qui se livrent à l'art des batailles, car la guerre ne devint une science qu'à partir de cette époque. Au moyen âge il y avait des armées, une brave noblesse paraissait aux champs bardée de fer; à ses côtés se groupaient les archers des communes légèrement armés, habiles au jeu de l'arbalète, et plus tard de l'arquebuse; on se prenait corps à corps, troupes par troupes; on renouvelait les prodigieux exploits de Renaud de Montauban, de Rolland ou de Bernard de Carpio[1]. La seule tactique consistait dans la lutte des forces individuelles, dans le choc des masses, dans le croisement des piques ou des lances. L'art militaire fit peu de progrès, même sous Henri IV; ce règne fut la lutte de la tactique prudente de l'Espagnol contre la fougue chevaleresque de ces escadrons de Béarnais, chevalerie montagnarde, caracolant à droite et à gauche sur les flancs de ces camps hérissés de canons et de couleuvrines. Les opérations de siéges, les développemens de la science d'artilleurs, de canonniers et bombar-

1 *Voyez* le tom. III de *Philippe Auguste*, pour la tactique des batailles au moyen âge.

diers grandissent sous Louis XIII; mais ce qu'on appelle la bataille rangée, la campagne sérieuse et réfléchie, la stratégie, en un mot, ne commence en France à être appliquée avec quelque suite que sous Condé et Turenne.

Condé, jeune homme surtout, tenait de la race gasconne, l'impétuosité de courage, ce besoin de s'exposer toujours à la tête de ses soldats à la face de l'ennemi; il avait un haut coup d'œil du champ de bataille, les combinaisons lui arrivaient à la minute par une improvisation glorieuse, au milieu des balles et des boulets. Turenne était sérieux et réfléchi; tout était produit chez lui d'une combinaison; il avait donc sur son adversaire la supériorité d'un plan long-temps médité, d'une résolution militaire dont il avait calculé tous les accidens. Condé prenait sa revanche dans les coups de main; il apparaissait avec l'élite de son armée, sur un point ou sur un autre à l'improviste, il faisait ainsi pencher la balance dans un moment décisif. La force d'un général ne consiste pas précisément dans de nombreux bataillons, mais dans la masse supérieure que l'on porte sur un point de la bataille et qui en

décide les destinées; on peut être très-faible avec une armée très-considérable, quand cette armée est éparpillée; on peut être très-fort au contraire avec une petite armée, lorsqu'on la porte tout entière sur un point par des manœuvres rapides en prenant en détail son ennemi. C'est cette tactique qui distinguait le prince de Condé, et qui en fit l'objet constant de l'étude du plus admirable des généraux du temps moderne, de Napoléon dans les campagnes d'Italie. Condé, en avançant dans la vie, ajouta la prudence à la hardiesse; Turenne, au contraire, devint plus hardi en vieillissant.

Les longues guerres du siècle de Louis XIII avaient préparé de grandes armées; les troupes étaient bonnes, habituées aux batailles; tous les corps des gentilshommes avaient une bravoure à l'épreuve. Jamais impétuosité semblable à celle de ces escadrons de la maison du roi, à ces compagnies rouges, à ces mousquetaires gris ou noirs qui allaient en riant et jasant au feu du canon, comme si un de leurs titres de noblesse était de mourir au champ de bataille. A chaque numéro la *Gazette de France* rapportait qu'un Chaulnes, un Duras, un Crussol,

un La Rochefoucauld[1] avaient eu une mousquetade à travers le corps, une balafre sur leur large front. A côté de ces gentilshommes se rangeaient les régimens provinciaux, tous levés à la convocation de leurs colonels; quelques uns se devaient à la milice, selon la coutume des communes, d'autres s'enrôlaient volontairement moyennant une prime. Par un beau jour de dimanche, quand il y avait foire et joie, un vieux sergent paraissait, moustaches crochues, véritable va-de-bon-cœur des régimens de Champagne ou de Normandie; il s'installait là dans un cabaret à l'enseigne de l'Oie pendante ou de la Chopine, puis il invitait tous les jeunes gens des villages à écouter les merveilles des camps, le bel argent qu'on y gagnait, et comme il était facile aux soudards de caresser jolies filles, de défoncer les bonnes tonnes de vin, et de braver l'ennemi pour le service du roi; et quand les libations devenaient abondantes, quand les yeux des jeunes gens s'animaient au récit des plaisirs et de la gloire, le sergent retord l'enrôlait et l'em-

1 Voyez ce que j'ai dit sur les armées aux tomes V et VI de cet ouvrage.

menait pour servir en l'armée de Sa Majesté[1]. C'étaient presque tous des hommes robustes, habitués aux lourds travaux de l'agriculture, tirant bien à l'arbalète et à l'arquebuse; car les fêtes, foires ou dimanches, dans quel village ne tirait-on pas au blanc, ou bien au pigeon, pauvre bête qui s'envolait à demi-morte, effleurée par de grands coups de carabine? Il y avait aussi des régimens étrangers, et ceux-là devenaient nombreux à mesure que la guerre civile prenait une activité plus grande. On distinguait les Suisses ou Allemands dont j'ai parlé, *condottieri* sans patrie, que la paix impériale jetait incessamment au milieu des armées de France[2].

C'est avec ces forces respectives que devaient manœuvrer Condé et Turenne. On a vu, après la pacification de Paris, que les gentilshommes frondeurs s'étaient retirés, quelques uns dans la Guienne, d'autres en Provence. Bon nombre avait complètement émigré à l'é-

1 Il existe une de ces gravures dans la collect. des estampes. Biblioth. du Roi, règne de Louis XIV.

2 J'ai donné des détails sur le recrutement des Allemands ou Suisses dans l'*Histoire de la Réforme*, tom. IV.

tranger; le prince de Condé se trouvait parmi eux; ce prince, après un court séjour en Champagne et en Lorraine, s'était porté sur les frontières de la Flandre, décidé à faire ses conditions avec l'armée espagnole sous l'archiduc et le comte de Fuensaldagne, généralissime des troupes de Philippe IV. L'archiduc avait reçu plein pouvoir de son souverain pour accueillir avec toute faveur le prince de Condé[1]; l'Espagne connaissait sa capacité militaire, l'habileté de ses conceptions, son courage chevaleresque, les auxiliaires que M. le prince avait en France. La correspondance de Philippe IV contient des ordres formels de la part de ce monarque pour que les généraux espagnols accueillent sur toute la ligne le prince de Condé et qu'on le traite comme l'archiduc même[2]. Le chef de la branche cadette des Bourbons était profondément ulcéré, sa tête tout ardente ne rêvait plus seulement la chute du cardinal, il allait plus loin dans ses vœux. A cette époque la haine était profonde entre

1 Dépêches de Philippe IV, archives de Simancas, cot. A 19[15].
2 Archives de Simancas, cot. A 19[15].

Louis XIV et le prince de Condé; tandis que le parlement prononçait arrêt de condamnation et de mort contre le prince de Condé, celui-ci faisait pacte et convention avec le roi d'Espagne d'élever sur les ruines de la branche aînée le trône féodal des cadets, avec ce système d'Etats de provinces, tel qu'il existait avant Richelieu. Si l'on était forcé de conserver la royauté de Louis XIV, on voulait organiser son conseil de telle manière qu'il n'eût plus aucune liberté d'action [1].

Dès que Condé fut accueilli dans l'armée espagnole, le commandement moral lui en fut déféré; le comte de Fuensaldagne conserva la direction matérielle des forces; le prince de Condé prit la place de l'archiduc. Toutefois ce qui explique le peu de succès de Condé dans ses mouvemens stratégiques de la Flandre, et l'incontestable supériorité de Turenne, c'est que Condé avait sous ses ordres des troupes espagnoles tout-à-fait en opposition de tactique et d'esprit avec les principes de son école. Ainsi

1 Correspondance avec Philippe IV, archives de Simancas, col A 19/15.

l'armée espagnole était lente, précautionneuse, elle marchait couverte de ses chariots, suivie de ses bagages; elle ne se mouvait qu'avec une extrême difficulté; or, Condé était un général de coup de main, de vigoureuses et subites attaques; la tactique lente des Espagnols ne pouvait donc convenir à ses inspirations. Les succès qu'obtint le prince de Condé dans cette campagne doivent être surtout attribués aux escadrons de gentilshommes français qui l'avaient suivi dans son exil : plus d'une fois, tandis que le comte de Fuensaldagne opérait sa retraite, pressé par une savante manœuvre de Turenne, M. le Prince se précipitait à la tête de sa cavalerie sur un point de la bataille; il faisait une trouée et dégageait habilement l'arrière-garde espagnole [1]. Ainsi donc, quand on a esquissé le parallèle de Turenne et de Condé, on n'a pas assez vu cette différence de situation; placez Napoléon en Italie à la tête des Autrichiens, il n'aurait pas pu agir avec l'impulsion de son génie et le caractère propre de ses manœuvres.

1 Campagne de Condé, 1654.

La campagne commença sur la Meuse. Le roi venait d'être sacré à Reims; en quittant les ornemens de la royauté, le jeune monarque se rendit à Sedan avec le colonel de Fabert, et l'armée française se porta à Stenay; il y eut une petite guerre de siéges, d'escarmouches dans l'Alsace et dans la Lorraine; les coups devaient se donner à Arras. Les Espagnols avaient entamé toute la frontière; ils tenaient la ligne d'Arras, Amiens, Laon, Bar, Chaumont, jusqu'à Béfort; on échangea force estocade avec des succès variés; Louis XIV se montra avec le courage héréditaire de sa race dans toutes ces mêlées. Aux siéges il paraissait à la tranchée; aux combats il se plaçait à côté des maréchaux, et ne leur cédait le pas; Bussy-Rabutin a sans doute été un peu loin dans ses comparaisons de Louis XIV et du dieu Mars[1], mais il est incontestable que dans sa jeunesse surtout Louis XIV mit plus d'une fois l'épée à la main, et se précipita dans les tranchées. Ce n'était pas chose rare et difficile à cette époque quand on se voyait entouré d'une noblesse

1 Bussy-Rabutin, *Histoire de Louis-le-Grand*, t. I, p. 115.

si brillante, si valeureuse, si avide de tous les genres de merveilles [1]; Louis XIV, tout pimpant, tout rubanté, se portait aux tranchées comme un brave cadet, comme ces glorieux courtisans au noble courage, au manteau soyeux, couvert de la boue des gabions, de la terre des boulets et du sang des mousquetades [2]. C'est un reproche habituel que l'envie adresse aux grands noms historiques que ce défaut de courage personnel; qui n'a-t-on pas accusé de craindre le champ de bataille et d'exposer ses soldats plutôt que lui-même? Il y a des temps où l'on se prend à décrier de toute façon les têtes qui s'élèvent un peu pour l'honneur ou pour la gloire d'un pays.

1 Comparez Bussy-Rabutin, son *Histoire de Louis XIV*; Aubery, *Histoire de Mazarin*, et les *Mémoires* de Puységur.

2 « Je rencontrai le roi, dit Bussy-Rabutin, qui, sans aucun ménagement, s'avançoit du côté du siége, en me faisant l'honneur de me parler avec un sang-froid qui me surprenoit dans un endroit si périlleux; lorsque le maréchal Duplessis, qui suivoit d'un peu loin, vint au galop me demander en colère où je menois le roi. Je lui dis que le roi étoit le maître, et que c'étoit lui qui menoit les autres : « Ne vous fâchez pas, M. le maréchal », lui dit Sa Majesté en souriant et se retirant. Il nous donna un aussi grand exemple de modération qu'il venoit de nous en donner un de fermeté. » — *Histoire de Louis-le-Grand*, par Bussy-Rabutin, p. 96.

La campagne de 1654 du vicomte de Turenne et du prince de Condé se concentre dans la Flandre; le prince de Condé se porte sur Quesnoy au cœur de l'hiver, brave tous les périls; il veut faire de cette place le siége de ses opérations; au même moment Turenne marche sur le Catelet pour faire diversion. L'armée espagnole s'y réunit; pendant ce temps le Quesnoy reçoit des vivres et une nouvelle garnison, elle est en mesure de résister au prince de Condé; les armes de Turenne sont heureuses; Landrecy tombe en son pouvoir, la ville de Condé après Landrecy. Il est bon de remarquer que ces places n'étaient point alors largement fortifiées; elles étaient plutôt de simples citadelles revêtues d'une chemise de murs et de tourelles, qui ne pouvait pas résister long-temps aux gros canons de calibre. A peine Turenne entre-t-il en quartier d'hiver que Condé, avec son activité accoutumée, reparaît autour des places, harcèle les tentes de France et force les gentilshommes à revenir croiser le fer [1]. Les quartiers d'hiver

1 Comparez la *Gazette de La Haye* de 1653 à 1656 et la *Gazette de France* aux mêmes dates.

étaient alors comme une trève de Dieu, souvenir pacifique et religieux du moyen âge, temps où les féodaux ne servaient que pendant une époque déterminée, un nombre de jours et de mois. Il n'était pas d'armée, quelque active qu'elle fût, qui ne prît ses quartiers d'hiver; le soldat rentrait dans les villes, se casematant dans de bonnes garnisons; le gentilhomme quittait complètement l'armée, allait se refaire et se festoyer dans les grands ballets, les soirées divertissantes, aux amours et aux impromptus de la cour. C'était un temps de repos où l'on dormait sur les soyeux oreillers, la tête bien doucement calfeutrée, bercé aux bras des demoiselles dans les grands appartemens tout pleins de beaux tapis de Turquie, ou récitant des sonnets, des madrigaux; martyrs d'amour et des plaisirs, quand le premier soleil de mars arrivait, il suffisait d'un seul mot du roi pour mettre un terme à cette gracieuse oisiveté; cette brave noblesse, naguère si molle, si langoureuse, se détachait de ses plaisirs, de ses grandes amours pour voler tout à coup à la tranchée ou à la bataille : « Messieurs, disait le roi, l'Espagnol

est sur la frontière», et ce mot suffisait pour que l'on engageât ses terres afin d'avoir un magnifique équipage, un train de guerre en rapport avec les devoirs d'un glorieux vasselage; noble époque de désintéressement, de vaniteuse courtoisie; on exposait son corps, sa tête, son repos, pour une distinction, pour une parole. Dans l'histoire des temps passés comme des temps modernes, l'héroïsme fut le type des deux grandes classes : l'aristocratie et la démocratie.

La campagne de Flandre de 1656 eut un caractère plus décisif; l'Espagne avait changé ses généraux; don Juan d'Autriche et le marquis de Caracenas remplacèrent l'archiduc et le comte de Fuensaldagne, qui étaient en complète mésintelligence avec Condé. On voit le roi d'Espagne tout occupé de satisfaire le prince fugitif; Philippe IV comprend que de l'intelligence des généraux qui conduisent les bandes espagnoles dépend le succès de la campagne de Flandre; les instructions qu'il donne à don Juan sont plus précises encore que celles de l'archiduc : « Mon fils, dit-il, placez-vous sous les ordres de mon cousin le prince de Condé,

il peut être votre général[1], il le mérite. » Les questions de préséances avaient trop nui aux mouvemens militaires de la précédente campagne. Le prince de Condé prit le commandement de l'avant-garde, qui se porta sur Valenciennes. Par une admirable manœuvre, Condé sépare sur-le-champ le corps du maréchal de La Ferté de l'armée de bataille de Turenne, force ses lignes, et comme les écluses étaient brisées, les régimens du maréchal de La Ferté furent noyés ou faits prisonniers; le maréchal tomba lui-même au pouvoir de M. le Prince, qui lui dit en souriant : « Mon cher La Ferté, j'aurois mieux aimé prendre votre camarade que vous. » Ce glorieux camarade, c'était Turenne[2]. Turenne vit son armée compromise par la déroute du maréchal de La Ferté; il fit sa retraite sur la Capelle, place qui devint le pivot des opérations; elle les couvrit pendant cette campagne; les Espagnols n'osèrent pas l'attaquer dans ses retranchemens. Condé enleva une à une toutes les positions prises par

1 Lettre de Philippe IV, archives de Simancas, cot. A 19[15].
2 *Mémoires* de Puységur, ad ann. 1656.

les troupes du roi; cette campagne fut désastreuse pour la France [1].

L'année suivante les Espagnols sont à Cambrai; de là ils s'étendent dans toute la Picardie jusqu'à Amiens, Beauvais d'un côté, et de l'autre jusqu'à Laon. Le maréchal de La Ferté, délivré de sa captivité, fait une diversion sur Montmédy; le roi assistait en personne à ce siége; de Montmédy Louis XIV se porte directement dans la Flandre sur les derrières de l'armée espagnole, ce qui oblige Condé et don Juan d'Autriche à une retraite précipitée. Le théâtre de la guerre est ainsi changé; d'ailleurs l'alliance avec l'Angleterre avait porté ses fruits, six mille de ses auxiliaires débarquèrent à Calais, dix mille encore les suivirent, et cette armée de seize mille hommes prenant pour point de départ cette place, se porta rapidement en Flandre [2].

La campagne de 1658 fut tout entière consacrée au siége de Dunkerque que Mazarin devait céder aux Anglais; vingt vaisseaux au

1 *Gazette de France*, ad ann. 1656.

2 *Gazette de France*, ad ann. 1657.

pavillon de la Grande-Bretagne en faisaient le blocus par mer. C'est à quelques lieues de Dunkerque que se donna la bataille des Dunes gagnée par Turenne sur don Juan d'Autriche et le prince de Condé. Les Français avaient une supériorité incontestable de nombre; ils étaient renforcés de six mille Anglais; les Espagnols et Condé n'avaient pas plus de vingt mille hommes, harassés de fatigues par une marche rapide. Il n'y eut dans cette bataille que Condé qui fit son métier de général, les Espagnols presque surpris lâchèrent pied au premier choc; ils n'avaient pas eu le temps de se retrancher, et dans la tactique espagnole le campement était une des grandes forces d'une armée[1]. Puis, dans la fatale rotation des âges

[1] A la suite du combat des Dunes, les Parisiens recommencèrent à railler et caricaturer les Espagnols « sur leur couardise, gens fiers et orgueilleux, qui pourtant se sauvoient lestement devant les bons régimens de France. » On grava plusieurs estampes, souvent très-ordurières. Dans le *Gazetier espagnol* on voit un Castillan déchirant ses gazettes et s'arrachant les cheveux, tandis qu'un diabloteau, avec les attributs de l'aveugle déesse, lâche par son derrière une dégoûtante fusée sur un pays où est écrit : *Espagne!*

Ce misérable Gazetier
Rompt et déchire ses gazettes

ce qui est haut s'abaisse, ce qui est fort s'affaiblit. L'infanterie espagnole, si redoutable au seizième siècle, avait fait son temps. On l'avait attaquée de toutes les manières; on avait usé sur elle canons, couleuvrines; l'infanterie de France la valait pour le courage et l'énergie; elle avait, de plus que l'infanterie espagnole, cette intrépidité qui court au danger comme à une fête; elle ébranlait les impassibles *regimentos*.

Dans ces cinq années de campagne en Flandre, il n'y eut de véritable bataille rangée que celle des Dunes. La guerre se bornait alors en des siéges, des marches et des contre-marches; on ne jouait pas les empires au sort d'une bataille; fort heureux quand une campagne donnait deux ou trois villes fortifiées, on se croyait largement payé des fatigues. Il n'y avait pas de grandes armées; celles de Henri IV avaient été licen-

Qui ne disoient que ses défaites,
Et donne au diable le métier.
Il connoît bien, étant vaincu,
Que Fortune son ennemie
Tourne le dos à sa patrie
Et ne lui montre que le cu.

ciées ; Richelieu avait aussi fait de nombreuses levées pour ses guerres d'Espagne et d'Allemagne; eh bien, la Fronde avait tout morcelé. Les temps de guerre civile ne permettent pas l'unité dans la levée des troupes; elles brisent vainqueurs et vaincus, en éparpillant les forces des Etats. C'est ce qui explique le peu de résultats notables des premières campagnes de la minorité de Louis XIV; il y avait des corps d'armée plutôt que de grandes masses avec lesquelles plus tard on opéra, et c'est peut-être à cette insuffisance de moyens qu'on doit ces capitaines, fiers hommes de guerre qui alors se développèrent. Avec les grandes armées, il y a plus d'administration et moins de tactique; avec les petits corps éparpillés, au contraire, tout se résume dans la multiplication des moyens; il faut faire face à tous les besoins avec des ressources bornées.

Indépendamment des campagnes de Flandre, les armées de Louis XIV eurent à agir sur plusieurs points. Mazarin avait dressé la plupart des plans militaires; il s'était concerté avec Turenne pour la campagne au nord; ce fut

aussi le cardinal qui arrêta la marche des troupes dans la Catalogne sous le prince de Conti. Le cadet des Condé venait d'épouser une nièce du cardinal, et s'était complètement donné à lui. La rougeur en était venue au front de Condé. Conti répara cette mésalliance en se vouant aux batailles glorieuses ; ses succès furent rapides dans la Cerdagne et le Roussillon; il s'empara de plusieurs places depuis Puycerda jusqu'à Campredon. Les Espagnols eurent à leur tour des succès en Catalogne; Barcelonne retomba dans leurs mains; cette active capitale des Catalans s'était déclarée libre sous la protection de la France; elle revint sous le joug espagnol[1]. Jamais succès plus variés que ceux qui marquèrent cette campagne; on reprit des villes sans résultat. Il en fut de même dans le Milanais, théâtre aussi de la guerre, où les Français, commandés par le maréchal de Grancey, rencontrèrent encore ce comte de Fuensaldagne qu'ils avaient combattu une première fois en Flandre.

L'armée d'Italie était destinée à soutenir les

1 *Voyez* les plaintes de la *Gazette de France*, ad ann. 1656.

prétentions des Français à Naples; après de grandes hésitations, Mazarin s'était décidé à seconder l'expédition du duc de Guise. Dans la plupart des affaires politiques, les temps de retard sont mortels; si l'on calculait toutes les affaires manquées par ces doutes, ces craintes d'envoyer un secours immédiat, on verrait que les lenteurs sont une des causes actives des non succès. Si lors de la révolte primitive des Napolitains, quand ils appelèrent le duc de Guise exilé à Rome, comme leur chef et leur protecteur, si alors la France avait envoyé une flotte de quelques vaisseaux de haut-bord, une armée de terre de quelque importance, les Espagnols n'eussent jamais peut-être repris la souveraineté de Naples et de Sicile; mais les jalousies de races qui s'élevèrent contre la famille de Lorraine, les troubles de la Fronde, empêchèrent Mazarin de seconder à temps les efforts de Mazaniello et des Lazzaroni. Six années s'étaient écoulées depuis; l'Espagne avait repris son ascendant, le vice-roi avait eu le temps d'organiser une armée, de demander des secours à Madrid. Le duc de Guise se présenta néanmoins devant Naples avec une flotte

de quarante voiles; tout se borna à la prise de Castelmare: la flotte fut attaquée dans les eaux de la Sicile par les Espagnols; les débris se réfugièrent à Malte et dans quelques autres îles de la Méditerranée. Ce fut une expédition manquée, et le duc de Guise fut obligé de publier un long manifeste pour expliquer les causes de ce désastre que la *Gazette de France* n'osa dire tout entier[1].

Ainsi ces cinq années de batailles eurent des succès divers et incertains; on se battit partout sans résultat. La tactique militaire des Français prenait une supériorité incontestable, en même temps que celle des Espagnols allait en décadence. Au seizième siècle, il y avait trois écoles militaires; la plus antique, que j'appellerai l'école germanique, avait coutume de s'avancer par grandes masses de cavalerie cuirassée, tactique qui avait commencé à Bovines, et s'était immensément développée jusqu'à l'invention du canon qui lui porta un coup mortel. L'école espagnole avait emprunté à l'Allemagne ce système de rangs impénétrables,

1 Il y en a un récit écourté dans la *Gazette*, ad ann. 1656. Ce manifeste a été recueilli dans les cartons de Fontanieu, 1656.

mais elle employait moins de cavalerie; c'était la méthode des retranchemens, des carrés de piques et de lances, durs comme une muraille d'acier. Il n'y avait pas cette violence d'attaque qui distinguait les grands corps de cavalerie de la Germanie; l'Espagnol s'avançait avec finesse, développait ses rangs avec prudence, ne s'aventurait jamais dans une mêlée que les résultats n'en fussent calculés.

L'école française avait éprouvé de fortes modifications depuis le quatorzième siècle; ses armées se composaient, aux temps féodaux de la monarchie, d'une cavalerie légère et audacieuse, se précipitant avec un courage impétueux sur des rangs pressés, et venant échouer devant une bonne infanterie composée d'archers et plus tard de mousquetaires et de carabiniers. C'est ce qui explique les défaites de Crécy, d'Azincourt, et les échecs souvent éprouvés par les armées de Henri IV devant la froide tactique de l'Espagnol. Ce qui distingua surtout Turenne, ce fut tout à la fois la prudence qui retient et l'impétuosité qui s'aventure; la *furia francese* si funeste quand elle ne réussissait pas et le *cold-*

spirit des Anglais, une des grandes causes de leurs succès dans les guerres de Guienne et de Picardie. Dès ce moment arrive la supériorité des armées françaises, qui plaça Turenne si haut; il fut créateur de ce système mixte, il employa et retint tour à tour l'esprit actif, le caractère national de ses armées; ses campagnes servirent de base aux plus vastes opérations du règne de Louis XIV. Aux premières époques Turenne était presque timide; il n'aventurait aucune combinaison; plus tard il s'enhardit jusqu'à son passage des Vosges, une des témérités imitée depuis par Napoléon au mont Saint-Bernard.

CHAPITRE XCVII.

RAPPROCHEMENT DE L'ESPAGNE ET DE LA FRANCE POUR LA PAIX.

Besoin général d'une trève. — Finances de France. — Angleterre. — Intervention du pape. — Voyage de M. de Lionne à Madrid. — Envoi de don Antonio de Pimantel. — Pleins pouvoirs. — Question territoriale. — Question de mariage. — Le prince de Condé.

1658 — 1659.

La longue guerre qui se poursuivait entre la couronne de France et l'Espagne avait épuisé bien des ressources. Depuis dix ans les hostilités s'étaient continuées sans relâche, les armées d'Espagne et de France s'étaient rencontrées

sur plus d'un champ de bataille, aux Pyrénées, sur les frontières de Flandre, en Picardie, au Milanais, aux mers de Naples et de Sicile. Ces hostilités si long-temps prolongées fatiguaient les peuples, épuisaient le trésor, et quand on suit avec quelque attention les cinq dernières années de la guerre, on voit, par l'exiguité des armées, la timidité des moyens et des plans de campagne, qu'il y avait fatigue dans les esprits, épuisement dans les ressources, et que tout le monde avait un besoin profond de la paix.

Le système des finances, agrandi par Mazarin, permettait un accroissement de dépenses; le contrôleur Fouquet était un homme d'intelligence et d'activité; il avait multiplié la vente des offices, fécondé le domaine, poussé le crédit par la création des rentes sur l'Hôtel-de-Ville; enfin l'impôt du papier marqué aux fleurs de lis, et de l'insinuation ou enregistrement, depuis un liard jusqu'à quatre sous de droit, tous impôts nouveaux, avaient agrandi les ressources de la monarchie [1]. L'autorité royale ne trouvait plus, même en matière d'impôt, qu'une

[1] Registre du parlement, ad ann. 1656. Tous ces impôts sont l'objet de dix-sept édits.

faible résistance dans le parlement. Il y avait réaction contre la Fronde, et par conséquent le parlement n'osait plus s'opposer à l'enregistrement des édits bursaux, ce qui facilitait le développement des revenus publics. Toutefois l'impôt de la taille, le système de recrutement, les capitations sur les feux dans les villages, les dons volontaires des villes, la taxe des communes fatiguaient les peuples à tel point que les murmures inquiétaient le cardinal Mazarin, à peine raffermi dans l'exercice du pouvoir.

En Espagne le même besoin de la paix se faisait sentir ; la découverte du Nouveau-Monde avait jeté en circulation une masse de numéraire considérable ; rien de plus riche que les mines du Pérou, ces fabuleuses sources de trésors inconnus ; mais depuis un siècle ces mines étaient exploitées avec une avidité extrême ; les galions se multipliaient ; plus de 50 millions en lingots, doublons, onces d'or, étaient versés chaque année dans les trésors de la mère-patrie ; ces grandes richesses avaient créé à la cour d'Espagne un système de profusion qui serait venu à bout de trésors encore plus merveil-

leux. La diplomatie espagnole pensionnait tous les mécontens de l'Europe; y avait-il un prince, un Etat, une ville qui sollicitassent des subsides? on n'hésitait pas un seul moment à en fournir; le doublon était devenu presque la monnaie courante en France depuis la Ligue, tant l'Espagne en avait répandus pour corrompre tous les ordres de l'Etat dans l'intérêt de l'infante. D'un autre côté, aucune administration n'était plus coûteuse que celle de l'Espagne; ses armées vivaient dans de lointaines contrées; si les Wallons ou Flamands tenaient garnisons depuis Cadix jusqu'à Madrid, le Napolitain servait souvent en Flandre, et l'Espagnol des Asturies dans les Amériques ou l'Inde orientale. Ce déplacement d'hommes et d'armées doublait les dépenses du trésor, forçait à recourir à des banquiers, à des changes, à des usures de place à place; enfin la conquête de l'Amérique et le maintien de l'autorité espagnole dans ces vastes contrées avaient dépeuplé le sol de l'Espagne, de telle sorte qu'il y avait de vastes terres sans culture, des landes, des villes ruinées, des provinces presque sans revenus. Le recrutement ou *quintos* était fort

difficile, et ce n'était que par la contrainte qu'on pouvait obtenir de garnir les rangs des régimens qui servaient dans les deux mondes[1].

Cette situation gênée de la France et de l'Espagne devait préparer plus ou moins prochainement une trève, et après la trève, la paix. Il y avait beaucoup d'animosité entre les deux peuples; la noblesse était engagée d'orgueil et par fanfaronnade; c'était comme un duel dans lequel aucun des deux adversaires ne voulait céder le pas. Au milieu de cet acharnement, la voix du pape Fabbio Chigi, Alexandre VII, s'était fait entendre; il venait de s'élever aux pacifiques fonctions du pontificat; comme la chrétienté était vivement préoccupée des conquêtes de l'empire turc, Alexandre VII fit de vives remontrances pour que l'Espagne et la France[2] cessassent de vaines querelles et s'entendissent enfin par un traité définitif sur leurs vieux différens. Cette médiation du pape dans les intérêts politiques était admise depuis le moyen âge; c'était une puissance morale qui, dégagée

1 Les Archives de Simancas constatent souvent cette pénurie du trésor espagnol. Cot. A 19[58].

2 *Bullar. general.*, ad ann. 1656 à 1658.

des intérêts matériels, faisait entendre sa grave voix pour apaiser les passions de la guerre. Une correspondance s'engagea entre Alexandre VII et Mazarin; le cardinal, tout en refusant la médiation du pontife pour une question qui ne concernait pas l'Eglise, se déclara tout prêt à signer la paix, si l'Espagne acceptait des conditions raisonnables et ne persistait pas à soutenir des prétentions exorbitantes [1].

Ce fut en conséquence de ces ordres, et pour tenter une négociation régulière à Madrid, que M. de Lionne, le plus remarquablement habile des diplomates, fut désigné pour entamer une négociation à Madrid. Mazarin ne voulut qu'aucune fin de non-recevoir, qu'aucun obstacle pût être opposé au négociateur; en conséquence il lui fit donner de la main du roi le pouvoir le plus absolu de signer tout traité de paix, avec promesse de ratifier toutes les clauses et conditions qui seraient stipulées par le plénipotentiaire à Madrid [2].

1 Collection de Colbert, n° 156.

2 J'ai trouvé l'original de ce pouvoir : « Je donne pouvoir au sieur de Lionne, conseiller en mon conseil d'Etat, d'ajuster, conclure et signer les articles du traité de paix entre moi et

En vertu de ces pouvoirs, M. de Lionne partit secrètement; il s'était pourvu d'un costume de marchand, comme s'il allait dans la Péninsule pour une affaire de négoce; et comme on craignait que l'écriture du roi ne fût point connue à Madrid, et par conséquent qu'on pût douter de l'étendue des pouvoirs de M. de Lionne, le roi et Mazarin firent venir un gentilhomme espagnol, et en sa présence, le roi lui dit : « Vous direz à votre maître que je fais cet homme-là (il lui montrait M. de Lionne) mon plénipotentiaire pour la paix; je souhaite avec passion de la voir promptement conclue, afin d'être en état de donner au roi mon oncle les marques de la véritable affection que je lui porte[1]. » M. de Lionne arriva à Madrid sain et sauf après une foule d'aventures qu'il a lui-même racontées; il logea dans une posada modeste, et se hâta de faire reconnaître ses pouvoirs par don Louis de Haro, premier ministre du roi

mon frère et oncle le roi d'Espagne, et promets, en foi et parole de roi, d'approuver, ratifier et exécuter tout ce que ledit sieur de Lionne aura accordé en mon nom, en vertu du présent pouvoir. LOUIS. » Mss. de Béthune. (Bibliothèque royale.) Compiègne, 1er juin.

1 Mémoire original de Lionne. Bibliothèque du roi, 1658.

d'Espagne, et qui tenait là le poste que Mazarin occupait en France. Don Louis avait reçu de semblables pouvoirs, et les deux plénipotentiaires eurent quelques conférences, dans lesquelles l'on élabora les bases principales d'un traité. Le point sur lequel on ne put s'entendre, ce fut surtout la rentrée du prince de Condé en France, l'état politique et militaire qu'on lui assurerait dans la monarchie[1].

1 Voici une dépêche qui montre tout l'intérêt que l'Espagne portait au prince de Condé ; c'est le premier ministre espagnol qui écrit au comte de Fiesque : « Le roi mon maître ayant pris connoissance des dépêches que vous lui avez remises touchant les intérêts du prince de Condé, dans le traité de paix que l'on négocie, m'a chargé de dire à Votre Seigneurie que l'on auroit égard dans ce traité aux intérêts du prince, avant ceux même de Sa Majesté Catholique, et qu'il en seroit de même des intérêts du parti de Guienne, comme Sa Majesté l'a souvent assuré, et l'assure encore aujourd'hui à Votre Seigneurie (*que en la tratacion della se antepondran los intereses de S. A. y de todos los que de puden del partido a los proprios de S. Md., como tantas veces se a asegurado y de nuevo se buolbe asegurar a V. S.*)

« Sa Majesté Catholique m'a enjoint d'ajouter encore que les ordres nécessaires seroient donnés à l'archiduc, au comte de Fuen de Saldana, et à tous ceux qui au nom de Sa Majesté doivent s'occuper de ce traité (*y a todos los demna que por porte de S. M. intervinieren en el tratado*), et que jamais elle ne souffrira qu'il soit porté aucun préjudice au prince de Condé, ni à sa maison (*que procurara a todo su poder que nunca le aya sido daños al S. principe ni a su casa*), ni enfin à aucun de

On rapporte généralement que la paix avec l'Espagne fut décidée dans les conférences postérieures de Mazarin avec don Louis à Saint-Jean-de-Luz; il n'en fut rien. Les conférences furent seulement la confirmation des points arrêtés dans la négociation entre M. de Lionne et le premier ministre à Madrid. Ces négociations existent encore en original, et sont racontées par M. de Lionne[1]; il en résulte qu'on pouvait différer encore sur les détails, mais qu'on était arrêté sur les points capitaux : le mariage, la cession de territoire; on ne s'entendait

ceux qui se sont attachés à son parti (*ni a ninguno otro que se an enpeñado a su partido*); que l'on pouvoit faire fond (*el haver se valido*) sur sa protection royale, Sa Majesté étant ferme dans sa résolution de mettre cette condition avant toute autre; c'est ce dont je suis chargé auprès de Votre Seigneurie, afin que vous en donniez vous-même toute assurance au prince, comme chose digne de la parole et de la grandeur du roi mon maître. » — Archives de Simancas, cot. A 19[15].

1 « Vous ne pourrez jamais dire avec vérité et sans injustice, dit M. de Lionne à don Louis, que le cardinal Mazarin ne veuille pas la paix, puisque, sans s'arrêter à aucune formalité, il a bien voulu disposer le roi son maître à vous l'envoyer offrir jusque dans votre cabinet, et à des conditions si équitables que vous êtes forcé à demeurer d'accord, qu'ajoutant seulement trois mots aux choses dont nous sommes convenus, la paix est arrêtée et la guerre finie. » — Dépêche de M. de Lionne, mss. de Béthune, ann. 1658.

pas sur les questions accessoires d'une pacification. La négociation de M. de Lionne à Madrid se continua durant les hostilités; elle traînait en longueur, car l'Espagne, selon sa coutume, cherchait à profiter le plus possible des événemens de la guerre; elle voulait par des succès obtenir des conditions meilleures; elle faisait servir la guerre aux négociations, et les négociations à la guerre. Une circonstance la détermina pourtant à hâter la solution de ces différens; ce fut l'alliance de l'Angleterre et de la France, le débarquement d'un corps d'Anglais sur le continent, le pavillon britannique arboré à Dunkerque. Autant les Anglais désiraient un établissement militaire avoisinant les Pays-Bas, autant les Espagnols le redoutaient, parce qu'ils savaient bien que de là les Anglais pourraient s'étendre jusqu'à Anvers, en s'emparant de ce littoral de l'Escaut, qu'ils convoitaient depuis si long-temps[1]. L'apparition

1 « Depuis la rupture de la négociation avec le marquis de Lionne, dit le conseil de Castille au roi d'Espagne, la France a fait avec l'Angleterre une ligue étroite, qui empêchera la réussite de tous les desseins d'Espagne; il est constant que l'empereur Charles-Quint, tout victorieux qu'il étoit de François Ier, fut contraint de faire la paix avec lui, à cause de l'al-

d'une armée anglaise en Flandre, les négociations ouvertes par Mazarin avec la Hollande, entraînèrent complètement l'Espagne dans les voies de la paix, et M. de Lionne était encore à Madrid que don Antonio Pimantel partit d'Espagne avec la mission expresse de conclure la paix aux meilleures des conditions possibles, mais d'en finir au plus tôt. C'étaient à peu près les termes du plein pouvoir donné à M. de Lionne; don Antonio venait finir à Paris les négociations commencées à Madrid, de telle sorte que les deux premiers ministres ne devaient plus avoir qu'à présider à la rédaction des clauses d'avance arrêtées.

Don Antonio Pimantel trouva la cour à Lyon, dans les plaisirs et les fêtes. Mazarin, pour stimuler l'Espagne, et la décider à finir le mariage avec l'infante, qui était le point

liance de ce prince avec les Anglois. Après cet exemple, Sa Majesté ne peut manquer de faire la paix avec un semblable motif. D'ailleurs l'empereur a les mains tellement liées qu'il ne peut plus donner aucun secours, ni à la Flandre, ni à l'Etat de Milan; et enfin le Portugal paroît sur le point d'entrer en alliance avec les Anglois et les François d'une part, et peut-être avec les Hollandois de l'autre, ce qui seroit très-fâcheux. » — Archives de Simancas, cot. A 16.

capital du traité, avait voulu donner le change à la cour de Madrid; le cardinal avait publié que le jeune roi Louis XIV allait épouser une fille de Savoie, et à Lyon avait eu lieu l'entrevue. La princesse Marguerite de Savoie n'était point jolie, mais tel était le caractère et le tempérament de Louis XIV jeune homme, qu'il s'éprenait de toutes les femmes, devenait amoureux fou de toutes celles qui s'offraient à sa cour, et le cardinal eut toutes les peines du monde à l'empêcher d'épouser sa cousine de Savoie; il fut à craindre un moment que ce que le ministre voulait n'offrir que comme un semblant ne devînt une réalité. A Lyon, où l'on reçut don Antonio Pimantel, on déploya une magnificence de ballets et de pompes qui commençaient alors à être grandement à la mode. Le roi dansait jusqu'à perdre haleine, tout pimpant avec un justaucorps de paillettes brodées sur fond d'argent; on joua un intermède de Molière, et ce fut à l'issue de ces fêtes que le cardinal et don Antonio Pimantel entamèrent les grandes questions de la paix dans la même forme que M. de Lionne les avait entamées à Madrid avec don Louis de Haro.

Trois points, je le répète, étaient à discuter : 1° le mariage de Louis XIV et de l'infante; 2° les compensations territoriales; 3° la rentrée du prince de Condé. Sur le premier point, il y avait accord sur l'opportunité du mariage; Anne d'Autriche poussait à l'alliance de sa nièce avec son fils; c'était une force qu'elle allait donner à son pouvoir; Mazarin à son tour désirait cette union, non seulement parce qu'il voulait plaire à Anne d'Autriche, mais encore parce qu'il y apercevait une transaction de famille à la suite d'une paix politique, ce qui était un moyen de donner à cette paix une plus longue durée. L'Espagne voyait également son influence s'accroître par cette union; elle avait toujours négocié pour avoir une infante sur le trône; mais ce qui, lors de la négociation de M. de Lionne à Madrid, avait arrêté le cabinet espagnol, c'est que Philippe IV, n'ayant point d'enfant mâle, la couronne devait venir de plein droit à l'infante, ce qui entraînait la réunion sur une même tête des deux monarchies[1]. Depuis, pourtant, le roi d'Espagne

[1] Dépêche de M. de Lionne, mss Béthune, ann. 1658.

avait eu un fils, la reine était enceinte encore; dans cette longue espérance de postérité, il n'était pas probable que la couronne revînt à l'infante. Cette considération, jointe à l'acte de renonciation, mit fin à cette première difficulté; il ne s'agit plus dès lors que des conventions purement matrimoniales, de fixer la dot, le douaire, stipulation qui se renouvelait dans tous les contrats de mariage entre les têtes couronnées [1].

La seconde question relative aux possessions territoriales, à la restitution respective des conquêtes, fut résolue dans une suite de conférences entre le marquis de Pimantel et M. de Lionne; on prit en quelque sorte l'*uti possidetis* avant la guerre. Les dernières hostilités n'avaient produit que des possessions instantanées; on prenait les villes, on les perdait quelques instans après; c'étaient plutôt des postes militaires que des souverainetés territoriales. L'Espagne reprenait donc tout ce qu'on lui avait enlevé, et les négociateurs lui assuraient la possession incontestable d'Anvers,

1 Dépêche de M. de Lionne, mss. Béthune, ann. 1658.

Juliers, Philippeville et Marienbourg; la France exigeait que les Anglais conservassent un poste militaire sur le continent, et ce fut pourquoi la possession de Dunkerque leur fut accordée. Quant aux indemnités d'argent, chacune des parties devait renoncer aux réclamations qu'elles avaient à exercer les unes envers les autres. On prenait pour bases l'état des relations financières avant la guerre, et on opérait une complète compensation [1].

Restait enfin la question du prince de Condé, et les engagemens de l'Espagne étaient tels envers le prince, qu'il était impossible qu'on ne le fît pas entrer dans les stipulations définitives d'un traité de paix. Le marquis de Pimantel et M. de Lionne étaient d'accord sur ce point, que le prince de Condé devait avoir sa grâce pleine et entière; mais en quoi ils différaient, c'était sur l'étendue de pouvoir que devait obtenir M. le Prince. L'Espagne, qui avait intérêt à le maintenir comme chef de parti prêt au besoin à prendre les armes, de-

1 Articles préliminaires signés à Paris, mss. Béthune, ann. 1659.

mandait pour M. le prince de Condé, non seulement la restitution de ses domaines, de ses richesses mobilières, mais encore l'établissement d'un apanage avec des villes de sûreté, comme au temps des huguenots; ainsi, au premier mécontentement, le prince de Condé pourrait prendre les armes et se poser comme chef d'opinion. La France voyait trop bien les intentions de l'Espagne pour ne pas repousser les réclamations de don Antonio de Pimantel; elle y mit tant de persévérance, qu'elle en fit la condition de la paix. Les troubles de la Fronde réagissaient sur l'esprit du cardinal, de telle sorte qu'il n'eût jamais consenti à rétablir les grands partis militaires et municipaux qu'il avait si long-temps combattus. Toutes les difficultés furent réglées à Paris avant qu'on indiquât même les conférences des Pyrénées [1]. L'histoire a dit qu'aux Pyrénées le traité fut discuté dans ses bases pendant les entrevues de Mazarin et du ministre Louis de Haro; tous les points principaux avaient été arrêtés d'avance confidentiellement entre M. de Lionne et le

1 Aucun historien n'a parlé des premières négociations de M. de Lionne à Paris.

marquis de Pimantel à Paris ; les conférences ne furent plus qu'une forme, qu'une certaine manière de régler les détails, et de donner une authenticité à un travail élaboré d'avance par les véritables négociateurs. C'est ce qui arrive presque toujours dans les négociations diplomatiques ; les congrès ne sont que des solennités où se signent des articles tellement discutés et préparés, qu'il n'y a pas motif pour des débats sérieux. Il y a peu d'exemples dans l'histoire d'un congrès rompu, parce que les parties ne se seraient pas entendues ; ce serait compromettre la prévoyance et la dignité des cabinets. Quand les plénipotentiaires vont à une assemblée publique, il faut que cette assemblée aboutisse à un résultat. Mazarin et Louis de Haro ne s'abouchèrent aux Pyrénées qu'après qu'ils furent sûrs de rapporter la paix, et de la proclamer à Paris et à Madrid.

CHAPITRE XCVIII.

CONFÉRENCES DE LA BIDASSOA.

Départ de Mazarin et de Louis de Haro pour les Pyrénées. — Question de prérogatives. — Lieu de la conférence. — Faste des plénipotentiaires. — Premières conférences. — Affaires traitées de la seconde à la septième journée. — Correspondance ministérielle avec Letellier et le conseil de Paris.

1659.

Quand les préliminaires d'une convention définitive avec l'Espagne eurent été concertés, une correspondance s'engagea entre le cardinal Mazarin et le premier ministre espagnol, Louis de Haro, pour s'inviter mutuellement à assister

à des conférences officielles. Les intérêts des deux monarchies devaient y être réglés définitivement. L'habitude était alors de déployer un grand faste; la vie de la noblesse était toute en dehors; les populations étaient en incessante représentation; ce n'étaient que processions aux saintes bannières, dénombrement de gentilshommes. Indépendamment de ces coutumes générales, les deux ministres s'étaient piqués d'honneur à qui montrerait le plus de magnificence. Mazarin partit de Paris le 24 juin par les grandes chaleurs de l'été; il monta dans son beau carrosse doré, traîné par huit magnifiques mules; il était suivi de soixante seigneurs les plus puissans de la cour, tels que le maréchal de Gramont, les ducs de Créqui et de Villeroi; parmi les ecclésiastiques, on comptait les archevêques de Lyon et de Toulouse, hauts dignitaires dans la hiérarchie de l'Eglise. Le cardinal, qui prenait le titre de premier plénipotentiaire de France, avait pour secrétaire d'Etat M. de Lionne qui avait engagé les conférences de Paris. La route fut belle et facile, on se divertit beaucoup; quel que pût être le caractère de gravité de Mazarin et de M. de

Lionne, tous ces jeunes et brillans seigneurs, les officiers des gardes du cardinal riaient et folâtraient, et chaque soir il y avait cercle chez Son Eminence, où l'on ne pensait qu'aux plaisirs de la paix. Le cardinal restait couché dans son lit de parade, et c'était dans sa ruelle que se faisaient jeux et parties à la lueur des cierges [1].

Dès l'arrivée du cardinal à Bayonne, un exprès apprit que Louis de Haro était déjà aux frontières dans un équipage non moins brillant que celui du cardinal, avec plus de cinq cents cavaliers espagnols; de loin ce noble cortége faisait l'effet d'une mer ondoyante de plumes et larges chapeaux ombragés : on nomma des commissaires pour fixer le lieu de la conférence. Il avait d'abord été désigné un petit pavillon, moitié sur les terres de France, moitié sur les terres d'Espagne; les deux ministres devaient y entrer en même temps, afin de ne pas avoir l'air de déroger l'un envers l'autre. Dès ce moment s'élevèrent aussi quelques difficultés de prérogatives [2]. En diplomatie les questions

1 *Gazette de France*, ad ann. 1659.

2 Des notables conférences en l'île des Faisans, à Saint-Jean-de-Luz (Brochure, Paris, 1659).

d'honneur, les discussions qu'elles soulèvent ne sont pas toujours destinées à des puérilités cérémoniales; souvent elles cachent des nécessités de position. Ainsi Louis de Haro, en discutant le point de savoir qui ferait la première visite, voulait se donner le temps de profiter des événemens militaires qui semblaient favorables à sa cour. Ce n'était pas l'orgueil espagnol tout entier qui dirigeait sa conduite, mais encore l'habileté diplomatique qui demandait des retards. Mazarin se rendait compte parfaitement du motif réel, et ce n'est qu'à regret qu'il l'attribue tout entier au caractère flegmatique de don Louis[1]. Enfin pour faire cesser toute espèce de discussion, il fut arrêté que la conférence se tiendrait sur la Bidassoa, au milieu du fleuve, dans une île d'alluvions désignée sous le nom d'île des Faisans, assez spacieuse pour qu'on pût y élever de beaux pavillons, des tentes nombreuses, capables

1 « Je suis au désespoir, écrit Mazarin à Letellier, que don Louis tienne une conduite si flegmatique. Le climat de son pays le doit obliger à cela, et peut être la créance qu'il prendra ainsi avantage sur l'impatience des Français. Je tâcherai pourtant de le corriger, de sorte qu'il se trompe dans son calcul. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9359/2.

de contenir les gentilshommes de France et d'Espagne. Le pavillon principal prit le nom générique de Loge, qui alors signifiait un bâtiment composé de chambres et de cabinets. Deux cents ouvriers y travaillèrent ; tout y était parfaitement égal, fauteuils, lits de parade, tapis; les deux ministres devaient y entrer en même temps, au signal d'un coup de hallebarde que donneraient les suisses de la chambre. Dans la pièce commune, il n'y eut d'assistans que don Louis et Mazarin, les secrétaires d'Etat Lionne, et pour l'Espagne, don Alonzo de Colonna, faisant également les fonctions de secrétaire d'Etat.

Près de deux mois s'étaient passés dans ces préliminaires, collations, ballets où les danses espagnoles et françaises se mêlèrent avec une grande cordialité; il y eut maintes querelles des gentilshommes; mais les lois sur le duel furent si sévères qu'on ne croisa point l'épée. Le 22 août fut la conférence véritablement d'affaires; les procès-verbaux de ce congrès que j'ai retrouvés en Espagne de la main d'Alonzo de Colonna[1] ne sont qu'une analyse sèche des

1 Archives de Simancas, col. B 18.

différens motifs donnés pour et contre, et des conventions définitivement arrêtées. Mais il existe de la main même du cardinal Mazarin les lettres qu'il écrivait jour par jour à Letellier. Letellier avait toute la confiance de Mazarin; à son départ de Paris, le cardinal lui avait confié la direction de toutes les affaires politiques; c'était le confident du ministre, celui à qui il destinait sa succession politique comme Richelieu l'avait léguée à Mazarin. Il y a ainsi dans les hommes d'Etat un désir de transmettre leurs idées, leurs systèmes, comme dans les simples particuliers un désir de transmettre leurs propriétés; il y a gloire pour eux de se survivre. La correspondance du cardinal Mazarin est de tous les jours; elle est de sa main et datée du lieu même des conférences : « Je me tourmente incessamment, écrit-il à Letellier le 10e août 1659, et il n'y a diligence de laquelle je ne me serve pour hâter ce bienheureux jour dans lequel don Louis et moi nous nous verrons; mais avec tout cela je ne puis pas venir à bout de vaincre la lenteur avec laquelle ces messieurs-là se conduisent. Il faut quelquefois s'accommoder à l'infirmité des autres, mais ce que je

vous puis dire, c'est que si j'aimois l'ostentation, j'aurois de quoi me satisfaire, puisque, sans doute, j'ai de toutes sortes de tapisseries supérieures et en qualité et en quantité à celles de don Louis; j'ai beaucoup plus de monde que lui de toute façon, c'est-à-dire plus de domestiques, plus de gardes et plus de gens qui m'accompagnent, et je crois qu'il y aura pour le moins trente carrosses à dix chevaux qui me suivront le jour où j'irai à la conférence. Ils ont souhaité que l'on mît des haies tout du long jusques à la pointe de l'île, afin qu'il n'y eût point de communication entre ceux qui m'accompagneroient et ceux qui viendroient avec don Louis; et j'en ai été bien aise, car assurément l'indiscrétion de quelqu'un auroit pu faire naître quelque inconvénient; malgré les précautions qu'on eût prises, il eût été impossible que nos François ne se fussent moqués de leur chausses étroites, de quoi les Espagnols se sont déjà doutés; mais il me semble qu'il y a assez de quoi se moquer assez de la largeur des nôtres, et l'on pourroit aisément se tenir quittes les uns les autres là-dessus, si ce n'est que les Espagnols, se souvenant de s'être trop moqués

dans l'entrevue de Louis XI, de ce que les François étoient aussi chichement et aussi étroitement qu'ils le sont à présent eux-mêmes, ils ne voulussent maintenant approuver la mode de nos chausses d'aujourd'hui, laquelle est toute contraire à celle de ce temps-là. Et je n'espère pas, vu la contrariété de ces actions, que quelque paix qui se fasse, nous nous puissions jamais rencontrer habillés de la même façon. Vous pourrez lire ceci à Leurs Majestés; mais il n'est pas bon que ce soit publié, s'il vous plaît, parce qu'encore que ce soient des bagatelles, on en feroit des railleries qui, étant rapportées, feroient de mauvais effets[1]. »

Quand les conférences s'ouvrent sur les questions essentielles de politique, Mazarin se découvre avec non moins d'abandon à son confident Letellier : « La conférence d'hier a été un peu forte, mais j'en suis sorti avec une entière satisfaction; les coups que j'ai portés sur-le-champ, parmi lesquels il y en a eu d'assez hardis, m'ont donné lieu de connoître le fond du cœur de don Louis et de me confirmer dans

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9359/2.

le jugement que j'ai fait que la fin de cette négociation seroit bonne et qu'elle ne produiroit rien qui ne fût avantageux au service, à l'honneur et à la dignité du roi. Le premier point qui fut mis sur le tapis, ce fut celui du mariage. Il n'y eut pas grande difficulté de convenir sur ce qu'il y avoit à faire, de manière que l'on tomba d'accord que M. de Lionne et le secrétaire don Pedro Colonna travailleroient aux articles et aux lettres qu'il falloit que les deux rois écrivissent au pape pour avoir la dispense, et à toutes les autres particularités qui seroient nécessaires pour pouvoir promptement s'appliquer à l'exécution de cette affaire. Don Louis me parla ensuite des intérêts de M. le Prince; il me réitéra avec force ses instantes prières pour m'obliger à intercéder auprès du roi en faveur dudit prince, me disant que ce point une fois bien ajusté, et M. le Prince qui ne respiroit que de mériter la bienveillance du roi, de la reine et mon amitié, recevant quelque raisonnable satisfaction qui le pût faire retourner en France sans déshonneur, toutes choses se passeroient à souhait et l'on jouiroit d'un siècle d'or. Il s'étendit fort au

long sur tous les exemples qu'il y avoit de la clémence des rois de France à l'égard de ceux qui s'étoient oubliés de leur devoir comme avoit fait M. le Prince, qu'il étoit assez ordinaire en France de commettre de semblables crimes, et non seulement d'en obtenir le pardon, mais aussi d'en tirer des avantages, et il ne me fut pas mal aisé de remarquer qu'il avoit bien étudié sa leçon. J'avoue que cette dernière clause de son discours me piqua furieusement, me semblant que les Espagnols qui parlent tous en cette conformité s'efforcent autant qu'ils peuvent d'établir cette maxime : « que la rebellion n'est pas un crime en France, mais plutôt un moyen de faire sa condition meilleure », et je lui repartis sans m'émouvoir qu'il étoit vrai que les François s'emportoient avec plus de facilité que les Espagnols à manquer à leur devoir envers leur souverain, mais que les rois, bien loin de les convier par trop de bonté à tenir cette mauvaise conduite, avoient toujours usé de la dernière rigueur quand le bien et leur service ne les avoient point obligés d'en user autrement; et qu'en cela ils ne s'éloignoient pas en France de la manière dont

on usoit en Espagne, puisque j'avois remarqué que quand on ne pouvoit châtier et remédier aux rebellions, on avoit patience. Et j'ajoutai ensuite l'exemple des Hollandois qui, ayant soutenu leur rébellion jusqu'au bout, le roi d'Espagne les avoit enfin reconnus pour États libres. Je conclus en disant que j'étois bien aise qu'on ne pût pas dire que tous les malheurs de révoltes arrivés en France aient encore fait perdre un pouce de terre au roi, lequel, par une bénédiction visible de Dieu, en avoit étendu les bornes de tous côtés durant même la guerre civile qui avoit si fort affligé ce royaume. Je reconnus bien que ce discours gênoit le seigneur don Louis, et je lui dis que j'étois fâché qu'il m'eût obligé, par celui qu'il m'avoit tenu, de le pousser si avant; mais que l'honneur de la France et le service de mon roi ne m'en avoient pu dispenser. Ensuite, témoignant quelque émotion, il me parla encore en termes plus forts pour la satisfaction de M. le Prince, me disant que l'honneur de son maître y étoit engagé, et qu'il me prioit une fois pour toutes de lui dire nettement ce qu'il pourroit espérer sur ce point, puisque celui-là ajouté, l'on con-

viendroit facilement de tous les autres en une seule conférence. C'est ici que je jugeai à propos, pour le bon succès de cette négociation et pour connoître au vrai le fond du cœur de don Louis, de m'emporter par adresse, et élevant ma voix avec force, je lui dis : « Oh ! monsieur, vous me parlez avec trop de franchise et de liberté sur le point de M. le Prince. Ainsi je vous déclare, après avoir souffert plus patiemment que je ne devois que l'on ait employé quatre conférences à contester une chose ajoutée déjà dans le traité de paix signé à Paris, que le roi ne fera pas un pas au-delà de ce que je vous ai tant de fois répliqué ; que quand même Sa Majesté me permettroit de faire un plus long séjour sur cette frontière et que nous eussions ensemble encore cent conférences, vous n'obtiendriez de moi rien davantage, parce que jamais elle ne consentiroit que le roi d'Espagne donnât une récompense à M. le Prince qui servît à la postérité de monument de sa rebellion et d'un pernicieux exemple aux personnes de sa condition. » Il voulut m'interrompre en cet endroit, mais le priant de me laisser achever, je continuai à lui dire « qu'il falloit que M. le Prince se

résolût, comme j'avois protesté plusieurs fois, d'être ou tout François ou tout Espagnol, et qu'il falloit tomber d'accord que le roi en pût user à son égard de la même manière que le roi d'Espagne en useroit à l'égard du Portugal. » Je ne saurois assez vous dire à quel point don Louis fila doux après ces déclarations si hardies que je lui fis, car il n'y a civilités ni termes obligeans desquels il ne se servît pour me satisfaire, disant positivement qu'il me déclaroit que rien au monde n'étoit capable de nous faire séparer, non seulement sans l'entier établissement de la paix, mais aussi sans celui d'une sincère et parfaite amitié entre nous. C'est de là que je pris occasion de m'assurer de plus en plus que rien n'étoit capable d'obliger don Louis à rompre cette négociation, puisque lui ayant parlé si fortement et avec tant de liberté, lui mettant le marché à la main, il avoit à l'instant changé de style[1]. »

La finesse de Mazarin se déploie dans ces conférences intimes avec don Louis, caractère grave, lent à se décider, timide surtout dans

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9359/2.

ses résolutions. Le cardinal italien pénètre jusqu'au fond de ce caractère; il a sur le ministre espagnol une incontestable supériorité; la diplomatie de Madrid ne peut lutter contre la dextérité du cardinal et de M. de Lionne. « Dans la conférence d'hier, continue Mazarin, don Louis commença par me demander des nouvelles de la santé du roi et de la reine, et par me dire que le roi son maître lui donnoit charge de lui en envoyer tous les jours, me priant de lui faire l'honneur de le mettre aux pieds de Leurs Majestés, ce sont ses propres termes, et les assurer qu'il n'y avoit rien qu'il souhaitât avec plus de passion que de s'y voir bientôt en effet, et qu'il espéroit ce bien avec grand fondement, puisque, par les lettres qu'il avoit reçues de Madrid, il connoissoit bien que le roi son maître lui avoit destiné l'honneur d'accompagner l'infante. Il me dit ensuite qu'on travailloit déjà à Madrid aux livrées, que le roi son maître se portoit bien, qu'il ne doutoit pas qu'il ne vînt avec grand plaisir pour voir et embrasser la reine, mais aussi le roi son neveu; et me parlant du temps auquel tout pourroit être exécuté, il me

fit connoître que les grandes chaleurs qu'il fait en Espagne ne permettoient pas au roi son maître de partir plus tôt que le premier jour d'octobre. Il ajouta ensuite qu'étant entré dans mon appartement, il avoit admiré le portrait du roi fait par Mignard, qu'il y avoit remarqué un prince beau, de bonne mine et de grande majesté, qu'il écriroit cela de nouveau en Espagne, et qu'il me pouvoit dire sans flatterie que la sérénissime infante auroit grand plaisir à le voir, et qu'enfin elle étoit bien digne d'être l'épouse d'un tel roi. Don Louis ayant pris occasion d'exagérer encore les avantages extraordinaires que la France recevoit de cette paix, par le moyen de laquelle elle assuroit ses conquêtes et étendoit ses bornes de tout côté, je lui répondis que le roi renonceroit avec plaisir à tout cela si le roi catholique lui vouloit rendre en échange la seule Navarre que tout le monde sait bien lui appartenir à si juste titre qu'il n'y a pas un François qui en naissant ne soit persuadé qu'il n'y a pas moins de droit que sur la ville de Paris. Il me répliqua si je savois bien ce que c'étoit que la Navarre qui n'avoit nulle étendue, et qui n'étoit même pas

si grande que le Roussillon : « Acceptez donc la proposition que je vous ai faite, lui dis-je, vous assurant que si vous me prenez au mot, le roi ne me désavouera pas ; mais je crois que vous n'en ferez rien et que vous aimerez beaucoup mieux conserver le petit pays où il n'y a que deux ou trois places, que de recevoir celui que je vous offre avec dix fois autant de places, car vous savez bien que si le roi avoit une fois Pampelune, le roi catholique seroit contraint de déloger de Madrid.... » Vous me ferez plaisir de dresser vous-même et de m'envoyer un mémoire des qualités que je dois prendre dans le traité ; je me serois contenté volontiers de celle de cardinal comme j'ai accoutumé de faire, mais comme don Louis y fera insérer les siennes, il a semblé que par honneur je le devois faire aussi, outre que j'ai été bien aise que la postérité vît les grâces que j'ai reçues de Leurs Majestés ; il me semble que j'ai celle de chef des conseils du roi : je crois pouvoir prendre aussi celle de duc de Mayenne, quoique mes lettres ne soient pas enregistrées au parlement[1]. »

1 Voici une autre dépêche du même jour : « Je vous dirai en

Cette suite de dépêches forme l'histoire la plus intime, la plus complète des conférences de la Bidassoa. Mazarin y conserve toujours sa supériorité sur le plénipotentiaire espagnol ; sa position est évidemment meilleure que celle de don Louis. Depuis un demi-siècle l'Espagne avait fait d'innombrables efforts pour remuer et embarrasser la monarchie française ; elle n'avait point réussi ; tous les agens qu'elle avait employés n'avaient abouti à rien ; elle pouvait bien invoquer quelques succès militaires, mais ils étaient bien peu de choses encore si on les comparait à la récente pacification de la France, aux conquêtes effectives opérées par ses armées, et surtout aux forces que l'alliance anglaise donnait à la France. La soumission du prince de Condé est toujours l'article important des con-

gros, afin de satisfaire en quelque façon la curiosité que Leurs Majestés pourroient avoir, qu'il me semble que les affaires s'aplanissent de plus en plus, puisque le seigneur don Louis m'a parlé aujourd'hui fort sobrement sur le fait de M. le Prince, et en termes qui me déchargent de plus en plus que cela n'empêchera pas que cette négociation ne se termine heureusement. Je vous prie de représenter à Leurs Majestés que mon plus grand plaisir seroit de leur pouvoir donner à toute heure de mes nouvelles, mais que cela m'est impossible, puisque, sans exagération, je n'ai presque pas le temps de respirer, tous les

férences ; Mazarin veut bien lui faire obtenir grâce et pardon du roi, mais il refuse de traiter d'égal à égal. C'est un vaincu qui fait sa soumission ; on l'accueille, mais c'est à condition d'une obéissance absolue. On voit, à mesure que les conférences sont à leurs fins, le cardinal manifester plus de joie et de confiance. Il écrit encore à M. Letellier : « Je hâte toutes choses, en sorte que, nonobstant le peu d'inclination que don Louis (forcé à cela par son naturel lent) peut avoir à finir les affaires, il sera contraint, par le peu de repos que je lui donnerai, à achever ce qui me reste; à quoi il y a d'autant plus d'apparence, que je ne vois rien qui, à mon avis, soit capable de nous arrêter, quoique je ne voudrois pas m'engager à faire un jugement précis du temps que cela pourra être fait,

ministres des princes qui sont ici me voulant voir à tout moment, les conférences consommant un jour entier pour le temps qu'elles durent, et pour celui qu'il faut mettre à aller et venir à l'île qui est à deux lieues d'ici, et dont le chemin est fort fâcheux; et étant d'ailleurs obligé à vous écrire, non seulement comme je fais, afin que Leurs Majestés soient informées de ce qui se passe, mais aussi à écrire généralement à tous les ministres du roi plus exactement encore que je ne faisois quand j'avois l'honneur d'être auprès de Sa Majesté. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9359/2.

voyant tous les jours par expérience la peine que don Louis a de pouvoir aller autrement que le petit pas; néanmoins les articles du mariage étant déjà en forme, je crois que tout pourra être signé dans huit ou dix jours, après quoi, vous pouvez bien croire que je ne ferai pas long séjour en ce pays, si ce n'est que je voulusse employer quelque temps à apprendre le basque et à sauter comme ils font, ou que je me misse en tête de ne m'en retourner que je n'eusse vu prendre une baleine[1].» — «Ce fut hier, ajoute-t-il, la vingtième conférence, laquelle, quoiqu'elle durât bien six heures, ne sera pas la dernière; mais je puis bien assurer Leurs Majestés que, dans la première, l'on signera tout, et qu'elle se tiendra mardi prochain, c'est-à-dire dans trois jours; don Louis m'en a ainsi assuré, n'y ayant plus que quinze ou vingt articles à copier, sans qu'il reste aucune matière de contestation, ni sur la substance ni sur les paroles. Je ne vois pas que rien puisse empêcher l'exécution de ce que dessus; mais il y a eu tant de remises jusqu'à

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9359/2.

présent, et tant de contestations sur des choses sur lesquelles il sembloit qu'il n'y avoit pas un mot à dire, que je n'ose pas assurer positivement ce qui en sera, et je crois même que, quand je serai en chemin pour aller à Toulouse, je douterai encore alors si cette négociation sera finie[1]. »

Toute cette correspondance a une bien vive, bien profonde curiosité, parce qu'elle révèle l'esprit du négociateur; le traité est à sa fin; Mazarin est impatient de voir la pacification s'accomplir. Il s'attache toujours un peu d'orgueil à un grand œuvre; on a gloire à le conduire à son but; on veut qu'il se développe et produise ses résultats. Mazarin habita plus de quatre mois Saint-Jean-de-Luz. Je visitai sur la Bidassoa, dans un pélerinage historique, cette île des Faisans, qui depuis a pris le nom d'*île de la Conférence;* il n'y a plus vestige de ce riche parloir d'or, de tentures et de soie, élevé pour la paix des deux grandes monarchies. La Bidassoa, si paisible dans son cours, a vu, dans la marche des siècles, les dra-

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9359/2.

peaux et les tentes brillantes se déployer sur ses rives; elle fut visitée tour à tour par une brave et galante noblesse ou par les armées d'envahisseurs. Ces événemens ont à peine laissé une empreinte, le temps a tout emporté; ces grandes scènes ont disparu dans les âges comme les flots du fleuve se perdent dans la mer; de hauts peupliers, des joncs, des oiseaux sauvages sont les seuls habitans de cette île, que mon imagination peuplait du génie de Mazarin et de cette brillante cour qui accompagnait les deux négociateurs pour la paix. De toutes ces négociations de la Bidassoa, il ne reste plus qu'un résultat moral et politique, car ceux-là survivent au temps; ce résultat, c'est l'indispensable union de la France et de l'Espagne, les communs intérêts qui président aux deux monarchies.

CHAPITRE XCIX.

MARIAGE DE LOUIS XIV. — RÉDACTION DÉFINITIVE DU TRAITÉ DES PYRÉNÉES.

Le roi après le départ de Mazarin pour la conférence. — Les nièces du cardinal. — Marie Mancini. — Fol amour du roi. — Ses répugnances pour l'Infante. — Correspondances du cardinal pour détourner Louis XIV de tout commerce avec sa nièce. — Voyage du roi à Bordeaux. — Contrat de mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse. — Le comte de Gramont en Espagne. — Dépêches de l'ambassadeur sur le mariage. — Renonciation de Marie-Thérèse au trône d'Espagne. — Célébration des noces.

1659 — 1660.

Louis XIV était resté à Paris pendant que le cardinal Mazarin partait pour assister aux conférences des Pyrénées; la direction du conseil était confiée par le ministre à Letellier

que Louis XIV et Anne d'Autriche avaient pris en confiance. Le roi s'occupait peu d'affaires encore; il avait alors vingt-un ans; tout plein de passions, d'activité, il ne quittait les camps et les siéges que pour se donner aux impétuosités de la jeunesse. La vie de Louis XIV commença par des galanteries chevaleresques; il s'éprenait avec frénésie, toujours prêt à sacrifier sa politique, les intérêts de sa royauté au sentiment qu'il éprouvait. Jamais tête humaine n'avait moins distingué les avantages d'une alliance, l'utilité d'une mesure; il allait devant lui au premier objet qui lui inspirait de l'attachement, et comme le principe religieux dominait dans son éducation, Louis XIV, avec sa vie plus tard si dissipée, ne songeait qu'à épouser l'objet de ses prédilections. Mazarin l'avait vu avec inquiétude, lors du séjour à Lyon, demander à s'unir à Mme de Savoie sa cousine, si disgraciée, tandis que le ministre appelait l'alliance avec l'Espagne. Voilà maintenant qu'une autre passion vint tout à coup s'emparer de l'esprit et du cœur du jeune monarque, je veux parler de son amour pour Marie Mancini; c'était la plus laide de

toutes, celle dont les pamphlets de la Fronde comparaient le teint « à la couleur d'une cheminée. » Marie Mancini avait complètement captivé Louis XIV par son esprit infiniment gracieux et varié, et comme elle était habile, elle avait tout refusé, afin d'entraîner le roi à la prendre pour femme légitime. Déjà une des nièces du cardinal avait épousé le prince de Conti; c'était beaucoup sans doute, car la race des cadets de Bourbon était bonne et haute; mais de là à la couronne royale le pas était grand encore; Marie Mancini s'était proposée de l'avoir fermée, cette couronne; c'était sa préoccupation, comme elle avait été la pensée de Mlle de Montpensier.

On a dit que Mazarin favorisait les vues ambitieuses de sa nièce, et qu'il aurait été bien aise de la voir sur le trône de France, comme à une autre époque une Marie de Médicis avait été élevée jusqu'à la couronne de Henri IV. Il n'en est rien. Tout le souci de Mazarin, au contraire, c'est de mettre un terme à ce qu'il appelle un scandale, car peut-il négocier sérieusement aux Pyrénées le mariage avec l'infante, si l'on vient à savoir que le jeune

roi poursuit avec acharnement une autre femme, la propre nièce de Son Eminence? Mazarin ordonne à Marie Mancini de quitter la cour, et de se retirer à La Rochelle, puis à Bordeaux. Le jeune roi la poursuit partout; quand il ne peut parvenir jusqu'à elle, il passe des journées entières à lui écrire, lui si paresseux des travaux de l'esprit, de tout ce qui touche à l'art du madrigal et des lettres. Mazarin en est tout inquiet. Il n'y a rien de plus curieux que les lettres qu'il écrit à Louis XIV : il prie, il menace, il se fâche, jusqu'à ce point de déclarer au roi qu'il se retirera s'il ne renonce à ses desseins. « Sire, lui écrit-il, vous trouverez ci-joint un paquet qui m'a été adressé d'un lieu auprès de La Rochelle, et vous me permettrez de vous dire, avec tout le respect et la soumission que je vous dois, que, bien que ma complaisance pour les choses que vous avez souhaitées ait toujours été au dernier point quand je croyois vous le pouvoir rendre sans préjudicier à votre service et à votre gloire, je voudrois bien avoir le moyen d'en user de même en ce rencontre. Néanmoins, s'agissant de ma réputation et de celle d'une per-

sonne que vous honorez de votre bienveillance, qui assurément recevroit une atteinte irréparable si vous n'aviez la bonté de rompre le commerce que vous entretenez avec tant d'éclat. Je vous conjure de le faire, et étant comme vous êtes le plus juste et le plus raisonnable de tous les hommes, je ne dois pas douter que par ce seul motif vous m'accorderez cette grâce, je veux pourtant la recevoir comme la plus grande récompense que vous puissiez me donner des petits services que j'ai eu le bonheur de vous rendre. Ledit commerce vous fait plus de tort que si la personne dont est question étoit à la cour. Si vous saviez comme on en parle à Fontarabie et parmi les personnes qui m'accompagnent, vous n'auriez pas affaire de mes supplications, et vous ne les attendriez pas pour y donner ordre. Je garde aussi une quantité d'avis venus de Flandre, d'Allemagne et d'autres endroits qui parlent de tout ceci avec une liberté qui m'a surpris; et comme je souhaite encore plus votre honneur que tout ce qui pourroit me plus toucher, je ne puis pas m'empêcher de vous dire toutes ces particularités, afin qu'ayant la bonté

d'y faire réflexion, vous l'ayez aussi de faire ce de quoi je vous supplie très-humblement. Je vous demande pardon si je vous presse d'une chose laquelle ne sera peut-être pas dans votre sens, et croire que je continuerois volontiers de donner ma vie pour avoir le bonheur de ne vous proposer jamais que des choses agréables qui s'accordassent avec la bienséance et votre gloire particulière[1]. »

Cette lettre si pressante du ministre ne produisit que peu d'effet; le roi persista dans sa vive passion pour Marie Mancini; le cardinal se hâte encore de lui écrire : « Quand vous ne m'auriez si précisément ordonné, comme vous l'avez fait, de vous parler avec toute sorte de liberté, quand il y va de votre

1 Quant aux affaires, le ministre se montre facile; voici un billet écrit de sa main au roi : « Je vous envoie un billet, par lequel je donne ordre à Colbert de payer à Blouin mille pistoles, ou onze mille livres. Il trouvera cette somme et de plus grande si vous en avez affaire ; et il faut une fois pour toutes que vous sachiez que n'ayant rien qui ne soit à vous, vous pouvez disposer de ce que j'ai jusqu'au dernier sol, et vous ne me sauriez faire un plus grand plaisir, tout mon bonheur consistant à vous plaire pour me conserver l'honneur de votre bienveillance. » — Mss. de Béthune, vol. cot 9359/2. — 12 juillet, ann. 1659.

service, je ne laisserois pas de le faire en cette conjoncture, quoique je susse mon devoir être désagréable, et de courir risque de perdre vos bonnes grâces. J'ai vu ce que la *confidente*[1] m'écrit touchant votre chagrin et la manière dont vous en usez avec elle; mais comme je sais que l'affection qu'elle a pour vous est à l'épreuve de tout, et que votre bon naturel, aussi bien que votre devoir, vous donne beaucoup d'inquiétudes, dès que vous connoissez lui avoir déplu, et que vous revenez aussitôt à lui témoigner la dernière tendresse, cela ne me donneroit pas grande peine; mais je vous avoue que je la ressens extrême, d'apprendre par tous les avis qui se reçoivent généralement de tous côtés, de quelle manière on parle de vous dans un temps que vous m'avez fait l'honneur de me déclarer que vous étiez résolu d'avoir une extraordinaire application aux affaires, et de mettre tout en œuvre pour devenir en toutes choses le plus grand roi de la terre. Les lettres

1 C'est ainsi que Mazarin nomme la reine-mère, Anne d'Autriche, dans toute sa correspondance.

de Paris, de Flandre et d'autres endroits, disent que vous n'êtes plus connoissable depuis mon départ, et non pas à cause de moi, mais de quelque chose qui m'appartient; que vous êtes en des engagemens qui vous empêcheront de donner la paix à toute la chrétienté, et de rendre votre Etat et vos sujets heureux par le mariage; et que, si pour éviter un si grand préjudice vous passez outre à le faire, la personne que vous épouserez sera très-malheureuse sans être coupable. On dit, et cela est confirmé par des lettres écrites de la cour à des personnes de ma suite, dont vous pourrez avoir connoissance un jour comme des autres avis quand j'aurai le bien d'être auprès de vous; on dit donc que vous êtes toujours enfermé à écrire à la personne que vous aimez, et que vous perdez plus de temps que vous ne faisiez à lui parler quand elle étoit à la cour. On y a ajouté que j'en suis d'accord et que je m'entends avec vous, vous poussant à ces choses-là pour satisfaire mon ambition et empêcher la paix. On dit que vous êtes brouillé avec votre mère, et ceux qui en écrivent en termes plus doux, disent que vous évitez autant que

vous pouvez de la voir. Je vois d'ailleurs que la complaisance que j'ai eue pour vous, lorsque vous m'avez fait instance de pouvoir mander quelquefois de vos nouvelles à cette personne, et d'en recevoir des siennes, aboutit à un commerce continuel de longues lettres, c'est-à-dire à lui écrire chaque jour et d'en recevoir réponse, et les courriers manquant, le premier est toujours chargé d'autant de lettres qu'il y a eu de jours qu'on n'a pu les envoyer, ce qui ne se peut faire qu'avec scandale, et je puis dire avec quelque atteinte à sa réputation et à la mienne. Ce qu'il y a de pis, c'est que j'ai reconnu par les réponses que la même personne m'a faites lorsque je l'ai voulu cordialement avertir de ce qui étoit de son bien, et par les avis que j'ai aussi tous les jours de La Rochelle, que vous n'oubliez rien pour l'engager de plus en plus, l'assurant que vos intentions sont de faire des choses pour elle, que vous savez bien qui ne se doivent pas, et qu'aucun homme de votre Etat ne pourroit en être d'avis, enfin qui sont par plusieurs raisons entièrement impossibles. Plût à Dieu que sans blesser votre réputation, vous puissiez vous ouvrir

de vos pensées à d'autres, car par ce qui vous seroit dit depuis le premier jusques au dernier de votre royaume, vous seriez au désespoir de les avoir eues, et je ne me verrois pas dans le plus pitoyable état où j'aie jamais été, étant accablé de douleur, ne pouvant dormir un seul moment, et en un mot ne sachant ce que je fais; ce qui est à un point que, quand je voudrois passer sur toute sorte de considérations pour vous servir, je n'aurois pas l'esprit et l'assiette qu'il faut pour vous servir avec succès, et vous rendre un aussi bon compte de vos affaires, comme je l'ai fait jusqu'à cette heure. Bien que vous ayez la bonté de me mander que vous vous résoudrez pour la gloire de Dieu et votre honneur à faire tout ce qui seroit nécessaire, vous me permettrez que je vous dise, qu'écrivant en d'autres termes à La Rochelle, je ne sais pas quelles sont vos véritables intentions. Je puis vous assurer de certaine science que le prince de Condé et bien d'autres sont alertes pour voir ce qui arrivera de ceci, espérant, si les choses se passent selon leurs souhaits, de bien profiter du prétexte plausible que vous leur pourrez don-

ner, pour lequel ledit prince ne douteroit pas d'avoir favorable tous les parlemens, les grands et la noblesse du royaume, voire tous vos sujets généralement, et l'on ne manqueroit pas encore de faire sonner bien haut que j'aurois été le conseiller et le solliciteur de toute la conduite que vous y aurez tenue. Je suis encore obligé de vous dire avec la même franchise que, si vous ne changez sans aucun délai de conduite, et que vous ne surmontiez la passion qui présentement vous domine, en sorte que chacun voie que non seulement le mariage projeté s'exécutera, et que vous le faites de bon cœur, il est impossible qu'en Espagne on n'ait connoissance de l'aversion que vous y avez et du mauvais traitement que l'infante courroit risque de recevoir, ne vous cachant pas de faire paroître par mille moyens, à la vue de tout le monde, et à la veille de votre mariage, que toutes vos pensées vont ailleurs; et en cela je tiens pour constant que l'on prendroit à Madrid les mêmes résolutions que nous prendrions nous-mêmes en pareil cas. C'est pourquoi je vous prie de considérer quelles bénédictions vous pourriez attendre

de Dieu et des hommes, si pour cela nous devions recommencer la guerre la plus sanglante qu'on ait jamais vue, et avec autant de préjudices que nous avons remporté d'avantages par le passé, lorsque Dieu favorisoit votre cause. Je conclus tout ce discours en vous disant que si je vois par la réponse, que je vous conjure de me faire en toute diligence, qu'il n'y ait pas lieu d'espérer que vous vous mettiez de bonne façon et sans réserve dans le chemin qu'il faut pour votre bien, pour votre honneur et pour la conservation de ce royaume, je n'ai autre parti à prendre, pour vous donner cette dernière marque de ma fidélité et de mon zèle pour votre service, qu'à me sacrifier, et après vous avoir remis tous les bienfaits dont il a plu au feu roi, à vous et à la reine de me combler, me mettre dans un vaisseau avec ma famille pour m'en aller en un coin d'Italie passer le reste de mes jours, et prier Dieu que ce remède, que j'aurai appliqué à votre mal, produise la guérison que je souhaite plus que toutes les choses du monde, pouvant dire sans exagération qu'il n'y a pas de tendresse pareille à celle que j'ai pour vous;

et qu'il me seroit impossible de ne pas mourir de regret, si je vous voyois rien faire qui pût noircir votre réputation et exposer votre personne et votre Etat. Je sais que vous me connoissez assez pour croire que tout ce que j'écris vient du fond de mon cœur, et qu'il n'y a rien qui me puisse empêcher de rebrousser chemin et d'exécuter la résolution que je viens de dire, si je ne vois pas par la réponse que vous me ferez, et par la conduite que vous tiendrez, que vous vous êtes rendu maître de la passion à laquelle vous êtes présentement soumis. Voyez si, ne le faisant pas, vous voulez que les deux personnes à qui vous faites l'honneur de témoigner tant d'affection, soient séparées de vous pour jamais et deviennent les plus malheureuses de la terre. Je ne mande rien en détail de tout ceci à la *confidente*, il dépendra de vous de lui communiquer ce que je vous écris, pouvant bien vous protester, comme si j'étois devant Dieu, que vous ne sauriez avoir un conseil plus fidèle que celui de la *confidente*, et qui vous puisse plus soulager et vous aider en l'état où vous êtes, à prendre les résolutions que Dieu et toute la chrétienté vous

demandent, car il est certain que si elle pouvoit donner sa vie pour votre contentement, elle le feroit avec grande joie, et vous auriez tort si vous croyiez qu'elle ne vous aime pas, quand elle ne vous flatte pas en certaines choses qui, étant à présent de votre sens, sont pourtant éloignées de la raison [1]. »

C'est un magnifique monument pour l'honneur de Mazarin que cette belle lettre. Le ministre ne veut pas que sa nièce soit reine de France; il menace de se retirer plutôt que de souffrir que le roi sacrifie le bien de l'Etat, la paix avec l'Espagne, à une passion d'amour, et cette passion élèveroit les Mancini, la famille entière du cardinal, sur le trône. Mazarin continue à correspondre avec le roi sur le ton sévère et inflexible; il ne veut rien lui céder : « J'ai reçu la réponse que vous avez eu agréable de me faire à la lettre que je vous écrivis de Cadillac. Vous me faites bien l'honneur de me dire que vous êtes persuadé que je ne désire que votre gloire et le bien de votre Etat, et qu'ainsi vous êtes résolu

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9359/2.

plus que jamais de suivre mes avis, mais dans le même temps vous ne le faites pas. Je vous avois supplié de n'écrire pas à La Rochelle, et vous m'avez répondu que cela vous seroit trop dur, et que la *confidente* avoit approuvé vos raisons; de manière qu'il faut conclure que j'aurai crédit dans votre esprit, et que vous aurez la bonté de suivre mes avis, pourvu qu'ils soient conformes à vos sentimens; vous ne parlez à présent que de suivre ceux de la *confidente*, parce qu'ils s'accordent en quelque façon avec les vôtres, et, sans vous expliquer davantage, vous m'assurez avec excès de votre bienveillance et de vouloir déférer à mes conseils. Vous concluez que vous ne sauriez pas faillir à suivre les conseils de la *confidente*, et que vous ne doutez pas que je ne l'approuve. Cela s'appelle, en bon françois, éviter la question et donner le change. Vous êtes le maître de votre conduite, mais non pas de m'obliger à l'approuver, lorsque je sais de certaine science qu'elle est préjudiciable à votre honneur, à la gloire et au bien de votre Etat et au repos de vos sujets. Enfin, croyant que je ne saurois commettre un plus grand crime

à votre égard, que de vous déguiser les choses importantes à votre service, je vous déclare que je ne puis être en repos ni satisfait, si je ne vois par les effets, que vous vous rendiez maître de vous-même, et que vous m'accordiez la grâce que je vous ai demandée, après avoir connu visiblement que sans cela tout est perdu, et que le seul remède qui reste à pratiquer est celui de me retirer, et emmener avec moi la cause des malheurs qu'on est à la veille de voir arriver. J'ai l'ambition que doit avoir un honnête homme, et peut-être j'en passe les bornes en certaines choses. J'aime fort ma nièce, mais sans exagération; je vous aime encore davantage, et je m'intéresse plus à votre gloire et à la conservation de votre Etat, qu'à toutes les choses du monde. C'est pourquoi je ne puis que vous répliquer les mêmes choses que je me suis donné l'honneur de vous écrire de Cadillac, et quoiqu'elles ne vous soient pas à présent agréables, je suis assuré que vous m'en aimerez bien un jour, et que vous aurez la bonté d'avouer que je ne vous ai jamais rendu un plus important service que celui-ci. Vous pre-

nez la peine de me dire que vous voulez bien croire ce que je vous mandois, qu'on disoit sur votre personne et sur le commerce que vous avez à La Rochelle, mais que vous ni la *confidente* n'en avez pas entendu parler; cela n'est pas étrange que personne ne vous entretienne sur une pareille matière, et pour la *confidente*, elle ne peut pas savoir ce que je sais; mais assurément elle sait beaucoup de choses qu'elle ne vous dit pas, pour ne vous déplaire. Je voudrois bien que M. de Turenne eût osé vous dire les discours qui se tiennent sur votre sujet, et vous auriez vu que je n'avance rien. Enfin, je vous réplique que toute l'Europe s'entretient sur la passion que vous avez, et chacun en parle avec une liberté qui vous est très-préjudiciable. A Madrid même, l'affaire a éclaté, car on n'a pas manqué de l'écrire de Flandre et de Paris avec intention de brouiller et rompre le projet d'alliance qui est sur le tapis, empêcher aussi l'exécution de la paix. Lorsque j'aurai l'honneur de vous voir, je vous montrerai des papiers qui vous feront connoître beaucoup plus que je ne vous écris. Et si vous ne remédiez

sans aucun délai, l'affaire empirera tous les jours de plus en plus, et elle deviendra incurable [1]. »

Ce n'est point ici jeu politique que la querelle de Mazarin et Louis XIV; ce n'est pas chez le ministre un désir habile de réveiller plus profondément la passion du roi pour sa nièce en la combattant; Mazarin en vient aux plus vives explications. « A l'instant que je reçois votre lettre, écrit-il, je prends la plume pour me donner l'honneur de vous dire que bien que la réponse soit assez succincte, j'y reconnois assez vos intentions et l'assiette de votre esprit à mon égard. Votre bonté ne vous a jamais permis jusqu'à présent de m'écrire ni de me parler comme vous faites en ce rencontre; je n'en suis pourtant pas surpris, car depuis Lyon je me suis toujours bien douté que si je n'étois sacrifié à la personne dont est question, je le serois à une autre. Si vous aviez pris la peine de bien examiner ma lettre, vous y auriez trouvé beau champ pour me témoigner de la gratitude de ce que je vous mandois par un

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9359/2.

pur et indispensable motif de votre service, gloire et honneur, et ne me traiteriez pas en extravagant, me disant que j'ai mauvaise opinion de vous, et que je vous crois menteur. Je ne mériterois pas de vivre si j'avois de semblables pensées de mon maître; mais je dis la vérité sans manquer au respect que je vous dois, lorsque je soutiens que la passion que vous avez pour la personne vous empêche de voir ses défauts, et que je sais qu'elle n'a aucune amitié pour moi, nonobstant ce que vous avez pris la peine de me mander au contraire; car sans vous faire tort, je crois la mieux connoître que vous, et j'ai vu mieux que qui que ce soit la manière dont elle en a usé avec moi. Si vous êtes fâché contre moi, ainsi que vous dites au commencement de votre lettre, vous n'avez qu'à m'ordonner le lieu où je me devrai rendre pour ressentir les marques de votre indignation, et je n'y manquerai pas, car je suis soumis au point que, sans faire la moindre contestation, je publierai hautement que vous avez raison et que je suis coupable. Je vous crois pourtant trop équitable pour vouloir récompenser mes services en m'ôtant l'honneur;

étant, ce me semble, assez que vous disposiez comme bon vous semblera de ma vie et de tout ce que j'ai au monde, en me laissant tant que je vivrai, ainsi que les lois divines et humaines l'ordonnent, la disposition de ma famille. Je vous supplie très-humblement de me pardonner si je vous ai trop importuné, vous assurant que je ne le ferai plus à l'avenir; et je finirai cette lettre en vous répétant qu'en exécution de vos ordres, je presserai pour abréger le temps de votre mariage, j'en signerai les articles et ceux de la paix, et je ferai après ce à quoi votre service m'obligera, confiné au lieu qui me donnera le moyen de vous servir en ce rencontre comme j'ai eu le bonheur de faire trente ans durant le roi votre père et vous, sans que vos armes et vos affaires aient perdu leur réputation pendant que j'ai eu l'honneur de les conduire [1]. »

Ces dépêches du cardinal Mazarin, répétées à des distances si rapprochées, constatent les embarras que le ministre éprouvait dans l'exercice de son pouvoir; au milieu

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9359/2.

même des négociations les plus épineuses, il parlait de sa retraite comme d'un événement possible, il menaçait le roi de le laisser sans conseil, et ce prince, impétueux jeune homme, n'écoutait rien[1]; Marie Mancini l'avait complètement séduit. Louis XIV fit soixante lieues de La Rochelle à Bordeaux, à franc étrier, pour voir la nièce du cardinal un seul moment; il ne dormait plus, passait ses journées entières à écrire des billets, ou à réciter des vers des grandes tragédies dont Marie lui dictait les leçons. Toute la noblesse de France savait cette passion du roi, l'étranger en était même informé, et comme alors plusieurs puissances, telles que la Hollande, l'Angleterre, le Portugal, étaient intéressées à ce que le traité entre l'Espagne et la France n'eût pas lieu, leurs agens répandaient la nouvelle que le roi de France était livré à de vulgaires intrigues amoureuses, et que jamais il ne consentirait à ratifier les conventions des Pyrénées[2].

Pendant ce temps, Mazarin pressait la signature du contrat de mariage. La renonciation

1 Dépêche de Mazarin, mss. de Béthune, n° 9359/2.
2 Dépêche de Mazarin, mss. Béthune, vol. cot. 9359/2.

de la maison de Bourbon et de l'infante à la couronne d'Espagne avait été stipulée sans difficulté ; les licenciés de Salamanque, les clercs des Universités d'Alcantara et d'Oviédo en avaient arrêté la formule sacramentelle, de telle sorte qu'il ne put être possible à l'infante de revenir sur cette renonciation. La dot fut fixée à 500 mille écus d'or *au sol*[1], c'est-à-dire marqués à la grande effigie du soleil, ce qui était le signe de la valeur et de la pureté de la monnaie. On stipula pour douaire, au cas de viduité, la somme de 20 mille écus d'or de revenus : laquelle serait assignée sur les meilleures terres de France; en aucun cas, l'infante ne put en être privée, même si la répudiation avait lieu. Rien de plus solennel

1 « Moyennant le paiement effectif à Sa Majesté Très-Chrétienne, desdits cinq cent mille écus d'or sol, ou leur juste valeur, aux termes qu'il a été ci-devant dit, ladite sérénissime infante se tiendra pour contente, et se contentera du susdit dot, sans que par ci-après, elle puisse alléguer aucun sien autre droit, ni intenter aucune autre action ou demande, prétendant qu'il lui appartienne ou puisse appartenir, autres plus grands biens, droits, raisons et actions pour cause des héritages, et plus grandes successions de Leurs Majestés Catholiques, ses père et mère. » — Extrait du contrat de mariage, dans les manuscrits de Béthune.

que la signature de ce contrat[1]. Quand les deux plénipotentiaires eurent apposé leur scel au bas de l'acte, les portes du cabinet s'ouvrirent à deux battans; des flots de gentilshommes, tout d'or et de soie, entrèrent par chaque côté; les Espagnols avec leurs justaucorps serrés, leurs manteaux flottans, leurs toques de velours en forme de béret surmonté d'une plume droite, leurs longues rapières battantes. Les nobles de France au contraire, avec de larges braies de drap d'or pailleté, leurs hauts-de-chausse plus larges encore, leurs amples vestes peu gracieuses, mais riches d'ornemens. On se salua avec étiquette en même temps, et par un signal commun; à mesure qu'un seigneur de France avait scellé le parchemin du contrat, un seigneur espagnol apposait également son scel; la lecture se fit et des acclamations indiquèrent que l'infante d'Espagne allait devenir reine très-chrétienne de France, souveraine enfin de ces gentilshommes qui avaient suivi Mazarin aux Pyrénées[2].

1 L'original de ce contrat est aux Archives de Simancas, vol. cot. B 325.

2 Journal de ce qui s'est passé aux Pyrénées, manuscrit de Béthune; *Gazette de France*, ad ann. 1659 et 1660.

Le comte de Gramont, riche et brillant courtisan, fut désigné pour aller à Madrid faire la demande officielle de l'infante. Le comte de Gramont s'était fait remarquer par ses négociations en Allemagne, il appartenait à cette école de noblesse spirituelle et instruite qui unissait à la naissance illustre, aux grandes manières, une éducation intellectuelle[1]; Mazarin l'avait désigné parce qu'il le savait fastueux tout à la fois et habile, et que par son moyen il pourrait savoir la situation véritable de la monarchie espagnole. La suite du comte de Gramont était non moins somptueuse que celle du cardinal; sa gracieuse compagnie des gardes, toute pailletée, ses chevaux de main faisaient partout étonnement et merveille; les grandes largesses qu'il répandait devaient plaire au caractère espagnol, répondre à la haute opinion que le cardinal Mazarin voulait donner des forces et de la nationalité française. La route fut longue depuis Saint-Jean-de-Luz jusqu'à Madrid; selon le vieil et flegmatique usage, l'itinéraire fut marqué jour par jour,

1. Mémoires de Gramont, chap. II.

et l'on en resta neuf depuis la frontière jusqu'à la capitale[1]. Ce fut un voyage fastueux, mais l'impatiente noblesse de France dut bien s'ennuyer dans les longueurs d'une route d'arrieros biscayens ou castillans; ces mules, dont l'itinéraire était fixé pas à pas, excitaient les murmures un peu moqueurs de ces nobles hommes impatiens qui faisaient à cheval des trajets de soixante lieues toujours au galop. Aussi quand le comte de Gramont s'approcha des murs de Madrid, il demanda qu'on lui envoyât quelques chefs des postes et courriers pour entrer dans la ville au fort trot, car il voulait éblouir ces Espagnols impassibles, et leur donner une idée de la pétulance française. En effet, l'entrée des gentilshommes à Madrid fut bruyante, elle se fit au milieu du jour; tous ces jeunes seigneurs se précipitèrent en cavalcades et percèrent la foule de cette population calme, de ces hidalgos enveloppés de leurs manteaux et qui semblaient sourire de pitié en voyant tant de bruit fait par des cavaliers qui n'étaient pas Castillans d'origine et du pur

[1] Journal de Gramont, envoyé au cardinal Mazarin.

sang de la race chrétienne laquelle avait secoué le joug des Maures. Il y avait eu partout sur la route fêtes de taureaux, à Vittoria comme à Burgos; les corrégidors offrirent l'asile de toutes les cités et les couvens l'hospitalité catholique à ceux qui venaient requérir le mariage de Mme l'infante[1].

A San-Lorenzo de l'Escurial, la réception fut amicale, mais avec le froid cérémonial de la cour castillane. Quand le maréchal de Gramont s'approcha de Philippe IV, alors sur son trône, le roi se découvrit un moment, puis remit son chapeau. Gramont fit sa demande officielle dans des termes dignes, simples et polis; le maréchal s'exprimait très-bien en langue castillane. C'était alors une des conditions de l'éducation de la noblesse de France. Le roi répondit : « Seigneur cavalier, je regrette que mon âge et mes infirmités, la rigueur de la saison surtout, ne me permettent pas d'aller aux Pyrénées pour saluer le roi mon neveu. J'accorde volontiers la demande qu'il me fait. » Pendant ce cérémonial, la reine et l'infante

1 Dépêche de Gramont, mss. de Béthune, ann. 1659.

étoient cachées dans un cabinet à côté, où l'on voyait et entendait tout à travers une porte grillée. Le roi en finissant lui dit, toujours en espagnol : « Seigneur cavalier, je tiens pour très-bon tout ce qu'a fait le cardinal dans les négociations pour la paix [1]. » Dans l'audience que le comte de Gramont obtint de la reine et de l'infante, le noble et brave gentilhomme fit tout son possible pour obtenir quelque parole explicite de l'infante, et comme il l'écrit lui-même dans ses dépêches, il employa tout ce que la rhétorique gasconne peut dicter à une personne qui galantise pour son maître [2] :

1 *Que tenia muy buenas y precisas noticias de lo que el cardinal havia obrado en el negocio de la paz.* Dépêche du comte de Gramont.

2 Le maréchal de Gramont se hâta de rendre compte au roi de l'entrevue qu'il avait eue avec l'infante : « Sire, lui écrivit-il, je m'estime le plus heureux de tous les hommes de pouvoir, sans flatter Votre Majesté, l'assurer qu'il n'y a rien de plus beau que l'infante, et que le roi d'Espagne l'a accordée pour femme à Votre Majesté, avec les témoignages de joie et des paroles si obligeantes, qu'on n'y sauroit rien ajouter, dont je me réserve à rendre en peu de jours un compte plus exact à Votre Majesté, lorsque j'aurai l'honneur de lui présenter la lettre du roi catholique. Ceux qui ont l'honneur de connoître l'infante sont en admiration de la beauté et de la douceur de son esprit. Mais à dire vrai, c'est de quoi je ne puis informer Votre Majesté, ses paroles, dans les deux audiences que j'ai

« Senora, dit-il à la reine, me permettez-vous de parler à Mme l'infante? — *Bien podeis*, répondit la reine, vous le pouvez bien. » Alors le maréchal s'approcha de l'infante et lui fit un compliment tourné comme savait les faire la spirituelle noblesse. L'infante, toute maillottée, ainsi que la madone de Lorette, car on ne voyait ni sa taille, ni ses pieds, ni ses mains, resta immobile; et alors que le maréchal de Gramont lui remit une lettre de la reine-mère, l'infante répondit en espagnol : « C'est une lettre de la reine ma senora. — Mon respect et mon silence indiquent assez à Votre Altesse combien j'y mets de prix [1]. » Le maréchal voulant continuer, l'infante ne répondit que ce mot : « Comment se porte la reine ma

eues, ayant été si mesurées, qu'elles n'ont point passé à la première, la demande de la santé de la reine; et à la seconde, des assurances d'être en toutes occasions soumise à sa volonté; sans qu'il m'ait été possible d'en tirer davantage; de quoi Votre Majesté ne s'étonnera pas s'il lui plaît, puisque, excepté le roi son père, elle n'entretient jamais homme si long-temps. » — Dépêches du comte de Gramont, dans les manuscrits de Béthune. — Octobre 1659.

1 *La carta de la reina my senora; mi respecto y mi silencio podran significar à V. A. lo que nome attrevo à dezille.*

tante[1] ? » Et quand, un peu impatienté, le maréchal de Gramont voulut prendre congé d'elle, l'infante lui répondit : « Dites à la reine ma tante, que je suis tout-à-fait à sa volonté[2]. » Cependant le négociateur eut le temps de voir qu'elle était fort jolie; elle était d'une blancheur qui ne se peut exprimer, des yeux perçans et vifs, la bouche belle : « Pour les dents, ajoute Gramont dans une dépêche au cardinal Mazarin, il n'en sera parlé, car la conversation a été trop courte pour les pouvoir remarquer, non plus que la taille, que la hauteur des chapins et un garde-infant large de deux aunes, peuvent aisément cacher; seulement l'ayant vue entrer et sortir de la salle de la comédie, elle m'a paru fort libre, le ton de la voix agréable, les cheveux de belle couleur, et afin de finir par un portrait qui puisse satisfaire Votre Eminence, je l'assurerai que c'est la parfaite ressemblance de la reine[3]. »

1. *Como esta la reina my tia ?*

2. *Desio, a la reyna my tia, que yo estaré siempre muy rendida a su voluntad.*

3. Mss. de Béthune, col. n° 9359/2. — Octobre 1659.

Dans l'île de la Conférence on finissait le grand traité de paix qui prit le nom des Pyrénées; les bases en étaient posées, et il ne s'agissait plus que d'en rédiger les conditions et de les mettre surtout en rapport avec les intérêts de quelques uns des alliés des deux parties. Plusieurs questions étaient soulevées par rapport à ces alliés; la France avait préparé le soulèvement de la Catalogne, elle avait également secondé et soutenu la maison de Bragance dans le Portugal; il y avait des engagemens pris à l'égard de l'Angleterre et de la Hollande; devait-on ne tenir aucun compte de ces conventions préexistantes, de ces relations de gouvernemens à peuples? Il n'était pas possible que le roi de France, qui avait soutenu les Catalans, les abandonnât complètement à la vengeance de Philippe IV. Il fut donc proposé une amnistie générale; le roi d'Espagne déclara qu'il n'y aurait aucune poursuite faite et qu'on oublierait le passé. Pour le Portugal, il n'y eut rien de stipulé, parce que la France n'avait pas pris sous sa protection absolue la maison de Bragance. Quand les Catalans vinrent s'age-

nouiller devant Louis XIII et Richelieu, ils avaient dit, nous vous obéirons *como vassalos*[1]. Dès lors, en cédant la souveraineté, la France devait stipuler l'amnistie; mais l'établissement du Portugal comme souveraineté indépendante avait été un fait accompli sans l'intervention directe de la France; dès lors Mazarin n'était pas tenu de demander une amnistie avec autant de fermeté que lorsqu'il s'était agi de la Catalogne.

Comme principe de droit public, le traité des Pyrénées établissait la souveraineté effective et réelle de la France et de l'Espagne sur toutes les possessions territoriales qui composaient les deux monarchies. Si la rebellion était reçue à merci, amnistiée, elle ne traitait plus d'égale à égale; les Catalans recevaient leur pardon, le prince de Condé rentrait en France, l'Espagne reprenait ses droits sur le Portugal et Naples, et la force devait décider entre elle et les sujets révoltés. Comme concession territoriale, la France obtenait une partie de l'Alsace, la frontière naturelle des Pyrénées, sans

1 *Voyez* tome v de cette Histoire.

que désormais l'Espagne pût exercer la moindre prétention au-delà de la Bidassoa; cette monarchie, à son tour, acquérait incontestablement la Navarre, vieux titre que le roi de France prenait depuis l'avènement de Henri IV. Quant à la Lorraine, elle revenait à ses ducs héréditaires; mais ceux-ci étaient eux-mêmes dans une position subordonnée à l'égard de la France. Enfin, comme puissance de famille, il y avait encore alliance d'une infante avec le roi de France, ce qui était comme l'image mystérieuse de l'alliance territoriale qui devait plus tard unir les deux couronnes [1]. Toutes ces clauses étaient l'accomplissement du système politique de Richelieu; c'était le dernier terme posé à la rebellion intérieure et à la guerre de dynastie; la maison d'Espagne était unie à la maison de France, elle n'était plus à craindre,

1 « Traité de paix des Pyrénées, entre les couronnes de France et d'Espagne, conclu et signé par monseigneur le cardinal Mazarin, et le seigneur don Louis Mendez de Haro, plénipotentiaires de Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique, en l'île dite *des Faisans*, en la rivière de Bidassoa, aux confins des Pyrénées, le septième novembre 1659. » — FONTANIEU, portefeuilles, nos 492, 493; Bibliothèque royale, et mss. Letellier-Louvois, vol. cot. 9350/A, 4, in-fol.

et le prince de Condé, le dernier débris de la noblesse territoriale et militante, déposait son épée aux pieds du roi. Plus tard, l'énergie de la noblesse fut employée et usée dans les grandes guerres de Louis XIV. Après une époque de trouble et d'agitations, le pouvoir doit occuper les esprits, s'il ne veut que cette activité ne tourne contre lui-même; quand on a des bras et des têtes qui demandent à agir, il faut savoir les employer contre l'étranger, si l'on ne veut que cette surexcitation de force ne tourne contre la patrie elle-même. Ceci explique souvent le despotisme et la conquête.

Mazarin s'ennuyait beaucoup à Saint-Jean-de-Luz, au milieu des longueurs de toutes ces conférences qui amenèrent le traité des Pyrénées. Le cardinal, durant les grands travaux, conservait habituellement un esprit goguenard; le caractere de gaieté italienne perçait à travers la gravité des intérêts qui s'agitaient dans les conférences; le sang-froid imperturbable, les manières lentes, sérieuses de don Louis de Haro le fatiguaient; il aurait voulu traiter avec plus de légèreté et plus de franchise; il n'avait ni la possibilité d'un lazzi, ni cet abandon

intime qui soulage l'esprit et le cœur. Ce fut donc non seulement un jour de joie politique que l'instant où fut signé le traité, mais encore un délicieux repos. La présence du négociateur espagnol l'importunait, il lui envoyait Lionne aussi souvent qu'il pouvait; Mazarin ne pouvait souffrir ce visage toujours le même, cette gravité cadencée qui notait tous les mouvemens et ne s'abandonnait jamais. Après la signature du traité des Pyrénées, le cardinal ne s'occupa plus que des noces royales, et de s'égayer un peu dans les plaisirs et les fêtes qu'il préférait aux négociations [1].

1 Le cardinal Mazarin écrivait à M. Letellier, le jour même de la signature du traité : « C'est à ce coup que vous pourrez dire à Leurs Majestés que je n'ai plus rien à faire ici. M. le duc de Créqui en expliquera les raisons, puisqu'il aura l'honneur de donner à Leurs Majestés la première nouvelle de la signature de la paix et du contrat de mariage, qui s'est faite aujourd'hui avec grande joie de part et d'autre, dans la salle où nous avons accoutumé de nous assembler. Lorsque tout a été prêt, nous avons signé en particulier, chacun sur notre table, les deux traités de paix en françois et en espagnol, et tous les autres écrits qui regardent l'exécution de ce dont nous étions tombés d'accord. Après on a fait entrer dans la salle tout le monde de part et d'autre, et don Pedro Colonia a lu à haute voix, et tout au long, le contrat de mariage en espagnol, interpellant pour témoins en général tous les grands et autres qui étoient présens, quoiqu'il n'y en aura de nommé que sept du côté des Es-

Le comte de Gramont avait rapporté à franc étrier la réponse officielle de l'Espagne à la demande de l'infante. Dès ce moment le mariage et la paix furent annoncés à Paris. Ce fut une grande solennité lorsque le chancelier alla faire enregistrer le traité et le contrat de mariage au parlement. Mazarin revint en toute hâte à Toulouse pour y recevoir le roi qui venait de parcourir les provinces méridionales en attendant la conclusion de la paix. La fin des troubles civils et de la guerre extérieure don-

pagnols, et onze du nôtre, don Louis n'ayant pas pu faire autrement, à cause des contestations qu'il y avoit pour la préséance. Nous avons signé en public ledit contrat, et ensuite nous sommes demeurés encore une heure en particulier pour parler de diverses petites affaires qu'il falloit terminer, et nous sommes convenus de nous revoir lundi prochain pour nous dire adieu ; de manière que cette vingt-cinquième conférence faite, je pourrai partir mardi prochain, ou mercredi au plus tard. J'ai fait faire aujourd'hui le présent de la part du roi à M. Pimantel, qui a été regardé comme admiration, et j'en ai fait aussi plusieurs autres de ma part à diverses personnes, sans oublier Danican, à qui j'ai fait donner une grande bague de diamans à l'espagnole au nom de Sa Majesté, de la valeur de plus de huit cents écus. Comme M. de Créqui part bien informé de plusieurs particularités qui se sont passées, je me remets à sa vive voix, et je m'assure qu'il n'oubliera pas de dire à Leurs Majestés que pour l'accomplissement de cette fête on avoit pris une grande baleine, et qu'on l'amenoit en ce lieu. Demain, M. de Bayonne chantera le *Te Deum* en cette église,

nait une grande énergie à la royauté. Louis XIV parcourut les territoires du Midi en véritable conquérant et maître souverain ; ces provinces avaient conservé plus que toutes les autres les souvenirs de leur nationalité; là se perpétuaient les traditions de race, les antiques priviléges d'échevinage, de viguerie et de capitouls. Louis XIV fit son entrée à Marseille dans toute la rudesse de la conquête. La vieille république des comtes de Provence, cette riche cité toute pleine de confréries, de congréga-

et M. l'évêque de Pampelune en celle de Fontarabie, et les coups de canon ne seront pas épargnés de part et d'autre, pour mieux marquer la réjouissance publique. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9359/2.

Quelques jours après il ajoutait : « Je suis bien aise de vous pouvoir écrire que Leurs Majestés n'entendront plus parler de conférences, puique dans celle d'hier, qui fut la dernière, don Louis et moi prîmes congé l'un de l'autre, comme firent toutes les personnes qui nous ont accompagnés avec des démonstrations réciproques de joie et d'affection. Je partirai demain pour aller coucher à Bayonne, et don Louis fait état de prendre sa route vers Madrid, à l'instant qu'il sera débarrassé de ses hôtes. M. de Lorraine ayant résolu de prendre demain le chemin de Blois, et le roi d'Angleterre, dans deux ou trois jours, celui de Bruxelles, passant par la France, après lui avoir fait dire qu'il le pouvoit en toute sûreté, nous avons écrit de concert à Rome aux ministres des deux couronnes, pour les prier de donner part au pape de la signature de la paix, et du contrat de mariage, et en attendant que le roi et le roi d'Espagne

tions, de métiers et d'échevinage, avait donné trop de marques d'indépendance sous la Fronde, pour qu'elle ne fût point punie. Louis XIV ne voulut point entrer par la porte; il fit brèche à coups de canon dans un large pan de muraille, et il entra armé de pied en cap, comme un vainqueur qui veut humilier une cité domptée[1]. Quand on fit remarquer au roi cette multitude de bastides qui agrandissaient et embellissaient la ville des Phocéens, Louis XIV s'écria

dépêchent exprès vers Sa Sainteté, pour l'en informer directement, et lui faire l'instance en même temps de la dispense pour le mariage. Nous avons après ajouté beaucoup de petites choses et discours fort au long, de ce qu'on aura à faire de part et d'autre à la venue de l'infante, dont je remets à me donner l'honneur de rendre compte à Leurs Majestés à mon retour; et lorsque nous étions sur le point de nous séparer, et dans les complimens et protestations mutuelles d'amitié qu'on se fait d'ordinaire en de semblables rencontres, le maréchal de Gramont, que nous fîmes entrer dans la chambre de la conférence, nous fit une relation succincte de ce qui s'étoit passé dans son voyage, laquelle don Louis entendit avec grand plaisir, étant toute à l'avantage du roi, de la reine d'Espagne et de la famille de Son Excellence; après quoi nous nous embrassâmes, et nous dîmes les derniers adieux. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9359/2.

1 Ruffy, l'historien de Marseille, est l'inépuisable archive de tous ceux qui veulent s'instruire sur l'antique cité : c'est la vieille et érudite école.

d'un air moqueur : « Et moi aussi je veux avoir mes bastides. » Et il fit élever à l'entrée du port, sous l'invocation de saint Jean et de saint Nicolas, deux vastes forteresses dont les canons étaient dirigés contre la ville pour la maintenir dans l'obéissance et comprimer son esprit municipal. L'asservissement de l'opulente république de Marseille fut la fin du système communal libre, puissant, vaste association de confrérie.

De Marseille, Louis XIV vint à Toulouse; son amour pour Marie Mancini n'était guère moins violent, mais le cardinal avait d'autorité séparé sa nièce de la cour, et l'avait renvoyée sur-le-champ à Paris. Tandis que Louis XIV parcourait la Provence, Mazarin espérait que les fêtes du mariage, la vue de l'infante, distrairaient complètement le jeune roi dont le caractère d'ailleurs était si enclin au plaisir et au changement. Le magnifique été des provinces méridionales avait engagé le roi d'Espagne à venir jusqu'aux Pyrénées; l'entrevue des deux rois put se faire dans cette même île des Faisans, où les ministres s'étaient pendant si long-temps entretenus d'affaires pour régler

les intérêts de l'Europe [1]. Louis XIV vit l'infante *incognito*, lui dixième, au milieu de jeunes seigneurs tous de son âge, afin de ne pas en être reconnu. Le 9 juin l'évêque de Bayonne célébra les noces royales avec une magnificence que le jeune prince déployait déjà; il était vêtu d'un manteau de brocard d'or. L'infante portait un manteau royal de velours violet, semé de fleurs de lis d'or et doublé d'hermine, avec une couronne de diamans. Mazarin marchait devant le roi, revêtu du rochet, du camail, et du bonnet de cardinalat, au milieu des gentilshommes de bec-à-corbin. Jamais la petite ville de Saint-Jean-de-Luz n'avait vu tant de magnificences. Il y eut encore des poésies espagnoles et françaises pour célébrer l'heureux hyménée; on dansa des ballets pleins de pompe et de magnificence, et le roi lui-même joua le rôle

1 La paix des Pyrénées fut le sujet d'une médaille, avec ces mots : *Fundator pacis*, ce qui s'adresse à Louis XIV; et en exergue : *Fœdus ad Pyrenæos VII novembris* 1659. Il y a encore des médailles pour l'entrevue du roi avec le roi d'Espagne; pour le mariage du roi; pour l'entrée de la reine (*felix reginæ in urbem adventus*); la citadelle et le château de Marseille (*Massilia munita*).

d'Astrée, tandis que Marie-Thérèse représentait une danse grave de la Mancha et d'Andalousie, au milieu du respectueux silence de cette grande cour. Cette habitude des ballets ne tenait point à des idées voluptueuses et libres. La danse était un moyen de donner de la souplesse et de la grâce aux poses du corps, de la majesté aux commandemens. La couronne était alors en continuelle représentation; il lui fallait l'éclat du spectacle, l'illusion théâtrale; elle aimait à se manifester au milieu de l'Olympe comme Jupiter, ou sur le mont Parnasse applaudissant aux muses comme l'Apollon grec, la couronne de laurier au front!

CHAPITRE C.

LA SOCIÉTÉ APRÈS LA FRONDE.

L'opposition du Marais. — Les catholiques. — Les réformés. — Les libertés de l'Eglise gallicane. — Ecole du jansénisme. — Philosophie. — Politique. — Littérature. — Les classes. — Gentilshommes. — Bourgeois. — Peuple. — Administration publique. — Parlement. — Intendances. — Lois. — Système d'impôt.

1659 — 1661.

Quand une cause est perdue, il survit encore à sa ruine un esprit d'opposition, sorte de murmure des partis, dernier soupir de leur existence. La Fronde était abîmée comme corps politique; elle n'avait plus ni force ni puis-

sance militaire et administrative; tous ces élémens vaincus étaient fortement réprimés, mais la tendance moqueuse qu'elle avait imprimée à la société n'était point morte. En parcourant les écrits de cette époque intermédiaire entre la Fronde et la toute-puissance de Louis XIV, on aperçoit une teinte chagrine, un esprit d'opposition qui s'attache aux mœurs de la société, quelquefois au genre humain tout entier, dans l'impuissance de s'en prendre désormais au gouvernement. Les Maximes de La Rochefoucauld sont la véritable expression de cette littérature demi-politique qui, dans les grands désabusemens de la liberté, s'adresse au cœur et à l'esprit pour en dénoncer les faiblesses; on boudait la société, on la signalait aux siècles parce qu'on n'en dominait plus le gouvernement.

En parcourant les rues solitaires du Marais, toutes ces larges dalles de Saint-Paul et la place Royale, ou les quais de l'île Saint-Louis, on trouvait là encore plus d'un hôtel où se réunissait la vieille société frondeuse; tantôt un vieux parlementaire rassemblait autour de son large foyer les conseillers des grand'chambres,

et ils rappelaient en commun les beaux jours de suprématie politique du parlement, alors que ses lois faisaient souveraineté à l'Hôtel-de-Ville et parmi les quarteniers. Tout à côté, en la rue Saint-Antoine, dans l'hôtel Sully ou Lesdiguières, se réunissaient les gentilshommes, fines fleurs de la Fronde, et là on récitait tous les petits scandales de la cour. L'esprit caustique et sémillant, si bien reproduit par Mme de Sévigné, frondeuse convertie, s'entretenait ou des premières amours du roi, ou de la reine espagnole toute petite, toute malfaite, ou de la grande Mademoiselle, qui perdait, dans des faiblesses amoureuses, la haute réputation frondeuse qu'elle s'était faite à d'autres époques à Paris et à Orléans. Quelques morts soudaines avaient fermé les hôtels les plus ricaneurs; c'est ainsi que le pauvre M. Paul Scarron s'en était allé de cette triste vie[1], et sa jeune veuve, Mlle d'Aubigné, allait de salon en salon plaindre ses infortunes, solliciter de placet en placet, de nobles protections, peu influentes alors, car elles avaient

1 Scarron était mort en 1660.

la tache originelle des troubles de Paris [1].

C'était dans ces sociétés de boudeurs politiques que se développèrent les premiers germes de la grande littérature; l'art de Louis XIV fut d'arracher successivement toutes ces supériorités intellectuelles, par l'appât des pensions sur la cassette, des encouragemens répandus avec générosité. Il en résulta que le génie passa de l'opposition à la louange; l'époque de la littérature flatteuse fut la réaction naturelle du temps qui avait vu tant de pamphlets; l'ode, le dithyrambe adulateur suivit la chanson frondeuse, comme le pouvoir absolu succéda aux désordres de la place publique. Il y eut une immense habileté à distraire le peuple par des fêtes et des solennités, à amollir la noblesse par les plus douces distractions, à faire passer la littérature sous la puissance attractive d'un seul nom, Louis-le-Grand, nom qui devint le centre de toute la littérature, le point de mire de tous les éloges. Ceux des écrivains frondeurs qui ne se jetèrent pas,

1 *Voyez* les Lettres de madame de Maintenon, édition de 1808.

comme Bachuamont ou Chapelle[1], dans une vie de douce licence et de gracieuses débauches, chantèrent les louanges de Louis XIV, et comme le disait Colbert dans un de ses rapports, l'intelligence fit hommage-lige au roi.

L'esprit religieux ne s'était mêlé en aucune manière aux querelles de la Fronde; on ne pouvait donc rechercher à travers les discordes de cette époque, la lutte de l'Eglise catholique et de la réforme. Quelques évêques avaient bien pu s'identifier à l'esprit provincial, défendre la liberté des villes; ou bien encore par ambition comme le cardinal de Retz, se jeter tête perdue dans les troubles municipaux, mais la querelle n'était pas plus pour cela catholique que réformée; l'Eglise n'était mêlée en rien dans ces débats de gentilshommes, de peuple, de villes, d'autorité royale et provinciale. Sans doute partout où il y avait peuple, le catholicisme apparaissait avec son énergique action sur les masses; l'Hôtel-de-Ville n'avait pas cessé d'être à côté de la paroisse,

1 Chapelle avait été tout jeune l'un des plus ardens pamphlétaires de la Fronde. *Voyez* sa vie dans l'édition de ses œuvres, publiée en 1826.

la cloche communale à côté du clocher du presbytère; toutefois on ne s'armait plus pour défendre l'Eglise; elle était en dehors de cette querelle, elle n'entrait plus directement dans la lutte des intérêts.

Aussi, il n'y eut pas de temps plus tranquille pour la réforme huguenote que l'époque qui s'écoula depuis la minorité de Louis XIV jusqu'à la pacification de la Fronde. Tous les protestans vivaient paisibles; de temps à autre des édits solennels venaient confirmer les dispositions de la grande charte de Nantes[1]. On ménageait les calvinistes, leurs ministres étaient nombreux et influens; ils parcouraient avec toute liberté les campagnes. Vainement les assemblées de clergé faisaient-elles entendre des doléances pour dénoncer ces prédications d'huguenotisme, qui, du haut des Cévennes, proclamaient la parole du Père céleste aux Pyrénées, dans la Guienne, le long du Rhône et dans les Alpes[2]. La cour

1 Il y eut deux édits très-favorables aux réformés durant la Fronde. *Voyez* collection des lois de Louis XIV, ad ann. 1656 et 1658.

2 Cahier de l'assemblée du clergé de 1659 à 1660.

avait trop besoin des protestans pour prêter la moindre attention à ces doléances; elle était exclusivement occupée des débats politiques et militaires; le clergé faisait en vain des plaintes au cardinal : « Ne nous mettons pas, répondait Mazarin, les huguenots sur les bras, nous avons bien assez des frondeurs. » Les calvinistes eux-mêmes n'avaient aucune volonté d'agir. Indépendamment de leurs pacifiques intentions, la soumission de La Rochelle, les grandes mesures prises par Richelieu contre eux, les avaient accablés comme parti politique; ils n'avaient ni places de sûreté, ni armée organisée. Dans les malheurs des dernières guerres, leurs rapports avec la Hollande, la Suisse, les protestans d'Allemagne s'étaient affaiblis; ensuite ils avaient haine profonde pour le roi d'Espagne, et Philippe IV soutenait les frondeurs. En résultat on ne trouve pas une seule démarche des huguenots pour entamer la guerre civile et profiter des troubles de la Fronde.

A côté de la réforme et du catholicisme, il s'était élevé une école des libertés de l'Eglise gallicane, sorte de terme moyen et concilia-

teur qui entraîna dans de perpétuelles querelles les deux puissances. On a vu que dès la prédication de Luther, il s'était formé au sein de l'Eglise même un tiers parti qui sous la conduite d'Erasme avait cherché par des concessions à arrêter les progrès de la guerre engagée contre le catholicisme[1]. Depuis, ce tiers parti s'était transformé; indépendamment du libre examen, la question qu'avait résolue la réforme était surtout la séparation de l'autorité civile, son indépendance absolue de la puissance ecclésiastique. Il y avait un point difficile à concilier dans la coexistence de l'Eglise et de l'Etat, de l'unité pontificale et de l'unité royale; les parlementaires se mirent à l'œuvre pour disserter sur les deux puissances. Avec son esprit procédurier et subtil, l'école parlementaire soutint certaines prérogatives épiscopales que les évêques repoussaient, certaines grandeurs de l'Eglise de France que cette Eglise repoussait elle-même. L'union avec le pape, la suprématie de Rome était la première condition de

1 *Voyez* tom. I de mon *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV.*

l'existence catholique; incapables de pénétrer l'esprit de l'immense constitution de l'Eglise, les jurisconsultes se perdirent dans les distinctions, les thèses d'Université et de Sorbonne. Les libertés de l'Eglise gallicane, c'était le protestantisme timide, c'était la prédication de Luther sans hardiesse, la réforme inconséquente et sans oser le libre examen; aussi toutes ces querelles du gallicanisme ne furent qu'une tracasserie, qu'un prétexte pour une plus grande réforme; on s'en servit comme d'une arme, et jamais comme but, but puéril et impossible que les esprits sérieux ne peuvent comprendre et expliquer[1].

Comme doctrine dogmatique, l'école parlementaire adopta le jansénisme. C'était encore une réforme avortée et incomplète que les propositions de Jansénius, attaque intime contre la théorie de la grâce, rupture matérielle avec Rome; c'était la petite Eglise, ainsi qu'on la nommait, contre la grande Eglise, un tiers parti avec ses réticences, ses

1 Le meilleur travail pourtant en faveur des libertés de l'Eglise gallicane est le livre de Dupuy, l'un des grands érudits du dix-septième siècle.

impossibilités. De grands esprits théoriciens, tels que Nicole, Pascal et l'abbé Arnauld, se précipitèrent dans l'enseignement du jansénisme; Port-Royal, la vieille Fronde, la majorité de l'école parlementaire adoptèrent ses doctrines. Qu'est-ce qui les distingua des réformateurs? c'est qu'ils eurent moins le courage de leurs opinions; ils furent écrivains de pamphlets, et ne prêchèrent pas sur la place publique. Pascal et Nicole attaquèrent tout à la fois la grande suprématie du pape et l'école des jésuites, c'est-à-dire l'unité, et l'organisation militante de l'Eglise. Port-Royal fut la retraite du parti des mécontens, de cette société boudeuse qui succéda à la Fronde; l'activité de l'esprit qui s'était détournée de la politique se porta naturellement sur les questions religieuses. Il se mêla à cette réforme un peu de toutes les écoles; Port-Royal emprunta à l'école luthérienne quelques principes de la grâce, à la prédication de Luther et de Calvin sa haine contre les papes, aux puritains la rigidité de mœurs, de principes et de costume, aux anabaptistes les illuminations soudaines, les possessions de l'âme humaine par le démon, ces scènes de convul-

sion galvanique, ces miracles au cimetière de Saint-Médard où les guérisons s'opéraient sur le tombeau d'un saint comme aux temps naïfs du christianisme. Beaucoup d'hommes d'un esprit scientifique, d'une grande intelligence s'affilièrent à Port-Royal, cela devait être; il y a dans les têtes supérieures un je ne sais quoi d'insoumis et de rebelle qui se plaît beaucoup à la négation de toute autorité absolue; et puis les imaginations fortement ébranlées par les travaux de l'esprit voient sans cesse des abîmes comme Pascal, car cet abîme n'est que la figure de l'infini qui effraie toutes les âmes méditatives. La haine de Port-Royal contre les jésuites s'explique aussi : la société de Loyola avait posé comme principe l'obéissance, la hiérarchie de tous sous un seul; or, la raison inquiète et dissertatrice souffre difficilement une organisation absolue et impérative, car ce qui manque au cœur des peuples dans les temps modernes, ce qui excite toutes ces tempêtes, cette mer de troubles et de révolutions, c'est précisément ce défaut de foi, cette absence de hiérarchie qui constituent l'obéissance; on creuse indéfiniment pour arriver à

ce vide, affreuse vérité pour la raison hautaine.

La philosophie, cette source première et fondamentale de toute étude, avait alors pour base unique le christianisme. Le grand ébranlement causé par la réforme avait posé le terrible droit d'examen dans le monde moral; les lois de l'entendement avaient grandi avec Bacon; Gassendi et Descartes avaient secoué le joug de la scolastique; le cartésianisme devint la méthode catholique, comme la science de Bacon fut la philosophie de la réforme. Descartes fit servir tous les élémens de la science à ses démonstrations de philosophie; il employa l'algèbre, la géométrie, la physique qu'il soumit à des règles fixes; il rendit la raison de tout, il fut le maître de Port-Royal, le précurseur de Pascal et de l'école catholique, empruntant alors toutes les démonstrations de la philosophie, vaste école qui eut à lutter contre le mouvement des illuminés en Angleterre et le scepticisme des élèves de Bacon dont Bayle devint plus tard le représentant actif et tout armé. La Hollande, Genève furent les terres classiques du doute. Une secte d'un plus

doux épicuréisme eut pour maître Gassendi, et pour élèves plus ardens et plus abandonnés, Bachaumont, Chapelle; Chaulieu et La Fare vinrent après eux[1].

Les questions politiques avaient été aussi vivement remuées depuis la réforme, non plus seulement comme de vaines thèses, mais comme des réalités populaires, avec la puissance de l'esprit des révolutions. D'immenses changemens s'étaient opérés dans la constitution des Etats. Au moyen âge l'idée de république s'était concentrée dans les municipalités et dans les associations du commerce. Les villes d'Italie, Venise, Gènes, Pise, avaient joui seules d'une constitution républicaine, et encore cette liberté était la conséquence d'un système municipal dans sa plus large expression : commune et fédération étaient le type de l'idée républicaine au moyen âge. Le principe monarchique et la féodalité étaient en pleine possession de la société; on ne reconnaissait la royauté dans ce qu'elle a de plus absolu que comme conséquence du droit héréditaire et

1 Descartes mourut en 1650, et Gassendi en 1655.

divin, et la propriété était admise par le droit militaire dans ses conditions les plus larges, à savoir, les droits de fiefs, de servage, d'hommes de glèbe ou attachés à la terre[1].

Cette condition politique de la société fut complètement modifiée par la réforme; il y eut des transformations depuis le seizième siècle; les écoles calviniste, presbytérienne, anabaptiste, bouleversèrent toutes les vieilles doctrines; l'hérédité de race, le droit divin de la royauté ne furent plus respectés; la Hollande se transforma en république; la monarchie d'Angleterre devint protectorat sous Cromwel. L'école catholique aussi bien que la réforme mit en doute les droits de la royauté; la Ligue fut tout aussi démocratique que l'organisation des presbytériens et des anabaptistes. Au dix-septième siècle l'idée républicaine est au moins aussi puissante que la pensée monarchique; le principe de l'examen s'applique à la constitution des Etats comme aux matières religieuses. Les livres des calvinistes de la Hol-

1 *Voyez* sur les différentes natures du droit de la féodalité, mon *Histoire constitutionnelle et administrative de la France*, tom I et II.

lande ou des presbytériens de l'Angleterre attaquent aussi vivement la royauté que les pamphlets de la Fronde. Au milieu de ce conflit, les parlementaires veulent jeter quelques idées mixtes, quelques élémens de transaction, une monarchie pondérée par l'intervention des corps intermédiaires. Cette tentative n'est pas mûre encore ou n'est pas comprise; les nations ont besoin d'être très-avancées dans les études gouvernementales pour s'expliquer la puissance des idées de transaction; jusque-là elles aiment mieux les systèmes nets, les opinions tranchées. De même qu'en philosophie la lutte s'était établie entre l'unité féconde et croyante de Descartes, et le doute superbe et scientifique de Bacon; de même en politique, le principe de la monarchie absolue se pose sur la grande physionomie de Louis XIV en face du principe républicain qui trouve sa personnification dans les Etats-Généraux de la Hollande.

La littérature s'empreint d'une certaine couleur, elle sort du pamphlet désordonné que les troubles de la Fronde ont propagé avec frénésie. Quand un grand fait domine la société, il est difficile que la littérature même

purement spéculative ne prenne pas une part quelconque au mouvement des intelligences; il n'y a pas de solitudes tellement absolues qu'elles vous séparent de cette empreinte passionnée du temps dans lequel on vit. La littérature était donc devenue frondeuse à l'époque des troubles publics; la plupart des beaux esprits, depuis Balzac jusqu'à Bussy Rabutin et Scarron, avaient pris une grande part à ces dissertations de politique; les uns publiaient des pamphlets, les autres y répondaient; on faisait des gazettes, des mercures; on rédigeait les grandes nouvelles, on était enfin occupé de la politique de son temps, comme à Athènes et à Rome aux beaux jours de la république [1].

A côté de cette littérature politique, deux genres particuliers semblent se détacher : les représentations théâtrales, le roman mêlé de sentimens tendres et de bergeries innocentes. Les époques d'opinions exaltées, de tourmentes, d'agitations publiques, sont dominées par

1 Renaudot, l'écrivain ministériel, faisait la *Gazette de France*.

un besoin de grandes représentations; le peuple aime à passer des scènes de la rue sur le théâtre plus rétréci de la tragédie ou de la comédie; de la tragédie telle que l'entendait Corneille, c'est-à-dire, mâle, à grands coups de scènes, à fracas éloquent de pensées et de mots; de la comédie de Molière, tantôt transformée en spectacle, en scènes bruyantes, tantôt moqueuse, et empreinte des vieilles études de Ménandre et de Plaute, et qui fut, comme je le dirai plus tard, un pamphlet piquant contre la Fronde provinciale, l'esprit bourgeois et gentillâtre. Ensuite le roman au doux aspect de la vallée de Tempé, avec ses bergeries d'Arcadie, était le délassement de cette société tout entière dominée par les agitations publiques. Quand il faut combattre à chaque moment dans les guerres civiles, on aime à se reporter aux âges d'innocence où les hommes fraternisent dans les jeux et les émotions naïves. Tel prince ou tel gentilhomme, qui venait de frapper de mort dans un duel son adversaire, prenait avec un indicible bonheur la houlette du pastoureau, et allait réciter les longues tirades de Tircis au milieu d'un théâtre, dans une forêt factice,

sous une cascade improvisée; il soupirait, nouveau Mélibée, pour une Chloris ingrate et dure comme le granit du rocher. Les romans à longues intrigues de Mlle de Scudéry faisaient le bonheur de cette génération; cette analyse de tous les sentimens, cette dissection de toutes les fibres du cœur allaient aux tendances amoureuses d'une jeune cour. Tout ce qui ne se renferma pas dans ces conditions de l'esprit du temps fut emprunté aux mœurs et aux coutumes de l'étranger. L'Espagne fournit la littérature grave, l'expression des sentimens exaltés et chevaleresques; l'Italie, la comédie bouffonne, la pasquinade du Roman Comique de Scarron, cette joyeuse folie des comédiens de campagne, pauvres gens que nous prendrions à pitié si nous ne nous rappelions que Molière courait ainsi la province, sur ces chariots où Scarron plaçait Ragotin [1].

Ce mouvement de l'intelligence avait dû naturellement influer sur les classes diverses de la société; il y avait eu un bouleversement

1 Je ne parle pas de la littérature travestie qui dominait cette génération. Il y eut alors le Virgile travesti de Scarron, les Métamorphoses travesties de d'Assoucy, etc.

dans les existences si bien compassées et parquées au moyen âge. Les gentilshommes avaient fait un grand effort durant la Fronde pour reconquérir leur vieille importance politique; l'esprit provincial et nobiliaire était inséparable; de là cette prise d'armes simultanée, qui devait avoir pour résultat de reconstituer la féodalité des grandes races, un patriciat des hautes maisons. La tentative ayant échoué, l'esprit primitif de la gentilhommerie se modifia; de l'insubordination la noblesse passa à l'obéissance, de l'indépendance locale à la soumission de cour; tout ce noble patriciat de castels dont les ancètres s'étaient illustrés dans les grandes guerres du pays; ces La Rochefoucauld de Guienne, ces Montmorency de Languedoc, ces Lesdiguières du Dauphiné, ces Rohan de race bretonne, nobles maisons qui se liaient à la province, dont les parchemins étaient incrustés dans ses priviléges, devinrent désormais les fidèles courtisans de Louis XIV. Cette transformation frappa dans sa plus intime puissance la noblesse; elle ne fut plus un pouvoir dans l'Etat, une résistance dans l'ordre politique; elle forma encore un

rayon brillant de la couronne, mais elle perdit son pouvoir, en échangeant ses lourdes cuirasses contre le haut-de-chausse rubanté et l'habit de brocard; elle abandonna ses vieux manoirs solitaires, ses vastes châteaux entourés de murailles crénelées, de fossés remplis d'eau, pour les splendides bosquets de Versailles et les parcs symétriques des maisons royales. La noblesse s'ennuya au sein de la province, dans ces grands bois où les arbres d'un siècle ombrageaient l'écusson de pierre qui surmontait le pont-levis du château; on s'enfuit de ces vastes salles remplies d'armoiries de la croisade, où tout était emblême et souvenir, même ce coassement des vieux crapauds que la dame du lieu faisait battre par ses vassaux, ou paysans, selon la charte de concession féodale [1]. Tous ces vestiges furent insupportables à ces gracieux courtisans qui devenaient capitaines des gardes-du-corps, colonels des mousquetaires, ou bien simples gentilshommes de la chambre du roi, pour lui présenter son bougeoir en la balustrade de son

1 *Voyez* la charte que j'ai rapportée t. I de *Philippe-Auguste*.

lit. La province n'eut plus rien dès lors d'attrayant pour eux, et ils y perdirent l'influence que leurs ancêtres y avaient acquise.

La bourgeoisie avait suivi l'impulsion d'un mouvement modéré durant la Fronde ; elle avait grandi moralement depuis le quatorzième siècle; son importance se faisait partout sentir; la modération de ses sentimens; le besoin qu'elle avait de conserver ses intérêts, avaient entraîné la bourgeoisie à des termes moyens, à l'union surtout avec l'esprit parlementaire. Dans les troubles publics sous la Fronde, on voit la bourgeoisie s'unir avec la royauté, en appeler la restauration de ses vœux ; jalouse et inquiète des classes supérieures, elle voulait bien préparer les réformes, accroître successivement ses priviléges, prendre une haute importance dans la constitution de l'Etat; mais comme elle était aussi prudente que désireuse d'innovations, la bourgeoisie s'alarmait dès qu'elle voyait le bas peuple entrer en lice et menacer son existence et sa fortune ; elle voulait bien, vaniteuse qu'elle était, qu'on l'élevât et la traitât comme gentilshommes ; elle se servait des halles, des classes inférieures à cette

fin ; mais quand elle les avait bien remuées, quand elle voyait que le bas peuple prenait goût à la licence, aux pillages des étaux et boutiques, alors, par peur, elle revenait comme d'elle-même se placer sous la protection du roi, et le roi accueillait toujours sa bonne bourgeoisie avec affection ; son esprit lui plaisait, quoiqu'elle fût criarde et frondeuse; oh! combien il était difficile de contenter tous ces marchands de drap, d'épices, gens de boutique qui se plaignaient sans cesse et aimaient surtout à se pavaner dans de beaux habits et vêtemens! Toutefois on était sûr qu'avec la bourgeoisie les révoltes n'allaient pas bien loin, le peuple une fois ému, tout était suspendu, le propriétaire ne louait plus ses meilleures maisons de la rue Maubuée ou de la place Maubert; le fripier sous le pilier aux halles, le marchands de huches et d'armoires au faubourg Saint-Antoine, attendaient vainement le chaland et pratique, assis sur leur escabeau; personne n'achetait, parce que l'argent était court, et on n'en avait jamais qu'avec une restauration royale. C'est ce qui portait la bourgeoisie à toujours traiter, et l'Hôtel-de-

Ville à toujours recourir à la clémence du roi; et ce qu'il y avait de maudit dans ces arrangemens, c'est que presque aussitôt qu'ils étaient conclus, la vanité bourgeoise se trouvait malheureuse. Ainsi, par exemple, l'Hôtel-de-Ville venait de finir la Fronde; eh bien, qu'en résultait-il? c'est que, quelques jours après, un ordre du conseil modifiait l'organisation de la municipalité, abolissait la garde bourgeoise et ses officiers, ne permettait plus ces revues où l'on se montrait comme colonel de son quartier ou capitaine de sa compagnie[1]. La couronne faisait de bonnes affaires pour la bourgeoisie, mais elle heurtait son amour-propre, et c'est ce qu'elle ne pardonnait pas : on supporte plutôt ce qui nuit que ce qui blesse.

Le bas peuple se divisait en deux classes: l'habitant des villes et le paysan; dans les grandes cités le peuple était déjà multitude; il était immense alors, car la classe intermédiaire était moins nombreuse, et il n'y avait pas de transition entre le haut et le bas de l'échelle sociale. Le peuple des villes était sale, mal

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, n° XXXII.

vêtu, sans aucune éducation intellectuelle; il formait comme une grande truanderie, parquée dans des carrefours et culs-de-sac, prompt à s'émouvoir, triste gibier d'hospices et de maladreries. Si le peuple entrait dans les confréries de métiers, c'était un peu différent alors; l'agrégation prenait soin de toutes les individualités, la confrérie de tous ses membres; et la plus admirable institution du moyen âge, ce fut cet esprit d'association, de fraternité et de confréries qui se protégeaient mutuellement dans les phases de la vie.

Le peuple de la campagne était attaché à la terre, beaucoup de paysans s'étaient groupés en communes, toujours en lutte avec les seigneurs, plaidant devant le parlement pour leur privilége de vaine pâture ou d'exemption de fouage. Il y avait alors très-peu de localités où le paysan fût encore serf, et quand il s'obligeait à un service, c'était par suite de concessions de terres. Les manumissions et affranchissemens étaient très-fréquens depuis le treizième siècle; presque toute la campagne se composait de communaux payant une redevance fixe, et ne dépendant que pour les causes judiciaires

du bailli, et en dernier ressort du parlement [1].

Le système féodal, en tant que grande organisation militaire, n'existait plus; mais la terre était encore soumise à la juridiction que la féodalité avait introduite. Il y avait des fiefs, des francs-alleux, et cette hiérarchie obligeait à des devoirs et à des redevances, le plus souvent en argent, en nature; ou bien la tenure se réduisait à des obligations de corps, telles que la corvée, le service militaire ou de la milice. Le seigneur avait haute ou basse juridiction dans son domaine ou au dehors [2]; il pouvait dresser son carcan à la porte de son château pour indiquer qu'il avait pleine et entière justice. Quelquefois cette justice s'arrêtait aux portes de ses domaines, elle ne pouvait être exercée plus loin, il y avait lutte entre le seigneur et les communaux; y avait-il cas de braconnage, chasse au courre et au cerf? le bailli jugeait tous ces délits fort sévèrement. La plupart des législations punissait de la mort la chasse dans les forêts; la conservation des

1 *Voyez* mon *Histoire constitutionnelle*, tom. IV.

2 Le beau travail de Brussel, sur l'origine et le service des fiefs est un des utiles monumens de l'école érudite.

grands bois était un des priviléges de la vieille race franque et noble, c'était son antique berceau. Aux époques reculées, les forêts étaient pour la terre noble ce que la longue chevelure était pour les hommes de race, le signe d'une noble origine, un souvenir des temps de conquêtes, des jours d'orgueil et de victoires. Le droit de chasse était partout inhérent à la seigneurie. Le noble avait le droit de parcourir les terres avec ses chiens courans; on ne pouvait élever murailles pour empêcher les lévriers d'aller à la piste; partout où il y avait castel il y avait également fours banaux, pigeonniers, vol de chapon, pour marquer l'étendue de la seigneurie; chaque paroisse comptait un château à créneaux et un clocher; elle était tenue à la redevance et à la dîme, double impôt, pour constater la sujétion civile et ecclésiastique dans le royaume.

Tout ce qui tenait à l'état des personnes était réglé selon les lois canoniques, les coutumiers et les ordonnances des rois. Il n'y avait d'autres registres d'état civil que la paroisse; là se

1 Brussel, de l'usage des fiefs, tom. II.

constatait la naissance qui faisait le chrétien, le mariage en tant que sacrement, la mort, qui faisait entrer le pauvre et le riche dans cette égale communauté du tombeau, au paradis dans ses splendeurs et ses fêtes! au purgatoire et aux limbes, dont les représentations étaient en chaque église, peintes en tableaux de mille espèces; et cette effroyable peinture de l'enfer, telle que les miniatures et les fresques du moyen âge la reproduisent encore, avec ses légions diaboliques, ce mauvais riche tiraillé, ces femmes impudiques aux chairs grasses et rebondies, ces gourmands qui refusent le pain du pauvre, images touchantes de moralité qui chaque dimanche, au prône, consolaient le pauvre serf et le paysan trempé de sueurs.

Le droit romain gouvernait presque toutes les provinces méridionales de la France, la Provence et le Languedoc avec ses municipes, Bordeaux et la Guienne, le Dauphiné et Grenoble. Au nord était le droit coutumier; il y avait coutume en Normandie, en Bretagne, en Bourgogne, en Champagne, en Parisis surtout; et cette coutume de Paris formait le droit privé

d'une grande partie du royaume[1]; elle proclamait communauté entre époux, successions partagées, droit paternel modéré, obéissance mitoyenne, droit d'aînesse selon la coutume des fiefs. En Normandie, les cadets devaient chercher fortune, car l'aîné succédait à la terre exclusivement, et la pauvre fille n'avait pour dot qu'un capel de roses, ses hardes et trousseau, clinquans et pimpans. Dans le droit romain de la Provence, du Dauphiné, le droit de paternité était excessif; le père était le maître de son fils; son testament était l'ordre sacramentel qui partout imposait obéissance. L'égalité était le principe du droit commun; mais le père pouvait tout donner à un de ses fils, et les autres alors n'avaient à réclamer que l'indispensable nécessaire pour l'existence. Dans le droit coutumier, nulle terre n'était présumée sans seigneur; dans le midi, au contraire, la seigneurie devait être prouvée contre les vas-

1 *Le grand Coutumier de France*, 12 vol. in-fol., est le plus utile recueil à consulter pour l'histoire des mœurs et des usages des provinces.

saux, la terre était déclarée libre jusqu'à preuves contraires[1].

Cette terre de France était peuplée de grands manoirs; à chaque cinq, six lieues vous voyiez dans la plaine un groupe de maisons étroites, basses et ramassées; sur la hauteur apparaissait un vaste bâtiment de construction mi-partie moyen âge, mi-partie des formes italiennes des quinzième et seizième siècles, c'est-à-dire mélange de tourelles, de créneaux, pavillons carrés, avec la grande horloge et le beffroi au centre. Quand ce château était dans un bas-fond, il était presque toujours entouré d'eau; les tourelles s'y baignaient les pieds, l'habitation du seigneur s'y mirait, comme le dit Bussy-Rabutin; derrière était un vaste parc planté d'arbres séculaires, un peu plus loin la rivière ou ruisseau qui alimentait le vivier. Sur la porte principale étaient placées les armoiries à côté du carcan seigneurial. Les armoiries étaient le signe visible de la famille, elles constataient la pureté de la naissance, la gloire

1 Recueil des arrêts du parlement de Provence et le savant travail du comité féodal de l'Assemblée constituante : il est, je crois, l'ouvrage de MM. Merlin et Tronchet.

de l'origine ; les armoiries, c'était l'histoire d'une race dévoilée, la confession à haute voix de tout un lignage ; c'était le naïf aveu que faisait le noble de toutes ses fautes comme de toutes ses gloires ; s'il y avait bâtardise, le lambel le disait ; s'il y avait tache, les émaux la révélaient. Au contraire, si de belles alliances, d'orgueilleux titres glorifiaient la maison, l'armoirie le disait encore. Oh! quand on brisa ces insignes de familles, on ne sut pas qu'on détruisait le symbolisme de la vie publique de toute la génération des gentilshommes ; c'était ce qui retenait dans les voies de l'honneur les lignages historiques de la nation. Aussi quel déshonneur quand on privait une famille de ses armoiries, quand on coupait les grands arbres du parc, les créneaux des tourelles, quand on semait le champ de sel, signe de déloyauté et de félonie dans les grandes races[1]. Et il ne faut pas croire que ce symbolisme des belles actions fût particulier à la race noble ; chaque bourgeois, chaque homme de métier

1 J'ai toujours pris un inexplicable plaisir à suivre le *Grand Armorial de France ;* c'est le plus beau poëme des belles actions de France.

avait aussi le signe indélébile de sa race plus modeste. Le marchand d'épices, le drapier, le tréfileur de soie prenaient une enseigne, un emblème qui de père en fils se perpétuait sans obstacles; tantôt c'était une allusion à son nom, un oiseau brillant, un cygne se pavanant dans un large bassin; tantôt une coupe d'or, une épée ou une couronne. L'armoirie bourgeoise se transmettait des ancêtres aux enfans avec non moins de respect que l'écusson du gentilhomme, et c'était une grande responsabilité morale de conserver intacte cette bonne renommée de l'*épée d'argent*, du *soleil doré*, du *faucon suspendu* ou l'*aubépine argentée*, toutes enseignes célèbres à Paris dans le dix-septième siècle.

La monarchie française, réunion de provinces, de sénéchaussées et de bailliages, n'était point administrée d'après un principe commun; il n'y avait pas d'unité; chaque province, en perdant même sa nationalité, avait conservé des priviléges qui lui étaient propres; elle les défendait comme la loi du pays même. L'unité administrative, si vantée aux temps modernes, est plus commode pour les gouverne-

mens que pour les sujets; la vieille coutume partait de la base, de la localité pour arriver au sommet; la loi moderne, au contraire, part du sommet pour arriver à la base, c'est-à-dire qu'elle impose une idée générale, coûte qui coûte, à des habitudes qui doivent s'y ployer sans résistance. Toute province avait son parlement, son intendance; la séparation des pouvoirs n'était point alors tellement distincte, que le parlement dût exclusivement se consacrer à la judicature, et les intendans à l'administration. Le parlement avait été restreint comme pouvoir politique, mais il demeurait ferme dans la volonté de conserver l'administration des provinces[1]; il était si difficile en effet de séparer ces deux ordres d'idées; elles touchent également les mêmes intérêts. Les intendans étaient donc sous la juridiction du parlement; dans beaucoup de provinces, le conseil confiait l'intendance aux présidens du parlement, et par-là le ministère faisait cesser ces conflits, ces rivalités qui surgissaient si souvent dans la marche des affaires.

1 Par l'édit de 1652 défense fut faite au parlement de se mêler à la politique.

La loi, qui dans nos sociétés modernes est le principe de toute obéissance, n'émanait point d'un concours de pouvoirs; la maxime générale était : « Si veut le roi, si veut la loi. » On distinguait néanmoins les édits, les ordonnances, les déclarations. Les ordonnances embrassaient un grand nombre de dispositions, formaient en quelque sorte un code tout entier; les édits réglaient une matière spéciale; les déclarations expliquaient ce que l'édit n'avait pas suffisamment prévu, interprétaient les articles indécis et louches. La question de l'enregistrement, par le pouvoir parlementaire, n'avait jamais été définitivement réglée; c'était une véritable dispute de prérogatives, toujours soulevée, jamais finie. Les parlementaires invoquaient les vieilles coutumes, la royauté en appelait à son droit, droit supérieur et primitif, qui ne supportait aucun contrôle. Le parlement soutenait au moins qu'en matière d'impôt son enregistrement était indispensable comme représentant les anciens Etats-Généraux. Le roi répondait que d'abord il n'était pas les Etats-Généraux, que c'était une prétention mal fondée, et que l'enregis-

trement n'était qu'une forme écrite, une transcription des édits et ordonnances de la cour, afin que chacun en gardât mémoire [1].

L'administration de l'impôt reposait spécialement sur le système des fermes, c'est-à-dire l'abonnement avec des compagnies, lesquelles, moyennant une somme déterminée, prenaient pour elles-mêmes les produits de l'impôt dans les limites fixées par les ordonnances. C'était le besoin des avances qui avait fait préférer le système des fermes; il se rattachait à l'administration féodale, alors que le seigneur confiait aux juifs ou aux Italiens sordides la perception d'un impôt. Au lieu de retirer sou à sou la nouvelle contribution imposée, le roi ou le seigneur recevait immédiatement une forte somme de deniers destinée à ses tournois, aux fêtes somptueuses, aux dispositions de batailles ou à ses expéditions de croisades; le chevalier disait aux juifs : « Je te donne tel péage du pont, tel droit de pêche sur mon

1. L'excellent ouvrage du président Henrion de Pensey est le meilleur travail sur le parlement et les institutions judiciaires, quoiqu'il y ait l'empreinte de l'école parlementaire et de ses priviléges.

fief; combien me rendras-tu, mécréant, à l'échange?» Et celui-ci déliait bien vite les cordons de son escarcelle et achetait la perception de l'impôt pendant cinq ou dix ans[1]. La ferme n'était que l'application agrandie de ce mode d'administration financière étendu à de plus vastes territoires, que ce fût ferme du sel ou des aides. Plusieurs branches de l'impôt étaient pourtant perçues directement par le contrôleur général des finances; ainsi créait-on un parlement nouveau, des offices de cour, des charges d'administration? le prix de ces charges entrait dans les ressources financières; c'était une véritable propriété transmissible de père en fils sous la responsabilité morale. Avec les charges on joignait encore les emprunts: la province, l'Hôtel-de-Ville créaient des rentes; l'Italie avait mis à la mode les loteries; les jeux entraient dans toutes ces combinaisons. Il y avait peu de régularité dans les recettes et les dépenses, on ne dressait point d'avance un budget; jamais un contrôleur de finances ne savait, en commençant l'année, si

1 *Les Juifs au moyen âge*, ouvrage couronné par l'Institut, 1833.

les ressources équivaudraient aux besoins des ordinaires des guerres, de la marine; quand on avait besoin d'un surcroît, on traitait de gré à gré avec les villes, les provinces, les corporations; on vendait un privilége, une immunité. Le clergé faisait des dons volontaires, la noblesse servait de son épée et levait des hommes à ses dépens, le tiers payait aides et tailles, chacun enfin donnait ses services comme la vieille constitution le voulait; constitution non écrite, mais puissante, parce qu'elle était dans les mœurs, dans les usages. Il n'y avait pas précisément de système, mais tout allait par le mouvement naturel et la force des habitudes prises!

CHAPITRE CI.

MALADIE ET MORT DE MAZARIN.

Retour du roi à Paris. — Soumission absolue du conseil municipal et des parlementaires. — Fin de l'œuvre de la restauration. — Mouvement de la restauration en Angleterre. — Charles II rétabli. — Commencement et développement de la maladie de Mazarin. — Sa mort.

1660 — 1661.

C'est une destinée attachée aux hommes qui marquent leur siècle, que cette mort éclatant en quelque sorte au moment où se termine le grand œuvre de leurs pensées. Je ne sais s'il y a dans une forte mission un élément

de vie, mais il est rare que cette puissance de vitalité vous abandonne avant que le but ne soit atteint. La pensée d'une mission anime, redouble les forces du corps et de l'esprit; il y a de l'énergie dans cette foi profonde envers l'œuvre que l'on a conçue et qu'on veut achever; on y consacre sa force morale et physique, on y donne tout, âme, tête et corps; mais aussi lorsque cette œuvre est finie, la mort arrive inflexible et rapide, elle vous enlève comme si en vous la mission était épuisée et que le mouvement des siècles et des idées n'eût plus besoin de votre esprit dans sa fatalité invariable. Ainsi Richelieu, faible, maladif, conserva toute son énergie jusqu'à l'achèvement de sa pensée; puis il disparut de la scène quand le dernier coup fut porté à l'esprit de la province et de la féodalité; ainsi Mazarin cessa de vivre quand la restauration du pouvoir fut complètement achevée; leur vie était désormais inutile, l'un et l'autre l'avaient usée dans la lutte; ingrate destinée des hommes supérieurs, Dieu les broie quand il s'est servi d'eux à ses desseins!

Après avoir signé le traité des Pyrénées,

Mazarin s'en revint à Paris; il y précéda la cour qui fit son entrée solennelle par la porte de la Conférence. Jamais le corps municipal, le parlement n'avaient accueilli avec plus d'enthousiasme la royauté et son ministre. L'esprit municipal, par une réaction subite, s'était tourné vers le roi et Mazarin; le parlement avait fait toute soumission[1], il avait offert d'aller jusqu'aux Pyrénées pour y saluer Sa Majesté. On ne prononçait plus le nom de remontrances, on ne faisait valoir aucun principe contre les ordonnances et les édits. Mazarin avait toute la plénitude du pouvoir, la puissance la plus étendue; le premier président de Lamoignon était complètement dans les intérêts de la cour; il avait remplacé Molé dans ses grandes fonctions. Lamoignon avait un culte pour la prérogative royale; toutes les maximes de la Fronde étaient passées de mode; la société du Marais, qui conservait des traditions frondeuses, était vivement attaquée, et les *Précieuses ridicules* de Molière furent plutôt encore un pamphlet politique qu'une comédie

1 *Gazette de France*, ad ann. 1660.

de mœurs. Les précieuses qu'on attaquait n'étaient pas seulement des dissertatrices du bel esprit, discourant sur la Calprenède, Bonnecorse ou Pradon, c'étaient encore des femmes politiques et frondeuses qui avaient joué un rôle au temps des barricades de Paris. C'est sous ce point de vue qu'il faut un peu envisager le théâtre de Molière, et c'est ce qui explique encore les faveurs dont il fut accablé par Louis XIV. Quand l'inimitable comique attaquait les gentillâtres de provinces, les marquis orgueilleux et boursoufflés, ces noms en *ac* des provinces méridionales; quand il blessait au cœur cette brave et orgueilleuse noblesse au profit des hommes de cour, des ducs et pairs courtisans, c'était encore la Fronde qu'il avait en vue, ses vieux souvenirs d'indépendance provinciale; lorsque sa satire comique poursuivait le bourgeois vaniteux, discourant sur les affaires du roi, c'était encore le bourgeois frondeur, ces échevins d'Hôtel-de-Ville qui visaient à s'élever jusqu'à la qualité de princes et de gentilshommes. Molière fut le véritable pamphlétaire aux gages de Louis XIV, l'écri-

vain qui acheva la révolution morale contre l'esprit provincial et frondeur.

Alors d'ailleurs la réaction était profonde; rien ne pouvait arrêter le mouvement des esprits vers l'autorité politique d'un seul. Il y a des temps qui sont ainsi marqués d'un certain caractère; la Fronde éclatait et la révolution d'Angleterre se manifestait avec l'irrésistible ascendant des idées populaires et républicaines; et d'un autre côté, lorsque la restauration de Louis XIV fut complète, le mouvement de l'armée de Monk rappela Charles II sur le trône d'Angleterre. Le vaste monde politique est plein d'action et de réaction; les événemens se jettent tous dans un même esprit, puis ils se modèlent sur un autre presque immédiatement : ce flux et reflux constituent l'histoire. La restauration de Charles II achevait l'œuvre de la pacification des Pyrénées, non point que Mazarin ne se fût très-bien accommodé de ses relations diplomatiques avec Cromwel et son fils Richard; mais Charles II était dans des rapports encore plus intimes avec la France; Charles II avait vécu longtemps à Paris; on avait vu partout ce jeune roi

d'Angleterre aux fêtes, aux carrousels, il s'était élevé dans les idées françaises. C'était donc, pour le système de Mazarin, un coup de fortune encore que cette restauration qui resserrait les liens des alliances contractées sous le protectorat[1].

L'entrée triomphale de Louis XIV à Paris est décrite dans une de ces petites publications que le pouvoir municipal à toutes les époques fait répandre; j'en ai trouvé un rare exemplaire. En parlant des magnificences de Paris et de ses arcs de triomphes, l'auteur dit : « On en avoit construit un au cimetière Saint-Jean, où l'on voyoit le Parnasse avec les neuf muses et leur Apollon, et les portraits du roi et de la reine dans un même tableau. Un autre au pont Notre-Dame, qui, à chaque côté du portique, avait une colonne feinte de lapis, soutenue de son piédestal, avec des ornemens d'or et des corniches dont la frise étoit chargée de trophées d'amours, et au milieu étoient élevées plusieurs figures; l'une représentoit l'Honneur, une autre la Fécondité, et au haut un grand

1 Dépêche de Mazarin sur la restauration de Charles II, mss. Béthune, vol. col. 9560.

tableau où la reine-mère représentoit Junon dans les nues qui ordonnoit à Mercure et à Iris de porter à l'Hymen les portraits du roi et de l'infante d'Espagne. Au Marché-Neuf l'on voyoit l'arc de la paix; le roi y étoit peint sous la figure d'un jeune Hercule dépouillé de la peau du lion par de petits cupidons, et couronné par les mains de la Vertu d'une guirlande de myrte et d'olivier; on y voyoit une Pallas sous la figure de laquelle la reine, présentant une branche d'olivier, montroit plusieurs nymphes qui marquoient les villes demeurées à la France par le traité de paix. A la place Dauphine étoit le dernier arc de triomphe; le roi étoit sur un char traîné par un coq et par un lion, qui signifioient la France et l'Espagne réunies. En haut on voyoit un Atlas avec des armes renversées sous ses pieds, et sur ses épaules il portoit un globe d'azur orné de trois fleurs de lis d'or; au-dessus une Renommée avec deux trompettes publioit l'alliance de la France et de l'Espagne.[1] »

1 « Les cérémonies et embellissemens faits par la ville de Paris lors de l'entrée de Sa Majesté en icelle, avec une descrip-

Ce fut dans cette solennité de l'entrée du roi à Paris que parut pour la dernière fois la garde bourgeoise; elle avait été épurée, morcelée, elle ne formait plus cette milice qui avait joué un rôle si actif durant les troubles de la Fronde. Elle se déploya avec beaucoup de magnificence dans cette cérémonie toute royale; elle avait pour chef absolu M. de Guénégaud, son colonel général, tout-à-fait dévoué à Mazarin. La garde bourgeoise parada autour du cortége, et le roi lui sourit très-gracieusement. Il y eut ensuite festin à l'Hôtel-de-Ville, et tant la soumission fut absolue parmi tous ces bourgeois, qu'il semblait qu'on fût déjà à un siècle des troubles de la Fronde [1]. Et comment y aurait-il eu encore symptôme d'un mouvement nobiliaire et municipal? Tout ce qui avait un peu d'énergie était en complète disgrâce; on avait fait sa paix intéressée avec le cardinal; Monsieur, duc d'Orléans, était mort à Blois [2]; Mlle de Montpensier,

tion des principales réjouissances. » Paris, Jean Saturnin, à la Montagne-Sainte-Geneviève, 1660.

1 Regist. de l'Hôtel-de-Ville, col. n° XXXII aux Archives du royaume.

2 Monsieur était mort le 2 février 1660.

reléguée dans ses terres, y recevait encore des mécontens, mais elle n'osait remuer, tant elle était surveillée. Condé rentrait en France après le traité des Pyrénées, et faisait foi et hommage à la royauté de Louis XIV; les Conti, les Noirmoutier étaient trop heureux de s'allier à la fortune du cardinal. Toutes les nièces de Mazarin trouvaient successivement leur lot; l'une avait épousé le prince de Conti; l'autre, cette Marie Mancini tant aimée de Louis XIV, épousa le connétable de Colonna, de race italienne. Elle dit à la face du roi, qui pleurait de son départ, ce mot d'une femme fière et blessée : « Vous m'aimez, vous pleurez, et vous êtes roi! » Enfin la dernière des nièces du cardinal fut mariée au maréchal de La Meilleraye : elle devint depuis duchesse de Mazarin [1].

La plus grande faveur était alors au cardinal; tout se faisait par lui au conseil; chaque jour on voyait sortir des Tuileries ou du Louvre quelques voitures attelées de six forts chevaux, accompagnées de soldats aux gardes; c'était le roi en personne qui se rendait au palais car-

1 *Voyez* la généalogie des Mazarin et le grand travail d'Aubery sur le cardinal, t. II.

dinal pour travailler avec son ministre, tant il reconnaissait la supériorité de son esprit et la grandeur de ses vues. Mazarin était depuis quelque temps bien souffrant; l'altération extrême de ses traits signalait cette fin de la vie, qui s'annonce par de longues souffrances et d'incurables douleurs. Un de ses serviteurs dévoués, témoin oculaire des derniers actes de cette vie si pleine, a recueilli un à un tous les faits qui précédèrent la mort du cardinal. J'aime ce témoignage pris à la face même de la mort avec cette teinte religieuse et solennelle du catholicisme : « Après le traité des Pyrénées et le mariage du roi [1], dit-il, M. le cardinal, de retour, se voyant travaillé de diverses maladies, il connut, après plusieurs mois de souffrances et de douleurs, qu'il devoit se résoudre à quitter cette vie pour passer à une meilleure et de plus longue durée. Il étoit travaillé tantôt de la goutte, tantôt de la gravelle et autres incommodités. On usa de tous les remèdes imaginables, qui ne firent aucun effet. La maladie de M. le cardinal ayant augmenté, il se fit trans-

1 « Relation succincte de ce qui s'est passé à la mort de M. le cardinal Mazarin. » — Biblioth. royale, mss fonds de Cangé, 78.

porter, le 7 février 1661, à Vincennes, croyant que l'air, qui y est fort bon, le pourroit fortifier. Son Eminence eut recours à M. le maréchal duc de Gramont comme à un seigneur de grand mérite et son particulier ami pour l'assister en ses derniers besoins, ce que M. le maréchal duc eut la bonté de faire, et vint prier M. Joly, alors curé de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, de la part de Son Eminence, de vouloir lui rendre une visite au château de Vincennes, ce qu'il fit, et entrant dans la chambre de M. le cardinal : « Vous voyez, Monsieur, lui dit-il, une personne qui souffre beaucoup; il ne tient pas à Dieu de me mettre en état de salut, priez-le pour moi, et que les douleurs qu'il m'envoie me soient utiles. » Après une heure de conversation, M. le maréchal de Gramont et M. Joly se retirèrent, et Son Eminence dit à ce dernier : « Je vous prie, Monsieur, de me vouloir assister à la mort, je vous ai choisi pour me rendre ce bon et dernier office, ne me refusez pas vos assistances lorsqu'il sera temps. » Le lundi, dernier jour de février de la même année, M. le cardinal envoya chercher M. Joly, qui se rendit aussitôt au bois de

Vincennes; étant entré dans la chambre de Son Eminence, dont la maladie étoit notablement augmentée, après quelques entretiens spirituels, elle lui dit qu'elle n'avoit point de regret de quitter le monde, qu'elle avoit un grand mépris pour toutes les choses de la terre, et qu'encore que quelques unes de ses actions n'eussent pas été dans une approbation générale, Dieu étoit témoin qu'il avoit eu toujours de bonnes intentions. La maladie de Son Eminence continuoit entre l'espérance et la crainte jusqu'au 2e mars de ladite année, vers la nuit durant laquelle M. Esprit, premier médecin de Son Altesse Royale, qui veilloit lors comme les autres médecins, remarqua deux accidens inopinés qui pensèrent faire mourir Son Eminence. Il connut par-là que la vie de M. le cardinal tiroit vers sa fin, et quoiqu'il eût cru plus que pas un des autres médecins que son mal seroit long et qu'il y auroit assez de temps pour lui donner les sacremens, il changea d'opinion. Le dimanche 6e mars Son Eminence envoya un billet à M. Joly, par lequel il le prioit de le venir voir, l'assurant qu'il vouloit mourir entre ses mains, et le même jour il lui dit : « Je ne suis pas content,

je voudrois bien sentir une plus grande douleur de mes péchés; je suis un grand criminel, je n'ai d'espérance qu'en la miséricorde de Dieu. Le lundi 7e mars il pria M. Joly de lui dire les choses nécessaires à son salut, et de le traiter comme un simple particulier, sachant bien qu'il n'y avoit qu'un Evangile pour les grands et pour les petits. Environ les dix heures du matin, avant que de recevoir le sacrement de l'extrême-onction, il se réconcilia au père Théatin, son confesseur ordinaire, et puis il pria M. Joly de lui dire les effets de ce sacrement et les dispositions nécessaires pour le recevoir utilement. Ce sacrement lui fut administré par le trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, en présence d'un grand nombre d'archevêques, évêques, d'autres personnes de grande qualité, et d'une partie de ses domestiques. A toutes les onctions qui se faisoient sur son corps il produisit des actes de contrition avec toutes les marques extérieures d'une grande piété; à la fin de la cérémonie il récita le symbole des apôtres et produisit dévotement tous les actes de dévotion que l'on fait d'ordinaire produire aux malades dans cette extrémité. Le même

jour il reçut les derniers adieux de quelques personnes de la première qualité, comme de M. le cardinal Picolomini, auquel il fit donner un billet de deux cent mille écus pour continuer la guerre contre les Turcs; de M. Séguier, chancelier de France, et de M. de Turenne. Il pria M. Joly de ne le point quitter et de lui parler toujours de Dieu, s'étant remis du soin de ses affaires temporelles sur ses domestiques, auxquels il donna sa bénédiction. Cette action l'ayant un peu fatigué, il se fit porter de sa chaise où il avoit reçu l'extrême-onction sur son lit, et tout le reste du jour il fit plusieurs actes de foi, d'espérance, de contrition de ses péchés, de confiance en la miséricorde de Dieu; il prononça plusieurs passages les plus tendres et les plus effectifs des psaumes, et ordonna des aumônes considérables pour être distribuées aux prisonniers et aux pauvres des paroisses de Paris; il récita plusieurs fois le psaume : *Miserere mei, Deus*, ayant la tête nue, quelquefois les bras étendus, et puis joignant les mains, entre lesquelles il tenoit un petit crucifix, et levant les yeux vers le ciel avec beaucoup de sentiment de piété. Toute la nuit du lundi

au mardi se passa de la sorte; le mardi 8e mars, il désira que l'on dît la sainte messe dans sa chambre, et pria M. Joly, à six heures du matin, de lui dire les effets de ce sacrifice, ajoutant que peut-être il n'avoit point ouï la messe une seule fois en toute sa vie selon les intentions de l'Eglise; à quoi M. Joly ayant obéi, il entendit la messe avec grande application d'esprit. Le même jour, à neuf heures du matin, son mal étant sensiblement augmenté, il dit : « Voici la fin qui approche, je prie Dieu qu'il me fasse miséricorde. » M. Joly lui ayant demandé s'il ne voudroit pas faire quelque satisfaction publique pour tous les mauvais exemples et scandales qu'il pouvoit avoir donnés pendant le cours de sa vie : « Très-volontiers, lui dit-il »; ayant pris le cierge béni en la main, tête nue et par forme d'amende honorable et de réparation publique, il demanda pardon à Dieu de tous ses péchés, et pria ceux qu'il pouvoit avoir offensés de vouloir lui pardonner, renouvelant les vœux de son baptême. Depuis ce temps jusqu'à sa mort il demeura dans de grandes langueurs et dans une espèce d'agonie; il souffroit extrêmement sans se plain-

dre, s'excitant soi-même à se conformer à la volonté de Dieu, disant qu'il étoit grand pécheur et qu'il méritoit de plus grands supplices; et avec le crucifix en main, il se confortoit lui-même. Les assistans, témoignant leur étonnement et leur affliction, il leur dit : « Vous perdez plus tôt courage que moi, ma constance ne diminue point, je ne perds point la confiance que j'ai en Dieu, je souffre volontiers, et je voudrois souffrir davantage. » Il regarda la mort avec beaucoup de fermeté, et dans l'ardeur de son mal il disoit souvent : « Courage, il faut souffrir. » Il dit pendant deux fois : « Je me réjouis que Dieu me conserve mon jugement, afin de sentir mes douleurs et de faire un peu de pénitence. » Une autre fois il dit à M. Joly : « Parlez-moi toujours de Dieu; bien que je ne réponde pas, je ne laisserai pas d'entendre, et je vous serrerai la main pour vous le témoigner. » M. Joly le portant à la douleur de ses péchés et à la confiance en Dieu par Jésus-Christ, il lui répondit : « J'éprouve déjà sa miséricorde. » Souvent il prononçoit avec grand respect le saint nom de Jésus, disant qu'il étoit toute son espérance; il avoit sans

cesse en bouche quelque mot de la sainte Ecriture; il tenoit toujours en sa main un crucifix, qu'il baisoit et adoroit par de fréquentes reprises. Environ la mi-nuit, il dit à M. Joly : « Je vais bientôt finir, mon jugement se trouble, j'espère en Jésus-Christ. » Environ deux heures après minuit, tenant son crucifix en main, M. Joly lui fit baiser et adorer, et s'étant mis en devoir de prononcer plusieurs fois le très-saint nom de Jésus sans autre signe extérieur que d'entr'ouvrir un peu la bouche, il remit son esprit entre les mains de Dieu le 9e mars audit an 1661 [1]. »

Dans ces derniers momens de Mazarin, ce n'est plus l'homme d'État qui se montre, mais le catholique, le pontife dévoué au Christ. Il y a dans la puissance religieuse je ne sais quoi de haut et de fort qui imprime aux derniers instans une solennité de repentir et de paix qu'on ne trouve que dans les consolantes révélations du catholicisme; c'est alors que les superbes s'abaissent, que ce premier ministre tout-

1 « Relation succincte de ce qui s'est passé à la mort de M. le cardinal Mazarin. » — Bibliothèque royale, mss. fonds de Cangé, 78.

puissant avoue qu'il n'y a qu'un Evangile et une foi pour tout le monde, que les grands et les petits sont pesés dans une même balance. Mazarin mourait à l'âge de 59 ans, après un ministère de 19 ans; il avait passé trois années, soit en disgrâces, soit en exil; mais, à vrai dire, il gouverna toujours plus ou moins directement, car, dans toutes les circonstances, il laissa une représentation dans le conseil. Il n'y eut à sa mort aucune manifestation de haines publiques; on fit bien circuler sous main quelques petits vers contre sa mémoire, des satires contre son pouvoir, mais il n'y eut aucune de ces démonstrations flétrissantes qui souvent accompagnaient les funérailles des premiers ministres, comme cela s'était vu même sous Richelieu. Les obsèques furent en quelque sorte des fêtes royales; il y eut un service solennel dans l'église de Notre-Dame; le parlement, qui avait autrefois proscrit Mazarin, y assistait en corps, et fit consigner dans les registres cet acte de déférence qui élevait le cardinal au niveau de la royauté même. Un monument lui fut élevé dans l'église du collége des Quatre-Nations,

et Coysevaux, le sculpteur, donna une telle ressemblance à la physionomie en bronze du cardinal, qu'on eût dit que c'était lui encore agenouillé sur un carreau de velours, et seulement noirci par les coups du temps et de la mort, ainsi qu'on voit quelques unes de ces grandes figures de marbre aux églises chrétiennes; elles vous poursuivent de leurs yeux creux et froids le soir, quand les grandes ombres voilent les cathédrales.

Le testament de Mazarin, comme celui de Richelieu, fut un acte politique plutôt encore que l'expression de dernières volontés; il récompensa largement tous les écrivains qui avaient pris sa défense durant les troubles de la Fronde; il leur laissa à tous leurs pensions; il légua ses diamans à la couronne, et personnellement à Sa Majesté les dix-huit Mazarins, comme on les nomma depuis. La reine, le duc d'Anjou eurent aussi des témoignages de souvenirs, et avec ces grands noms il inscrivit les pauvres et couvens de Paris. Quant à sa succession, il laissa 600 mille francs argent comptant à la cadette de ses nièces, depuis duchesse de Bouillon; l'aînée, Marie,

mariée au connétable de Colonna, eut sa dot également acquise. Son héritière principale fut Mme de La Meilleraye, depuis duchesse de Mazarin; c'est à ce titre qu'elle recueillit son immense fortune, qui s'élevait à 30 millions de francs; ses meubles, ses palais, ses équipages, d'une magnificence toute royale[1]. Il y avait alors dans le sentiment du pouvoir un besoin de paraître grand; il entraînait les ministres à cet accroissement démesuré de la fortune. La pensée de postérité était en eux; de là ce goût des bâtimens, des somptueuses demeures, de ces peintures brillantes que l'on voit partout sous les immenses voûtes des galeries. Les hommes politiques croient que la postérité s'acquiert plus facilement à l'aide de ces monumens de pierre qu'avec le secours de ces fondations utiles et morales qui transmettent leur nom aux âges à venir.

1 Voyez le *Testament politique de Mazarin*, et le livre VIII de l'histoire d'AUBERY, ann. 1661.

RÉSUMÉ.

RICHELIEU. — MAZARIN. — LA FRONDE.

1610 — 1661.

Il est d'habitude, en histoire, de suivre des parallèles entre les hommes dont le nom a marqué dans les âges; le bel-esprit s'exerce à ces rapprochemens, on brille par les antithèses et les contrastes; on ploie les caractères aux besoins de la rhétorique. Ce n'est donc pas la

première fois que les noms de Richelieu et de Mazarin sont mis en présence. On a trouvé dans l'un la force, l'énergie implacable; dans l'autre la ruse, la finesse, la patience, l'art infini de céder devant les circonstances, et de reparaître en scène alors que l'irritation apaisée avait fait place à des époques plus calmes.

Ces jeux d'esprit, ces thèses de politique prouvent peu, parce qu'elles ne sont jamais complètement exactes; les caractères se modifient à raison des temps; les circonstances les trempent avec plus ou moins de force. Tel homme d'Etat a déployé un tempérament de fer dans telle circonstance, que dans telle autre il se serait assoupli aux faits plus puissans que lui-même. En général les époques créent les hommes. Je ne dis pas que Richelieu et Mazarin aient eu le même caractère; l'un, de la race de Guienne, unissait l'énergie des montagnes à la finesse méridionale; l'autre, de race italienne, apportait la souplesse et la ruse; mais transposez ces intelligences politiques, placez Richelieu à l'époque de Mazarin, et Mazarin au temps de Richelieu, ils eussent difficilement imprimé à leurs actes une autre

direction : ces actes étaient la conséquence des faits et de la situation.

L'idée fondamentale de leur politique étrangère, l'abaissement de la maison d'Espagne, ne leur appartient pas; elle est le développement de la pensée de Henri IV; c'est le plan huguenot de Coligny mis en action dans les Pays-Bas par les calvinistes, et retardé par la Saint-Barthélemi et la Ligue. Sur ce point, Richelieu et Mazarin n'ont pas une politique différente; tous deux poursuivent leur œuvre avec persévérance; ils y arrivent par la guerre, par les traités, par les alliances. Richelieu exécute la paix de Vervins, conclue sous Henri IV; Mazarin signe la paix des Pyrénées et l'union de Marie-Thérèse avec Louis XIV.

A l'égard des puissances du Nord et de l'Empire, c'est encore le plan huguenot qui se développe, c'est-à-dire la protection des Etats secondaires ou luthériens contre la couronne impériale. Depuis la réforme et François Ier, cette politique fut celle de la France; elle s'est transmise par la tradition des hommes d'Etat depuis la ligue de Smalcade jusqu'à la confédération du Rhin, de même que l'assujétissement

de l'Espagne à l'influence française s'est également perpétué sous tous les systèmes, soit qu'ils invoquent la puissance des armes, soit qu'ils prennent pour bannière la forme des institutions politiques. Il n'y a rien de plus constant que les règles de diplomatie, parce qu'elles partent de certaines circonscriptions géographiques, de grands intérêts permanens; c'est une puissante étude des faits généraux de l'histoire.

Pour la politique intérieure, il n'y a également rien de neuf dans la lutte; c'est toujours la guerre de l'unité monarchique contre la résistance religieuse et administrative; c'est la vieille et matoise idée de Louis XI, appliquée et développée à la nouvelle féodalité provinciale. La mort de Biron sous Henri IV est le point de départ de la bataille engagée par Richelieu contre les hautes têtes de la noblesse. Mazarin n'a point à vaincre la même résistance; c'est le parlement, c'est la bourgeoisie surtout qui s'opposent; de là cette différence de moyens pour aboutir à l'unité gouvernementale. Avec le parlement et la bourgeoisie il fallait des termes moyens, de la finesse, des attermoie-

mens ; avec la féodalité hautaine il fallait armer son bras d'un gantelet de fer pour broyer ces vieux barons provinciaux. Mazarin est ainsi le continuateur de Richelieu, comme Richelieu fut l'héritier de la pensée de Henri IV, avec cette différence pourtant que le roi de France, vieux huguenot, avait des ménagemens à garder avec le parti calviniste, tandis que Richelieu le brisa comme parti. Il restait la force du parlement et de la classe bourgeoise ; Mazarin se chargea de l'assouplir; il lègue le pouvoir absolu sans contrôle à Louis XIV.

La Fronde est évidemment une réaction de l'époque violente de Richelieu, comme l'autorité absolue de Louis XIV est la réaction de la Fronde. Ainsi va l'histoire; elle procède par grandes masses de faits dans un sens, puis dans un autre, sans jamais s'arrêter qu'accidentellement aux transactions politiques.

L'époque de Richelieu fut marquée par des faits généraux d'une vaste portée : 1° l'abaissement du parti huguenot, sa disparition comme force politique dans l'Etat; 2° l'affaiblissement de toute puissance provinciale, de toute énergie féodale dans la monarchie; 3° l'achemine-

ment vers le grand œuvre de diplomatie contre la maison d'Autriche.

L'époque de Mazarin est distinguée par d'autres faits. Le ministre assouplit, 1° la force parlementaire, c'est-à-dire cette puissance qui s'est si hautement développée depuis Louis XI, ces clercs de droit civil et de droit canon qui invoquaient l'enregistrement comme une grande prérogative politique et légale; 2° les priviléges provinciaux, ces derniers débris des franchises des cités, confréries et bourgeoisie, ces libertés qui avaient eu leur plus bruyante et plus large expression sous la Ligue et la Fronde; 3° le caractère guerroyant et mutin de la noblesse, les prétentions exorbitantes des membres de la famille royale et des princes du sang, qui durent désormais s'abaisser devant l'unité politique et ministérielle. Cette guerre avait été commencée vigoureusement par Richelieu; elle fut accomplie à l'avènement de Louis XIV. Il fut reconnu que tout respect était dû aux princes du sang, mais qu'ils n'avaient pas le privilége de troubler, par leurs prétentions hautaines, le système général de la monarchie.

Quant à l'administration proprement dite, la

pensée ne varie pas sous l'un comme sous l'autre ministère. C'est toujours le système des intendances opposé aux gouverneurs militaires et à l'influence des parlemens; c'est le délégué du ministre substitué aux agens des Etats de provinces. Cette lutte est vieille dans le monde, elle durera tant que les intérêts de localités seront en opposition avec la force centrale. L'unité d'impôt est aussi la pensée de l'intendance générale des finances, une des créations de Richelieu maintenue par Mazarin. Centraliser est alors le but de toute direction politique, elle explique la toute-puissance des premiers ministres. Avant Richelieu il y avait un conseil, après lui il n'y eut plus qu'un homme. Cette unité ministérielle finit avec Mazarin et se transforme, dans les mains de Louis XIV, dans l'unité monarchique glorieuse, mais absolue, ne trouvant plus de résistances ni dans la féodalité, ni dans les communes, ni dans le parlement.

Le monde moral ne reste jamais pourtant sans opposition; la résistance ne fait que se déplacer. C'est à partir du règne de Louis XIV que commence à grandir le pouvoir des écri-

vains, puissance active dans l'Etat, laquelle prépara une révolution bien autrement décisive. Depuis l'imprimerie et le principe du libre examen posé par Luther, la pensée avait pris un large développement, non seulement dans le pamphlet politique, mais encore dans les questions philosophiques et sociales. Louis XIV domina pendant tout son règne cet esprit ardent et aventureux; c'est à sa mort qu'il éclate en opposition; il devient l'unique pouvoir de résistance, comme la chaire chrétienne le seul enseignement en face de la royauté. Ce travail de la presse est un danger bien autrement énergique que la résistance du moyen âge; il prépare le peuple à considérer le pouvoir comme une autorité usurpée ou sans titres; il démolit la couronne avec une arme plus meurtrière que la lance aiguë des barons féodaux du moyen âge.

La société, sous Richelieu comme sous Mazarin, n'a pas modifié ses mœurs; il y a toujours noblesse, parlement, bourgeoisie et peuple; mais le noble s'est transformé en courtisan; le parlementaire n'a plus d'influence politique, à moins que le roi ne l'appelle en ses conseils;

le bourgeois n'a plus son Hôtel-de-Ville, ses gardes de métiers; ses quarteniers ne sont plus que des magistrats royaux; le peuple enfin est soumis à son travail, reste paisible dans ses étals, tant il craint le guet et garde, le prevôt de Paris et la corde en Grève! Pour maintenir cet ordre, Louis XIV emploie trois expédiens : à la noblesse il donne des guerres et des victoires, il lui crée des champs de bataille; à la bourgeoisie, il l'enrichit par le commerce, l'industrie, auxquels il ouvre de nombreux débouchés; partout se fondent des manufactures et de riches produits; enfin au peuple il donne le travail, il façonne la pierre en riches palais; de sa main il élève Versailles et les Invalides. Louis XIV, tout en rehaussant la noblesse jusqu'à lui, grandit surtout la classe moyenne; il lui assure la richesse et les lumières, deux immenses forces dans l'Etat.

Sous Richelieu et Mazarin, le système général de la législation s'agrandit peu; tout leur ministère fut une lutte contre des forces sociales soulevées. Les temps de combat ne sont pas des époques fécondes en codes de lois, en ordonnances sur les droits privés; aussi on ne

trouve aucun principe de législation remarquable. Les ordonnances de Louis XIV n'arrivent que postérieurement; c'est là seulement qu'il faut se reporter pour trouver les codes merveilleux sur la marine, le commerce, le droit civil, les successions, toutes œuvres immenses des parlementaires.

La période que je viens de parcourir est l'histoire du pouvoir ministériel porté à sa plus haute expression. La royauté s'efface pour s'abandonner entière à la capacité d'un seul homme. Maintenant s'ouvre une ère nouvelle, c'est la royauté qui se pose en nom sous le sceptre glorieux de Louis XIV; elle va subir désormais la pesante responsabilité des événemens.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE LXXXVIII.

(Pages 1 à 39.)

PARIS MUNICIPAL. — COMBAT DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE.

1652.

Paris religieux, civil et militaire au dix-septième siècle. — Esprit public. — Mesures de l'Hôtel-de-Ville et du parlement. — Stratégie de la journée Saint-Antoine. — Louis XIV présent au combat. — Mlle de Montpensier à la tête des halles. — La Bastille tire le canon sur le roi. — Les portes sont ouvertes au prince de Condé.

CHAPITRE LXXXIX.

(Pages 40 à 67.)

RÉACTION FRONDEUSE. — PRISE DE L'HÔTEL-DE-VILLE PAR LE PEUPLE.

1652.

Entrée du prince de Condé à Paris. — Domination du

parti des gentilshommes. — Projet d'une lieutenance-générale du royaume en faveur de Monsieur. — Assemblée des États à l'Hôtel-de-Ville. — Opposition du conseil du roi. — Rupture de l'assemblée. — Murmures du peuple. — Attaque et saccagement de l'Hôtel-de-Ville.

CHAPITRE XC.

(Pages 68 à 88.)

ORGANISATION DÉMOCRATIQUE DE LA FRONDE. — CRAINTES DU PARLEMENT ET DE LA BOURGEOISIE.

1652.

Mlle de Montpensier à l'Hôtel-de-Ville. — Calme de l'émeute. — Changement dans l'autorité municipale de Paris. — Broussel à la prevôté des marchands. — Le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume. — Le duc de Beaufort gouverneur de Paris. — Opinion favorable à une restauration. — Le parlement. — La bourgeoisie. — Rapports avec la cour.

CHAPITRE XCI.

(Pages 89 à 108.)

LE CONSEIL A PONTOISE. — FRACTIONNEMENT DU PARLEMENT.

1652.

Motifs de la retraite de la cour à Pontoise. — Organisation

du conseil. — Le tiers-parti y prévaut. — Mazarin s'efface. — Influence de Molé. — Convocation du parlement à Pontoise. — Facéties des Parisiens sur la cour et le parlement. — Actes du conseil royal contre les frondeurs.

CHAPITRE XCII.

(Pages 109 à 141.)

PRÉPARATIFS DE LA RESTAURATION ROYALE.

1652.

Renvoi de Mazarin. — Question de l'amnistie. — Conseil du roi. — Division du parti frondeur. — Mouvement royaliste à Paris. — Assemblée du palais royal. — Mesures prises par les princes. — Armées étrangères. — Exagération de l'impôt. — Mouvement militaire de Condé et de Turenne.

CHAPITRE XCIII.

(Pages 142 à 156.)

ENTRÉE DU ROI A PARIS. — RÉACTION.

1652 — 1653.

La cour à Compiègne. — Départ pour Paris. — Ordre d'exils. — Condé. — Broussel. — Le duc d'Orléans. —

Arrestation du cardinal de Retz. — Retour de Mazarin à Paris.

CHAPITRE XCIV.

(Pages 157 à 188.)

FRONDE PROVINCIALE. — CONDÉ ET LES ESPAGNOLS.

1653.

Mouvement de la Guienne. — Campagne de Bordeaux. — Correspondance de l'Espagne avec les frondeurs provinciaux. — Prise de Bordeaux. — Changemens dans l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Démission de l'archevêque de Paris. — Organisation cléricale et municipale. — Pacification définitive du royaume.

CHAPITRE XCV.

(Pages 189 à 212.)

SACRE DU ROI. — UNITÉ DANS LE CONSEIL.

1654 — 1658.

Motifs qui déterminent le sacre. — Départ pour Reims. — Cérémonies. — Caractère personnel du roi. — Fêtes. — Ballets. — Premières amours de Louis XIV. — Conseil

des ministres. — Mazarin. — Letellier. — Fouquet. — Administration intérieure. — Intendances. — Finances. — Guerre. — Etablissemens d'utilité publique.

CHAPITRE XCVI.

(Pages 213 à 240.)

SITUATION DE L'EUROPE. — NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES.

1654 — 1658.

La république d'Angleterre. — Cromwel. — Négociations de Mazarin avec le protecteur. — Traité d'alliance. — La république de Hollande. — Négociations avec les Etats. — Suède. — Abdication de Christine. — Empire. — Élection. — Ambassade de Grammont. — Ligue et fédération avec les princes de l'Empire. — Italie et Naples. — Etat des rapports avec l'Espagne.

CHAPITRE XCVII.

(Pages 241 à 264.)

OPÉRATIONS MILITAIRES.

1655 — 1658.

Turenne et Condé. — Campagnes de Flandre. — Alsace. — Lorraine. — Catalogne. — Basques. — Ecole de stratégie. — Manœuvres de Condé, — de Turenne. — Ecole allemande. — Ecole espagnole.

CHAPITRE XCVIII.

(Pages 265 à 281.)

RAPPROCHEMENT DE L'ESPAGNE ET DE LA FRANCE POUR LA PAIX.

1658 — 1659.

Besoin général d'une trève. — Finances de France. — Angleterre. — Intervention du pape. — Voyage de M. de Lionne à Madrid. — Envoi de don Antonio de Pimantel. — Pleins pouvoirs. — Question territoriale. — Question de mariage. — Le prince de Condé.

CHAPITRE XCIX.

(Pages 282 à 302.)

CONFÉRENCES DE LA BIDASSOA.

1659.

Départ de Mazarin et de Louis de Haro pour les Pyrénées. — Question de prérogatives. — Lieu de la conférence. — Faste des plénipotentiaires. — Premières conférences. — Affaires traitées de la seconde à la septième journée. — Correspondance ministérielle avec Letellier et le conseil de Paris.

CHAPITRE C.

(Pages 303 à 342.)

MARIAGE DE LOUIS XIV. — RÉDACTION DÉFINITIVE DU TRAITÉ DES PYRÉNÉES.

1659 — 1660.

Le roi après le départ de Mazarin pour la conférence. — Les nièces du cardinal. — Marie Mancini. — Fol amour du roi. — Ses répugnances pour l'Infante. — Correspondances du cardinal pour détourner Louis XIV de tout commerce avec sa nièce. — Voyage du roi à Bordeaux. — Contrat de mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse. — Le comte de Gramont en Espagne. — Dépêches de l'ambassadeur sur le mariage. — Renonciation de Marie-Thérèse au trône d'Espagne. — Célébration des noces.

CHAPITRE CI.

(Pages 343 à 378.)

LA SOCIÉTÉ APRÈS LA FRONDE.

1659 — 1661.

L'opposition du Marais. — Les catholiques. — Les réformés. — Les libertés de l'Eglise gallicane. — Ecole du jansénisme. — Philosophie. — Politique. — Littérature.

— Les classes. — Gentilshommes. — Bourgeois. — Peuple. — Administration publique. — Parlement. — Intendances. — Lois. — Système d'impôt.

CHAPITRE CII.

(Pages 379 à 398.)

MALADIE ET MORT DE MAZARIN.

1660 — 1661.

Retour du roi à Paris. — Soumission absolue du conseil municipal et des parlementaires. — Fin de l'œuvre de la restauration. — Mouvement de la restauration en Angleterre. — Charles II rétabli. — Commencement et développement de la maladie de Mazarin. — Sa mort.

RÉSUMÉ.

(Pages 399 à 408.)

RICHELIEU. — MAZARIN. — LA FRONDE.

1610 — 1661.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due

NOV 0 6 2006
DEC 1 9 2006

a39003 00147381 7b

DC 123 .C36R 1835 V8
CAPEFIGUE, JEAN BAPTIS
RICHELIEU, MAZARIN, LA

CE DC 0123
.C36R 1835 V008
CCO CAPEFIGUE, J RICHELIEU, M
ACC# 1066755